



# CONTRAT DE BAIE

de la métropole marseillaise

TOME 2

Programme d'actions



AGENCE D'URBANISME  
DE L'AGGLOMÉRATION  
MARSEILLAISE



établissement public de l'Etat



VILLE DE  
MARSEILLE  
[www.marseille.fr](http://www.marseille.fr)



MARSEILLE  
PROVENCE  
METROPOLE



CONTRAT DE  
**BAIE**  
de la métropole marseillaise

**TOME 2**

Programme d'actions

Octobre 2015

## SOMMAIRE DES TROIS TOMES

---

### **Tome 1** Dossier définitif

- Les motivations du Contrat
- Le contenu du Contrat
- Opérationnalité du Contrat

### **Tome 2** Programme d'actions

- Défi 1. Prévenir et réduire les pollutions en mer et améliorer la qualité des eaux de baignade
- Défi 2. Préserver et restaurer la qualité écologique des milieux littoraux et côtiers
- Défi 3. Organiser la gouvernance du littoral, sensibiliser la population, les usagers et les acteurs du littoral

### **Tome 3** Annexes

- Contrat d'Agglomération
- Opération Calypso
- Programme d'actions du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune

## SOMMAIRE DU TOME 2

---

### Défi 1

#### **Prévenir et réduire les pollutions en mer et améliorer la qualité des eaux de baignade.....07**

Action 1 – Lutte contre les pollutions domestiques.....	09
Action 2 – Contrat de Rivière du bassin versant de l’Huveaune.....	46
Action 3 – Lutte contre les pollutions portuaires .....	47
Action 4 – Suivis écologiques spécifiques.....	88
Action 5 – Lutte contre les pollutions pluviales.....	93
Action 6 – Lutte contre les pollutions industrielles et professionnelles .....	98
Action 7 – Coordination des gestionnaires du littoral .....	103

### Défi 2

#### **Préserver et restaurer la qualité écologique des milieux littoraux et côtiers .....109**

Action 8 – Restauration de cours d’eau .....	111
Action 9 – Restauration de sites naturels.....	118
Action 10 – Génie écologique .....	125
Action 11 – Stratégie et coordination du balisage et des zones de mouillage du littoral.....	129
Action 12 – Élaboration, mise en œuvre et suivi des plans de gestion des récifs artificiels .....	137
Action 13 – Études et actions spécifiques .....	142

### Défi 3

#### **Organiser la gouvernance du littoral, sensibiliser la population, les usagers et les acteurs du littoral .....151**

Action 14 – Mise en place d’observatoires.....	153
Action 15 – Pilotage et évaluation du Contrat de Baie .....	158
Action 16 – Stratégie globale d’information et de sensibilisation.....	162
Action 17 – Actions de sensibilisation à mettre en œuvre avant l’adoption du plan général de communication.....	164

Tableau général des actions et opérations .....	171
---	-----



CONTRAT DE  
**BAIE**  
de la métropole marseillaise

FICHES ACTIONS

Défi 1

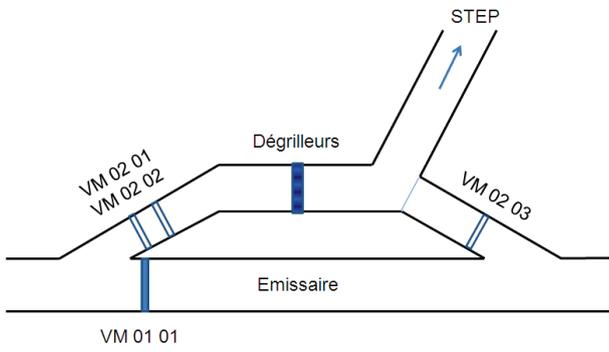
Prévenir et réduire les pollutions en mer  
et améliorer la qualité des eaux de baignade



ACTION N°	FA 1 LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES	
opérations associées n°	101 CONTRAT D'AGGLOMERATION - 34 opérations annexées 102 Etude pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement - CPA Martigues 103 Travaux d'assainissement La Ciotat et Ceyreste 104 Travaux d'assainissement Carry le Rouet et Sausset les Pins 105 Diagnostic et préconisations pour l'amélioration de l'assainissement non collectif en cœur du PNC 106 Diagnostic du système d'assainissement existant sur le château d'If 107 Création d'un réseau interne et raccordement au réseau public des bâtiments de l'hôpital Caroline, Frioul 108 Actualisation des profils de baignade des zones de baignade à Saint Cyr 109 ANC Diagnostics de bon fonctionnement 110 Réseau et bassin d'Arenc 111 Connaissance des flux contaminants apportés par les cours d'eau	
DEFI principal * :	1	COÛT de l'ACTION HT 197 767 120 €
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS : Marseille Provence Métropole; Ville de Marseille; Agence de l'Eau, Centre des Monuments historiques; Parc national des Calanques, communes littorales; ARS, DDTM		
ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION <b>Objectifs de l'action :</b> - A1.1 : Mettre en place et réaliser un schéma directeur des eaux pluviales et des eaux usées; -A1.2 : Diagnostiquer et mettre en œuvre les solutions pour mieux réguler les entrées d'eau sur la station d'épuration de Marseille; La lutte contre les pollutions domestiques est la thématique la plus importante du Contrat de Baie en terme de mobilisation financière des maitres d'ouvrage et des partenaires techniques et/ou financiers. En effet, identifié comme source potentiellement importante de contamination du milieu aquatique, le système d'assainissement de Marseille (via les actions inscrites au contrat d'agglomération de Marseille) et sur le secteur de l'Huveaune (via les actions inscrites au contrat de rivière du bassin versant de l'Huveaune) est une priorité du Contrat de Baie. En outre, ce système et sa perpétuelle amélioration doivent être étendus sur les communes non comprises dans ces périmètres, mais concernées par le périmètre du contrat de baie. Par ailleurs, en matière d'assainissement, il est important de prendre en considération, au-delà de l'assainissement collectif, les zones d'assainissement non collectif. Le Parc National des Calanques entend ainsi réaliser un diagnostic et formuler des préconisations en la matière, dans le secteur du cœur de parc, et une étude de diagnostic de bon fonctionnement général sur MPM sera réalisée. Un grand nombre d'opérations sont listées dans cette action et concernent l'ensemble des systèmes d'assainissement du territoire. Deux études viseront à identifier les flux contaminants apportés par les cours d'eau, (y compris celui de St Côme). En effet, la qualité de ces cours d'eau impactent directement le milieu récepteur de la baie. Enfin, dans la perspective de poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle, lutter contre les pollutions par les substances dangereuses et évaluer, maîtriser et prévenir les risques pour la santé humaine, l'EPA Euromed vise la réalisation d'un réseau et d'un bassin de rétention des eau pluviales sur ARENC.		

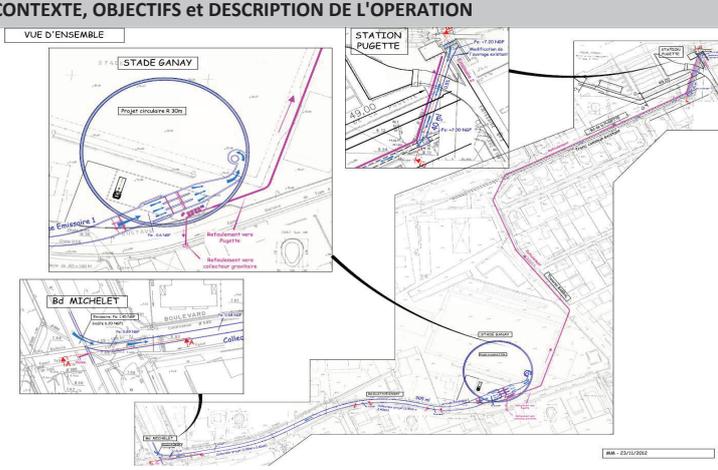
ACTION N°		FA 101		CONTRAT D'AGGLOMERATION	
opérations associées n°		toutes les opérations annexées			
DEFI principal * :		1		COUT de l'ACTION HT	
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)				185 640 000 €	
PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :		CORRESPONDANCE PROGRAMME DE MESURES:			
Agence de l'Eau		OF5A ET 5C ASS0101			
Communes de MPM concernées		OF5A ET 5C ASS0201			
				OF5A ET 5C ASS0501	
ENJEUX et objectifs de l'action					
<p>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</p> <p>Le contrat d'agglomération s'inscrit dans un objectif global de lutte contre les pollutions d'origine domestiques dans la baie de Marseille visant à préserver l'environnement. Il se décline en quatre objectifs opérationnels complémentaires.</p> <p>Les signataires du contrat d'agglomération se donnent pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De rendre compatible l'impact du système d'assainissement de l'agglomération de Marseille avec la qualité des eaux de baignades dans la baie de Marseille</li> <li>- D'assurer la conformité du système d'assainissement de l'agglomération de Marseille, au regard de la réglementation en vigueur ;</li> <li>- De réduire l'impact du système d'assainissement sur la qualité des milieux aquatiques et sur les usages (bassin versant de l'Huveaune, autres bassins versants ayant pour exutoire la baie de Marseille, périmètre du Parc National des Calanques) ;</li> <li>- D'améliorer de façon générale le fonctionnement des réseaux d'assainissement unitaires et séparatifs</li> </ul> <p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>Le programme d'action du Contrat d'Agglomération est constitué de deux volets.</p> <p>1- Volet études et suivi milieu</p> <p>Marseille Provence Métropole conduira une mise à jour de son schéma directeur d'assainissement pour la partie concernant le système d'assainissement de l'agglomération de Marseille. Il s'agira d'actualiser et d'affiner le diagnostic du fonctionnement de ce système et de proposer un programme de travaux à court et moyen terme. Ce schéma directeur sera complété par diverses études générales (cf. annexe)</p> <p>2- Volet investissements</p> <p>Sans attendre les conclusions des différentes études générales, Marseille Provence Métropole s'engage à mettre en œuvre un programme de travaux en cohérence avec les quatre objectifs précités. Ce programme d'investissements comprend des actions intégrées dans le marché de délégation de service public attribué à la société SERAM et des actions portées en maîtrise d'ouvrage par la communauté urbaine MPM.</p> <p>Le plan d'actions, détaillé en annexe, comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des travaux visant à assurer la conformité ERU de la station d'épuration Géolide ;</li> <li>- Des travaux visant à assurer la conformité globale du système d'assainissement, à améliorer son fonctionnement par temps de pluie et à l'amélioration de la qualité des eaux de baignades et des milieux aquatiques ;</li> <li>- Des travaux visant à améliorer la qualité des eaux de baignade, la qualité des eaux du Jarret et de l'Huveaune.</li> </ul> <p>Les actions concernées par le Contrat d'Agglomération inscrites au Contrat de Baie sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma Directeur des Eaux Usées MPM, diagnostic et études ciblées</li> <li>- Amélioration de l'admission des effluents de Géolide</li> <li>- Réhabilitation des prétraitements amont de Géolide</li> <li>- Réduction de l'ensablement des réseaux</li> <li>- Bassin de rétention entrée de la station Géolide</li> <li>- Mise à jour du modèle mathématique du réseau unitaire et construction d'un modèle mathématique des principales branches du réseau séparatif (construction du modèle, calage et exploitation)</li> <li>- Développement d'une stratégie de diagnostic des canalisations sanitaires, en particulier des canalisations sanitaires littorales ou proches des cours d'eau, afin d'optimiser l'efficacité des interventions sur le réseau</li> <li>- Réalisation de campagne d'identifications de mauvais branchements impactant la qualité des eaux littorales (branchements sanitaires sur des réseaux pluviaux aboutissant au littoral ou dans les cours d'eau, branchement pluviaux sur les réseaux sanitaires dont les débordements peuvent impacter ces milieux)</li> <li>- Etude spécifique sur le bassin versant du Jarret: diagnostic du fonctionnement des réseaux d'assainissement par temps sec et temps de pluie, sectorisation des principaux points d'apport, propositions d'amélioration (traitement des secteurs avec des assainissements non collectifs problématiques, passage en séparatif des enclaves unitaires, proposition de rétentions unitaires, augmentation de la capacité de certains collecteurs,...)</li> <li>- Etude de la lutte contre l'usure prématurée des réseaux</li> <li>- Etude diagnostique des postes de relevage impactant la qualité des eaux de baignades (postes littoraux, postes proches des cours d'eau)</li> </ul>					

ACTION N° 1			CONTRAT D'AGGLOMERATION																																																										
OPERATION n° 101			EUDES GENERALES																																																										
<b>DEFI principal * :</b> 1 * ( 1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEF</b> A1-2 - proposer une stratégie et des aménagements permettant la mise en conformité du système d'assainissement du territoire MPM - améliorer la connaissance du fonctionnement des réseaux <b>Maitre d'ouvrage</b> MPM / DSP SERAMM <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> DSP SERAMM Bureau d'études extérieurs Bureau d'études interne MPM Services de l'état (DDTM, DREAL, ...) Agence de l'Eau RM&C <b>TERRITOIRE:</b> Tout le territoire MPM <b>SDAGE n° masses d'eau:</b> Les masses d'eaux cotières : FRDC06 Les masses d'eau des cours d'eau : FRDR11034, FRDR11418, FRDR121b Correspondance programme de mesures : <b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude X Gestion/Exploitation Travaux/prestation Experimentation Animation Communication / sensibilisation <b>INDICATEUR DE SUIVI</b>			<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <p><b>Contexte</b>                  L'objectif de ces études est d'améliorer la connaissance du fonctionnement de ce système d'assainissement et de proposer des solutions aux problèmes de fonctionnements qui seront identifiés. La liste prévisionnelle, non exhaustive, des études à engager est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement Sanitaire</li> <li>- Revue de l'autosurveillance</li> <li>- Mise à jour du modèle mathématique du réseau unitaire de Marseille</li> <li>- Réalisation d'un modèle mathématique du réseau séparatif (construction du modèle, calage, exploitation)</li> <li>- Etude relative au système d'assainissement sanitaire desservant le bassin versant du Jarret</li> <li>- Hiérarchisation des emplacements réservés destinés à la réalisation de bassins de rétention unitaires</li> <li>- Etude diagnostique des postes de relevage impactant la qualité des eaux de baignades (postes littoraux, postes proches des cours d'eau)</li> <li>- Développement d'une stratégie de diagnostic permanent des conduites sanitaires (en particulier les conduites sanitaires littorales)</li> <li>- Réalisation de campagne d'identifications de mauvais branchements impactant la qualité des eaux littorales</li> <li>- Etude de la lutte contre l'usure prématurée des réseaux</li> <li>- Gestion des tronçons de réseaux pluviaux ou de conduites déversantes</li> <li>- Etude des conditions de retour de l'Huveaune dans son cours topographique</li> <li>- Suivi du milieu marin au droit des rejets des stations d'épuration de MPM</li> </ul> D'autres études seront engagées afin de fournir des données pour les études structurantes ou pour des besoins nouveaux entrant dans les objectifs du contrat d'agglomération.																																																										
<b>COUT OPERATION TTC</b> 2 520 000 € Détail : Etude 2 520 000 € Travaux/prestation 0 € Communication / sensibilisation 0 € etc... 0 €			<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="6">Contrat d'agglomération</th> </tr> <tr> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mise à jour SDA</td> <td>■</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autosurveillance</td> <td></td> <td>■</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise à jour modèle RU</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td>Modèle RS</td> <td>■</td> <td>■</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etude Jarret</td> <td></td> <td>■</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Diagnostic permanent</td> <td></td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> </tbody> </table>				Planning	Contrat d'agglomération						2014	2015	2016	2017	2018	2019	Mise à jour SDA	■						Autosurveillance		■					Mise à jour modèle RU	■	■	■	■	■	■	Modèle RS	■	■					Etude Jarret		■					Diagnostic permanent		■	■	■	■	■
Planning	Contrat d'agglomération																																																												
	2014	2015	2016	2017	2018	2019																																																							
Mise à jour SDA	■																																																												
Autosurveillance		■																																																											
Mise à jour modèle RU	■	■	■	■	■	■																																																							
Modèle RS	■	■																																																											
Etude Jarret		■																																																											
Diagnostic permanent		■	■	■	■	■																																																							
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES Autres communes	Autres financeurs																																																							
58%	0%	42%	0%	0%	0%	0%																																																							
1 470 000 €	0 €	1 050 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																																							

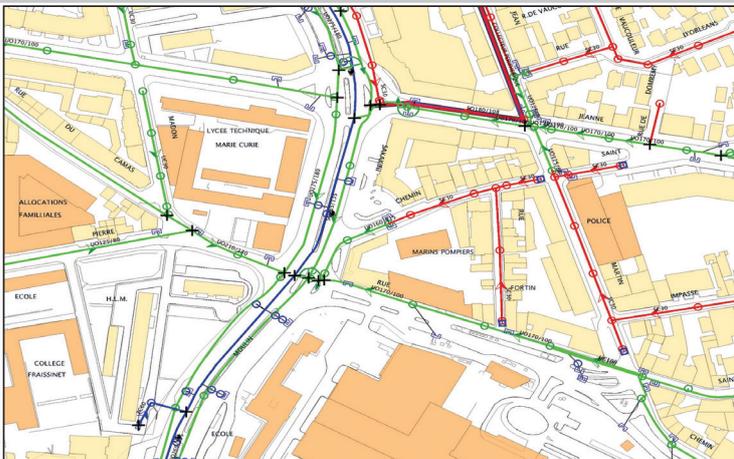
ACTION N° 1		CONTRAT D'AGGLOMERATION				
OPERATION n° 102		AMELIORATION DE L'ADMISSIBILITE SUR GEOLIDE				
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-2 Améliorer l'admission des effluents sur la station d'épuration de Marseille <b>Maitre d'ouvrage</b> MPM <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> DSP SERAMM Bureau d'études interne MPM Services de l'état (DDTM, DREAL, ...) Agence de l'Eau RM&C		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <p><b>Contexte</b>                  Après examen des documents relatifs au suivi du fonctionnement de la station d'épuration de Marseille, les services de la Préfecture des Bouches du-Rhône ont jugé la station d'épuration de Marseille non conforme en 2011. Le service en charge de la Police de l'Eau a demandé (courriers du 5 août 2010, 10 octobre 2011 et 4 juillet 2012) la mise en œuvre d'un plan d'actions d'améliorations des conditions de fonctionnement de la station d'épuration qui met l'accent principalement sur les conditions d'admission des effluents dans la station d'épuration. En parallèle la DREAL par arrêté du 7/11/2011 imposait des travaux sur les tours de désodorisation de l'usine des boues afin de respecter une nouvelle norme en unité d'odeur. Du bon fonctionnement de la station des boues dépend celui de la station des eaux du fait des retours d'eau de cette usine vers la station des eaux.</p> <p><b>Caractéristiques techniques principales</b>                  Des travaux ont consisté à :                  1- la fiabilisation des mesures de débits et qualité en entrée et sortie station : doublement des préleveurs.                  2- l'amélioration de l'efficacité de traitement par temps de pluie.                  - mise en place de trappes sur le canal Réseau Séparatif de la station pour dessablage des canaux                  - installation de variateurs sur les pompes du bassin sud pour éviter les brusques variations de niveau par temps de pluie qui entraîne des isolements de station par atteinte des seuils de sécurité.                  - travaux sur la vanne VM02 01 (entrée unitaire) pour l'utiliser en régulation de façon à moduler les entrées dans la station par temps de pluie                  3- améliorer le process de traitement de l'air de la station des boues</p>				
<b>TERRITOIRE:</b> STEP GEOLIDE <b>SDAGE n° masses d'eau:</b> Les masses d'eaux cotières : FRDC06 Les masses d'eau des cours d'eau : FRDR11034, FRDR11418, FRDR121b Correspondance programme de mesures :						
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude Gestion/Exploitation Travaux/prestation <b>X</b> Experimentation Animation Communication / sensibilisation						
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>						
<b>COUT OPERATION TTC</b> 669 760 € Détail : HT 560 000 € Doublement des préleveurs 30 000 € Amélioration par temps de pluie 230 000 € Trappes réseau séparatif 70 000 € Variateurs bassin sud 80 000 € VM 02 01 en régulation 80 000 € Traitement de l'air de la station des boues 300 000 €		<b>Planning</b> Travaux		Contrat d'agglomération 2011 2012 2013 2014 2015 2016		
MPM (€ HT) 73,21% MARSEILLE (€ HT) 0% Agence de l'eau (€ HT) 26,79%		Région (€ HT) 0% Département 0%		COMMUNES Autres communes 0% Autres financeurs 0%		
410 000 € 0 € 150 000 €		0 € 0 €		0 € 0 €		

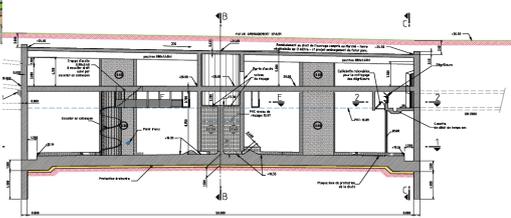
ACTION N° 1		CONTRAT D'AGGLOMERATION																																																				
OPERATION n° 103		REHABILITATION DES PRETRAITEMENTS GEOLIDE																																																				
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-2 Le projet présente pour intérêt d'éviter la saturation ou les dysfonctionnement à l'entrée de Géolide, en particulier lors des épisodes pluvieux afin de garantir un bon traitement des effluents dans la plupart des configurations.		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <p><b>Contexte</b>                  Dans certaines configurations d'exploitation, les installations de prétraitement de la station d'épuration de l'agglomération de Marseille se retrouvent saturées par les apports de sous produits en provenance du réseau d'assainissement. Ces apports peuvent entraîner des dysfonctionnements sur les dispositifs d'extraction des macro déchets et des sables. Par ailleurs, des dépôts de sables sont observés dans le canal d'entrée du Réseau Séparatif sur l'usine, ce qui tend à réduire la capacité d'admission. Les dysfonctionnements en questions peuvent provoquer des déversements voire des arrêts station avant que la capacité de traitement ne soit atteinte.</p> <p><b>Caractéristiques techniques principales</b>                  L'opération objet de la présente fiche regroupe plusieurs interventions sur les prétraitements :                  - Régulation du déversoir aval sur l'entrée du Réseau Unitaire;                  - Renforcement de la capacité d'extraction des sables de la sous station Michelet;                  - Renforcement de la capacité des trois dégrilleurs fins du Réseau Unitaire et du Réseau Séparatif;                  - Renforcement de la capacité du dégrilleur grossier du Bassin Sud;                  - Création d'un piège à sables sur le Réseau Séparatif                  - Fiabilisation des Lignes de lavage des Sables                  Une partie des améliorations sera réalisée à l'occasion de renouvellements des installations existantes. Ces améliorations ne feront pas l'objet d'aide à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse au titre du présent Contrat d'Agglomération. Leur montant (estimé à environ 2 640 000,00 € HT en € 2012) n'est pas intégré à l'enveloppe prévisionnelle annoncée ci-après.</p>																																																				
<b>Maitre d'ouvrage</b> DSP SERAMM <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> DSP SERAMM Bureau d'études interne MPM Services de l'état (DDTM, DREAL, ...) Agence de l'Eau RM&C																																																						
<b>TERRITOIRE:</b> STEP GEOLIDE <b>SDAGE n° masses d'eau:</b> Les masses d'eaux cotières : FRDC06 Les masses d'eau des cours d'eau : FRDR11034, FRDR11418, FRDR121b <b>Correspondance programme de mesures :</b>																																																						
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude Gestion/Exploitation Travaux/prestation <b>X</b> Experimentation Animation Communication / sensibilisation																																																						
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																																																						
<b>COUT OPERATION TTC</b> 4 212 000 € <b>Détail :</b> HT 3 510 000 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="6">Contrat d'agglomération</th> </tr> <tr> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Contrat d'agglomération						2014	2015	2016	2017	2018	2019	Travaux																																		
Planning	Contrat d'agglomération																																																					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019																																																
Travaux																																																						
MPM (€ HT)	MARSEILLE (€ HT)	Agence de l'eau (€ HT)	Région (€ HT)	Département	COMMUNES Autres communes	Autres financeurs																																																
76,00%	0,00%	24,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																																																
2 667 600 €	0 €	842 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																																

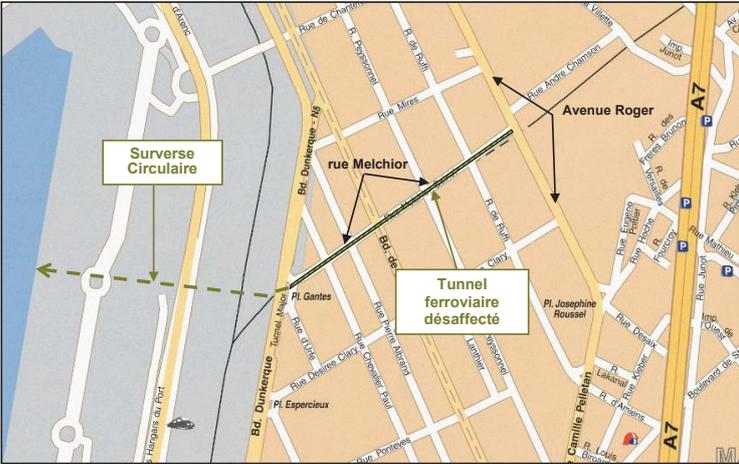
ACTION N°		1	CONTRAT D'AGGLOMERATION						
OPERATION n°		104	REDUCTION DE L'ENSABLEMENT DES RESEAUX						
DEFI principal * :		1	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION						
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			 <p><b>Contexte</b> Les variations de pente des canalisations d'assainissement et la variation des débits d'effluents peuvent générer en certains points du réseau des accumulations de sables. Ces dépôts réduisent la capacité du réseau sur les secteurs concernés avec des risques de déversements ou de débordements lors des pointes de débit. Ils favorisent en outre les dégagement d'H2S et les nuisances olfactives. Par ailleurs, en cas de débits importants (par exemple lors d'un épisode orageux pour un réseau unitaire ou pseudo séparatif), les sables peuvent être de nouveau mobilisés et surcharger les prétraitements de la station d'épuration.</p> <p><b>Caractéristiques techniques principales</b> Dans le cadre de l'opération objet de la présente fiche, il est prévu la réalisation de plusieurs pièges à sables, l'installation de vannes de type HYDRAS, de capteurs d'ensablement.</p>						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-2							
Maitre d'ouvrage		DSP SERAMM							
PARTENAIRES TECHNIQUES :									
DSP SERAMM									
Bureau d'études interne MPM									
Services de l'état (DDTM, DREAL, ...)									
Agence de l'Eau RM&C									
TERRITOIRE:									
Territoire MPM									
SDAGE n° masses d'eau:									
Les masses d'eaux cotières : FRDC06									
Les masses d'eau des cours d'eau : FRDR11034, FRDR11418, FRDR121b									
Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION:									
Etude									
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation		X							
Experimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI									
COUT OPERATION TTC		328 800 €	Contrat d'agglomération						
Détail :		HT	274 000 €						
			Planning	2014	2015	2016	2017	2018	2019
			Travaux	X					
MPM (€ HT)	MARSEILLE (€ HT)	Agence de l'eau (€ HT)	Région (€ HT)	Département	COMMUNES		Autres financeurs		
70,00%	0,00%	30,00%	0,00%	0,00%	Autres communes		Autres financeurs		
191 800 €	0 €	82 200 €	0 €	0 €	0 €		0 €		

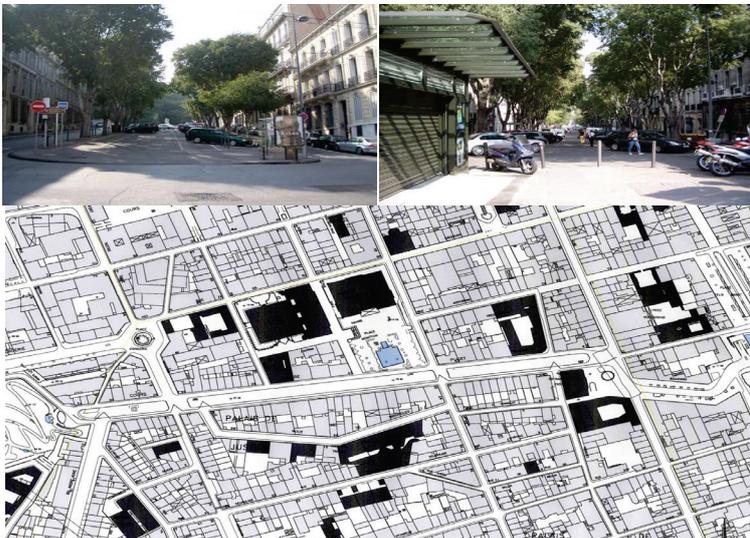
ACTION N° 1		CONTRAT D'AGGLOMERATION																																																				
OPERATION n° 105		BASSIN DE RETENTION DES EAUX UNITAIRES - GANAY (ENTREE STATION GEOLIDE)																																																				
<b>DEFI principal * : 1</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-2</b> La réalisation de ce bassin de rétention permettra de réduire le nombre de by-pass en tête de station pour atteindre une moyenne annuelle sur 5 ans inférieur à 20.		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> 																																																				
<b>Maitre d'ouvrage DSP SERAMM</b> <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> DSP SERAMM Bureau d'études interne MPM Services de l'état (DDTM, DREAL, ...) Agence de l'Eau RM&C		<b>Contexte</b> L'une des caractéristiques du climat méditerranéen est la rareté et la violence de ses épisodes pluvieux. Lors des précipitations, le débit instantané varie très rapidement dans les réseaux unitaires ou pseudo-séparatifs. Il est ainsi possible d'observer un débit de pointe conséquent sans que le volume écoulé ne s'avère très important. Ainsi, des by-pass surviennent sur les entrées de la station d'épuration de l'agglomération de Marseille avant que le débit de référence (volume journalier minimum à atteindre sur la station avant by-pass) ne soit atteint. Le nombre moyen de by-pass sur la totalité des entrées est au demeurant trop important. Au demeurant, il n'est pas possible d'augmenter le débit de pointe admis sur la station d'épuration (débordements dans l'ouvrage de dysfonctionnement des traitements).																																																				
<b>TERRITOIRE:</b> STEP GEOLIDE <b>SDAGE n° masses d'eau:</b> Les masses d'eaux cotières : FRDC06 Les masses d'eau des cours d'eau : FRDR11034, FRDR11418, FRDR121b Correspondance programme de mesures :		<b>Caractéristiques techniques principales</b> Ce bassin présentera un volume utile de 50 000 m3. Il permettra de traiter les trois entrées de la station d'épuration de l'agglomération de Marseille.																																																				
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude <input checked="" type="checkbox"/> X Gestion/Exploitation Travaux/prestation <input checked="" type="checkbox"/> X Experimentation Animation Communication / sensibilisation		<b>Intérêt du Projet :</b> La réalisation de ce bassin de rétention permettra de réduire le nombre de by-pass en tête de station pour atteindre une moyenne annuelle sur 5 ans inférieur à 20. Il permettra également de procéder à des arrêts station, pour maintenance de 6 heures (12 heures si une seule des deux entrées est affectée), sans déversement. Sa présence permettra de réduire significativement les rejets polluants dans le Parc National des Calanques et de participer à l'amélioration du milieu marin dans le secteur de Cortiou.																																																				
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>		<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																																																				
<b>COUT OPERATION TTC 64 980 000 €</b> Détail : HT 54 150 000 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="6">Contrat d'agglomération</th> </tr> <tr> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes</td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td style="background-color: blue;"></td> <td style="background-color: blue;"></td> <td style="background-color: blue;"></td> <td style="background-color: blue;"></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Procédures adm.</td> <td style="background-color: green;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Contrat d'agglomération						2014	2015	2016	2017	2018	2019	Etudes							Travaux							Procédures adm.																				
Planning	Contrat d'agglomération																																																					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019																																																
Etudes																																																						
Travaux																																																						
Procédures adm.																																																						
MPM (€ HT)	MARSEILLE (€ HT)	Agence de l'eau (€ HT)	Région (€ HT)	Département	COMMUNES Autres communes	Autres financeurs																																																
63,07%	0,00%	36,93%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																																																
34 150 000 €	0 €	20 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																																

ACTION N° 1			CONTRAT D'AGGLOMERATION																																																			
OPERATION n° 106			STATION D'ALERTE, CENTRE DE PILOTAGE PH@RE, OUTIL COWAMA																																																			
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-2 Permettre le connaissance en temps réel de l'état du système d'assainissement et des milieux récepteurs			<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>																																																			
<b>Maitre d'ouvrage</b> DSP SERAMM <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> DSP SERAMM Bureau d'études interne MPM Services de l'état (DDTM, DREAL, ...) Agence de l'Eau RM&C			<b>Contexte</b> La connaissance et la maîtrise du fonctionnement du système d'assainissement revêt une importance croissante en raison des exigences réglementaires (Directives Eaux résiduaires Urbaines, Directive Cadre sur l'Eau, Directive Eaux de Baignade de 2006, Directive Cadre Milieu Marin) et des enjeux sociétaux. Il est ainsi important, en temps réel, de disposer de données sur l'état du réseau et des milieux récepteurs, d'anticiper les états futurs et d'optimiser la configuration des différents organes du système d'assainissement.																																																			
<b>TERRITOIRE:</b> Territoire MPM			<b>Caractéristiques techniques principales</b> Le projet comporte plusieurs volets complémentaires : - mise en place de stations d'alertes sur les cours d'eau de Marseille (en particulier Huveaune et Jarret) - mise en place de stations d'alerte dans la baie de Marseille - installation d'un centre global de pilotage du système d'assainissement (Ph@re) - mise en place d'une plateforme de modélisation du milieu marin (COWAMA) permettant notamment le suivi des zones de baignades.																																																			
<b>SDAGE n° masses d'eau:</b> Les masses d'eaux cotières : FRDC06 Les masses d'eau des cours d'eau : FRDR11034, FRDR11418, FRDR121b Correspondance programme de mesures :			<b>Intérêt du Projet :</b> La présente opération permettra de connaître en temps réel, l'état du système d'assainissement et des milieux récepteurs, de modéliser leurs comportement et d'adapter la configuration des différents organes du système de façon à limiter les déversements, protéger les personnes, les milieux récepteurs les plus sensibles et à préserver les usages. Ce dispositif incorporera au fur et à mesure les nouveaux instruments et ouvrages installés sur le système d'assainissement.																																																			
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude Gestion/Exploitation X Travaux/prestation X Experimentation Animation Communication / sensibilisation																																																						
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																																																						
<b>COUT OPERATION TTC</b> 1 014 000 € Détail : HT 845 000 €			<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="6">Contrat d'agglomération</th> </tr> <tr> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mise en place</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Planning	Contrat d'agglomération						2014	2015	2016	2017	2018	2019	Mise en place																																		
Planning	Contrat d'agglomération																																																					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019																																																
Mise en place																																																						
MPM (€ HT)	MARSEILLE (€ HT)	Agence de l'eau (€ HT)	Région (€ HT)	Département	COMMUNES Autres communes	Autres financeurs																																																
70,00%	0,00%	30,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																																																
591 500 €	0 €	253 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																																

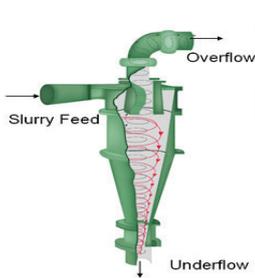
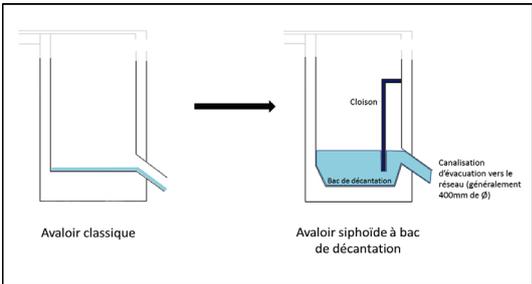
ACTION N° 1		CONTRAT D'AGGLOMERATION																																																											
OPERATION n° 107		AMELIORATION DE L'AUTOSURVEILLANCE																																																											
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-2  Améliorer la connaissance des déversements et remplissage des bassins pluviaux		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <p><b>Contexte</b>                  Pour des raisons techniques et réglementaire, il est important de pouvoir connaître les interfaces du système d'assainissement avec les différents milieux récepteurs et en particulier les déversements qui peuvent se produire. L'instrumentation actuelle permet de contrôler 80 % des déversements du réseau de collecte. Cependant, elle ne couvre pas de façon satisfaisante certains secteur du territoire assaini, notamment sur le bassin versant du Jarret.</p> <p><b>Caractéristiques techniques principales</b>                  Dans le cadre de la présente opération, il est prévu l'installation de 22 capteurs sur 14 sites. Seront ainsi équipés 7 points de déversement vers le Jarret, deux points de déversement vers les Aygaldes, 1 point de déversement vers l'Huveaune et un point de déversement vers la baie de Marseille. Les autres capteurs sites instrumentés permettront de mieux apprécier le fonctionnement du réseau et de caler la modélisation du réseau séparatif.</p> <p><b>Intérêt du Projet :</b>                  Cette opération présente plusieurs intérêts :                  - Amélioration de la connaissance des déversements, en particulier vers les cours d'eau côtier                  - Amélioration de la connaissance du fonctionnement du réseau                  - Possibilité in fine de piloter finement le système d'assainissement pour réduire ses impacts</p>																																																											
<b>Maitre d'ouvrage</b> DSP SERAMM  <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> DSP SERAMM Bureau d'études interne MPM Services de l'état (DDTM, DREAL, ...) Agence de l'Eau RM&C																																																													
<b>TERRITOIRE:</b> Territoire MPM  <b>SDAGE n° masses d'eau:</b> Les masses d'eaux cotières : FRDC06 Les masses d'eau des cours d'eau : FRDR11034, FRDR11418, FRDR121b Correspondance programme de mesures :																																																													
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude Gestion/Exploitation Travaux/prestation <b>X</b> Experimentation Animation Communication / sensibilisation																																																													
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																																																													
<b>COUT OPERATION TTC</b> 182 400 € Détail : HT 152 000 €  Capteurs pluviaux 35 752 € Sondes 116 248 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="6">Contrat d'agglomération</th> </tr> <tr> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux capteurs</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux sondes</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Contrat d'agglomération						2014	2015	2016	2017	2018	2019	Travaux capteurs							Travaux sondes																																		
Planning	Contrat d'agglomération																																																												
	2014	2015	2016	2017	2018	2019																																																							
Travaux capteurs																																																													
Travaux sondes																																																													
MPM (€ HT)	MARSEILLE (€ HT)	Agence de l'eau (€ HT)	Région (€ HT)	Département	COMMUNES Autres communes	Autres financeurs																																																							
70,00%	0,00%	30,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																																																							
106 400 €	0 €	45 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																																							

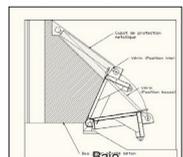
ACTION N° 1		CONTRAT D'AGGLOMERATION																																													
OPERATION n° 108		REALISATION DU BASSIN DE RETENTION DES EAUX UNITAIRES - JULES GUESDE																																													
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-2 Réduction des déversements et protection du milieu récepteur		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  																																													
<b>Maitre d'ouvrage</b> MPM <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> DSP SERAMM Bureau d'études interne MPM Services de l'état (DDTM, DREAL, ...) Agence de l'Eau RM&C		<b>Contexte</b> Le projet de bassin de rétention d'eaux unitaires enterré de GUESDE s'inscrit dans le programme d'aménagement de 90 000m³ de bassin de rétention d'eaux unitaires de la Ville de Marseille, répondant aux exigences de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2004 autorisant le système d'assainissement de l'agglomération marseillaise. Le réseau unitaire marseillais a pour fonction de collecter, puis d'évacuer les eaux usées et les eaux pluviales du centre ville ancien. En fonctionnement normal, les eaux usées et les eaux pluviales sont acheminées jusqu'à la station d'épuration où elles sont traitées, puis rejetées dans la Calanque de Cortiou. A partir d'un certain niveau de pluie, des délestages du réseau unitaire se produisent vers la mer par les déversoirs ou par des débordements sur les voies dans le cas de précipitations importantes. En conséquence, la capacité du réseau actuel est nettement insuffisante et une vingtaine de points de débordement récurrents sont recensés sur le réseau unitaire. Sur le secteur Nord-Canebière, la CUMPM a programmé la réalisation de 2 bassins de rétention dont le bassin JULES GUESDE, situé sous la place Jules Guesde (13003).																																													
<b>TERRITOIRE:</b> Nord Canebière <b>SDAGE n° masses d'eau:</b> Les masses d'eaux cotières : FRDC06 Les masses d'eau des cours d'eau : FRDR11034, FRDR11418, FRDR121b Correspondance programme de mesures :		<b>Caractéristiques techniques principales</b> Le bassin versant collecté par le bassin Jules GUESDE représente une superficie de 19 ha fortement urbanisée. Sa réalisation permettra d'améliorer la situation de la zone Belsunce-Canebière-Vieux-Port et également de diminuer les rejets polluants dans le Vieux-Port et le Port de la Joliette. Le bassin sera totalement enterré. Il sera alimenté et vidangé gravitairement. Son volume utile de stockage sera de 12 000 m3. Il permettra de stocker une pluie d'occurrence décennale et de durée 1 heure. La gestion du bassin sera automatisée pour permettre l'optimisation du fonctionnement du bassin en cas d'inondation ou de risque de rejet vers le milieu naturel.																																													
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude X Gestion/Exploitation Travaux/prestation X Experimentation Animation Communication / sensibilisation																																															
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																																															
<b>COUT OPERATION TTC</b> 16 800 000 € Détail : HT 14 000 000 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="6">Contrat d'aggl.</th> </tr> <tr> <th>2010</th> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes</td> <td>■</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>DCE Travaux</td> <td></td> <td>■</td> <td></td> <td>■</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>AO Travaux</td> <td></td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Contrat d'aggl.						2010	2011	2012	2013	2014	2015	Etudes	■						DCE Travaux		■		■			AO Travaux		■	■	■			Travaux				■	■	■
Planning	Contrat d'aggl.																																														
	2010	2011	2012	2013	2014	2015																																									
Etudes	■																																														
DCE Travaux		■		■																																											
AO Travaux		■	■	■																																											
Travaux				■	■	■																																									
MPM (€ HT)	MARSEILLE (€ HT)	Agence de l'eau (€ HT)	Région (€ HT)	Département	COMMUNES Autres communes	Autres financeurs																																									
81,57%	0,00%	18,43%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																																									
11 420 000 €	0 €	2 580 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																									

ACTION N° 1		CONTRAT D'AGGLOMERATION																																														
OPERATION n° 109		REALISATION DU BASSIN DE RETENTION DES EAUX UNITAIRES - LAJOUT																																														
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-2 Réduction des déversements et protection du milieu récepteur		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> 																																														
<b>Maitre d'ouvrage</b> MPM <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> DSP SERAMM Bureau d'études interne MPM Services de l'état (DDTM, DREAL, ...) Agence de l'Eau RM&C		<b>TERRITOIRE:</b> 2EME ARRONDISSEMENT DE MARSEILLE <b>SDAGE n° masses d'eau:</b> Les masses d'eaux cotières : FRDC06 Les masses d'eau des cours d'eau : FRDR11034, FRDR11418, FRDR121b <u>Correspondance programme de mesures :</u>																																														
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude X Gestion/Exploitation Travaux/prestation X Experimentation Animation Communication / sensibilisation		<b>Contexte</b> Le projet de bassin de rétention d'eaux unitaires enterré de LAJOUT s'inscrit dans le programme d'aménagement de 90 000m <sup>3</sup> de bassin de rétention d'eaux unitaires de la Ville de Marseille, répondant aux exigences de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2004 autorisant le système d'assainissement de l'Agglomération marseillaise. Le bassin de rétention de Lajout est projeté dans le tunnel ferroviaire désaffecté de Lajout existant sous la rue Melchior Guinot, entre l'avenue Roger Salengro et le Bd de Dunkerque, dans le 2ème arrondissement de Marseille. <b>Caractéristiques techniques principales</b> Au stade de l'avant-projet, le bassin Lajout sera constitué de 2 compartiments distincts, pour un volume utile d'environ 17 000m <sup>3</sup> , alimentés par déversement des collecteurs unitaires 6 et 8 du réseau unitaire. Le bassin est dimensionné pour maîtriser les apports décennaux de ces deux collecteurs et ainsi améliorer la protection des secteurs de La Canebière, du Cours Belsunce, du Vieux-Port et de La Joliette. Le bassin sera raccordé à la canalisation de drainage existante et son exutoire en mer (canalisation déjà renforcée dans sa partie amont jusqu'au quai du Lazaret). Le bassin Lajout gèrera le temps de pluie jusqu'à la décennale. <b>NB :</b> Le renforcement de la surverse en mer existante (tronçon aval entre quai du Lazaret et la mer) n'est pas confirmé dans le cadre des études de bassin.																																														
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>		<b>COUT OPERATION TTC</b> 15 886 918 €																																														
<b>Détail :</b> HT 13 239 098 € Part Surverse 648 668 € Part Bassin 12 590 430 € Etudes 680 049 € Travaux 11 000 000 € Génie Civil 9 155 000 € Equipements 1 845 000 € Révision prix et aléas 910 381 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="6">Contrat d'agglomération</th> </tr> <tr> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes</td> <td colspan="3">[Yellow bar]</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>DCE</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>[Orange bar]</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>AO</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>[Purple bar]</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>[Blue bar]</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						Planning	Contrat d'agglomération						2012	2013	2014	2015	2016	2017	Etudes	[Yellow bar]						DCE				[Orange bar]			AO				[Purple bar]			Travaux					[Blue bar]	
Planning	Contrat d'agglomération																																															
	2012	2013	2014	2015	2016	2017																																										
Etudes	[Yellow bar]																																															
DCE				[Orange bar]																																												
AO				[Purple bar]																																												
Travaux					[Blue bar]																																											
MPM (€ HT)	MARSEILLE (€ HT)	Agence de l'eau (€ HT)	Conseil Régional PACA (€ HT)	Département	COMMUNES Autres communes	Autres financeurs																																										
75,64%	0,00%	24,36%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																																										
10 014 054 €	0 €	3 225 044 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																										

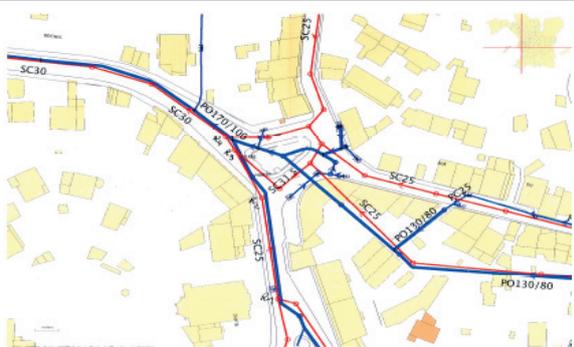
ACTION N° 1		CONTRAT D'AGGLOMERATION																																																											
OPERATION n° 110		REALISATION DU BASSIN DE RETENTION DES EAUX UNITAIRE - PIERRE PUGET																																																											
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-2 Réduction des déversements et protection du milieu récepteur		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> 																																																											
<b>Maitre d'ouvrage</b> MPM <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> DSP SERAMM Bureau d'études interne MPM Services de l'état (DDTM, DREAL, ...) Agence de l'Eau RM&C		<b>Contexte</b> En fonctionnement normal, les eaux usées et les eaux pluviales sont acheminées jusqu'à la station d'épuration où elles sont traitées, puis rejetées dans la Calanque de Cortiou. A partir d'un certain niveau de pluie, des délestages du réseau unitaire se produisent vers la mer par les déversoirs ou par des débordements sur les voies dans le cas de précipitations importantes. En conséquence, la capacité du réseau actuel est nettement insuffisante et une vingtaine de points de débordement récurrents sont recensés sur le réseau unitaire. Sur le secteur Vieux-Port/Marseille Sud, MPM a programmé la réalisation de 6 bassins, le premier à être planifié est celui cité en objet. L'emplacement de ce bassin est prévu sous le Cours Pierre Puget dans le 6ème arrondissement. Il collectera les eaux pluviales de l'ensemble du bassin versant du Collecteur 15. Sa réalisation contribuera fortement à limiter de l'inversion du débit du premier émissaire, cause importante d'inondation du complexe Belsunce-Canebière-Vieux Port. Il participera également à la diminution des rejets polluants dans le secteur du Vieux-Port.																																																											
<b>TERRITOIRE:</b> 6EME ARRONDISSEMENT DE MARSEILLE <b>SDAGE</b> n° masses d'eau: Les masses d'eaux côtières : FRDC06 Les masses d'eau des cours d'eau : FRDR11034, FRDR11418, FRDR121b Correspondance programme de mesures :		<b>Caractéristiques techniques principales</b> Le bassin versant collecté par le bassin Puget a une surface de 71 ha. Le bassin d'orage Puget a un volume utile évalué initialement à 36 500 m³. Les nouvelles contraintes de circulation imposées en 2013 après le réaménagement du Vieux Port (voir nota <i>infra</i> ) ont conduit à proposer une réduction de volume à 15 000 m³ en cours de validation. La gestion du bassin sera automatisée pour permettre l'optimisation du fonctionnement du bassin en cas d'inondation ou de risque de rejet vers le milieu naturel.																																																											
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude X Gestion/Exploitation Travaux/prestation X Experimentation Animation Communication / sensibilisation		<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																																																											
<b>COUT OPERATION TTC</b> 30 600 000 € Détail : HT 25 500 000 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="6">Contrat d'agglomération</th> </tr> <tr> <th>2007 à 2010</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017 et 2018</th> <th>2019 et 2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Désignation MOE / Etudes</td> <td colspan="2">■</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>DCE Travaux</td> <td></td> <td></td> <td>■</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autorisations adm.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>■</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>AO Entreprise travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>■</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Fouilles</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>■</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>■</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Contrat d'agglomération						2007 à 2010	2014	2015	2016	2017 et 2018	2019 et 2020	Désignation MOE / Etudes	■						DCE Travaux			■				Autorisations adm.				■			AO Entreprise travaux				■			Fouilles					■		Travaux					■	
Planning	Contrat d'agglomération																																																												
	2007 à 2010	2014	2015	2016	2017 et 2018	2019 et 2020																																																							
Désignation MOE / Etudes	■																																																												
DCE Travaux			■																																																										
Autorisations adm.				■																																																									
AO Entreprise travaux				■																																																									
Fouilles					■																																																								
Travaux					■																																																								
MPM (€ HT)	MARSEILLE (€ HT)	Agence de l'eau (€ HT)	Conseil Régional PACA (€ HT)	Département	COMMUNES Autres communes	Autres financeurs																																																							
70,59%	0,00%	29,41%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																																																							
18 000 000 €	0 €	7 500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																																							

ACTION N°		1	CONTRAT D'AGGLOMERATION																																																				
OPERATION n°		111	REALISATION DU BASSIN DE RETENTION DES EAUX UNITAIRES - SAINT MAURONT																																																				
DEFI principal * :		1	<p><b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b></p>  <p><b>Contexte</b> A partir d'un certain niveau de pluie, des délestages du réseau unitaire se produisent vers la mer par les déversoirs ou par des débordements sur les voies dans le cas de précipitations importantes. En conséquence, la capacité du réseau actuel n'est pas satisfaisante et une vingtaine de points de débordement récurrents sont recensés sur le réseau unitaire. Le projet de bassin de rétention d'eaux unitaires de Saint Mauront s'inscrit dans la stratégie de modernisation du réseau unitaire conduit par Marseille Provence Métropole.</p> <p><b>Caractéristiques techniques principales</b> L'emplacement destiné à la réalisation de ce bassin de rétention unitaire est situé dans la cuvette topographique de Saint Mauront, le long de la rue Jouven. Le bassin versant collecté par le bassin de rétention de Saint Mauront représente une superficie de 178 ha fortement urbanisée, drainée par le Collecteur 2 (133 ha), le Collecteur 4 (14 ha) et le collecteur 5 (branche ruisseau de Gibbes : 31 ha environ). Grâce à son positionnement à l'amont immédiat de la tête du Premier Emissaire, il permettra de réduire fortement les rejets d'effluents sur le port de commerce au droit du déversoir d'orage d'Arenc. La réalisation du bassin de rétention de Saint Mauront permettra également de traiter plusieurs points récurrents de débordement du réseau survenant des phénomènes inférieurs à la pluie annuelle. Le volume prévisionnel du bassin est de 33 000 m<sup>3</sup>; Afin de s'intégrer dans le contexte de la rénovation urbaine du secteur ANRU de Saint Mauront, il est prévu que le bassin de rétention soit dimensionné pour accepter la réalisation d'un bâtiment de logement de type R+5 au dessus.</p>																																																				
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)																																																							
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-2																																																					
Réduction des déversements et protection du milieu récepteur																																																							
Maitre d'ouvrage		MPM																																																					
PARTENAIRES TECHNIQUES :																																																							
DSP SERAMM																																																							
Bureau d'études interne MPM																																																							
Services de l'état (DDTM, DREAL, ...)																																																							
Agence de l'Eau RM&C																																																							
TERRITOIRE:																																																							
6EME ARRONDISSEMENT DE MARSEILLE																																																							
SDAGE n° masses d'eau:																																																							
Les masses d'eaux cotières : FRDC06																																																							
Les masses d'eau des cours d'eau : FRDR11034, FRDR11418, FRDR121b																																																							
Correspondance programme de mesures :																																																							
TYPE D'OPERATION:																																																							
Etude		X																																																					
Gestion/Exploitation																																																							
Travaux/prestation		X																																																					
Experimentation																																																							
Animation																																																							
Communication / sensibilisation																																																							
INDICATEUR DE SUIVI																																																							
COUT OPERATION TTC		54 000 000 €																																																					
Détail : HT		45 000 000 €																																																					
			<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="6">Contrat d'agglomération</th> </tr> <tr> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015 et 2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019 à 2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>MOE / Etudes</td> <td colspan="6" style="background-color: yellow;"></td> </tr> <tr> <td>DCE Travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: orange;"></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Archeologie - Procédures adm.</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: green;"></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: green;"></td> </tr> <tr> <td>AO Entreprise travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: purple;"></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2" style="background-color: blue;"></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Contrat d'agglomération						2013	2014	2015 et 2016	2017	2018	2019 à 2021	MOE / Etudes							DCE Travaux							Archeologie - Procédures adm.							AO Entreprise travaux							Travaux						
Planning	Contrat d'agglomération																																																						
	2013	2014	2015 et 2016	2017	2018	2019 à 2021																																																	
MOE / Etudes																																																							
DCE Travaux																																																							
Archeologie - Procédures adm.																																																							
AO Entreprise travaux																																																							
Travaux																																																							
MPM (€ HT)	MARSEILLE (€ HT)	Agence de l'eau (€ HT)	Conseil Régional PACA (€ HT)	Département	COMMUNES Autres communes	Autres financeurs																																																	
84,23%	0,00%	15,77%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																																																	
37 905 000 €	0 €	7 095 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																																	

ACTION N° 1			CONTRAT D'AGGLOMERATION																																																
OPERATION n° 112			REDUCTION DES REJETS POLLUANTS VERS LE MILIEU NATUREL																																																
<p><b>DEFI principal * :</b> 1                      * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)  <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-2                      Limiter les apports d'eaux usées vers les milieux aquatiques et en particulier les zones de baignades.</p> <p><b>Maitre d'ouvrage</b> DSP SERAMM</p> <p><b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>                      DSP SERAMM                      Bureau d'études interne MPM                      Services de l'état (DDTM, DREAL, ...)                      Agence de l'Eau RM&amp;C</p> <p><b>TERRITOIRE:</b>                      Territoire MPM</p> <p><b>SDAGE n° masses d'eau:</b>                      Les masses d'eaux cotières : FRDC06                      Les masses d'eau des cours d'eau : FRDR11034, FRDR11418, FRDR121b                      Correspondance programme de mesures :</p>			<p><b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <div style="text-align: center;">  <p>Avaloir classique      Avaloir siphonoïde à bac de décantation</p> <p><small>Canalisation d'évacuation vers le réseau (généralement 400mm de Ø)</small></p> </div> <p><b>Contexte</b>                      Certains équipements du système d'assainissement peuvent générer des déversements au milieu naturel en raison d'incidents techniques qui peuvent être en partie corrigés par des aménagements complémentaires. C'est le cas des pannes électriques sur les postes de relevage C'est le cas également des apports massifs de macro déchets sur le réseau.</p> <p><b>Caractéristiques techniques principales</b>                      Dans le cadre de la présente opération, il est prévu les interventions suivantes :                      - Equipement du poste de relevage de a Mulette d'un groupe électrogène de secours                      - Modification de la bache de polmpage du poste de relevage de Demandolx                      - Etude de la réduction des déversements sur les déversoir de Montricher et de Béal Magnan et sur le littoral Balnéaire                      - Modification des Avaloirs du réseau unitaire en avaloirs siphonoïdes pour piéger les macro déchets                      - Piégeage des macro déchets sur le Vieux Port et à la Pugette</p>																																																
<p><b>TYPE D'OPERATION:</b></p> <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Experimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table> <p><b>INDICATEUR DE SUIVI</b></p>			Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation	X	Experimentation		Animation		Communication / sensibilisation																																						
Etude	X																																																		
Gestion/Exploitation																																																			
Travaux/prestation	X																																																		
Experimentation																																																			
Animation																																																			
Communication / sensibilisation																																																			
<p><b>COUT OPERATION TTC</b> 609 600 €</p> <p>Détail : HT 508 000 €</p>			<p><b>Planning</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="6">Contrat d'agglomération</th> </tr> <tr> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6" style="background-color: #0070C0; color: white;">Travaux</td> </tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>	Contrat d'agglomération						2014	2015	2016	2017	2018	2019	Travaux																																			
Contrat d'agglomération																																																			
2014	2015	2016	2017	2018	2019																																														
Travaux																																																			
MPM (€ HT)	MARSEILLE (€ HT)	Agence de l'eau (€ HT)	Région (€ HT)	Département	COMMUNES Autres communes	Autres financeurs																																													
50,00%	0,00%	50,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																																													
254 000 €	0 €	254 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																													

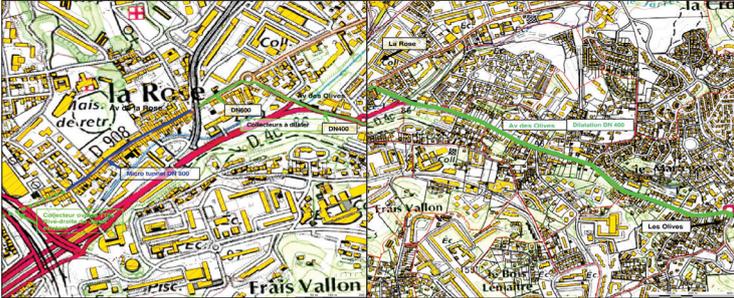
ACTION N° 1		CONTRAT D'AGGLOMERATION																																													
OPERATION n° 113		MODERNISATION DE LA VANNE BARRAGE DE LA PUGETTE																																													
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-2 Amélioration de la qualité des eaux du Jarret et reste du BV Huveaune <b>Maitre d'ouvrage</b> MPM <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> DSP SERAMM Bureau d'études interne MPM Services de l'état (DDTM, DREAL, ...) Agence de l'Eau RM&C <b>TERRITOIRE:</b> BV HUVEAUNE <b>SDAGE n° masses d'eau:</b> Les masses d'eaux cotières : FRDC06 Les masses d'eau des cours d'eau : FRDR11034, FRDR11418, FRDR121b Correspondance programme de mesures :		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>      <b>Contexte</b> La vanne barrage de la Pugette, située sur l'Huveaune entre le pont du Bd de Sainte Marguerite, en amont et le pont du Bd Michelet, à l'aval, permet le détournement intégral des débits de temps sec de l'Huveaune et du Jarret après dégrillage vers le deuxième émissaire dont l'exutoire est situé à Cortiou. Cela permet d'éviter le déversement de ces eaux chargées à leur exutoire naturel qui est situé à proximité des plages du Prado. Suite à plusieurs dysfonctionnements liés à l'asservissement de la vanne clapet, la manœuvre de cette vanne ne peut être désormais que commandée manuellement, correspondant à une situation d'exploitation qui ne peut être que provisoire <b>Caractéristiques techniques principales</b> Afin de remédier aux dysfonctionnements constatés et aux contraintes d'exploitation, il est envisagé de mettre en œuvre une solution prenant en compte les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Automatisation totale de la vanne clapet</li> <li>• Possibilité d'une manœuvre manuelle montée descente</li> <li>• Réduction des contraintes mécaniques dans la vanne clapet</li> <li>• Régulation par la vanne de fond</li> <li>• Production autonome électrique de sécurité</li> </ul>																																													
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude X Gestion/Exploitation Travaux/prestation X Experimentation Animation Communication / sensibilisation		<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																																													
<b>COUT OPERATION TTC</b> 690 000 € Détail : HT 575 000 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="6">Contrat d'agglomération</th> </tr> <tr> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>DCE</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>AO Travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Contrat d'agglomération						2013	2014	2015	2016	2017	2018	Etudes							DCE							AO Travaux							Travaux						
Planning	Contrat d'agglomération																																														
	2013	2014	2015	2016	2017	2018																																									
Etudes																																															
DCE																																															
AO Travaux																																															
Travaux																																															
MPM (€ HT)	MARSEILLE (€ HT)	Agence de l'eau (€ HT)	Région (€ HT)	Département	COMMUNES Autres communes	Autres financeurs																																									
50,00%	0,00%	50,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																																									
287 500 €	0 €	287 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																									

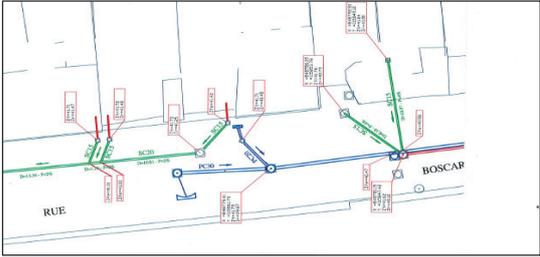
ACTION N° 1		CONTRAT D'AGGLOMERATION																																						
OPERATION n° 114		RESTRUCTURATION DU COLLECTEUR LITTORAL SUD																																						
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-2 Limiter les apports d'eaux usées vers les milieux aquatiques et en particulier les zones de baignades.		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <p><b>Contexte</b>                  Le Collecteur littoral Sud débute à la Madrague de Montredon, il assure la collecte et le transfert des eaux usées du bord de mer en passant par le boulevard de Montredon jusqu'à la « place du relais fleuri » à la Pointe Rouge. Son tracé sinueux passe dans de nombreuses propriétés privées, ensuite il rejoint le boulevard Tricon puis la rue du docteur Bertrand, quartier de la Vielle Chapelle, le quartier de Bonneveine pour se jeter à la station d'épuration. Entre la traverse Prat et le boulevard Tricon l'écoulement hydraulique du collecteur Littoral Sud présente de nombreux problèmes : faible pente, faible section, tracé sinueux, accès et entretien difficiles en raison de son passage dans des propriétés privées. Une grande partie de son débit est bypassée sur le poste de relevage "Molinari" qui occasionnant des débordements sur chaussées et des rejets en mer à proximité des plages.</p> <p><b>Caractéristiques techniques principales</b>                  Afin de suppléer aux dysfonctionnements énoncés, il est envisagé de créer :                  • Un poste de refoulement à créer.                  • Un tronçon gravitaire, sur 55 ml env., permettant, en amont, au collecteur de rejoindre le poste de refoulement                  • Une conduite de refoulement, à créer, du nouveau poste de l'impasse St Michel poste à l'avenue du Corail passant par la traverse Prat : 600ml env.                  • Un nouveau collecteur gravitaire « Sud » DN 500 à créer sous l'avenue du Corail et la traverse Parangon au Bd Tricon 1200 ml env.                  • Abandon de tronçons du collecteur Sud passant en propriétés privées                  • Reprise en by-pass de 5 dessertes locales, Tse. Prat, Pupat, Bd. Piot, Richard et Tiboulen à connecter sur la conduite gravitaire du bord de mer de l'av. de Montredon vers le poste de relevage Molinari. Soit : 255 ml env.</p>																																						
<b>Maitre d'ouvrage</b> MPM <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> DSP SERAMM Bureau d'études interne MPM Services de l'état (DDTM, DREAL, ...) Agence de l'Eau RM&C																																								
<b>TERRITOIRE:</b> Quartier Pointe Rouge <b>SDAGE n° masses d'eau:</b> Les masses d'eaux cotières : FRDC06 Les masses d'eau des cours d'eau : FRDR11034, FRDR11418, FRDR121b Correspondance programme de mesures :																																								
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude X Gestion/Exploitation Travaux/prestation X Experimentation Animation Communication / sensibilisation																																								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																																								
<b>COUT OPERATION TTC</b> 2 249 718 € Détail : HT 1 874 765 € Etudes 83 560 € Travaux 1 791 205 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="6">Contrat d'agglomération</th> </tr> <tr> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes</td> <td colspan="6">[Bar chart showing study period from 2013 to 2014]</td> </tr> <tr> <td>Délais adm.</td> <td colspan="6">[Bar chart showing administrative delays from 2014 to 2015]</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td colspan="6">[Bar chart showing work period from 2015 to 2016]</td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Contrat d'agglomération						2013	2014	2015	2016	2017	2018	Etudes	[Bar chart showing study period from 2013 to 2014]						Délais adm.	[Bar chart showing administrative delays from 2014 to 2015]						Travaux	[Bar chart showing work period from 2015 to 2016]					
Planning	Contrat d'agglomération																																							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018																																		
Etudes	[Bar chart showing study period from 2013 to 2014]																																							
Délais adm.	[Bar chart showing administrative delays from 2014 to 2015]																																							
Travaux	[Bar chart showing work period from 2015 to 2016]																																							
MPM (€ HT)	MARSEILLE (€ HT)	Agence de l'eau (€ HT)	Région (€ HT)	Département	COMMUNES																																			
57,33%	0,00%	42,67%	0,00%	0,00%	Autres communes	Autres financeurs																																		
1 074 765 €	0 €	800 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																		

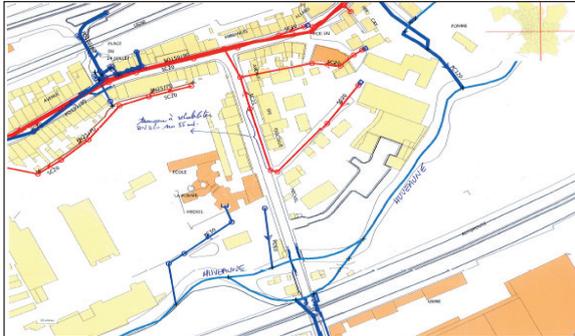
ACTION N°		1	CONTRAT D'AGGLOMERATION						
OPERATION n°		115	DIAGNOSTIC PERMANENT ET REPRISE DES RESEAUX A RISQUES - ZONE LITTORALE						
DEFI principal * :		1	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION						
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p><u>Exemple :</u> Travaux Square Pierre Aubert</p> 						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-2	<p><b>Contexte</b> Les réseaux d'assainissement subissent une usure liée à l'écoulement des effluents sanitaires qu'ils véhiculent et aux conditions physico-chimiques créées par ces effluents. Selon les conditions d'écoulement et la longueur des réseaux, cette usure peut être accélérée (productions d'H2S par exemple). Par ailleurs, en raison de la présence de végétaux, de l'infiltration des eaux de pluie, ou de la réalisation de travaux à proximité des canalisations, la stabilité des matériaux entourant les canalisations peuvent évoluer. Ces phénomènes de vieillissement des canalisations se traduisent par plusieurs phénomènes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- porosité croissante des conduites (avec pertes d'effluents sanitaires ou entrées d'eaux parasites (permanente ou lors des épisodes pluvieux);</li> <li>- fissuration des conduites avec le cas échéant intrusions de racines</li> <li>- déformation des conduites (ovalisation, création de flashes, décentrage des tronçons avec perte d'étanchéité)</li> <li>- perte d'étanchéité au niveau des joints (avec risque d'entrées d'eaux parasites, de perte d'effluents ou d'intrusions racinaires)</li> <li>- casse partielle ou totale de canalisations.</li> </ul> <p>Par ailleurs, la capacité de certains réseaux peut devenir insuffisante au regard de l'évolution urbaine des zones qu'ils desservent et des entrées diffuses d'eaux parasites. Ces évolutions des réseaux dégradent le fonctionnement du réseau (perte de capacité d'écoulement, fuites d'effluents plus ou moins importante vers le milieu naturel, entrées d'eaux parasites pouvant générer des débordements ou des déversements plus en aval, avant la station d'épuration). Ces dégradations des réseaux sont essentiellement repérées à l'occasion d'inspections réalisées sur les réseaux (Inspections télévisées (ITV), visites de canalisations de gros diamètres). Ces repérages sont guidés par une stratégie d'ensemble. Les défauts identifiés sont traités dans les meilleurs délais en fonction de leur gravité et de l'urgence des autres interventions. Les travaux réalisés sont essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des gainages ou chemisages des canalisations existantes (lorsque la conduite n'est pas trop dégradée ou déformée);</li> <li>- des remplacement des canalisations en place par des canalisations de même diamètre ou de diamètre supérieur (dilatation).</li> </ul>						
Maitre d'ouvrage		MPM							
PARTENAIRES TECHNIQUES :									
DSP SERAMM									
Bureau d'études interne MPM									
Services de l'état (DDTM, DREAL, ...)									
Agence de l'Eau RM&C									
TERRITOIRE:									
Zone littorale									
SDAGE n° masses d'eau:									
Les masses d'eaux cotières : FRDC06									
Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION:									
Etude		X							
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation		X							
Experimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI									
COUT OPERATION TTC		6 206 400 €	Contrat d'agglomération						
Détail : HT		5 172 000 €	Planning	2014	2015	2016	2017	2018	2019
			Etudes et Travaux						
MPM (€ HT)	MARSEILLE (€ HT)	Agence de l'eau (€ HT)	Région (€ HT)	Département	COMMUNES		Autres financeurs		
75,00%	0,00%	25,00%	0,00%	0,00%	Autres communes		Autres financeurs		
3 879 000 €	0 €	1 293 000 €	0 €	0 €	0 €		0 €		

ACTION N° 1		CONTRAT D'AGGLOMERATION																																																				
OPERATION n° 116		FERMETURE DES BOITES DE LAVAGE																																																				
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-2 La fermeture progressive des boîtes de lavage a pour objectifs d'économiser la ressource en eau et de protéger le littoral.		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>																																																				
<b>Maitre d'ouvrage</b> DSP SEM <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> DSP SEM Bureau d'études interne MPM Services de l'état (DDTM, DREAL, ...) Agence de l'Eau RM&C		 <p><b>Contexte</b>                  Dans le cadre du Contrat d'Agglomération 2014-2018, Marseille Provence Métropole programme la fermeture de 1500 bornes de lavage sur le territoire de la Ville de Marseille, principalement le long du littoral.                  En 2011 et 2012, deux études ont été menées pour connaître le volume d'eau utilisé pour le lavage des voiries. Ces études ont montré que le lavage de voirie consommait entre 4 et 6 millions de m³ par an.</p> <p><b>Objectif</b>                  Suppression de 1500 boîtes de lavage sur 3 ans, soit 500 / an. Entre le 01/07/2014 et le 31/12/2014, 451 boîtes de lavage ont été supprimées.</p> <p>Une commande a d'autre part été passée par le BPU pour la suppression de 277 boîtes, pour un montant de 88 k €. A la fin 2014, 257 boîtes sur 277 ont été supprimées soit 93 %. Ces travaux ne font pas partis du contrat d'agglomération.</p>																																																				
<b>TERRITOIRE:</b> Territoire MPM <b>SDAGE n° masses d'eau:</b> Les masses d'eaux cotières : FRDC06 Les masses d'eau des cours d'eau : FRDR11034, FRDR11418, FRDR121b <u>Correspondance programme de mesures :</u>																																																						
<b>TYPE D'OPERATION:</b>																																																						
Etude																																																						
Gestion/Exploitation		X																																																				
Travaux/prestation		X																																																				
Experimentation																																																						
Animation																																																						
Communication / sensibilisation																																																						
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																																																						
<b>COUT OPERATION TTC</b> 572 400 € Détail : HT 477 000 € Cout unitaire 318 € / boîte		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="6">Contrat d'agglomération</th> </tr> <tr> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>451</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Contrat d'agglomération						2014	2015	2016	2017	2018	2019	Travaux	451																																	
Planning	Contrat d'agglomération																																																					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019																																																
Travaux	451																																																					
MPM (€ HT)	MARSEILLE (€ HT)	Agence de l'eau (€ HT)	Région (€ HT)	Département	COMMUNES Autres communes	Autres financeurs																																																
50,00%	0,00%	50,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																																																
238 500 €	0 €	238 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																																

ACTION N° 1		CONTRAT D'AGGLOMERATION																																													
OPERATION n° 117		POMPES A EAUX GRISES SUR LES PORTS DE MPM																																													
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-2 Eviter le dépotage des eaux usées des bateaux dans la mer et donc améliorer la qualité du milieu et éviter le déclassement des zones de baignade		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> 																																													
<b>Maître d'ouvrage</b> PORTS <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> PORTS Bureau d'études interne MPM Services de l'état (DDTM, DREAL, ...) Agence de l'Eau RM&C		<b>TERRITOIRE:</b> Zones portuaires <b>SDAGE n° masses d'eau:</b> Les masses d'eaux cotières : FRDC06 <u>Correspondance programme de mesures :</u>																																													
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude Gestion/Exploitation Travaux/prestation X Experimentation Animation Communication / sensibilisation		<b>Contexte</b> Avec 34 ports de plaisances et 8 600 anneaux, le littoral de MPM est le premier pôle de plaisance français. Les rejets d'eaux usées des bateaux, à proximité des côtes, sont potentiellement à l'origine de plusieurs déclassement de qualité des eaux de baignades sur les plages de Marseille. Les bateaux récents sont équipés de cuves à eaux grises qui leur permettent de stocker leurs effluents sanitaires lorsqu'ils sont en mer et de les rejeter aux réseaux sanitaires public lorsqu'ils sont au port. Afin que cette vidange soit possible, il est nécessaire que les ports soient équipés de pompes à eaux grises. Dans le cadre de la gestion environnementale portuaire, MPM va équiper ses grands ports de pompes à eaux grises. <b>Intérêts des travaux proposés</b> L'intérêt du projet est de permettre aux bateaux de vider dans les ports de Marseille Provence Métropole et par conséquent dans le réseau d'assainissement sanitaire, leurs eaux usées (dites eaux grises). En l'absence de ce type d'installation, les bateaux vident leur cuves à eaux grises en mer entraînant potentiellement des pollutions et des déclassement des eaux de baignade.																																													
<b>COUT OPERATION TTC</b> 96 000 € Détail : HT 80 000 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="6">Contrat d'agglomération</th> </tr> <tr> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Contrat d'agglomération						2014	2015	2016	2017	2018	2019	Travaux																											
Planning	Contrat d'agglomération																																														
	2014	2015	2016	2017	2018	2019																																									
Travaux																																															
MPM (€ HT)	MARSEILLE (€ HT)	Agence de l'eau (€ HT)	Région (€ HT)	Département	COMMUNES Autres communes	Autres financeurs																																									
50,00%	0,00%	50,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																																									
40 000 €	0 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																									

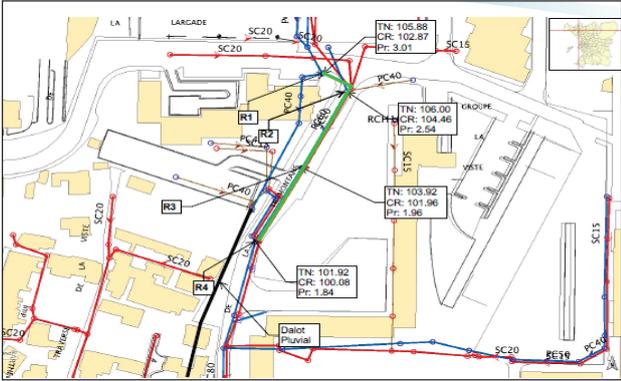
ACTION N°		1	CONTRAT D'AGGLOMERATION						
OPERATION n°		118	DILATATION ET RESTRUCTUARATION DES COLLECTEURS DES AVENUES LA ROSE ET LES OLIVES						
DEFI principal * :		1	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <p><b>Contexte</b>                  Les collecteurs de la Rose et des Olives sont canalisations qui drainent des « bassins versant » sanitaires de superficie respective de 1460 et 460ha. Outre son propre bassin, le collecteur de la Rose reçoit les effluents des Olives et une partie de ceux des communes d'Allauch et de Plan de Cuque. La section de ces collecteur devient insuffisante au regard du futur ; en outre ces 2 collecteurs présentent des dysfonctionnements de type structurel tels que écrasements, tassement, branchement pénétrants etc. En conséquence il convient de les remplacer et les dilater.</p> <p><b>Problématique</b>                  Si la restructuration du collecteur des Olives ne pose pas, a priori de véritables problèmes techniques, le remplacement de celui de l'avenue de la Rose se heurte, au niveau de la Rose « village » à l'encombrement du sous sol de la voie par les réseaux divers, par la faible largeur de celle-ci et par son trafic routier important. Aussi est il envisagé, pour assurer le transit des effluents, de forer un micro tunnel sur 400 ml pour franchir ce tronçon étroit et de conserver l'ancien collecteur en desserte locale. Ce micro tunnel rejoindra le collecteur principal Rive Droite du Jarret ovoïde T180</p> <p><b>Détail des travaux</b>                  Les travaux consisteront à :                  Dilatation en lieu et place du collecteur de l'avenue de Olives de DN 250/300 à DN400 ; L=1665ml                  Dilatation du tronçon haut de l'avenue de la Rose de DN 400 à DN600, L=170ml                  Réalisation d'un micro tunnel DN 1400 et busage DN700av de la Rose « village », L =400ml                  Reprise antennes diverses DN 160/200 en DN 300 ; L=90ml.</p>						
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)									
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-2							
Améliorer la qualité des eaux du Jarret									
Maitre d'ouvrage		MPM							
PARTENAIRES TECHNIQUES :									
DSP SERAMM									
Bureau d'études interne MPM									
Services de l'état (DDTM, DREAL, ...)									
Agence de l'Eau RM&C									
TERRITOIRE:									
13EME ARRONDISSEMENT DE MARSEILLE									
SDAGE n° masses d'eau:									
Les masses d'eau des cours d'eau : FRDR11418 (Jarret)									
Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION:									
Etude		X							
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation		X							
Experimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI									
COUT OPERATION TTC		4 200 000 €	Contrat d'agglomération						
Détail : HT		3 500 000 €	Planning	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Etudes				■					
Travaux		0 €	DCE			■			
Travaux Avenue La Rose			AO Travaux			■			
Travaux Avenue Les Olives			Trx 1 : Av La Rose				■	■	
			Trx 2 : Av Les Olives				■	■	
MPM (€ HT)	MARSEILLE (€ HT)	Agence de l'eau (€ HT)	Région (€ HT)	Département	COMMUNES		Autres financeurs		
80,07%	0,00%	19,93%	0,00%	0,00%	Autres communes		0,00%		
2 802 450 €	0 €	697 550 €	0 €	0 €	0 €		0 €		

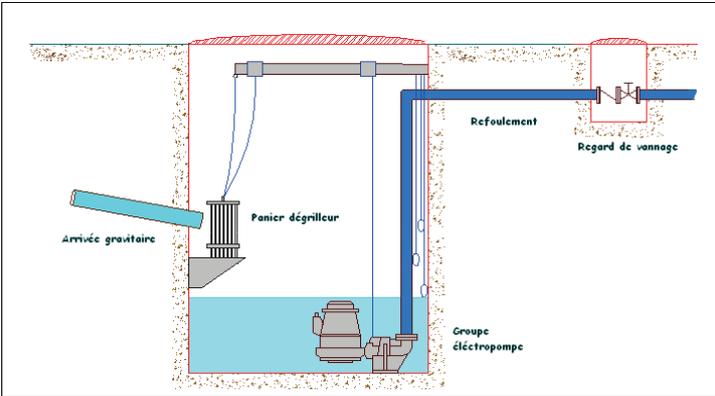
ACTION N° 1		CONTRAT D'AGGLOMERATION																																																				
OPERATION n° 119		DIAGNOSTIC PERMANENT ET REPRISE DES RESEAUX A RISQUES - BV JARRET																																																				
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-2 Améliorer la qualité des eaux du Jarret		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <p><u>Exemple de sous opération:</u> Travaux Rue Boscar</p> <p><b>Contexte</b>                  Les réseaux d'assainissement subissent une usure liée à l'écoulement des effluents sanitaires qu'ils véhiculent et aux conditions physico-chimiques créées par ces effluents. Selon les conditions d'écoulement et la longueur des réseaux, cette usure peut être accélérée (productions d'H2S par exemple). Ces phénomènes de vieillissement des canalisations se traduisent par plusieurs phénomènes :                  - porosité croissante des conduites (avec pertes d'effluents sanitaires ou entrées d'eaux parasites (permanente ou lors des épisodes pluvieux);                  - fissuration des conduites avec le cas échéant intrusions de racines                  - déformation des conduites (ovalisation, création de flashes, décentrage des tronçons avec perte d'étanchéité)                  - perte d'étanchéité au niveau des joints (avec risque d'entrées d'eaux parasites, de perte d'effluents ou d'intrusions racinaires)                  - casse partielle ou totale de canalisations.                  Par ailleurs, la capacité de certains réseaux peut devenir insuffisante au regard de l'évolution urbaine des zones qu'ils desservent et des entrées diffuses d'eaux parasites.                  Ces évolutions des réseaux dégradent le fonctionnement du réseau (perte de capacité d'écoulement, fuites d'effluents plus ou moins importante vers le milieu naturel, entrées d'eaux parasites pouvant générer des débordements ou des déversements plus en aval, avant la station d'épuration). Ces dégradations des réseaux sont essentiellement repérées à l'occasion d'inspections réalisées sur les réseaux (Inspections télévisées (ITV), visites de canalisations de gros diamètres). Ces repérages sont guidés par une stratégie d'ensemble. Les défauts identifiés sont traités dans les meilleurs délais en fonction de leur gravité et de l'urgence des autres interventions. Les travaux réalisés sont essentiellement :                  - des gainages ou chemisages des canalisations existantes (lorsque la conduite n'est pas trop dégradée ou déformée);                  - des remplacement des canalisations en place par des canalisations de même diamètre ou de diamètre supérieur (dilatation).</p> <p><b>Intérêts des opérations à réaliser</b>                  Les opérations en question permettent de maintenir un état satisfaisant du patrimoine de l'assainissement public. Elles permettent à minima de maintenir, mais plus généralement de renforcer la performance environnementale du système d'assainissement en évitant les fuites d'effluents sanitaires vers le milieu naturel, la saturation du système par les eaux claires parasites, et les casses plus importantes.</p>																																																				
<b>Maitre d'ouvrage</b> MPM <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> DSP SERAMM Bureau d'études interne MPM Services de l'état (DDTM, DREAL, ...) Agence de l'Eau RM&C																																																						
<b>TERRITOIRE:</b> BV JARRET																																																						
<b>SDAGE n° masses d'eau:</b> Les masses d'eaux cotières : FRDC06 Les masses d'eau des cours d'eau : FRDR11034, FRDR11418, FRDR121b <u>Correspondance programme de mesures :</u>																																																						
<b>TYPE D'OPERATION:</b>																																																						
Etude		X																																																				
Gestion/Exploitation																																																						
Travaux/prestation		X																																																				
Experimentation																																																						
Animation																																																						
Communication / sensibilisation																																																						
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																																																						
<b>COUT OPERATION TTC</b> 2 100 000 € Détail : HT 1 750 000 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="6">Contrat d'agglomération</th> </tr> <tr> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes et Travaux</td> <td style="background-color: yellow;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Contrat d'agglomération						2014	2015	2016	2017	2018	2019	Etudes et Travaux																																		
Planning	Contrat d'agglomération																																																					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019																																																
Etudes et Travaux																																																						
MPM (€ HT)	MARSEILLE (€ HT)	Agence de l'eau (€ HT)	Région (€ HT)	Département	COMMUNES Autres communes	Autres financeurs																																																
75,00%	0,00%	25,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																																																
1 312 500 €	0 €	437 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																																

ACTION N° 1		CONTRAT D'AGGLOMERATION																																																				
<b>OPERATION n° 120 DIAGNOSTIC PERMANENT ET REPRIS DES RESEAUX A RISQUES - BV HUVEAUNE SAUF JARRET</b>																																																						
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>																																																				
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-2  Améliorer la qualité des eaux de l'Huveaune		<p><a href="#">Exemple de sous-opération: Réhabilitation des réseaux boulevard du docteur Heckel</a></p>  <p><b>Contexte</b>                  Les réseaux d'assainissement subissent une usure liée à l'écoulement des effluents sanitaires qu'ils véhiculent et aux conditions physico-chimiques créées par ces effluents. Selon les conditions d'écoulement et la longueur des réseaux, cette usure peut être accélérée (productions d'H2S par exemple). Par ailleurs, en raison de la présence de végétaux, de l'infiltration des eaux de pluie, ou de la réalisation de travaux à proximité des canalisations, la stabilité des matériaux entourant les canalisations peuvent évoluer. Ces phénomènes de vieillissement des canalisations se traduisent par plusieurs phénomènes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- porosité croissante des conduites (avec pertes d'effluents sanitaires ou entrées d'eaux parasites (permanente ou lors des épisodes pluvieux);</li> <li>- fissuration des conduites avec le cas échéant intrusions de racines</li> <li>- déformation des conduites (ovalisation, création de flashes, décentrage des tronçons avec perte d'étanchéité)</li> <li>- perte d'étanchéité au niveau des joints (avec risque d'entrées d'eaux parasites, de perte d'effluents ou d'intrusions racinaires)</li> <li>- casse partielle ou totale de canalisations.</li> </ul> Par ailleurs, la capacité de certains réseaux peut devenir insuffisante au regard de l'évolution urbaine des zones qu'ils desservent et des entrées diffuses d'eaux parasites. Ces évolutions des réseaux dégradent le fonctionnement du réseau (perte de capacité d'écoulement, fuites d'effluents plus ou moins importante vers le milieu naturel, entrées d'eaux parasites pouvant générer des débordements ou des déversements plus en aval, avant la station d'épuration). Ces dégradations des réseaux sont essentiellement repérées à l'occasion d'inspections réalisées sur les réseaux (Inspections télévisées (ITV), visites de canalisations de gros diamètres). Ces repérages sont guidés par une stratégie d'ensemble. Les défauts identifiés sont traités dans les meilleurs délais en fonction de leur gravité et de l'urgence des autres interventions. Les travaux réalisés sont essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des gainages ou chemisages des canalisations existantes (lorsque la conduite n'est pas trop dégradée ou déformée);</li> <li>- des remplacement des canalisations en place par des canalisations de même diamètre ou de diamètre supérieur (dilatation).</li> </ul>																																																				
<b>Maître d'ouvrage</b> MPM																																																						
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> DSP SERAMM Bureau d'études interne MPM Services de l'état (DDTM, DREAL, ...) Agence de l'Eau RM&C																																																						
<b>TERRITOIRE:</b> BV HUVEAUNE SAUF JARRET																																																						
<b>SDAGE n° masses d'eau:</b> Les masses d'eau des cours d'eau : FRDR11034, FRDR11418, FRDR121b  Correspondance programme de mesures :																																																						
<b>TYPE D'OPERATION:</b>																																																						
Etude		X																																																				
Gestion/Exploitation																																																						
Travaux/prestation		X																																																				
Experimentation																																																						
Animation																																																						
Communication / sensibilisation																																																						
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																																																						
<b>COUT OPERATION TTC</b> 1 920 000 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="6">Contrat d'agglomération</th> </tr> <tr> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes et Travaux</td> <td colspan="6" style="background-color: yellow;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Contrat d'agglomération						2014	2015	2016	2017	2018	2019	Etudes et Travaux																																		
Planning	Contrat d'agglomération																																																					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019																																																
Etudes et Travaux																																																						
Détail : HT 1 600 000 €																																																						
MPM (€ HT)	MARSEILLE (€ HT)	Agence de l'eau (€ HT)	Région (€ HT)	Département	COMMUNES Autres communes	Autres financeurs																																																
75,00%	0,00%	25,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																																																
1 200 000 €	0 €	400 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																																

ACTION N° 1		CONTRAT D'AGGLOMERATION																																																				
<b>OPERATION n° 121</b>		<b>MISE EN PLACE DE TELERELEVÉ SUR LES BOITES DE LAVAGE</b>																																																				
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-2 Permettre la connaissance en temps réel de l'état du système d'assainissement et des milieux récepteurs <b>Maitre d'ouvrage</b> DSP SEM <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> DSP SEM Bureau d'études interne MPM Services de l'état (DDTM, DREAL, ...) Agence de l'Eau RM&C		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>   <b>Contexte</b> Dans le cadre du Contrat d'Agglomération 2014-2018, Marseille Provence Métropole programme la mise en place de compteurs d'eau équipés d'émetteur radio et d'impulsion sur les boîtes de lavage du territoire de la Ville de Marseille. <b>Intérêts des travaux proposés</b> La télérelève va permettre la détection des fuites, et de la détérioration des boîtes de lavage, ainsi que la mise en place d'une facturation au réel de la consommation d'eau pour le nettoyage des voiries.																																																				
<b>TERRITOIRE:</b> Territoire MPM <b>SDAGE n° masses d'eau:</b> Les masses d'eaux cotières : FRDC06 Les masses d'eau des cours d'eau : FRDR11034, FRDR11418, FRDR121b Correspondance programme de mesures :																																																						
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude Gestion/Exploitation X Travaux/prestation X Experimentation Animation Communication / sensibilisation																																																						
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																																																						
<b>COÛT OPERATION TTC</b> 960 000 € Détail : HT 800 000 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="6">Contrat d'agglomération</th> </tr> <tr> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes et Travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Contrat d'agglomération						2014	2015	2016	2017	2018	2019	Etudes et Travaux																																		
Planning	Contrat d'agglomération																																																					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019																																																
Etudes et Travaux																																																						
MPM (€ HT)	MARSEILLE (€ HT)	Agence de l'eau (€ HT)	Région (€ HT)	Département	COMMUNES Autres communes	Autres financeurs																																																
70,00%	0,00%	30,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																																																
560 000 €	0 €	240 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																																

ACTION N° 1		CONTRAT D'AGGLOMERATION																																																											
OPERATION n° 122		REMISE A NIVEAU DE LA STATION D'EPURATION DU ROVE - NIOLON																																																											
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-2  Mise en conformité du traitement eu égard de la DERU  <b>Maitre d'ouvrage</b> MPM  <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> DSP SERAMM Bureau d'études interne MPM Services de l'état (DDTM, DREAL, ...) Agence de l'Eau RM&C		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <p><b>Contexte</b>                  Le secteur dit de Niolon au Rove, n'est pas raccordé sur le réseau sanitaire principal desservant cette Commune, qui fait parti du système d'assainissement de l'agglomération de Marseille. Il dispose de son propre système d'assainissement qui aboutit à une station d'épuration d'une capacité de 1 500 équivalents habitants. Cette station met en oeuvre un traitement physico-chimique. Le rejet des eaux traitées s'effectue à la côte, à une profondeur de 3,5 m. Les études de suivi du milieu marin au rejet de cette station d'épuration n'ont pas mis en évidence d'impact significatif important sur l'environnement. Néanmoins, l'installation actuelle ne permet pas de respecter les objectifs de réduction des flux de substances polluantes issus de la réglementation. Marseille Provence Métropole a par conséquent engagé une opération de modernisation de cet ouvrage.</p> <p><b>Caractéristiques techniques principales</b>                  Extension du traitement pour mise en conformité vis à vis de l'arrêté du 22/06/2007</p>																																																											
<b>TERRITOIRE:</b> Territoire MPM  <b>SDAGE n° masses d'eau:</b> Les masses d'eaux cotières : FRDC06 Les masses d'eau des cours d'eau : FRDR11034, FRDR11418, FRDR121b Correspondance programme de mesures :																																																													
<b>TYPE D'OPERATION:</b> <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Experimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>		Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation	X	Experimentation		Animation		Communication / sensibilisation																																																	
Etude	X																																																												
Gestion/Exploitation																																																													
Travaux/prestation	X																																																												
Experimentation																																																													
Animation																																																													
Communication / sensibilisation																																																													
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																																																													
<b>COUT OPERATION TTC</b> 1 560 000 € Détail : HT 1 300 000 €  Etude 60 000 € Travaux/prestation 1 200 000 € CT/OPC/SPS/Sondages 40 000 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="6">Contrat d'agglomération</th> </tr> <tr> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Procédures adm.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Designation MOE</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etudes</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>DCE</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Designation entreprise</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Contrat d'agglomération						2014	2015	2016	2017	2018	2019	Procédures adm.							Designation MOE							Etudes							DCE							Designation entreprise							Travaux						
Planning	Contrat d'agglomération																																																												
	2014	2015	2016	2017	2018	2019																																																							
Procédures adm.																																																													
Designation MOE																																																													
Etudes																																																													
DCE																																																													
Designation entreprise																																																													
Travaux																																																													
MPM (€ HT)	MARSEILLE (€ HT)	Agence de l'eau (€ HT)	Région (€ HT)	Département	COMMUNES Autres communes	Autres financeurs																																																							
70,00%	0,00%	30,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																																																							
910 000 €	0 €	390 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																																							

ACTION N° 1		CONTRAT D'AGGLOMERATION																																																				
OPERATION n° 123		DIAGNOSTIC PERMANENT ET REPRISE DES RESEAUX A RISQUES - RESTE MARSEILLE HORS ZONE LITTORALE ET BV HUVEAUNE																																																				
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-2 Amélioration globale de la qualité des eaux en baie de Marseille <b>Maitre d'ouvrage</b> MPM <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> DSP SERAMM Bureau d'études interne MPM Services de l'état (DDTM, DREAL, ...) Agence de l'Eau RM&C		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <p><b>Exemple d'opération:</b> Travaux rue de la Tramontane</p> <p><b>Contexte</b>                  Les réseaux d'assainissement subissent une usure liée à l'écoulement des effluents sanitaires qu'ils véhiculent et aux conditions physico-chimiques créées par ces effluents. Selon les conditions d'écoulement et la longueur des réseaux, cette usure peut être accélérée (productions d'H2S par exemple). Par ailleurs, en raison de la présence de végétaux, de l'infiltration des eaux de pluie, ou de la réalisation de travaux à proximité des canalisations, la stabilité des matériaux entourant les canalisations peuvent évoluer. Ces phénomènes de vieillissement des canalisations se traduisent par plusieurs phénomènes :                  - porosité croissante des conduites (avec pertes d'effluents sanitaires ou entrées d'eaux parasites (permanente ou lors des épisodes pluvieux);                  - fissuration des conduites avec le cas échéant intrusions de racines                  - déformation des conduites (ovalisation, création de flashes, décentrage des tronçons avec perte d'étanchéité)                  - perte d'étanchéité au niveau des joints (avec risque d'entrées d'eaux parasites, de perte d'effluents ou d'intrusions racinaires)                  - casse partielle ou totale de canalisations.                  Par ailleurs, la capacité de certains réseaux peut devenir insuffisante au regard de l'évolution urbaine des zones qu'ils desservent et des entrées diffuses d'eaux parasites. Ces évolutions des réseaux dégradent le fonctionnement du réseau (perte de capacité d'écoulement, fuites d'effluents plus ou moins importante vers le milieu naturel, entrées d'eaux parasites pouvant générer des débordements ou des déversements plus en aval, avant la station d'épuration). Ces dégradations des réseaux sont essentiellement repérées à l'occasion d'inspection réalisées sur les réseaux (Inspections télévisées (ITV), visites de canalisations de gros diamètres). Ces repérages sont guidés par une stratégie d'ensemble. Les défauts identifiés sont traités dans les meilleurs délais en fonction de leur gravité et de l'urgence des autres interventions. Les travaux réalisés sont essentiellement :                  - des gainages ou chemisages des canalisations existantes (lorsque la conduite n'est pas trop dégradée ou déformée);                  - des remplacement des canalisations en place par des canalisations de même diamètre ou de diamètre supérieur (dilatation).</p>																																																				
<b>TERRITOIRE:</b> Territoire MPM <b>SDAGE n° masses d'eau:</b> Les masses d'eaux cotières : FRDC06 Les masses d'eau des cours d'eau : FRDR11034, FRDR11418, FRDR121b Correspondance programme de mesures :																																																						
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude <input checked="" type="checkbox"/> X Gestion/Exploitation Travaux/prestation <input checked="" type="checkbox"/> X Experimentation Animation Communication / sensibilisation																																																						
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																																																						
<b>COUT OPERATION TTC</b> 6 480 000 € Détail : HT 5 400 000 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="6">Contrat d'agglomération</th> </tr> <tr> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes et Travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Contrat d'agglomération						2014	2015	2016	2017	2018	2019	Etudes et Travaux																																		
Planning	Contrat d'agglomération																																																					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019																																																
Etudes et Travaux																																																						
MPM (€ HT)	MARSEILLE (€ HT)	Agence de l'eau (€ HT)	Région (€ HT)	Département	COMMUNES Autres communes	Autres financeurs																																																
75,00%	0,00%	25,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																																																
4 050 000 €	0 €	1 350 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																																

ACTION N° 1		CONTRAT D'AGGLOMERATION																																																				
OPERATION n° 124		SECURISATION DES POSTES DE RELEVAGE																																																				
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-2 Amélioration globale de la qualité des eaux en baie de Marseille <b>Maitre d'ouvrage</b> MPM <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> DSP SERAMM Bureau d'études interne MPM Services de l'état (DDTM, DREAL, ...) Agence de l'Eau RM&C		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <p><b>Contexte</b>                  Dans le cadre du Contrat d'Agglomération 2014-2018, Marseille Provence Métropole programme la réalisation de travaux de sécurisation de postes de relevage, en particulier le long du littoral.</p> <p><b>Intérêts des travaux proposés</b>                  Le système d'assainissement de l'agglomération de Marseille comporte une centaine de poste de relevage, dont certains nécessitent des travaux afin d'améliorer la protection du milieu naturel. Pour cela, la Collectivité prévoit la mise en place de groupe de pompage de secours, de télésurveillance relié au PC bd Joseph Vernet, ainsi que la réhausse de certains seuils des surverses. Une attention particulière sera apportée aux postes de relevage dont les surverses vont directement au milieu naturel (zone de baignade, fleuve côtier). Cela concerne particulièrement les postes de relevage de Molinari, Maldormé, Malmousque 3, Baigneur, Verrerie.</p>																																																				
<b>TERRITOIRE:</b> Territoire MPM <b>SDAGE n° masses d'eau:</b> Les masses d'eaux cotières : FRDC06 Les masses d'eau des cours d'eau : FRDR11034, FRDR11418, FRDR121b Correspondance programme de mesures :																																																						
<b>TYPE D'OPERATION:</b> <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Experimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>		Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation	X	Experimentation		Animation		Communication / sensibilisation																																										
Etude	X																																																					
Gestion/Exploitation																																																						
Travaux/prestation	X																																																					
Experimentation																																																						
Animation																																																						
Communication / sensibilisation																																																						
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																																																						
<b>COUT OPERATION TTC</b> 1 038 000 € Détail : HT 865 000 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="6">Contrat d'agglomération</th> </tr> <tr> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes et Travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Contrat d'agglomération						2014	2015	2016	2017	2018	2019	Etudes et Travaux																																		
Planning	Contrat d'agglomération																																																					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019																																																
Etudes et Travaux																																																						
MPM (€ HT)	MARSEILLE (€ HT)	Agence de l'eau (€ HT)	Région (€ HT)	Département	COMMUNES Autres communes	Autres financeurs																																																
75,00%	0,00%	25,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																																																
648 750 €	0 €	216 250 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																																

ACTION N° 1		CONTRAT D'AGGLOMERATION																																																			
OPERATION n° 125		DEVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITE																																																			
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-2 Developpement de la biodiversité et amélioration globale de la qualité de la baie de Marseille <b>Maitre d'ouvrage</b> DSP SERAMM <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> DSP SERAMM Bureau d'études interne MPM Services de l'état (DDTM, DREAL, ...) Agence de l'Eau RM&C		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>Contexte</b> Compte tenu de l'âge et de l'importance de l'ajout de la végétation sur le littoral sont fortement artificialisés depuis longtemps. En dépit des actions importantes engagées sur le système d'assainissement dans le cadre du présent Contrat d'Agglomération, ou d'autres opérations entreprises par MPM ou ses partenaires, la reconquête de ces milieux par la biocénose paraît difficile. Les actions envisagées dans le cadre de la présente opérations visent à faciliter le retour au bon état des milieux concernés, sur la baie de Marseille. <b>Caractéristiques techniques principales</b> L'une des actions engagées dans le cadre de la présente opération visera à favoriser la réhabilitation biologique de l'anse de Cortiou, point de rejet du système d'assainissement de l'agglomération de Marseille depuis la fin du XIX <sup>ème</sup> siècle et de l'Huveaune (par temps sec) depuis les années 1970, par transplantation de cystoseires qui constituent un bon indicateur de la qualité des eaux marines. Un autre objectif de la présente opération consiste à favoriser l'implantation d'une biocénose sur les aménagements littoraux existants (quais, pontons). Il s'agira de mettre en oeuvre des revêtements favorisant la protection des animaux marins de petite taille et en particulier des poissons juvénils. <b>Intérêt du Projet :</b> Les actions proposées dans le cadre de la présente opération permettront de favoriser le retour de la biocénose dans des milieux actuellement très artificialisés. Elles participeront ainsi au respect des objectifs des Directives Cadre sur l'Eau et sur la Stratégie pour le Milieu Marin. Elles permettront une augmentation de la biodiversité dans les secteurs concernés ainsi qu'une interface davantage apaisée entre les activités humaines et le milieu marin.																																																			
<b>TERRITOIRE:</b> Territoire MPM <b>SDAGE n° masses d'eau:</b> Les masses d'eaux cotières : FRDC06 Les masses d'eau des cours d'eau : FRDR11034, FRDR11418, FRDR121b <u>Correspondance programme de mesures :</u>																																																					
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude X Gestion/Exploitation Travaux/prestation Experimentation Animation Communication / sensibilisation																																																					
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																																																					
<b>COUT OPERATION TTC</b> 480 000 € <b>Détail :</b> HT 400 000 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="5">Contrat d'agglomération</th> <th rowspan="2">2019</th> </tr> <tr> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>EtudeS</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Contrat d'agglomération					2019	2014	2015	2016	2017	2018	EtudeS																																		
Planning	Contrat d'agglomération					2019																																															
	2014	2015	2016	2017	2018																																																
EtudeS																																																					
MPM (€ HT)	MARSEILLE (€ HT)	Agence de l'eau (€ HT)	Région (€ HT)	Département	COMMUNES Autres communes	Autres financeurs																																															
50,00%	0,00%	50,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																																															
200 000 €	0 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																															

ACTION N°		FA 1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES				
OPERATION n°		102	Etude pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement - CPA MARTIGUES				
<b>DEFI principal * :</b> <b>1</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>					
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> <b>A1.1</b> Mettre en place et réaliser un schéma directeur des eaux pluviales et des eaux usées		Un diagnostic complet ainsi qu'un schéma directeur d'assainissement ont été réalisés en 2000 par le SIVOM, embryon de l'actuelle Communauté d'agglomération du Pays de Martigues (CAPM).					
<b>Maitre d'ouvrage</b> Communauté d'Agglomération Pays de Martigues		Cette étude a permis de définir un programme de travaux visant à améliorer le fonctionnement de la collecte et de l'unité de traitement. Ce programme de travaux ayant été exécuté dans son intégralité, la CAPM souhaite lancer en 2015 un nouveau diagnostic de son système d'assainissement en 2015.					
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Agence de l'eau MPM communes concernées		Cette étude définira notamment le programme de travaux pour améliorer le fonctionnement du système d'assainissement de Martigues par temps de pluie.					
<b>TERRITOIRE:</b> Communauté d'Agglomération Pays de Martigues							
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau: FRDC05 Correspondance programme de mesures :							
<b>TYPE D'OPERATION:</b>							
Etude		<b>X</b>					
Gestion/Exploitation							
Travaux/prestation		<b>X</b>					
Expérimentation							
Animation							
Communication / sensibilisation							
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b> Réalisation du schéma directeur d'assainissement							
<b>COUT OPERATION HT</b> <b>150 000 €</b> Détail : Etude 150 000 €		<b>Planning</b>		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie	
				2015	2016	2017	2018
0 € Cahier des charges							
0 € Etude							
0 € restitution							
0 €							
0 €							
0 €							
						Autres financeurs	
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	CAPM	
0%	0%	50%	0%	30%	0%	20%	
0,00 €	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	

ACTION N° FA 1		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES						
OPERATION n° 103		Travaux d'assainissement - La Ciotat - Ceyreste						
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-2 Diagnostiquer et mettre en œuvre les solutions appropriées les solutions appropriées pour mieux réguler les entrées d'eau sur la station d'épuration <b>Maitre d'ouvrage</b> MPM <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Agence de l'eau SAEM Ville de La Ciotat Ville de Ceyreste <b>TERRITOIRE:</b> Communes de La Ciotat et Ceyreste <b>SDAGE</b> n° masses d'eau: FRDC07b, FRDC07c Correspondance programme de mesures : <b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude X Gestion/Exploitation Travaux/prestation X Experimentation Animation Communication / sensibilisation <b>INDICATEUR DE SUIVI</b> Réalisation budgétaire		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>Contexte et objectifs:</b> Le système d'assainissement de La Ciotat Ceyreste est composé d'un réseau d'assainissement séparatif, de plusieurs postes de relevage et d'une station d'épuration rejetant en mer. Les effluents traités sont rejetés au large des plages via un émissaire. la plage de Saint Jean (La Ciotat) a aujourd'hui une qualité qualifiée d'insuffisante. L'actualisation du Profil baignade a identifié des problématiques liées au fonctionnement du système d'assainissement, d'où la nécessité de réaliser des travaux. Par ailleurs, la commune de La Ciotat connaît aujourd'hui un développement économique et urbain très important qui se caractérise par un accroissement significatif de sa population. Les réseaux d'assainissement sont donc de plus en plus sollicités et les premiers problèmes de capacité apparaissent déjà sur le front de mer . L'enjeu d'anticipation est aujourd'hui primordial pour ne pas avoir à en subir les conséquences demain. <b>Descriptif des actions:</b> - Réalisation d'un poste de refoulement (carrefour Subilia/Bodin) = 1 300 000 €HT - Réhabilitation du poste de réception des matières de vidange sur le site de la station d'épuration (travaux DSP) = 84 000 €HT - Mise en place de groupes électrogènes sur les stations de relevage (travaux DSP) = 19 500 €HT - Mise en place de sondes de mesures dans les réseaux (travaux DSP) = 20 400€ HT - Sectorisation des réseaux (travaux DSP) = 182 600 €HT Le montant total de l'opération est évalué à 1 606 500 € HT soit 1 927 800,00 € TTC. L'Agence de l'Eau n'apportera son concours sur les travaux concessifs, et donc participera à cette opération à hauteur de 30% sur 1,300,000€, soit 390,000€HT. Hors Travaux DSP - le montant des travaux est de 1,300,000 € HT dont 50% subventionnable par l'Agence de l'Eau, soit un bonus contrat de 650,000€HT.						
<b>COUT OPERATION HT</b> 1 606 500 € <b>Détail :</b> Etude HT 200 000 € Travaux HT 1 406 500 €		<b>Planning</b>	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Cahier des charges						
		Etude						
		travaux						
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau - taux bonifié à 50% si réalisation des opérations 603 et 603bis	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs		
50%	0%	40%	0%	10%	0%	0%		
803 250,00 €	0,00 €	642 600,00 €	0,00 €	160 650,00 €	0,00 €	0,00 €		

ACTION N°		1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES							
OPERATION n°		104	Travaux d'Assainissement Carry le Rouet - Sausset les Pins							
DEFI principal * :		1	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b> Le système d'assainissement de Carry-le-Rouet/Sausset-les-Pins est composé d'un réseau d'assainissement séparatif, de plusieurs postes de relevage et d'une station d'épuration rejetant en mer. Les effluents traités sont rejetés par un émissaire à 500 au large des plages. Tout dysfonctionnement des ouvrages peut entraîner une pollution et une fermeture des plages environnantes. Il est donc primordial d'entretenir et sécuriser le patrimoine. Le rejet s'effectue au niveau de la zone Natura 2000 du PMCB. Le poste de relevage de la Tulière peut connaître, par temps de pluie, des dysfonctionnements. afin de limiter l'impact sur le milieu naturel, il est nécessaire de réaliser ces travaux.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> Le système d'assainissement doit faire l'objet de travaux permettant d'assurer sa conformité, vis à vis des rejets au milieu naturel:  - Mise en place de sonde de niveau dans les réseaux (travaux DSP) = 25 920 €HT  - Restructuration du poste de relevage de Tulière = 400 000 €HT  - Renouvellement du réseau sanitaire (100mL) de la corniche du Général Leclerc = 40 000 €HT  - Sectorisation permanente des réseaux (travaux DSP) = 129 840 €HT  Le montant total est évalué à 595 760,00 € HT soit 714 912,00 € TTC.  L'agence de l'Eau n'apportera pas son concours sur les travaux concessifs, donc participera à cette opération à hauteur de 50% sur 440,000€HT soit une participation de 220,000€ HT							
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)										
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-2								
Diagnostiquer et mettre en œuvre les solutions appropriées les solutions appropriées pour mieux réguler les entrées d'eau sur la station d'épuration										
Maitre d'ouvrage		MPM								
PARTENAIRES TECHNIQUES :										
Agence de l'Eau										
SAOM										
Commune de Carry le Rouet										
Commune de Sausset les Pins										
TERRITOIRE:										
Communes de Carry le Rouet et Sausset les Pins										
SDAGE n° masses d'eau:										
FRDC05										
Correspondance programme de mesures :										
TYPE D'OPERATION:										
Etude		X								
Gestion/Exploitation										
Travaux/prestation		X								
Experimentation										
Animation										
Communication / sensibilisation										
INDICATEUR DE SUIVI										
Réalisation des travaux										
COUT OPERATION HT		595 760 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
Détail :			Planning		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etude		50 000 €	Cahier des charges							
Travaux/prestation		545 760 €	études							
Communication / sensibilisation		0 €	mise en œuvre							
			etc...							
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau sur part subventionnable (travaux hors DSP)	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs				
53%	0%	37%	0%	10%	0%	0%				
315 752,80 €	0,00 €	220 431,20 €	0,00 €	59 576,00 €	0,00 €	0,00 €				



ACTION N° 1		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES											
OPERATION n° 106		Diagnostic du système d'assainissement existant sur le Château d'If											
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-3 Réduire les rejets directs et indirects en mer en réduisant les rejets polluants		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <u>Contexte :</u>  L'île d'If est compris dans la Zone Naturelle d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de l'archipel du Frioul, Iles d'Endoume, dans la zone Spéciale (ZPS), dénommée « Site Natura 2000 îles marseillaises-Cassidaigne » et dans le Parc National des Calanques (création du PNC – décret n°2012-507 du 18 avril 2012, modifié par décret n°2013-961 . Ainsi elle a été classée « cœur de parc terrestre » et en zone maritime adjacente dans le cadre du PNC au même titre que l'archipel du Frioul.  Depuis 1991, le château d'If est équipé d'une mini-station d'épuration biologique à cultures fixées dont les effluents issus après traitement sont dispersés en mer. Soucieux de la préservation de l'environnement, il est procédé deux fois par an des vidanges par camions citernes, nettoyages et changements des filtres.  <u>Objectif et opération:</u>  Non seulement au regard de l'ancienneté du système de traitement des eaux usées, et de l'augmentation de la fréquentation (plus de 100 000 visiteurs annuel), il paraît nécessaire d'avoir un diagnostic afin de maîtriser une éventuelle pollution et un respect de l'environnement. De même, cette opération pourrait permettre l'utilisation de nouvelles techniques de traitement des eaux usées.  La mise en œuvre de l'opération peut démarrer dès 2015.											
<b>Maitre d'ouvrage</b> Centre des monuments nationaux(CMN)													
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> MPM, CUM, PNC, Agence de l'eau													
<b>TERRITOIRE:</b> Archipel du Frioul : Ilot d'If													
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:  FRDCO6b  <u>Correspondance programme de mesures :</u>													
<b>TYPE D'OPERATION:</b> <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation
Etude	X												
Gestion/Exploitation													
Travaux/prestation													
Expérimentation													
Animation													
Communication / sensibilisation													
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b> réalisation budgétaire													
<b>COUT OPERATION HT</b> 21 600 € Détail : Etude 21 600 € Travaux/prestation 0 € Communication / sensibilisation 0 €		<b>Planning</b>		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie							
				2015	2016	2017	2018	2019	2020				
		Cahier des charges											
		études											
		mise en œuvre											
		etc...											
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs							
20%	0%	50%	0%	0%	0%	CMN							
4 320,00 €	0,00 €	10 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 480,00 €							

ACTION N°		FA 1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES																																												
OPERATION n°		107	Etude et travaux pour la création d'un réseau interne et raccordement au réseau public des bâtiments de l'hôpital Caroline, Frioul																																												
DEFI principal * :		1	<p><b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b></p> <p><u>Contexte et objectif :</u></p> <p>Une station d'épuration est installée sur le Frioul mais son fonctionnement n'est pas optimum car elle est surdimensionnée. Par ailleurs, l'efficacité de la station autonome présente sur l'île d'If est à évaluer. De nombreux bâtiments présents sur l'île du Frioul possèdent des systèmes d'assainissement défectueux (fosse septique non étanche, non raccordement au réseau) en particulier le Sémaphore ou l'Hôpital Caroline. L'objectif est d'améliorer cet assainissement, et par là-même la qualité de l'eau autour de l'archipel.</p> <p><u>Description de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un diagnostic des systèmes existants des îles du Frioul;</li> <li>- Etude de faisabilité des améliorations à y apporter, et estimation;</li> <li>- Réalisation des améliorations.</li> </ul>																																												
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)																																															
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-3																																													
Réduire les rejets directs et indirects en mer en améliorant le traitement des évènements pluvieux et en réduisant les rejets polluants																																															
Maitre d'ouvrage		Ville de Marseille																																													
PARTENAIRES TECHNIQUES :																																															
Parc National des Calanques, conservatoire du littoral, Direction de l'architecture de la Ville de Marseille																																															
MPM, ABF																																															
TERRITOIRE:		Frioul																																													
SDAGE n° masses d'eau:		FRDCO6b																																													
Correspondance programme de mesures :		OF5A ASS0101																																													
TYPE D'OPERATION:																																															
Etude		X																																													
Gestion/Exploitation																																															
Travaux/prestation		X																																													
Expérimentation																																															
Animation																																															
Communication / sensibilisation																																															
INDICATEUR DE SUIVI		réalisation budgétaire																																													
COUT OPERATION HT		384 000 €	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cahier des charges</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etudes</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cahier des charges							Etudes							travaux													
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie																																											
	2015	2016	2017	2018	2019	2020																																									
Cahier des charges																																															
Etudes																																															
travaux																																															
Détail :																																															
Etude et travaux TTC		480 000 €																																													
dont TVA		96 000 €																																													
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	Communes	Autres partenaires																																									
0%	50%	30%	0%	20%	0%	0%																																									
0,00 €	192 000,00 €	115 200,00 €	0,00 €	76 800,00 €	0,00 €	0,00 €																																									

ACTION N°		FA1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES			
OPERATION n°		108	« Actualisation des profils de baignade des zones de baignade de la Commune et analyse spécifique des eaux de baignade au débouché du ruisseau de Saint Côme (étude d'identification des sources éventuelles de pollution du ruisseau de Saint-Côme)»			
DEFI principal * :		1	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			CONTEXTE ET OBJECTIFS :			
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-8	Nécessité d'améliorer la connaissance du milieu, du profil des eaux et ainsi de la qualité des eaux de baignade, Le profil de vulnérabilité de 2011 doit être mis à jour et affiné afin d'atteindre cet objectif.			
Lancer une étude visant à établir un modèle prédictif sur la qualité des eaux de baignade et mettre en œuvre des actions de surveillance			Cette étude doit permettre d'identifier précisément les éventuelles sources de pollution sur le bassin et notamment au débouché du ruisseau Saint Côme, et mettre en œuvre les actions adaptées (actions préventives, correctives, de sensibilisation...).			
Maitre d'ouvrage		Commune de Saint Cyr sur Mer	DESCRIPTION DE L'ACTION :			
PARTENAIRES TECHNIQUES			- Anticipation, suivi et amélioration de la qualité de s eaux de baignades			
DREAL PACA, DDTM			- Mise à jour du profil de vulnérabilité;			
MPM, Conseil Régional			- Investigations complémentaires d'identification des sources éventuelles de pollution;			
Agence de l'Eau			- mise en œuvre d'actions préventives et correctives ;			
ARS, SEM			- actions de communication et de sensibilisation auprès des usagers;			
TERRITOIRE:			- amélioration de l'organisation en terme de suivi de la qualité des eaux de baignade notamment par :			
St Cyr sur Mer			* la mise en place d'une surveillance de la qualité durant toute l'année, avec la mise en place de prélèvements épisodiques hors saison, et fréquents en saison estivale;			
SDAGE n° masses d'eau:			* l'établissement et la mise en œuvre d'une procédure de fermeture préventive de nos plages;			
FRDC07c			* l'information pédagogique parallèle sur site.			
Correspondance programme de mesures :						
TYPE D'OPERATION:						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
INDICATEUR DE SUIVI						
Réalisation budgétaire						
COUT OPERATION HT		28 000 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie	
Détail :			Planning		2015 2016 2017 2018 2019 2020	
Etude		20 000 €				
Travaux/prestation		0 €	Cahier des charges			
Communication / sensibilisation		8 000 €	études			
			Actualisation			
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres
					ST CYR SUR MER	Parc National des Calanques
0%	0%	50%	20%	10%	20%	0%
0,00 €	0,00 €	14 000,00 €	5 600,00 €	2 800,00 €	5 600,00 €	0,00 €

ACTION N°		1		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES					
OPERATION n°		109		Assainissement Non Collectif : Diagnostic de bon fonctionnement					
DEFI principal * :		1		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>Contexte :</b> Marseille Provence Métropole est compétente dans le domaine de l'Assainissement Non Collectif. La Réglementation en vigueur impose un contrôle décennal du bon fonctionnement des systèmes d'assainissement non collectifs présents sur le territoire communautaire. Le premier contrôle des installations s'est étalé entre 2006 et 2009.  <b>Objectif:</b> Il convient de procéder à un nouveau contrôle du bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif qui n'ont pas fait l'objet de travaux depuis la campagne de contrôles effectuée de 2006 à 2009. Le nombre d'installations à contrôler sur cette période est évalué à environ 10 000.  <b>Description :</b> La réalisation des contrôles de bons fonctionnements sera étalée entre 2016 et 2019 avec un nombre moyen de 2 500 interventions par an. Le contrôle consiste à vérifier que chacune des installations d'assainissement non collectif en question est conforme à la réglementation et qu'elle ne génère pas de nuisance.  Le montant de l'opération est évalué à 1 M€ HT soit 1,2 M€ TTC.  L'agence de l'Eau n'interviendra pas sur une subvention d'investissement, mais participera dans le cadre de primes attribuées pour le bon fonctionnement du service, c'est à dire 20€ par installation, soit 200,000€. Il s'agit d'une aide de l'Agence de l'Eau allouée dans le cadre des primes à l'activité du SPANC.					
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)									
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-3							
Réduire les rejets directs et indirects en mer en améliorant le traitement des évènement pluvieux et en réduisant les rejets polluants									
Maitre d'ouvrage		MPM							
PARTENAIRES TECHNIQUES :									
Agence de l'Eau Conseil Régional PACA Conseil Départemental									
TERRITOIRE:		MPM							
SDAGE n° masses d'eau:									
FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c									
Correspondance programme de mesures :									
OF5A ASS0101									
TYPE D'OPERATION:									
Etude		X							
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation									
Expérimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI									
Rapport de mesure									
COUT OPERATION HT (2014 à 2019)		1 000 000 €		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
Détail :				Planning					
Etude HT		1 000 000 €		2015	2016	2017	2018	2019	2020
TVA		20 000 €		Cahier des charges					
Communication / sensibilisation				études					
prélèvement et rapport				mise en œuvre					
analyses									
Rapport final									
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs			
70%	0%	20%	0%	10%	0%	0%			
700 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €			

ACTION N°		1		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES			
OPERATION n°		110		Réalisation d'un réseau et d'un bassin de rétention d'eaux pluviales - ARENC			
DEFI principal * :		1		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)							
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-2					
Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle (5A), lutter contre les pollutions par les substances dangereuses (5C) et évaluer, maîtriser et prévenir les risques pour la santé humaine (5E).							
Maitre d'ouvrage		EPAEM					
PARTENAIRES TECHNIQUES :							
DSP SERAMM							
Bureau d'études conseil SAFEGE							
Bureau d'études maitre d'œuvre EGIS							
Services de l'état (DDTM, DREAL, ...)							
Agence de l'Eau RM&C							
TERRITOIRE:		MARSEILLE					
SDAGE n° masses d'eau:		Petite Rade de Marseille : FRDC06a, Ruisseau des Aygaldes : FRDR11034, Cap Croisette - bec de l'Aigle, impact sur le fonctionnement du système d'assainissement unitaire et donc sur le rejet de Cortiou : FRDC07b					
Correspondance programme de mesures :							
TYPE D'OPERATION:							
Etude				X			
Gestion/Exploitation							
Travaux/prestation				X			
Expérimentation							
Animation							
Communication / sensibilisation							
INDICATEUR DE SUIVI							
COUT OPERATION €HT		7 880 000 €		Contrat d'agglomération			
COUT OPERATION €TTC		9 456 000 €		Planning			
Bassin de rétention €HT		4 380 000 €		2015			
Réseau pluvial €HT		3 500 000 €		2016			
(montants exprimés en valeur Avril 2012)				2017			
TVA		1 568 000 €		2018			
				2019			
				2020			
				Etudes			
				DCE Travaux			
				Autorisations adm.			
				AO Entreprise travaux			
				Fouilles			
				Travaux			
MPM (€ HT)	MARSEILLE (€ HT)	Agence de l'eau (€ HT)	Conseil Régional PACA (€ HT)	Département (€ HT)	COMMUNES	Autres financeurs :	
					Autres communes	EPAEM (€ HT)	
0%	0,00%	14%	15%	15%	0,00%	56,50%	
0 €	0 €	1 063 800 €	1 182 000 €	1 182 000 €	0 €	4 452 200 €	

ACTION N°		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES																																											
OPERATION n°		Etudes pour l'amélioration de la connaissance des flux contaminants apportés par les cours d'eau, au littoral Marseillais																																											
<b>DEFI principal * :</b> <b>2</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> <b>A2-1</b> <b>Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes</b>		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  Les ruisseaux urbains sont impactés par de nombreuses sources de pollutions, notamment bactériologiques qui dégradent la qualité des cours d'eau. SERAMM, dans le cadre de son Contrat de DSP, accompagne MPM dans la reconquête de la qualité de l'eau de ses milieux par la réalisation de campagnes d'enquête régulières sur les principaux ruisseaux afin d'identifier les sources de contamination permanentes et mener les actions nécessaires pour les éliminer. Pour ce faire, <b>plusieurs campagnes de prélèvements sont prévues</b> (cf. planning ci-après) sur la durée du contrat de DSP, permettant ainsi de définir un suivi régulier de la qualité de l'eau des ruisseaux. <table border="1" style="margin: 10px auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019 et suivantes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jarret</td> <td>6</td> <td>3</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>1</td> <td rowspan="4" style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td>Huveaune</td> <td>0</td> <td>6</td> <td>4</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Aygualades</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>3</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Bonneveine</td> <td>2</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>8</b></td> <td><b>10</b></td> <td><b>9</b></td> <td><b>7</b></td> <td><b>5</b></td> <td><b>4</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>La détection des pollutions biologiques est effectuée par l'intermédiaire d'analyses physico-chimiques et bactériologiques : La mesure de la concentration en ions ammonium est réalisée par spectrophotométrie; la quantification bactérienne est réalisée en utilisant la méthode de culture normalisée pour détecter les <i>E. coli</i> et les Entérocoques fécaux. Après le repérage de l'ensemble des exutoires, les équipes terrain SERAMM parcourent les cours d'eau, prélèvent les écoulements au niveau des exutoires déversant et mesure les débits. En complément, <b>une campagne de mesures de la qualité bactériologique des eaux de l'Huveaune par temps de pluie</b> est en cours. Par temps sec et lors de pluies faibles, l'Huveaune est détournée vers Cortiou au niveau de la vanne barrage de la Pugette. Lors de pluies fortes, l'Huveaune retrouve son lit naturel et se déverse dans la zone des plages, contribuant à sa pollution bactériologique et donc à une interdiction de baignade. Les résultats de cette campagne serviront au calage d'un modèle de dispersion en mer des flux rejetés. L'objectif final est de prévoir la qualité des eaux de baignade en fonction de la pluie prévue et mesurée. L'action consiste à prélever les eaux de l'Huveaune à pas de temps horaire pour constituer des pollutogrammes et calculer les flux rejetés grâce à la mesure de débit. Les paramètres mesurés sont : le débit et la bactérie (E. coli et Entérocoques). Un préleveur automatique 24 flacons, réfrigéré à 4°C a été installé sur le site de la Pugette en aval de la confluence avec le Jarret afin de caractériser la pollution rejetée vers les plages par ces deux cours d'eau réunis. Le préleveur est déclenché avant la pluie grâce à la prévision faite avec l'imagerie Radar au Ph@re. Les échantillons sont récupérés dès la fin de la pluie et apportés au laboratoire de bactériologie de SERAMM pour procéder à des analyses selon les méthodes normalisées. Le montant total est évalué à 438 760,00 € HT soit 526 512,00 € TTC.</p>						2014	2015	2016	2017	2018	2019 et suivantes	Jarret	6	3	2	2	1	4	Huveaune	0	6	4	2	2	Aygualades	0	0	3	2	2	Bonneveine	2	1	0	1	0	<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
	2014						2015	2016	2017	2018	2019 et suivantes																																		
Jarret	6	3	2	2	1	4																																							
Huveaune	0	6	4	2	2																																								
Aygualades	0	0	3	2	2																																								
Bonneveine	2	1	0	1	0																																								
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>4</b>																																							
<b>Maitre d'ouvrage</b> MPM  <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Safège <b>SERAMM</b>																																													
<b>TERRITOIRE:</b> Ruisseaux urbains sur le territoire de Marseille  <b>SDAGE n° masses d'eau:</b> Petits ruisseaux marseillais  <u>Correspondance programme de mesures :</u>																																													
<b>TYPE D'OPERATION:</b> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Etude</td> <td style="text-align: center;">X</td> </tr> <tr> <td>Gestion/Exploitation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux/prestation</td> <td style="text-align: center;">X</td> </tr> <tr> <td>Experimentation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Animation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Communication / sensibilisation</td> <td></td> </tr> </table>		Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation	X	Experimentation		Animation		Communication / sensibilisation																																	
Etude	X																																												
Gestion/Exploitation																																													
Travaux/prestation	X																																												
Experimentation																																													
Animation																																													
Communication / sensibilisation																																													
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b> Identification des sources de pollutions et flux associés, Pollutogrammes																																													
<b>COUT OPERATION HT</b> <b>438 760 €</b> <u>Détail :</u> Etude HT 13 720 € Travaux/prestation HT 329 740 € Communication / sensibilisation 0 € Rapports HT 95 300 € TVA 87 752 € 0 €		<b>Planning</b> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cahier des charges</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etudes</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Prestation</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Rapports</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cahier des charges							Etudes							Prestation							Rapports							
	Phase 1 du Contrat de Baie				Phase 2 du Contrat de Baie																																								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020																																							
Cahier des charges																																													
Etudes																																													
Prestation																																													
Rapports																																													
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs																																							
20%	0%	50%	0%	30%	0%	0%																																							
87 752,00 €	0,00 €	219 380,00 €	0,00 €	131 628,00 €	0,00 €	0,00 €																																							

ACTION N°		<b>FA 2</b>	<b>Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune</b>
NB: Le Contrat de Rivière est annexé au présent Contrat de Baie			
<b>operations associées n°</b>		<b>toutes les opérations annexées au Contrat de Baie</b>	
<b>DEFI principal * :</b>		<b>1</b>	<b>COUT de l'ACTION HT</b>
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<b>17 600 000 € pour les 3 premières années</b>
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</b>		<b>Correspondance programme de mesures:</b>	
Agence de l'Eau		Conseil régional PACA	
Communes de MPM concernées		VOIR DETAIL FIGURANT PAR OPERATION DANS LE CONTRAT DE RIVIERE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE	
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône			
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>			
<p>Le Contrat de Rivière, porté par le SIBVH, est l'outil retenu par les acteurs du territoire pour répondre aux obligations réglementaires, en déclinant le programme de mesures du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), tout en prenant en compte les spécificités locales. Il se traduit avant tout par la mise en œuvre d'une gestion concertée et pérenne des enjeux de l'eau à l'échelle du bassin versant.</p> <p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>Cette démarche, co-construite avec l'ensemble des acteurs du territoire concernés par les enjeux liés à la gestion de l'eau sur le bassin versant, s'articule autour de ces 5 enjeux structurants pour le territoire, eux-mêmes déclinés en plusieurs objectifs et actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A- Qualité des eaux</li> <li>B- Qualité des milieux naturels aquatiques</li> <li>C- Etat des ressources en eau</li> <li>D- Gestion quantitative du ruissellement et des inondations</li> <li>E- Gestion locale concertée et valorisation du bassin versant</li> </ul> <p>Les enjeux A, B et E sont en relation avec le Contrat de Baie de la Métropole Marseillaise.</p> <p>Les typologies d'actions inscrites au Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune, en relation avec les enjeux du Contrat de Baie sont les suivantes :</p> <p>Gestion concertée et stratégie d'Information, Sensibilisation, Education et Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre d'une stratégie d'Information, Sensibilisation, Education, et Formation pour une gestion concertée et durable de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Huveaune</li> <li>- Mise en œuvre d'une gestion concertée des enjeux de l'eau sur le bassin versant de l'Huveaune</li> </ul> <p>Etude pour l'amélioration de la connaissance sur la qualité des eaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude sites et sols pollués - dépollution des sites et sols contaminés</li> <li>- RSDE2 : campagnes de recherche de substances dangereuses dans les rejets des ICPE</li> <li>- RSDE-STEP : recherche de substances dangereuses dans le rejet des STEPS (Auriol-Saint Zacharie et Marseille)</li> <li>- Mise en place d'un réseau de suivi pérenne de la qualité des eaux superficielles, puis mise en œuvre et exploitation</li> <li>- Mise en place d'un réseau de suivi pérenne de la qualité des eaux souterraines, mise en œuvre et exploitation</li> <li>- Etude pour l'amélioration de la connaissance des flux contaminants apportés par les cours d'eau, au littoral marseillais</li> <li>- Projet de recherche appliquée pour la phytoépuration pour eaux pluviales (spécifiquement bassins versants routiers)</li> </ul> <p>Assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Schémas directeurs et zonages d'assainissement des eaux usées</li> <li>- Mise en œuvre des programmes de travaux des schémas directeurs d'assainissement d'eaux usées</li> <li>- Elaboration de schémas directeurs des eaux pluviales avec un volet qualitatif</li> <li>- Réalisation ou mise à jour du volet qualitatif de schémas directeurs d'assainissement pluvial</li> <li>- Mise en œuvre des travaux des schémas directeurs pluviaux</li> <li>- Extension de la STEP d'Auriol-Saint-Zacharie</li> <li>- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif</li> </ul> <p>Entreprises et industries :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions collectives "entreprises" sur les pollutions diffuses</li> <li>- Signature et mise en application des conventions spéciales de déversement et autorisations de rejets</li> </ul> <p>Agriculture et usages de produits phytosanitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement technique des collectivités, des industriels, particuliers, pour réduire l'usage des phytosanitaires</li> <li>- Etude globale "diagnostic et réduction des pollutions d'origine agricole"</li> </ul> <p>Qualité des milieux et entretien des cours d'eau</p> <p>Etat des lieux géomorphologique du tronçon Pugette à la mer (dans le cadre de l'arrêté des eaux de dérivations de l'Huveaune)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation de l'incidence hydrogéomorphologique sur les contaminations microbiologiques du tronçon Pugette-mer, avec proposition de solutions</li> <li>- Schéma directeur de gestion globale des milieux aquatiques (Huveaune et affluents)             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude DIG</li> <li>- Etude diagnostic et propositions d'aménagements destinés à la restauration des habitats aquatiques en lit mineur</li> <li>- Etude diagnostic et propositions d'aménagements de gestion et de restauration de la ripisylve</li> </ul> </li> <li>- Programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau</li> <li>- Mise en œuvre d'actions de restauration des milieux (habitat, lit, berges, ripisylves)</li> <li>- Animation d'une commission thématique déchets</li> </ul>			

ACTION N°		FA 3 LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PORTUAIRES	
<b>operations associées n°</b>		301 PROJET CALYPSO (35 opérations annexées) 302 Démarche de certification PORTS PROPRES 303 Lutte contre les pollutions portuaires du port de Carro en gestion CD des Bouches du Rhone 303bis Lutte contre les pollutions portuaires du port de Cassis en gestion CD des Bouches du Rhone 304 Diagnostic et étude pour le traitement des eaux de carénage du bassin de Radoub	
DEFI principal * :		1	COUT de l'ACTION HT 6 046 716 €
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			
PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :			
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE		Communes de MPM concernées	
GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE		MPM	
Agence de l'Eau		CONSEIL REGIONNAL	
ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION			
<b>Objectifs de l'action :</b>			
A1.5 : Réduire les pollutions issues des ports de plaisance			
La lutte contre les pollutions portuaires est une priorité du contrat de baie.			
Sur le territoire, deux grands projets sont déjà engagés : "Ports Propres" et Calypso.			
Ports Propres est <b>une démarche de Gestion Environnementale Portuaire</b> à destination des ports de plaisance, certifié AFAQ AFNOR « Ports Propres », CWA, accord européen. Une grande majorité des ports de plaisance de la Région PACA sont engagés dans cette labélisation.			
Le projet calypso poursuit des objectifs environnementaux semblables et concerne les ports gérés par la communauté urbaine Marseille Provence Métropole. Dans les deux cas, il s'agit d'équiper les ports en points d'apport volontaire de déchets liés à la plaisance, de cuves à eaux grises et d'aires de carénage, mais également de favoriser les économies d'eau et d'énergie. Ces démarches intègrent enfin un volet de sensibilisation et de formation des personnels.			
L'Action comporte 3 autres opérations. Deux d'entre elles concernent des aménagements de lutte contre les pollutions portuaires dans les ports départementaux de Carro et de Cassis.			
La dernière opération porte sur une étude des pollutions des eaux de carénage dans le bassin du Radoub. Cette étude servira ensuite d'outil d'aide à la décision pour des travaux d'aménagement.			

ACTION N°		Projet Calypso - Opération collective de réduction de la pollution dispersée toxique issues des ports	
FA 301		NB: Ce contrat est annexé au présent Contrat de Baie	
opérations associées n°		35 opérations annexées	
DEFI principal * : 1		COUT de l'ACTION HT 4 202 716 €	
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			
PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :			
Agence de l'Eau : dont le financement global s'élève sur l'intégralité des actions inscrites dans CALYPSO à 1 572 909 €		MPM dont le financement global s'élève que l'intégralité des actions inscrites dans CALYPSO à 2 629 806 €	
Correspondance programme de mesures: FCO5A ASS0101; FCO5A ASS0201			
<b>Enjeux et objectifs de l'action:</b>			
<p>MPM s'est engagée dans un programme pluriannuel d'investissements pour l'amélioration de la qualité environnementale des ports, la sécurisation de ses ouvrages et la modernisation des services rendus aux usagers des ports. Afin d'identifier les grandes actions structurantes dans le domaine portuaire, MPM a créé une opération globale intitulée « Modernisation des Ports ». Elle regroupe tous les travaux d'aménagements d'envergure tels que la protection des ports, la construction d'équipements nouveaux et la mise aux normes réglementaire. Avec un volet important de protection de l'environnement dont la modernisation des stations d'avitaillement, des aires de carénage ainsi qu'une meilleure gestion des déchets portuaires dans l'objectif d'éviter tout risque de pollution.</p> <p>L'objectif du présent contrat est de mettre en œuvre un programme d'actions visant à réduire les émissions des pollutions toxiques issues de l'activité des ports.</p>			
DESCRIPTION DE L'ACTION :			
Les actions à engager s'orientent autour des axes suivants:			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des pollutions toxiques</li> <li>- Connaissances complémentaire et suivi des pollutions toxiques</li> <li>- Valorisation et communication</li> </ul>			
Les 2 premiers axes constituent les priorités du plan d'action.			
Les actions concernées par l'opération Calypso inscrites au Contrat de Baie sont les suivantes:			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude diagnostic des ports</li> <li>- Mise à jour des diagnostics eaux et déchets des ports</li> <li>- Dossier de candidature Gestion Environnementale Portuaire (GEP) après travaux</li> <li>- CARRY-LE-ROUET - Etudes, diagnostics et travaux pour l'amélioration et la modernisation de la zone technique (phase 1/3): aire de carénage, station d'avitaillement</li> <li>- CARRY-LE-ROUET - Travaux de rénovation de la zone technique (phase 2/3 et 3/3): Aire de carénage, station d'avitaillement</li> <li>- ENSUES-LA-REDONNE PORT DU GRAND MEJEAN - Etudes et diagnostics pour la mise aux normes de l'aire de carénage</li> <li>- ENSUES-LA-REDONNE PORT DU GRAND MEJEAN - Travaux de mise aux normes de l'aire de carénage</li> <li>- LA CIOTAT - Débourbeur / Déshuileur de l'aire de carénage: travaux d'amélioration et de modernisation</li> <li>- LA CIOTAT PORT DE SAINT JEAN - Etudes et diagnostics pour la mise aux normes de l'aire de carénage</li> <li>- LA CIOTAT PORT DE SAINT JEAN - Travaux de mise aux normes de l'aire de carénage</li> <li>- MARSEILLE VIEUX PORT - Travaux d'amélioration et modernisation de l'aire de carénage et réfection du parking (UNM)</li> <li>- MARSEILLE PORT FRIOUL - Etudes et diagnostics pour l'amélioration et la modernisation de la zone technique: aire de carénage, station d'avitaillement</li> <li>- MARSEILLE PORT DES GOUDES - Etudes et diagnostics pour l'amélioration et la modernisation de la zone technique: aire de carénage</li> <li>- MARSEILLE PORT DES GOUDES - Travaux de rénovation de l'aire technique: aire de carénage</li> <li>- MARSEILLE PORT DE LA MADRAGUE DE MONTREDON - Etudes et diagnostics pour l'amélioration et la modernisation de la zone technique: aire de carénage</li> <li>- MARSEILLE PORT DE LA MADRAGUE DE MONTREDON - Travaux de rénovation de la zone technique: aire de carénage</li> <li>- MARSEILLE PORT DU VALLON DES AUFFES - Mise aux normes de l'aire de carénage</li> <li>- SAUSSET-LES-PINS - Etudes et diagnostics pour l'amélioration et la modernisation de la zone technique (phase 1/2 et 2/2): aire de carénage, station d'avitaillement</li> <li>- SAUSSET-LES-PINS - Travaux de rénovation de la zone technique (phase 1/2 et 2/2): aire de carénage, station d'avitaillement</li> <li>- Bilan de la contamination des pollutions toxiques</li> <li>- Contrôle de la qualité des rejets des ports</li> <li>- Suivi de la qualité du milieu</li> <li>- Suivi du nombre de bateaux carénés par port</li> <li>- Suivi du volume, de la qualité et du devenir des sédiments portuaires</li> <li>- Régularisation administrative sur les contrats</li> <li>- Investissements des entreprises ou de MPM</li> <li>- Rédaction et diffusion de documents de bonnes pratiques au sein des ports</li> <li>- Sensibilisation des usagers des ports (saisonniers)</li> <li>- Valorisation de l'opération Valorisation de l'opération</li> </ul>			
OPERATIONS NOUVELLES :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Madrague de Gignac Ensues-la-Redonne Travaux de mise aux normes de l'aire de carénage OP-308 action N°8</li> <li>-Madrague de Gignac Ensues-la-Redonne Création d'une station de relevage des eaux usées OP-331 action N°31</li> <li>- Grand Méjean Ensues-la-Redonne Aménagement des locaux de la Société Nautique du grand Méjean et création de sanitaires OP-332 action N°32</li> <li>-Vieux Port Marseille Raccordement des équipements sanitaires des locaux situés au quai Marcel Pagnol 13007 Marseille au réseau d'assainissement collectif OP-333 action N°33</li> <li>- Frioul Marseille Rénovation de la zone technique (Travaux)OP-334 action N°34</li> </ul>			

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO						
OPERATION n° 301		Etude diagnostic des ports						
<b>DEFI principal * : 1</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-5</b> Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance <b>Maitre d'ouvrage MPM</b> <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole <b>TERRITOIRE:</b> Concerne tous les ports de plaisance. Communes de: Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet, Ensues-la -Redonne, Le Rove, Marseille, La Ciotat. <b>SDAGE n° masses d'eau:</b> Correspondance programme de mesures : <b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude X Gestion/Exploitation Travaux/prestation Experimentation Animation Communication / sensibilisation <b>INDICATEUR DE SUIVI</b> Réalisation du programme de mise aux normes et de modernisation des Ports de Plaisance .		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>Action réalisée en 2005.</b> Les études ont été effectuées par la Sté SOGREA et ont portées tant sur les équipements techniques (aire de carénage, station d'avitaillement, équipements de collecte des déchets issus de l'activité de la plaisance, engin de levage...) que sur l'absence d'équipements et enfin sur les modes de gestion des ports de plaisance. Cette étude diagnostique , par la suite, c'est déclinée en un programme d'action appelée "PORTS PROPRES"						
<b>COUT OPERATION TTC 0 €</b> Détail : Etude 0 € Travaux/prestation 0 € Communication / sensibilisation 0 €		<b>Planning</b>	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cahier des charges								
études								
mise en œuvre								
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs		
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO																
OPERATION n° 302		Mise à jour des diagnostics eaux et déchets des ports																
<b>DEFI principal * : 1</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-5</b> Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE :</b> les Plans de réception en vigueur ont été établis en 2007 et conformément au Code des Ports Maritimes - Article R611-4: « Pour répondre aux besoins des navires utilisant habituellement le port, l'autorité portuaire établit, dans des conditions qu'elle détermine, notamment en ce qui concerne la consultation des usagers, un plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires et des résidus de cargaison. Le plan fait l'objet d'un réexamen par l'autorité portuaire tous les trois ans ainsi qu'après toute modification significative de l'exploitation du port. »  <b>OBJECTIFS:</b> intégrer au Plan de Gestion des déchets réexaminé, les modifications significatives apportées au sein des ports de plaisance (structurelles ou organisationnelles) au cours des trois et de réaliser un bilan des réalisations et de mettre en œuvre un nouveau plan d'action triennal.  <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> Un marché de services est en cours d'attribution au 25 novembre 2014 et devrait être opérationnel pour le premier trimestre 2015. Le rendu des diagnostics et des études sont attendus pour le deuxième trimestre 2015.																
<b>Maitre d'ouvrage MPM</b>  <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole																		
<b>TERRITOIRE:</b> Concerne tous les ports de plaisance. <b>Communes de:</b> Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet, Ensues-la-Redonne, Le Rove, Marseille, La Ciotat																		
<b>SDAGE n° masses d'eau:</b>  Correspondance programme de mesures :																		
<b>TYPE D'OPERATION:</b> <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Experimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Experimentation		Animation		Communication / sensibilisation	
Etude	X																	
Gestion/Exploitation																		
Travaux/prestation																		
Experimentation																		
Animation																		
Communication / sensibilisation																		
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																		
<b>COUT OPERATION TTC 11 400 €</b> Détail : Etude 11 400 € Travaux/prestation 0 € Communication / sensibilisation 0 €		<b>Planning</b>		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie												
				2015	2016	2017	2018	2019	2020									
		Etudes																
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs												
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%												
5 700,00 €	0,00 €	5 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €												

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO					
OPERATION n° 303		Dossier de candidature GEP après travaux					
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-5 Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE :</b> Aujourd’hui, la lutte contre les pollutions est un enjeu majeur pour la préservation des milieux aquatiques et le développement durable des activités littorales et maritimes. Avec un peu plus de 260 ports littoraux et 35 ports intérieurs, l’activité de plaisance a une influence non négligeable sur le milieu naturel et la qualité des eaux, tant dans les ports qu’aux alentours. La région Provence-Alpes-Côte d’Azur (PACA) et ses partenaires institutionnels (Etat, Agence de l’Eau Rhône Méditerranée et Corse, ADEME, le CG 13, CG 83, CG 06, CNFPT) avec l’Union des Ports de Plaisance de Provence Alpes Côtes d’AZUR (UPACA) ont des objectifs communs en matière de gestion globale et concertée de l’eau et du milieu aquatique et de lutte contre les pollutions.  C’est dans cet esprit qu’ils se sont engagés, dès 2011, dans l’opération « Ports Propres ». <u>La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole s’est engagée</u> dans la démarche Ports Propres Par délibération en séance du 22 décembre 2005. Pour garantir et promouvoir la bonne gestion environnementale des ports de plaisance, ils ont décidé au travers d’une œuvre collective d’élaborer un document national avec l’AFNOR. Ce document est un accord sur la « gestion environnementale portuaire » basé sur les principes de l’opération « ports propres », à celui-ci est associé une reconnaissance tierce partie.  <b>OBJECTIFS :</b> Garantir et promouvoir la bonne gestion environnementale des ports de plaisance de Sausset-les-Pins et de Carry-le-Rouet.  <b>DESRIPTIF DE L'ACTION :</b> Lorsque les travaux de mise aux normes, de modernisation et de rénovation seront réalisés (voir opérations 304,305,319 et 320), des demandes d’audits de certification en GEP seront faites auprès d’AFNOR Certification.					
<b>Maitre d'ouvrage</b> MPM							
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole							
<b>TERRITOIRE:</b> Communes de: Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet. Ports de plaisance de Sausset-les-Pins et de Carry-le-Rouet.							
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:  Correspondance programme de mesures :							
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude Gestion/Exploitation Travaux/prestation Expérimentation Animation Communication / sensibilisation X							
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>							
<b>COUT OPERATION TTC</b> 10 200 € Détail : Etude 0 € Travaux/prestation 0 € Communication / sensibilisation 10 200 €		<b>Planning</b>		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie	
		2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Demandes de Certification		Carry-le-Rouet	Sausset-les-Pins		
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs	
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
10 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO																																																
OPERATION n° 304		Etudes, Diagnostics et Travaux pour l'amélioration et la modernisation de la zone technique (phase 1/3) : Aire de carénage, station d'avitaillement,																																																
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE :</b> La zone technique et notamment le quai d'accueil du Port de Plaisance de Carry-le-Rouet présentant des signes de faiblesse, fait l'objet d'un programme de rénovation.  <b>OBJECTIFS:</b> <b>Les études et diagnostics Consistent à :</b> - Munir la zone technique du port de Carry le Rouet, d'équipements normalisés, sécurisés et répondant à l'abondante législation en vigueur. - Prendre en compte dans un contexte réglementaire, la gestion des déchets et des rejets des effluents. - Organiser dans l'espace, les équipements de la zone technique pour permettre un fonctionnement sécuritaire vis-à-vis du public, rationalisé, optimisé et évolutif en fonction de la législation future.  <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> Les études et diagnostics, ainsi que les dossiers d'autorisations (permis de construire, Autorisation relative à la loi sur l'Eau) <b>sont terminés.</b>																																																
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-5 Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance																																																		
Maitre d'ouvrage MPM																																																		
PARTENAIRES TECHNIQUES : Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole Agence de l'Eau Conseil Régional PACA																																																		
TERRITOIRE: Communes de: Carry-le-Rouet. Port de plaisance de Carry-le-Rouet.																																																		
SDAGE n° masses d'eau:  Correspondance programme de mesures :																																																		
TYPE D'OPERATION:																																																		
Etude X																																																		
Gestion/Exploitation																																																		
Travaux/prestation																																																		
Experimentation																																																		
Animation																																																		
Communication / sensibilisation																																																		
INDICATEUR DE SUIVI																																																		
COUT OPERATION TTC 546 850 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>Reconstruction du quai</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Communication / sensibilisation</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>etc...</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2018	2019	2020	Travaux	Reconstruction du quai						Communication / sensibilisation							etc...																				
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie																																														
	2015		2016	2017	2018	2019	2020																																											
Travaux	Reconstruction du quai																																																	
Communication / sensibilisation																																																		
etc...																																																		
Détail :																																																		
Etude 168 850 €																																																		
Travaux/prestation 378 000 €																																																		
Communication / sensibilisation 0 €																																																		
etc... 0 €																																																		
0 €																																																		
0 €																																																		
0 €																																																		
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs																																												
82%	0%	18%	0%	0%	0%	0%																																												
448 417,00 €	0,00 €	98 433,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																																												

ACTION N°		OPERATION CALYPSO							
OPERATION n°		305 Travaux de rénovation de la zone technique Phase 2/3 et 3/3: station d'avitaillement, aire de carénage,							
DEFI principal * :		1							
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)									
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-5							
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance									
Maitre d'ouvrage		MPM							
PARTENAIRES TECHNIQUES :		Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et Agence de l'Eau							
TERRITOIRE:		Communes de: Carry-le-Rouet.Port de plaisance de Carry-le-Rouet.							
SDAGE n° masses d'eau:									
Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION:									
Etude									
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation		X							
Experimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI									
COUT OPERATION TTC		756 000 €							
Détail :									
Etude		0 €							
Travaux/prestation		756 000 €							
Communication / sensibilisation		0 €							
		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
		Planning		2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Relance du DCE (Lots N		1er Trimestre					
		Norification		2ème Trimestre					
		Travaux		Début travaux 2ème semestre					
		Fin des Travaux		2ème trimestre					
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs			
87%	0%	13%	0%	0%	0%	0%			
657 720,00 €	0,00 €	98 280,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO											
OPERATION n° 306		Etudes et diagnostics pour la mise aux normes de l'aire de carénage											
<b>DEFI principal * : 1</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-5</b> Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE :</b> Dans le cadre de mise aux normes environnementale et du programme d'action Ports Propres, l'aire de carénage doit être équipée d'une unité de traitement des eaux polluées (déboureur/déshuileur).  <b>OBJECTIFS:</b> les objectifs des études sont de déterminés, la nature du sol, les hauteur de la nappe , le dimensionnement des ouvrages, les exutoires envisageables.  <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> Les différentes études (sondages de sol, rapport géotechniques, cahier des charges) seront menées par le biais des marchés transversaux de la Communauté Urbaine et des marchés propres à la Direction des Ports de Plaisance.											
Maitre d'ouvrage MPM													
PARTENAIRES TECHNIQUES : Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et Agence de l'Eau													
TERRITOIRE: Communes de: Ensues-la-Redonne.Port de Plaisance du Grand Méjean.													
SDAGE n° masses d'eau:  Correspondance programme de mesures :													
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Experimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Experimentation
Etude	X												
Gestion/Exploitation													
Travaux/prestation													
Experimentation													
Animation													
Communication / sensibilisation													
INDICATEUR DE SUIVI													
COUT OPERATION TTC 10 200 € Détail : Etude 10 200 € Travaux/prestation 0 € Communication / sensibilisation 0 €		Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie							
			2015	2016	2017	2018	2019	2020					
		Réalisation études											
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs							
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%							
5 100,00 €	0,00 €	5 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €							

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO											
OPERATION n° 307		Travaux de mise aux normes de l'aire de carénage											
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-5 Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE et OBJECTIFS:</b> Dans le cadre de mise aux normes environnementale et du programme d'action Ports Propres, l'aire de carénage doit être équipée d'une unité de traitement des eaux polluées (débourbeur/déshuileur). <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> La fourniture des équipements (débourbeur/déshuileur), les travaux (Gros oeuvre, VRD) seront assurés par le biais des marchés à bons de commande propres à la Direction des Ports de Plaisance.											
<b>Maitre d'ouvrage</b> MPM													
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et Agence de l'Eau													
<b>TERRITOIRE:</b> Communes de: Ensues-la-Redonne.Port de Plaisance du Grand Méjean.													
<b>SDAGE n° masses d'eau:</b> Correspondance programme de mesures :													
<b>TYPE D'OPERATION:</b> <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td></td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Experimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>							Etude		Gestion/Exploitation		Travaux/prestation	X	Experimentation
Etude													
Gestion/Exploitation													
Travaux/prestation	X												
Experimentation													
Animation													
Communication / sensibilisation													
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>													
<b>COUT OPERATION TTC</b> 98 400 € Détail : Etude 0 € Travaux/prestation 98 400 € Communication / sensibilisation 0 €		<b>Planning</b>	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie							
			2015	2016	2017	2018	2019	2020					
		Réalisation Travaux											
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs							
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%							
49 200,00 €	0,00 €	49 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €							

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO					
OPERATION n° 308		Travaux de mise aux normes de l'aire de carénage					
<b>DEFI principal * : 1</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-5</b> Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE et OBJECTIFS:</b> Dans le cadre de mise aux normes environnementale et du programme d'action Ports Propres, l'aire de carénage doit être équipée d'une unité de traitement des eaux polluées (débourbeur/déshuileur). <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> La fourniture des équipements (débourbeur/déshuileur), les travaux (Gros œuvre, VRD) seront assurés par le biais des marchés à bons de commande propres à la Direction des Ports de Plaisance. Les études de dimensionnement des équipements seront réalisées par le biais du bureau d'études de l'entreprise devant fournir le débourbeur/déshuileur. Les sondages de sols s seront réalisés lors des travaux de raccordement des locaux des sociétaires au réseau d'assainissement collectif en 2015.					
Maitre d'ouvrage MPM							
PARTENAIRES TECHNIQUES : Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole Agence de l'Eau							
TERRITOIRE: Communes de: Ensues-la-Redonne.Port de Plaisance du la Madrague-de-Gignac							
SDAGE n° masses d'eau: Correspondance programme de mesures :							
TYPE D'OPERATION: Etude Gestion/Exploitation Travaux/prestation X Experimentation Animation Communication / sensibilisation							
INDICATEUR DE SUIVI							
COUT OPERATION TTC 54 000 € Détail : Etude 0 € Travaux/prestation 54 000 € Communication / sensibilisation 0 €		Planning Réalisation Travaux	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie	
			2015	2016	2017	2018	2019
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs	
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%	
27 000,00 €	0,00 €	27 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO							
OPERATION n° 309 Déboueur / Déshuileur de l'aire de carénage : Travaux d'amélioration et de modernisation									
DEFI principal * : 1		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION							
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE et OBJECTIFS: Cette action est englobée au sein d'une opération destinée à délocaliser la station d'avitaillement et à réaménager la zone technique. Etudes faites dans le cadre de l'opération globale.							
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-5		DESCRIPTIF DE L'ACTION: L'ancien déboueur/séparateur d'hydrocarbure sera déposé et un nouvel équipement dimensionné pour traiter les eaux de ruissellement, les égouttures en provenance de la station d'avitaillement, les eaux grises de fond de cale, sera installé lors de l'opération de réaménagement de la zone technique.							
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance									
Maitre d'ouvrage MPM									
PARTENAIRES TECHNIQUES :									
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole									
Agence de l'Eau									
TERRITOIRE:									
Communes de: La Ciotat.Nouveau Port de Plaisance du La Ciotat									
SDAGE n° masses d'eau:									
Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION:									
Etude									
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation		X							
Experimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI									
COUT OPERATION TTC 120 000 €		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
Détail :		Planning		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etude 0 €		Réalisation Travaux							
Travaux/prestation 120 000 €									
Communication / sensibilisation 0 €									
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs			
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%			
60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO																
OPERATION n° 310		Etudes et diagnostics pour la mise aux normes de l'aire de carénage																
<b>DEFI principal * : 1</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-5</b> Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE :</b> Dans le cadre de mise aux normes environnementale et du programme d'action Ports Propres, l'aire de carénage doit être équipée d'une unité de traitement des eaux polluées (déboureur/déshuileur). <b>OBJECTIFS:</b> les objectifs des études sont de déterminés, la nature du sol, les hauteur de la nappe , le dimensionnement des ouvrages, les exutoires envisageables. <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> Les différentes études (sondages de sol, rapport géotechniques, cahier des charges) seront menées par le biais des marchés transversaux de la Communauté Urbaine et des marchés propres à la Direction des Ports de Plaisance.																
<b>Maitre d'ouvrage MPM</b> <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole Agence de l'Eau																		
<b>TERRITOIRE:</b> Communes de: La Ciotat.Port de Plaisance Saint Jean.																		
<b>SDAGE n° masses d'eau:</b> Correspondance programme de mesures :																		
<b>TYPE D'OPERATION:</b> <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Experimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>		Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Experimentation		Animation		Communication / sensibilisation						
Etude	X																	
Gestion/Exploitation																		
Travaux/prestation																		
Experimentation																		
Animation																		
Communication / sensibilisation																		
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																		
<b>COUT OPERATION TTC 3 600 €</b> Détail : Etude 3 600 € Travaux/prestation 0 € Communication / sensibilisation 0 € etc... 0 €		<b>Planning</b>	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie												
			2015	2016	2017	2018	2019	2020										
		Réalisation études																
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs												
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%												
1 800,00 €	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €												

ACTION N°		3	OPERATION CALYPSO					
OPERATION n°		311	Travaux de mise aux normes de l'aire de carénage					
DEFI principal * :		1	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE et OBJECTIFS:</b> Dans le cadre de mise aux normes environnementale et du programme d'action Ports Propres, l'aire de carénage doit être équipée d'une unité de traitement des eaux polluées (débourbeur/déshuileur).  <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> La fourniture des équipements (débourbeur/déshuileur), les travaux (Gros œuvre, VRD) seront assurés par le biais des marchés à bons de commande propres à la Direction des Ports de Plaisance.					
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)								
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-5						
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance								
Maitre d'ouvrage		MPM						
PARTENAIRES TECHNIQUES :								
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et Agence de l'Eau								
TERRITOIRE:								
Communes de: La Ciotat.Port de Plaisance Saint Jean.								
SDAGE n° masses d'eau:								
Correspondance programme de mesures :								
TYPE D'OPERATION:								
Etude								
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation		X						
Experimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
INDICATEUR DE SUIVI								
COUT OPERATION TTC		36 000 €	Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie	
Détail :				2015	2016	2017	2018	2019
Etude		0 €						
Travaux/prestation		36 000 €	Réalisation Travaux					
Communication / sensibilisation		0 €						
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs		
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%		
18 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO						
OPERATION n° 312		Travaux d'amélioration et modernisation de l'aire de carénage et réfection du parking (UNM)						
<b>DEFI principal * : 1</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-5</b> Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE et OBJECTIFS:</b> Dans le cadre de mise aux normes environnementale et du programme d'action Ports Propres, l'aire de carénage doit être équipée d'une unité de traitement des eaux polluées (déboureur/déshuileur). les profils des sols , les revêtements ainsi que les avaloirs ont été repris ou créer afin de collecter les eaux de ruissellement en provenance du parking et du parc à sec des bateaux. <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION: Action terminée au 1er trimestre 2014.</b> Le coût total TTC de l'opération est le coût réel.						
Maitre d'ouvrage MPM								
PARTENAIRES TECHNIQUES : Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et Agence de l'Eau								
TERRITOIRE: Communes de: Marseille.Port de Plaisance du Vieux Port de Marseille (UNM)								
SDAGE n° masses d'eau:  Correspondance programme de mesures :								
TYPE D'OPERATION: Etude Gestion/Exploitation Travaux/prestation <b>X</b> Experimentation Animation Communication / sensibilisation								
INDICATEUR DE SUIVI								
<b>COUT OPERATION TTC 326 840 €</b> Détail : Etude 0 € Travaux/prestation 326 840 € Communication / sensibilisation 0 €		<b>Planning</b>	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Réalisation Travaux	Terminés					
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs		
71%	0%	29%	0%	0%	0%	0%		
232 056,68 €	0,00 €	94 783,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO											
OPERATION n° 313		Etudes et diagnostics pour l'amélioration et la modernisation de la zone technique : aire de carénage, station d'avitaillement.											
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-5 Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE :</b> La zone technique du Port de Plaisance du Frioul doit faire l'objet d'un programme de rénovation. <b>OBJECTIFS:</b> <b>Les études et diagnostics Consistent à :</b> - Munir la zone technique du port du Frioul, d'équipements normalisés, sécurisés et répondant à l'abondante législation en vigueur. - Prendre en compte dans un contexte réglementaire, la gestion des déchets et des rejets des effluents. - Organiser dans l'espace, les équipements de la zone technique pour permettre un fonctionnement sécuritaire vis-à-vis du public, rationalisé, optimisé et évolutif en fonction de la législation future. <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> Diagnostic réalisé. Etudes conception à réaliser.											
<b>Maitre d'ouvrage</b> MPM													
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et Agence de l'Eau													
<b>TERRITOIRE:</b> Communes de: Marseille.Port de Plaisance du Frioul.													
<b>SDAGE n° masses d'eau:</b>  Correspondance programme de mesures :													
<b>TYPE D'OPERATION:</b> <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Experimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Experimentation
Etude	X												
Gestion/Exploitation													
Travaux/prestation													
Experimentation													
Animation													
Communication / sensibilisation													
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>													
<b>COUT OPERATION TTC</b> 30 000 € Détail : Etude 30 000 € Travaux/prestation 0 € Communication / sensibilisation 0 € etc... 0 €		<b>Planning</b>	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie							
			2015	2016	2017	2018	2019	2020					
		Réalisation études											
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs							
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%							
15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €							

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO					
OPERATION n° 314		Etudes et diagnostics pour rénovation de l'aire technique : aire de carénage.					
<b>DEFI principal * : 1</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-5</b> Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE :</b> Dans le cadre de mise aux normes environnementale et du programme d'action Ports Propres, l'aire de carénage doit être équipée d'une unité de traitement des eaux polluées (déboureur/déshuileur). <b>Diagnostic réalisé. Etudes conception à réaliser.</b>  <b>OBJECTIFS:</b> Les objectifs des études sont de déterminés, la nature du sol, les hauteur de la nappe , le dimensionnement des ouvrages, les exutoires envisageables.  <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> Les différentes études (sondages de sol, rapport géotechniques, cahier des charges) seront menées par le biais des marchés transversaux de la Communauté Urbaine et des marchés propres à la Direction des Ports de Plaisance.					
Maitre d'ouvrage MPM							
PARTENAIRES TECHNIQUES : Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et Agence de l'Eau							
TERRITOIRE: Communes de: Marseille.Port de Plaisance des Goudes							
SDAGE n° masses d'eau:  Correspondance programme de mesures :							
TYPE D'OPERATION: Etude X Gestion/Exploitation Travaux/prestation Experimentation Animation Communication / sensibilisation							
INDICATEUR DE SUIVI							
COUT OPERATION TTC 6 000 € Détail : Etude 6 000 € Travaux/prestation 0 € Communication / sensibilisation 0 €		Planning Réalisation études	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie	
			2015	2016	2017	2018	2019
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs	
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%	
3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO											
OPERATION n° 315		Travaux de rénovation de l'aire technique : aire de carénage.											
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-5 Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE et OBJECTIFS:</b> Dans le cadre de mise aux normes environnementale et du programme d'action Ports Propres, l'aire de carénage doit être équipée d'une unité de traitement des eaux polluées (débourbeur/déshuileur).  <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> La fourniture des équipements (débourbeur/déshuileur), les travaux (Gros œuvre, VRD) seront assurés par le biais des marchés à bons de commande propres à la Direction des Ports de Plaisance.											
<b>Maitre d'ouvrage</b> MPM													
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et Agence de l'Eau													
<b>TERRITOIRE:</b> Communes de: Marseille.Port de Plaisance des Goudes													
<b>SDAGE n° masses d'eau:</b>  Correspondance programme de mesures :													
<b>TYPE D'OPERATION:</b>													
<table border="1"> <tr><td>Etude</td><td></td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Experimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>		Etude		Gestion/Exploitation		Travaux/prestation	X	Experimentation		Animation		Communication / sensibilisation	
Etude													
Gestion/Exploitation													
Travaux/prestation	X												
Experimentation													
Animation													
Communication / sensibilisation													
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>													
<b>COUT OPERATION TTC</b> 84 000 €		<b>Planning</b>	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie							
<u>Détail :</u>			2015	2016	2017	2018	2019	2020					
Etude 0 €													
Travaux/prestation 84 000 €		Réalisation Travaux											
Communication / sensibilisation 0 €													
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs							
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%							
42 000,00 €	0,00 €	42 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €							

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO											
OPERATION n° 316		Etudes et diagnostics pour la rénovation de la zone technique : aire de carénage.											
<b>DEFI principal * : 1</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-5</b> Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE :</b> Dans le cadre de mise aux normes environnementale et du programme d'action Ports Propres, l'aire de carénage doit être équipée d'une unité de traitement des eaux polluées (déboureur/déshuileur). <b>Diagnostic réalisé. Etudes conception à réaliser.</b>  <b>OBJECTIFS:</b> Les objectifs des études sont de déterminés, la nature du sol, les hauteur de la nappe , le dimensionnement des ouvrages, les exutoires envisageables.  <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> Les différentes études (sondages de sol, rapport géotechniques, cahier des charges) seront menées par le biais des marchés transversaux de la Communauté Urbaine et des marchés propres à la Direction des Ports de Plaisance.											
Maitre d'ouvrage MPM													
PARTENAIRES TECHNIQUES : Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et Agence de l'Eau													
TERRITOIRE: Communes de: Marseille.Port de Plaisance de la Madrague de Montredon.													
SDAGE n° masses d'eau:  Correspondance programme de mesures :													
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Experimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Experimentation
Etude	X												
Gestion/Exploitation													
Travaux/prestation													
Experimentation													
Animation													
Communication / sensibilisation													
INDICATEUR DE SUIVI													
COUT OPERATION TTC 21 600 € Détail : Etude 21 600 € Travaux/prestation 0 € Communication / sensibilisation 0 €		Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie							
			2015	2016	2017	2018	2019	2020					
		Réalisation études											
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs							
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%							
10 800,00 €	0,00 €	10 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €							

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO																
OPERATION n° 317		Travaux de rénovation de l'aire technique : aire de carénage.																
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-5 Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE et OBJECTIFS:</b> Dans le cadre de mise aux normes environnementale et du programme d'action Ports Propres, l'aire de carénage doit être équipée d'une unité de traitement des eaux polluées (débourbeur/déshuileur). <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> La fourniture des équipements (débourbeur/déshuileur), les travaux (Gros œuvre, VRD) seront assurés par le biais des marchés à bons de commande propres à la Direction des Ports de Plaisance.																
<b>Maitre d'ouvrage</b> Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole																		
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et Agence de l'Eau																		
<b>TERRITOIRE:</b> Communes de: Marseille.Port de Plaisance de la Madrague de Montredon.																		
<b>SDAGE n° masses d'eau:</b>  Correspondance programme de mesures :																		
<b>TYPE D'OPERATION:</b> <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td></td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Experimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>		Etude		Gestion/Exploitation		Travaux/prestation	X	Experimentation		Animation		Communication / sensibilisation						
Etude																		
Gestion/Exploitation																		
Travaux/prestation	X																	
Experimentation																		
Animation																		
Communication / sensibilisation																		
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																		
<b>COUT OPERATION TTC</b> 192 000 € Détail : Etude 0 € Travaux/prestation 192 000 € Communication / sensibilisation 0 €		<b>Planning</b>	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie												
			2015	2016	2017	2018	2019	2020										
		Réalisation Travaux																
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs												
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%												
96 000,00 €	0,00 €	96 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €												

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO						
OPERATION n° 318		Mise aux normes de l'aire de carénage						
<b>DEFI principal * : 1</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-5</b> Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE et OBJECTIFS:</b> Dans le cadre de mise aux normes environnementale et du programme d'action Ports Propres, l'aire de carénage doit être équipée d'une unité de traitement des eaux polluées (débourbeur/déshuileur). <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> La fourniture des équipements (débourbeur/déshuileur), les travaux (Gros œuvre, VRD) seront assurés par le biais des marchés à bons de commande propres à la Direction des Ports de Plaisance.						
Maitre d'ouvrage MPM								
PARTENAIRES TECHNIQUES : Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et Agence de l'Eau								
TERRITOIRE: Communes de: Marseille.Port de Plaisance du Vallon des Auffes								
SDAGE n° masses d'eau:  Correspondance programme de mesures :								
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude Gestion/Exploitation Travaux/prestation <b>X</b> Experimentation Animation Communication / sensibilisation								
INDICATEUR DE SUIVI								
<b>COUT OPERATION TTC 30 000 €</b> Détail : Etude 0 € Travaux/prestation 30 000 € Communication / sensibilisation 0 €		<b>Planning</b>	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Réalisation Travaux						
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs		
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%		
15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

ACTION N°		OPERATION CALYPSO							
OPERATION n° 319		<b>Etudes et Diagnostics pour l'amélioration et la modernisation de la Zone Technique (phase 1/2 et 2/2) : Aire de carénage, station d'avitaillement.</b>							
DEFI principal * : 1		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE :</b> La zone technique du Port de Plaisance de Sausset-les-Pins, fait l'objet d'un programme de rénovation.  <b>OBJECTIFS:</b> <b>Les études et diagnostics Consistent à:</b> - Munir la zone technique du port de Carry le Rouet, d'équipements normalisés, sécurisés et répondant à l'abondante législation en vigueur. - Prendre en compte dans un contexte règlementaire, les rejets des effluents. - Organiser dans l'espace, les équipements de la zone technique pour permettre un fonctionnement sécuritaire vis-à-vis du public, rationalisé, optimisé et évolutif en fonction de la législation future.  <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> Les diagnostics sont terminés (à l'exception de la géolocalisation des réseaux études et de la recherche d'amiante dans les enrobés pour lesquelles les prestations sont en cours).la phase AVP (Avant-projet est en cours) .Le Maître d'œuvre procèdera à la phase PRO fin 2015, une fois que le dossier d'autorisation aura été validé par la DDTM.							
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)									
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI: A1-5									
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance									
Maitre d'ouvrage MPM									
PARTENAIRES TECHNIQUES : Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et Agence de l'Eau									
TERRITOIRE: Communes de: Sausset-les-Pins. Port de plaisance de Sausset-les-Pins.									
SDAGE n° masses d'eau:									
Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION:									
Etude X									
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation									
Experimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI									
COUT OPERATION TTC 120 000 €		<b>Planning</b>		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
Détail :				2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etude 120 000 €		Finalisation phase conception							
Travaux/prestation 0 €									
Communication / sensibilisation 0 €									
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs			
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%			
60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO							
OPERATION n° 320		Travaux de rénovation de la zone technique phase 1/2 et 2/2 : Aire de carénage, station d'avitaillement.							
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-5 Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE :</b> La zone technique du Port de Plaisance de Sausset-les-Pins, fait l'objet d'un programme de rénovation. <b>OBJECTIFS:</b> Les travaux consistent à équiper la zone technique du port de Sausset-les-Pins: D'une station d'avitaillement D'une aire de carénage D'une pompe à eaux noires D'une pompe à eaux grises  <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> Les travaux nécessaires à la réalisation du projet feront l'objet d'un marché alloti. La Maîtrise d'œuvre Etudes et Travaux est assurée par le Cabinet SITETUDES							
<b>Maitre d'ouvrage</b> Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole									
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et Agence de l'Eau									
<b>TERRITOIRE:</b> Communes de: Sausset-les-Pins. Port de plaisance de Sausset-les-Pins.									
<b>SDAGE n° masses d'eau:</b>  Correspondance programme de mesures :									
<b>TYPE D'OPERATION:</b>									
Etude									
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation		X							
Experimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation									
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>									
<b>COUT OPERATION TTC</b> 412 800 €		<b>Planning</b>		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
Détail : Etude 0 € Travaux/prestation 412 800 € Communication / sensibilisation 0 €				2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Travaux		Début fin 2016		fin 1er semestre 2017			
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs			
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%		0%	
206 400,00 €	0,00 €	206 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO																
OPERATION n° 321		Bilan de la contamination des pollutions toxiques																
<b>DEFI principal * : 1</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-9</b> Améliorer l'état des connaissances sur les cours d'eau et le littoral en particulier les sources de pollutions et de contamination <b>Maitre d'ouvrage Agence de l'Eau</b> <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Agence de l'Eau <b>TERRITOIRE:</b> Concerne tous les ports de plaisance. Communes de: Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet, Ensues-la -Redonne, Le Rove, Marseille, La Ciotat SDAGE n° masses d'eau: Correspondance programme de mesures : <b>TYPE D'OPERATION:</b> <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Experimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table> <b>INDICATEUR DE SUIVI</b> Mise en œuvre d'un tableau de bord et de suivi des relvés d'analyses (voir Op_322)		Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Experimentation		Animation		Communication / sensibilisation		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE Et OBJECTIFS :</b> le contexte se détermine par la mise en œuvre d'un état des lieux des contaminations des milieux pour permettre d'identifier les sources potentielles de pollution non encore prises en compte. Les établissements identifiés par ce biais viendront alimenter les opérations destinées à la réduction des pollutions toxiques. <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> Etude Réalisée (par l'Agence de l'Eau)				
Etude	X																	
Gestion/Exploitation																		
Travaux/prestation																		
Experimentation																		
Animation																		
Communication / sensibilisation																		
<b>COUT OPERATION TTC 0 €</b> Détail : Etude 0 € Travaux/prestation 0 € Communication / sensibilisation 0 €		<b>Planning</b>	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie												
			2015	2016	2017	2018	2019	2020										
		Réalisées																
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs												
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%												
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €												

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO				
OPERATION n° 322		Contrôle de la qualité des rejets des ports				
<b>DEFI principal * : 1</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-5</b> Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE :</b> le contexte se détermine par la mise en œuvre d'un état des lieux des contaminations des milieux pour permettre d'identifier les sources potentielles de pollution non encore prises en compte. Les établissements identifiés par ce biais viendront alimenter les opérations destinées à la réduction des pollutions toxiques. <b>OBJECTIFS:</b> L'objectif est de réaliser un état des lieux pour connaître les niveaux de contamination des milieux et les sources potentielles de substances dangereuses (milieux récepteurs, station de traitement des eaux usées issues du carénage) ; <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> Par le biais de l'utilisation d'un marché à bons de commande géré par la Direction des Ports de Plaisance des analyses seront réalisées annuellement sur les ports de plaisance ( peut-être en limiter le nombre si des actions significatives ne sont pas engagées dans l'immédiat). Mise en place d'un tableau de bord et de suivi des relevés des analyses annuelles ; en prenant comme valeurs étalons, les valeurs définies à l'Op_ 321.				
Maitre d'ouvrage MPM						
PARTENAIRES TECHNIQUES : Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole						
TERRITOIRE: Concerne tous les ports de plaisance. Communes de: Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet, Ensues-la -Redonne, Le Rove, Marseille, La Ciotat						
SDAGE n° masses d'eau: Ne pas compléter Correspondance programme de mesures :						
TYPE D'OPERATION:						
Etude Gestion/Exploitation Travaux/prestation <b>X</b> Experimentation Animation Communication / sensibilisation						
INDICATEUR DE SUIVI Mise en œuvre d'un tableau de bord et de suivi des relevés d'analyses						
COUT OPERATION TTC 120 000 €		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie		
Détail : Etude 120 000 € Travaux/prestation 0 € Communication / sensibilisation 0 €		Planning 2015 2016 2017		2018 2019 2020		
Analyses		A programmer pour tous les ports (récurrent)	A programmer pour tous les ports (récurrent)	A programmer pour tous les ports (récurrent)	A programmer pour tous les ports (récurrent)	A programmer pour tous les ports (récurrent)
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%
60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO						
OPERATION n° 323		Suivi de la qualité du milieu						
<b>DEFI principal * :</b> 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A2-1 Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE :</b> le contexte se détermine par la mise en œuvre d'un état des lieux des contaminations des milieux pour permettre d'identifier les sources potentielles de pollution non encore prises en compte. Les établissements identifiés par ce biais viendront alimenter les opérations destinées à la réduction des pollutions toxiques. <b>OBJECTIFS:</b> L'objectif est de suivre la qualité des milieux récepteurs, avec des méthodes conformes DCE. Ce suivi permettra une mesure de l'efficacité des actions engagées dans le cadre de l'opération. <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> Par le biais de l'utilisation d'un marché à bons de commande géré par la Direction des Ports de Plaisance des analyses seront réalisées annuellement sur les ports de plaisance ( peut-être en limiter le nombre si des actions significatives ne sont pas engagées dans l'immédiat). Mise en place d'un tableau de bord et de suivi des relevés des analyses annuelles ; en prenant comme valeurs étalons, les valeurs définies à l'Op_321.						
Maitre d'ouvrage Agence de l'Eau								
PARTENAIRES TECHNIQUES : Agence de l'Eau								
TERRITOIRE: Concerne tous les ports de plaisance. Communes de: Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet, Ensues-la -Redonne, Le Rove, Marseille, La Ciotat								
SDAGE n° masses d'eau:								
Correspondance programme de mesures :								
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude Gestion/Exploitation Travaux/prestation <b>X</b> Experimentation Animation Communication / sensibilisation								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b> Mise en œuvre d'un tableau de bord et de suivi des relevés d'analyses								
<b>COUT OPERATION TTC</b> 0 € Détail : Etude 0 € Travaux/prestation 0 € Communication / sensibilisation 0 €		<b>Planning</b>	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Analyses	Stratégie de mise en œuvre, suivi et indicateurs à identifier					
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs		
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO						
OPERATION n° 324		Suivi du nombre de bateaux carénés par port						
<b>DEFI principal * : 2</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-1</b> Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatique, littoraux et maritimes		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE :</b> le contexte se détermine par la mise en œuvre d'un état des lieux des contaminations des milieux pour permettre d'identifier les sources potentielles de pollution non encore prises en compte. Les établissements identifiés par ce biais viendront alimenter les opérations destinées à la réduction des pollutions toxiques. <b>OBJECTIFS:</b> l'objectif est de suivre le nombre de bateaux carénés par port pour calculer les flux de pollution traités et non rejetés au milieu. <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> Elaboration interservices des ports sur une méthodologie de suivi et mise en oeuvre d'un tableau de bord .						
<b>Maitre d'ouvrage MPM</b> <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole								
<b>TERRITOIRE:</b> Concerne tous les ports de plaisance. Communes de: Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet, Ensues-la -Redonne, Le Rove, Marseille, La Ciotat SDAGE n° masses d'eau: Ne pas compléter Correspondance programme de mesures :								
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude Gestion/Exploitation <b>X</b> Travaux/prestation Experimentation Animation Communication / sensibilisation								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>								
<b>COUT OPERATION TTC 0 €</b> Détail : Etude 0 € Travaux/prestation 0 € Communication / sensibilisation 0 €		<b>Planning</b>	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Mise en œuvre						
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs		
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO					
OPERATION n° 325		Suivi du volume, de la qualité et du devenir des sédiments portuaires					
<b>DEFI principal * :</b> 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A2-1 Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatique, littoraux et maritimes		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE :</b> le contexte se détermine par la mise en œuvre d'un état des lieux des contaminations des milieux pour permettre d'identifier les sources potentielles de pollution non encore prises en compte. Les établissements identifiés par ce biais viendront alimenter les opérations destinées à la réduction des pollutions toxiques. <b>OBJECTIFS:</b> Suivre le volume, la qualité et le devenir des sédiments portuaires (traitement in situ et/ou externe). <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> Mise en place d'un tableau de bord et de suivi des volumes et des qualités des sédiments portuaires évacués et élaboration de bordereaux de suivi des sédiments (traitement, recyclage...)					
<b>Maitre d'ouvrage</b> Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole							
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole							
<b>TERRITOIRE:</b> Concerne tous les ports de plaisance. Communes de: Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet, Ensues-la -Redonne, Le Rove, Marseille, La Ciotat							
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:  Correspondance programme de mesures :							
<b>TYPE D'OPERATION:</b>							
Etude		X					
Gestion/Exploitation							
Travaux/prestation							
Experimentation							
Animation							
Communication / sensibilisation							
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>							
<b>COUT OPERATION TTC</b> 0 €		<b>Planning</b>		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie	
Détail : Etude 0 € Travaux/prestation 0 € Communication / sensibilisation 0 €		2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Mise en œuvre					
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs	
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO					
OPERATION n° 326		Régularisation administrative sur les contrats					
<b>DEFI principal * : 1</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-5</b> Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE :</b> Le contexte est caractérisé par la mise en conformité des établissements industriels (restaurateurs, ateliers de mécanique, de peinture...) et porte essentiellement sur les établissements raccordés au système d'assainissement collectif. <b>OBJECTIFS:</b> - Régulariser la situation administrative des rejets non domestiques par le biais des arrêtés d'autorisation de rejets et des conventions de déversement (le règlement d'assainissement est mis à jour le cas échéant). - Contrôler le respect des autorisations de rejet et des conventions ; - Prévenir et gérer les évènements de pollution accidentelle des réseaux ; - Mettre en place une politique tarifaire de l'eau adaptée (prise en compte des effluents non domestiques). <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> . Le Service Gestion réalisera en interne des recherches sur les contrats afin de déterminer le nombre des établissements à diagnostiquer . A l'issue de l'enquête et en fonction des activités, des entreprises, des descriptifs techniques relatifs à la mise en œuvre d'équipements ( bac à graisse par exemple) et à la réalisation de travaux seront établis par le Service Equipements de la Direction des Ports avec l'aide de la Direction de l'Eau et de l'assainissement. Les conventions de raccordement au réseau, les limites des domaines d'intervention dans le cadre des travaux seront également abordées durant cette phase.					
Maitre d'ouvrage MPM							
PARTENAIRES TECHNIQUES : Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole							
TERRITOIRE: Concerne tous les ports de plaisance. Communes de: Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet, Ensues-la -Redonne, Le Rove, Marseille, La Ciotat							
SDAGE n° masses d'eau:  Correspondance programme de mesures :							
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude X Gestion/Exploitation Travaux/prestation Experimentation Animation Communication / sensibilisation							
INDICATEUR DE SUIVI							
<b>COUT OPERATION TTC 0 €</b> Détail : Etude 0 € Travaux/prestation 0 € Communication / sensibilisation 0 €		<b>Planning</b> 2015 2016 2017 2018 2019 2020	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie		
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs	
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

ACTION N°		3		OPERATION CALYPSO																																				
OPERATION n°		327		Investissements des entreprises ou de MPM																																				
DEFI principal * :		1		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE :</b> Le contexte est caractérisé par la mise en conformité des établissements industriels (restaurateurs, ateliers de mécanique, de peinture...) et porte essentiellement sur les établissements raccordés au système d'assainissement collectif.  <b>OBJECTIFS:</b> - Investissements des entreprises dans le cas d'impact sur le système d'assainissement ; - Investissements de la Communauté Urbaine MPM dans le cadre d'absence d'équipements collectifs (réseau, station de relevage) - Prévenir et gérer les événements de pollution accidentelle des réseaux ; - Mettre en place une politique tarifaire de l'eau adaptée (prise en compte des effluents non domestiques).  <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> - Assister les entreprises dans la conception, la construction et le contrôle de leur travaux d'investissement. - Réaliser les travaux nécessaires à l'assainissement collectif ( soit par les marchés de la Direction des Ports de Plaisance, soit le cas échéant par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement)																																				
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)																																								
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-5																																						
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance																																								
Maitre d'ouvrage		MPM																																						
PARTENAIRES TECHNIQUES :		Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et Agence de l'Eau																																						
TERRITOIRE:		Concerne tous les ports de plaisance. Communes de: Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet, Ensues-la -Redonne, Le Rove, Marseille, La Ciotat																																						
SDAGE n° masses d'eau:																																								
Correspondance programme de mesures :																																								
TYPE D'OPERATION:																																								
Etude																																								
Gestion/Exploitation																																								
Travaux/prestation		X																																						
Experimentation																																								
Animation																																								
Communication / sensibilisation																																								
INDICATEUR DE SUIVI																																								
COUT OPERATION TTC		120 000 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude</td> <td>0 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux/prestation</td> <td>120 000 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Communication / sensibilisation</td> <td>0 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2018	2019	2020	Etude	0 €						Travaux/prestation	120 000 €						Communication / sensibilisation	0 €					
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie																																				
	2015	2016	2017	2018	2019	2020																																		
Etude	0 €																																							
Travaux/prestation	120 000 €																																							
Communication / sensibilisation	0 €																																							
Détail :																																								
Etude		0 €																																						
Travaux/prestation		120 000 €																																						
Communication / sensibilisation		0 €																																						
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs																																		
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%																																		
60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																																		

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO							
OPERATION n° 328		Rédaction et diffusion de documents de bonnes pratiques au sein des ports							
<b>DEFI principal * : 3</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A3-2</b> Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation des usagers		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE :</b> Le contexte s'inscrit dans une communication associée à l'opération. Au-delà d'une simple valorisation, les actions s'étendent à la diffusion des bonnes pratiques industrielles, artisanales et grand public <b>OBJECTIFS:</b> - Communiquer sur les actions et les résultats du contrat auprès des partenaires, des entreprises, des élus et du grand public ; - Rédiger et diffuser des documents pour valoriser les bonnes pratiques en termes de gestion des pollutions au sein des ports ; - Valoriser les ports volontaires dans leurs démarche de réduction des rejets ; - Mener des démarches de communication et de sensibilisation du grand public (usagers des ports) à la bonne gestion des produits toxiques (ex : peintures, solvants...). - Labéliser l'opération ; <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> Réaliser des documents de sensibilisation à destination des usagers ports (plaquette à rédiger et à diffuser). Production de ces documents à partir d'un marché à bons de commande géré par la Direction des Ports de Plaisance. Diffusion des documents soit en interne, soit par un marché géré par la Direction du patrimoine et de la Logistique ou encore par email. Mise en libre service des documents au sein des capitaineries.							
<b>Maitre d'ouvrage MPM</b> <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et Agence de l'Eau									
<b>TERRITOIRE:</b> Concerne tous les ports de plaisance. Communes de: Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet, Ensues-la-Redonne, Le Rove, Marseille, La Ciotat SDAGE n° masses d'eau:									
Correspondance programme de mesures :									
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude Gestion/Exploitation Travaux/prestation Experimentation Animation Communication / sensibilisation <b>X</b>									
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>									
<b>COUT OPERATION TTC 24 000 €</b> Détail : Etude 0 € Travaux/prestation 24 000 € Communication / sensibilisation 0 €		<b>Planning</b>		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
				2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Mise en œuvre							
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs			
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%			
12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			



ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO					
OPERATION n° 330		Valorisation de l'opération					
<b>DEFI principal * : 3</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A3-2</b> Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation des usagers		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE :</b> Le contexte s'inscrit dans une communication associée à l'opération. Au-delà d'une simple valorisation, les actions s'étendent à la diffusion des bonnes pratiques industrielles, artisanales et grand public  <b>OBJECTIFS:</b> - Communiquer sur les actions et les résultats du contrat auprès des partenaires, des entreprises, des élus et du grand public ; - Valoriser les ports volontaires dans leurs démarche de réduction des rejets ;  <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> Communication par le biais de magazines spécialisés , de journaux locaux et nationaux.					
<b>Maitre d'ouvrage MPM</b>							
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et Agence de l'Eau							
<b>TERRITOIRE:</b> Concerne tous les ports de plaisance. Communes de: Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet, Ensues-la -Redonne, Le Rove, Marseille, La Ciotat							
<b>SDAGE n° masses d'eau:</b>  Correspondance programme de mesures :							
<b>TYPE D'OPERATION:</b>							
Etude							
Gestion/Exploitation							
Travaux/prestation							
Experimentation							
Animation							
Communication / sensibilisation <b>X</b>							
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>							
<b>COUT OPERATION TTC 24 000 €</b> Détail : Etude 0 € Travaux/prestation 24 000 € Communication / sensibilisation 0 €		<b>Planning</b>		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie	
		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mise en œuvre							
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs	
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%	
12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO						
OPERATION n° 331		Création d'une station de relevage des eaux usées.Port de plaisance de la Madrague de Gignac.						
<b>DEFI principal * : 1</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-5</b> Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE et OBJECTIFS:</b> Les eaux usées en provenance des locaux de la Société Nautique du Grand Méjean sont recueillies dans une fosse toutes eaux ,laquelle est vidangée régulièrement. La DEA a installé un réseau d'assainissement collectif en limite du port .Conformément aux termes du contrat d'occupation temporaire et de la réglementation en vigueur , les équipements sanitaires des locaux de la société nautique doivent être raccorder au réseau d'assainissement collectif.  <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> -Au 26 novembre 2014 l'estimatif des travaux est réalisé (devis); les travaux seront engagés au premier trimestre 2015.						
<b>Maitre d'ouvrage MPM</b> <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et Agence de l'Eau								
<b>TERRITOIRE:</b> Communes de: Ensues-la-Redonne.Port de Plaisance du la Madrague-de-Gignac								
<b>SDAGE n° masses d'eau:</b>  Correspondance programme de mesures :								
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude Gestion/Exploitation Travaux/prestation <b>X</b> Experimentation Animation Communication / sensibilisation								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>								
<b>COUT OPERATION TTC 60 000 €</b> Détail : Etude 0 € Travaux/prestation 60 000 € Communication / sensibilisation 0 € 0 €		<b>Planning</b>	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Réalisation Travaux						
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs		
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%		
30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO							
OPERATION n° 332		Aménagement des locaux de la Société Nautique du grand Méjean et création de sanitaires							
<b>DEFI principal * : 1</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-4</b> Améliorer la qualité des services offerts et la propreté sur les sites de baignade aménagés		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE et OBJECTIFS:</b> Actuellement, les locaux de la société nautique ne disposent pas de sanitaires et le réseau d'assainissement collectif mis en place par la DEA sera opérationnel dans ce secteur en 2015 . Conformément aux termes du contrat d'occupation temporaire et de la réglementation en vigueur, les équipements sanitaires des locaux de la société nautique doivent être raccorder au réseau d'assainissement collectif.  <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> -Dossier de demande de permis de construire en cours de formalisation au 26 novembre 2014. - Les travaux seront réalisés via les marchés à bons de commande de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.							
Maitre d'ouvrage MPM									
PARTENAIRES TECHNIQUES : Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et Agence de l'Eau									
TERRITOIRE: Communes de: Ensues-la-Redonne.Port de Plaisance du Grand Méjean.									
SDAGE n° masses d'eau:  Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION:									
Etude									
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation		X							
Experimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI									
COUT OPERATION TTC 60 000 €		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
Détail :		Planning		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etude 0 €		Réalisation Travaux							
Travaux/prestation 60 000 €									
Communication / sensibilisation 0 €									
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs			
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%			
30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO							
OPERATION n° 333 Raccordement des équipements sanitaires des locaux situés au quai Marcel Pagnol 13007 Marseille au réseau d'assainissement collectif									
DEFI principal * : 1		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION							
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE et OBJECTIFS: La DEA ayant posée un collecteur pour l'assainissement collectif, nous avons raccordé l'équipement sanitaire (UNM ) du bâtiment situé près du Fort Ganteaume au réseau d'assainissement collectif « disposition prévues dans la DSP ». Cet équipement ne disposait pas au préalable ,d'aucun système d'assainissement .							
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-1		DESCRIPTIF DE L'ACTION: Les travaux sont terminés . Une demande de subvention a été adressée par la DIPOR à l'Agence de l'Eau au préalable et est en cours d'instruction au 26 novembre 2014.							
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance									
Maitre d'ouvrage MPM									
PARTENAIRES TECHNIQUES :									
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et Agence de l'Eau									
TERRITOIRE:									
Communes de: Marseille.Port de Plaisance du Vieux Port de Marseille.									
SDAGE n° masses d'eau:									
Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION:									
Etude									
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation		X							
Experimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI									
COUT OPERATION TTC 64 426 €		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
Détail :		Planning		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etude 0 €		Réalisation Travaux		Travaux réalisés					
Travaux/prestation 64 426 €									
Communication / sensibilisation 0 €									
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs			
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%			
32 212,80 €	0,00 €	32 212,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO											
OPERATION n° 334		Rénovation de la zone technique (Travaux) -Aire de carénage-Station d'avitaillement-pompe à eaux grises et noires											
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-5 Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE :</b> La zone technique du Port de Plaisance de Sausset-les-Pins, fait l'objet d'un programme de rénovation.  <b>OBJECTIFS:</b> les travaux consistent à équiper la zone technique du port de Sausset-les-Pins: D'une station d'avitaillement D'une aire de carénage D'une pompe à eaux noires D'une pompe à eaux grises  <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> Les travaux nécessaires à la réalisation du projet feront l'objet d'un marché alloti.  <b>NB:</b> Cette fiche vient en complément à l'action N° 13 ,opération 313.											
Maitre d'ouvrage MPM													
PARTENAIRES TECHNIQUES : Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole Agence de l'Eau													
TERRITOIRE: Communes de: Marseille.Port de Plaisance du Frioul..													
SDAGE n° masses d'eau:  Correspondance programme de mesures :													
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td></td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Experimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>							Etude		Gestion/Exploitation		Travaux/prestation	X	Experimentation
Etude													
Gestion/Exploitation													
Travaux/prestation	X												
Experimentation													
Animation													
Communication / sensibilisation													
INDICATEUR DE SUIVI													
COUT OPERATION TTC 660 000 €		Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie							
Détail : Etude 0 € Travaux/prestation 660 000 € Communication / sensibilisation 0 €			2015	2016	2017	2018	2019	2020					
		Réalisation Travaux			Réalisation travaux (Début 2018)	Réalisation travaux (Fin 2019)							
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs							
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%							
330 000,00 €	0,00 €	330 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €							

ACTION N° 3		OPERATION CALYPSO						
OPERATION n° 335		Pose d'une pompe à eaux grise et d'une pompe à eaux noires						
<b>DEFI principal * : 1</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-5</b> Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE et OBJECTIFS:</b> Cette action est englobée au sein d'une opération destinée à délocaliser la station d'avitaillement et à réaménager la zone technique.  <b>OBJECTIFS:</b> Equiper le port de plaisance de La Ciotat d'une station de pompage fixe à eaux noires et grise (actuellement, il existe une pompe mobile) en un lieu dédié et doté d'un système de prétraitement des eaux grises (débourbeur/déshuileur)  <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> Les pompes seront installées lors de l'opération de réaménagement de la zone technique.  <b>NB:</b> Cette fiche vient en complément de l'action N° 9 ,opération 309.						
<b>Maitre d'ouvrage MPM</b>  <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole Agence de l'Eau								
<b>TERRITOIRE:</b> Communes de: La Ciotat.Nouveau Port de Plaisance du La Ciotat								
<b>SDAGE n° masses d'eau:</b>  Correspondance programme de mesures :								
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude Gestion/Exploitation Travaux/prestation <b>X</b> Experimentation Animation Communication / sensibilisation								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>								
<b>COUT OPERATION TTC 44 400 €</b> Détail : Etude 0 € Travaux/prestation 44 400 € Communication / sensibilisation 0 €		<b>Planning</b>	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Réalisation Travaux						
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs		
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%		
22 200,00 €	0,00 €	22 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

ACTION N°		FA 3	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PORTUAIRES							
OPERATION n°		302	Démarche de certification en Gestion Environnementale Portuaire - Ports Propres							
DEFI principal * :		1	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  Depuis le mois de décembre de l'année 2005, la communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est engagée dans la démarche "Ports Propres" dont la gouvernance est assurée par le Conseil Régional PACA.  Cette démarche, vise à la mise aux normes environnementales des équipements techniques portuaires (station d'avitaillement, aire de carénage, raccordements aux systèmes d'assainissement collectif...) à l'installation d'équipements spéciaux et réglementaires tels que les pompes à eaux noires et à eaux grises, les barrages de protection contre les pollutions par les hydrocarbures...  La démarche, pour se réaliser, est dotée d'un programme d'action bâti sur un diagnostic réalisé par la Sté SOGREHA et amendé par deux plans de gestion des déchets issus de l'activité de la plaisance.  Le programme d'action comportait 126 opérations réalisées en partie. Pour les opérations en cours ou à réaliser elles sont synthétisées dans les fiches opérations du Contrat de Baie. (Fiches N° 304,305,306,307,308,309,310,311,314,315,316,317,318,319.)  Cette fiche opération 302 est destinée à inscrire et à rappeler dans le contrat de baie, la démarche "ports propres" entamée depuis bientôt 10 ans afin de permettre la continuité du cofinancement des actions en cours et à venir.  En plus de la protection de l'environnement, l'un des objectifs est l'obtention de la certification en Gestion Environnementale Portuaire, délivrée par l'AFNOR, pour l'ensemble des ports de plaisance de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole.							
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)										
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1.5								
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance										
Maitre d'ouvrage		MPM								
PARTENAIRES TECHNIQUES :										
MPM										
Conseil régional PACA										
TERRITOIRE:										
Territoire du contrat de baie										
SDAGE n° masses d'eau:										
FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c										
Correspondance programme de mesures :										
OF5A ASS0101; OF5 ASS0201										
TYPE D'OPERATION:										
Etude		X								
Gestion/Exploitation										
Travaux/prestation		X								
Expérimentation										
Animation										
Communication / sensibilisation										
INDICATEUR DE SUIVI										
Certification de l'ensemble des ports du territoire du contrat de baie										
COUT OPERATION HT		1 000 000 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
Détail :			Planning		2015	2016	2017	2018	2019	2020
travaux et études		1 000 000 €								
Cahier des charges										
Etude										
0 € restitution										
0 €										
0 €										
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs				
70%	0%	0%	30%	0%	0%	0%				
700 000,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				

ACTION N°		FA 3	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PORTUAIRES			
OPERATION n°		303	Lutte contre les pollutions portuaires du port de CARRO en gestion Département des Bouches-du-Rhône			
<b>DEFI principal * :</b>		<b>1</b>	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<b>Contexte :</b>			
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b>		<b>A1.5</b>	Le Département est autorisé de gestion sur 8 des 47 ports que compte le littoral des Bouches-du-Rhône. En régie ou en délégation, il assure la gestion de ces ports sur le territoire du Contrat de baie : La Redonne, Niolon, Cassis, La Ciotat et Carro.			
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance			Le Département gère ses ports avec pour objectif de concilier développement économique, protection de l'environnement et qualité de vie pour tous. La concertation avec les usagers est à la base de cette gestion, et les missions assurées par le Département sont les suivantes : - travaux nécessaires à l'entretien, la protection et à la modernisation des équipements - gestion dynamique du plan d'eau - amélioration de la qualité environnementale des ports : récupération des eaux usées des navires, aires de carénage, plan de gestion des déchets...			
<b>Maître d'ouvrage</b>		Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	<b>Objectif :</b>			
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>			C'est dans cet esprit, que le Département a prévu d'améliorer son dispositif de lutte contre les pollutions portuaires sur le port de CARRO.			
Agence de l'eau			Ces études ont définies un certain nombre d'objectifs et de travaux, dont la mise aux normes de l'aire de carénage.			
Communes concernées			La Mission de Maîtrise d'œuvre aura pour mission la réalisation de travaux d'aménagement de l'aire de levage sur le domaine portuaire départemental de CARRO.			
Groupe de pilotage "usagers"			<b>Description de l'opération :</b>			
<b>TERRITOIRE:</b>			Les objectifs du Maître d'ouvrage sont : - de remplacer la grue de 6 T pour une grue plus moderne et plus adaptée au port, - d'assurer la stabilité des quais et de la zone de levage, - de collecter et traiter les effluents de carénage et les eaux de ruissellement pluvial : installation d'un séparateur, débourbeur, récupération des eaux grises, des eaux noires, - d'optimiser la répartition spatiale des équipements de la zone : positionnement de la grue, des installations de collecte des batteries, des huiles usagées et autres déchets portuaires. Proposer un espace d'aménagement de cette zone.			
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:						
FRDC05						
<b>Correspondance programme de mesures :</b>						
<b>TYPE D'OPERATION:</b>						
Etude						
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation		X				
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>						
Réalisation des travaux						
<b>COÛT OPERATION HT</b>		<b>318 720 €</b>	<b>Phase 1 du Contrat de Baie</b>		<b>Phase 2 du Contrat de Baie</b>	
<b>Détail :</b>			<b>Planning</b>			
Travaux d'aménagement de l'Aire de levage TTC		360 000 €	2015	2016	2017	2018
Maîtrise d'œuvre TTC		36 000 €				
SPS TTC		2 400 €				
TVA		79 680 €				
		0 €				
		0 €				
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs à déterminer
0%	0%	0%	0%	50%	0%	50%
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	159 360,00 €	0,00 €	159 360,00 €

ACTION N°		FA 3	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PORTUAIRES							
OPERATION n°		303bis	Lutte contre les pollutions portuaires du port de CASSIS en gestion Département des Bouches-du-Rhône							
DEFI principal * :		1	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>Contexte :</b> Le Département est autorité de gestion sur 8 des 47 ports que compte le littoral des Bouches-du-Rhône. En régie ou en délégation, il assure la gestion de ces ports sur le territoire du Contrat de baie : La Redonne, Niolon, Cassis, La Ciotat et Carro.  Le Département gère ses ports avec pour objectif de concilier développement économique, protection de l'environnement et qualité de vie pour tous. La concertation avec les usagers est à la base de cette gestion, et les missions assurées par le Département sont les suivantes : - travaux nécessaires à l'entretien, la protection et à la modernisation des équipements - gestion dynamique du plan d'eau - amélioration de la qualité environnementale des ports : récupération des eaux usées des navires, aires de carénage, plan de gestion des déchets...  <b>Objectif :</b> C'est dans cet esprit, que le Département a prévu d'améliorer son dispositif de lutte contre les pollutions portuaires sur le port de CASSIS.  Ces études ont définies un certain nombre d'objectifs et de travaux, dont la mise aux normes de l'aire de carénage. La Mission de Maîtrise d'œuvre aura pour mission la réalisation de travaux d'aménagement de l'aire de levage sur le domaine portuaire départemental de Cassis.  <b>Description de l'opération :</b> Les objectifs du Maître d'ouvrage sont : - de remettre aux normes les engins de levage (grue, slipway) et ou de les changer, - de garantir la sécurité des installations de levage et par là même celle des personnes, - d'assurer une durabilité des installations (rapport investissement/durée de vie, entretien), - de contrôler les consommations des fluides et des énergies (en recourant si possible aux énergies renouvelables) - de rechercher des solutions compatibles avec une logique de développement durable.							
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)										
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1.5								
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance										
Maitre d'ouvrage		Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône								
PARTENAIRES TECHNIQUES :										
Agence de l'eau										
Communes concernées										
Groupe de pilotage "usagers"										
TERRITOIRE:										
Port de CASSIS										
SDAGE n° masses d'eau:										
FRDC07b, FRDC07c										
Correspondance programme de mesures :										
TYPE D'OPERATION:										
Etude										
Gestion/Exploitation										
Travaux/prestation		x								
Expérimentation										
Animation										
Communication / sensibilisation										
INDICATEUR DE SUIVI										
Réalisation des travaux										
COUT OPERATION TTC		425 280 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
Détail :			Planning		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Travaux d'aménagement de l'Aire de levage TTC		480 000 €								
Maitrise d'œuvre TTC		48 000 €	Travaux							
SPS TTC		3 600 €								
TVA		106 320 €								
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs à déterminer				
0%	0%	0%	0%	50%	0%	50%				
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	212 640,00 €	0,00 €	212 640,00 €				

ACTION N°		FA 3	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PORTUAIRES							
OPERATION n°		304	Diagnostic et étude pour le traitement des eaux de carénage du bassin de radoub							
DEFI principal * :		1	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>Contexte et objectif :</b>  Les bassins de commerce de Marseille occupent la moitié Nord de la rade marseillaise. Des espaces marins naturels l'encadrent (à proximité des parcs des Calanques et de la Cote Bleue), et des zones de baignade jouxtent ses limites (Corbière, Catalans).  Le suivi de la qualité de l'eau et des sédiments montre des contaminations fortes dans l'ensemble des bassins marseillais, en particulier dans les sédiments aux abords des formes de réparation navale. En effet, de conception ancienne, les systèmes de pompage des eaux de fond de forme n'intègrent pas de traitement de la qualité de l'eau avant rejet dans le milieu.  Une étude est nécessaire pour définir, évaluer et prioriser les adaptations à réaliser sur les 10 formes de radoub concernées, et ainsi réduire ou supprimer les flux de contaminants vers le milieu marin.  <b>Description de l'action :</b>  L'étude présentera un diagnostic de la qualité du milieu aquatique à l'échelle de l'ensemble du port de commerce, par l'exploitation des données existantes (REPOM notamment), et le cas échéant par des investigations complémentaires.  La caractérisation, puis la hiérarchisation des flux de pollutions cibles et des enjeux environnementaux (confinement par exemple) doit permettre d'identifier les autres activités industrielles sensibles et la liste des formes devant faire l'objet d'un traitement prioritaire.  Un état des lieux des ouvrages existants sera établi et les projets d'équipement seront définis jusqu'à un niveau d'étude préliminaire (principes de fonctionnement, implantation, descriptif sommaire, estimation, modalités et coûts d'exploitation).  Un plan d'investissement doit en découler, avec un plan de financement associé. Le modèle économique existant sera révisé pour prendre en compte les nouvelles charges créées et déterminer la faisabilité de recettes de compensation.							
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)										
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-5								
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance										
Maitre d'ouvrage		GPMM								
PARTENAIRES TECHNIQUES :										
Agence de l'Eau										
MPM										
DDTM13										
exploitants réparation navale										
TERRITOIRE:										
GPMM										
SDAGE n° masses d'eau:										
FRDO6a										
Correspondance programme de mesures :										
OF5C ASS0101										
TYPE D'OPERATION:										
Etude		X								
Gestion/Exploitation										
Travaux/prestation										
Expérimentation										
Animation										
Communication / sensibilisation										
INDICATEUR DE SUIVI										
Réalisation budgétaire										
COUT OPERATION HT		100 000 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
Détail :			Planning		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etude		100 000 €	montage de l'Etude							
			diagnostic et							
			hiérarchisation							
			Etudes Préliminaires							
			financement et							
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES		Autres financeurs			
							GPMM			
0%	0%	50%	0%	0%	0%		50%			
0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		50 000,00 €			

ACTION N°		<b>FA 4</b>	<b>SUIVI ECOLOGIQUE SPECIFIQUE</b>
opérations associées n°		<p>401 Mesure de pollution contenue dans les vases accumulées dans le fond du lit de l'Huveaune;</p> <p>402 Suivi du milieu marin au droit du rejet des STEP de MPM</p> <p>403 Participation au dispositif de surveillance sur <i>Ostreopsis ovata</i></p> <p>404 Réseau de surveillance de la qualité des eaux récréatives</p>	
DEFI principal * :		1	<b>COUT de l'ACTION TTC</b>
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<b>483 691 €</b>
PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :			
Agence de l'Eau		Surfrider Foundation; PMCB	
Communes de MPM concernées		Marseille Provence Métropole	
ENJEUX et objectifs de l'action			
<p>Objectifs de l'action:</p> <p>A2.1 : Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques littoraux et maritimes.</p> <p>A1.8 : Lancer une étude visant à établir un modèle prédictif sur la qualité des eaux de baignade et mettre en œuvre des actions de surveillance.</p> <p>Les suivis écologiques doivent permettre de s'assurer de la qualité des eaux de la baie de Marseille.</p> <p>Cette action comporte 4 opérations distinctes :</p> <p>Les deux premières concernent le fleuve de l'Huveaune. Bien que le tronçon aval de celui-ci soit majoritairement à sec, plusieurs réseaux pluvieux y ont cependant leur exutoires. Une étude sera donc menée pour étudier l'impact du rejet sur le milieu marin.</p> <p>Il s'agit d'étudier à la fois la qualité du milieu et les peuplements benthiques.</p> <p>Par ailleurs, une seconde étude sera menée afin de caractériser la pollution contenue dans les vases de l'Huveaune. L'enjeu est de connaître l'impact réel de cet engorgement sur la qualité écologique du milieu à l'embouchure et au droit du fleuve.</p> <p>Par ailleurs, face au constat de l'importante utilisation du plan d'eau en période estivale mais également en dehors de celle-ci, il apparaît nécessaire de mettre en place un réseau de surveillance de la qualité des eaux de baignade tout au long de l'année.</p> <p>Ainsi, 5 points de prélèvements seront définis en coordination avec l'ensemble des acteurs du contrat, et les usagers seront informés par affichage et sur internet.</p> <p>Enfin, des lacunes ont été constatées dans le suivi de l'algue <i>Ostreopsis ovata</i>. Un réseau de suivi sera donc mis en place durant la saison estivale, avec un point sur la côte bleue et un point sur Marseille. 24 analyses seront effectuées entre juin et septembre et ce suivi sera couplé avec des observations visuelles.</p>			

ACTION N°		FA 4	SUIVI ECOLOGIQUE SPECIFIQUE							
OPERATION n°		401	Mesure de la pollution contenue dans les vases accumulées dans le fond du lit de l'Huveaune au niveau de l'embouchure en remontant vers le pont de Mazargues							
DEFI principal * :		2	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION							
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p>Historiquement, les pollutions littorales au niveau des plages du Prado étant principalement dues à la mauvaise qualité des eaux de l'Huveaune, il avait été décidé de dévier ce fleuve côtier vers le 2ème émissaire, juste en aval de la confluence avec le Jarret. La vanne-barrage de la Pugette (24 m de long pour 1,80 m de hauteur) édiflée à cette occasion permet de dévier ainsi les eaux par temps sec, ou de permettre le passage des eaux vers le lit naturel de l'Huveaune en cas d'épisodes pluviaux importants (pour des débits au-delà de 30 m3/s). Le tronçon aval de l'Huveaune est donc majoritairement à sec.</p> <p>Plusieurs réseaux pluviaux y ont cependant leur exutoire, de même que le ruisseau de la Gouffonne (lui aussi à sec en dehors des événements pluvieux) et la surverse du bassin du Parc Borély. Par ailleurs, la nappe d'accompagnement de l'Huveaune est affleurante en certains points. L'embouchure est quant à elle envahie par la mer.</p> <p>L'enjeu consiste donc à caractériser les pressions exercées par l'Huveaune lorsqu'elle retrouve son lit naturel dans le cadre d'épisodes pluviaux de forte intensité sur le milieu marin et leurs conséquences écologiques.</p> <p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>L'action a vocation à réaliser une étude d'impact des rejets de l'Huveaune par temps de pluie sur le milieu marin au droit des plages du Prado et de réaliser un suivi du milieu marin au droit de l'exutoire de l'Huveaune (aval de l'Huveaune et littoral adjacent) par temps sec.</p> <p>L'étude portera à la fois sur la qualité du milieu (eau, sédiments et matières vivantes) et les peuplements benthiques (substrat meuble, substrat dur, herbier de Posidonie).</p>							
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2.1								
Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes										
Maitre d'ouvrage		Ville de Marseille								
PARTENAIRES TECHNIQUES :										
Ville de Marseille										
Syndicat Intercommunal de l'Huveaune										
Agence de l'Eau										
TERRITOIRE:		Ville de Marseille								
SDAGE n° masses d'eau:										
FRDC06b										
Correspondance programme de mesures :										
OF5A ASS0101										
TYPE D'OPERATION:										
Etude		X								
Gestion/Exploitation										
Travaux/prestation										
Expérimentation										
Animation										
Communication / sensibilisation										
INDICATEUR DE SUIVI										
COUT OPERATION HT		96 000 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
Détail :			Planning		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etude		96 000 €								
suivi opération			Cahier des charges							
Communication / sensibilisation			Etude d'impact							
			Suivi écologique							
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs				
0%	50%	50%	0%	0%	0%	0%				
0,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				

ACTION N°		FA 4	SUIVI ECOLOGIQUE SPECIFIQUE																																					
OPERATION n°		402	Suivi du milieu marin au droit du rejet des STEP de MPM																																					
<b>DEFI principal * :</b> <b>2</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>																																						
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI :</b> <b>A2.1</b>  Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes		<b>CONTEXTE ET OBJECTIFS</b>  Les rejets urbains des agglomérations côtières représentent l'une des principales contributions à la pollution du littoral méditerranéen.  Les systèmes d'assainissement et les stations d'épuration de MPM sont conçus et réalisés pour réduire cet impact et garantir la sécurité des usages comme la préservation des milieux. Les milieux littoraux restent cependant fragiles et il convient de les surveiller continuellement sur une longue période. Il est donc apparu indispensable de mettre en œuvre des programmes de suivi, visant à diagnostiquer et à évaluer l'incidence des rejets au cours du temps.																																						
<b>Maitre d'ouvrage :</b> <b>MPM</b>		<b>DESCRIPTION DE L'OPERATION :</b>  8 stations d'épuration rejettent leurs effluents directement dans le milieu marin : Marseille, Frioul, Cassis, La Ciotat, Niolon, Carry le Rouet, Châteauneuf les Martigues et Marignane. Chacune font l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, demandant entre autres, le suivi du milieu marin au droit des rejets.																																						
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>  AERMC DDTM 13		Le suivi du milieu porte sur 2 volets. - Le volet « <u>qualité des milieux</u> » concerne : - l'eau, - les sédiments - la matière vivante, - Le volet « <u>peuplement benthique</u> » concerne : - les communautés de substrat meuble, - les communautés de substrat dur, - l'herbier de Posidonie.																																						
<b>TERRITOIRE :</b>  MPM		Le montant de l'opération est évalué à 238 491,00 € HT, soit 286 189,20 € TTC																																						
<b>SDAGE n° masses d'eau :</b>  FRDC06b		<b>Le suivi du milieu porte sur 2 volets.</b>																																						
<b>Correspondance programme de mesures :</b>		- Le volet « <u>qualité des milieux</u> » concerne : - l'eau, - les sédiments - la matière vivante, - Le volet « <u>peuplement benthique</u> » concerne : - les communautés de substrat meuble, - les communautés de substrat dur, - l'herbier de Posidonie.																																						
<b>TYPE D'OPERATION :</b>		<b>Le montant de l'opération est évalué à 238 491,00 € HT, soit 286 189,20 € TTC</b>																																						
Etude		X																																						
Gestion/Exploitation																																								
Travaux/prestation																																								
Expérimentation																																								
Animation																																								
Communication / sensibilisation																																								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b> 1/Résultats de l'étude afin d'avoir un état 0 2/ Suivi et évolution des résultats qui concernent la qualité du milieu et les peuplements benthiques																																								
<b>COUT OPERATION TTC</b> <b>238 491 €</b>		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cahier des charges</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etude d'impact</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Suivi écologique</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cahier des charges							Etude d'impact							Suivi écologique						
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie																																				
	2015	2016	2017	2018	2019	2020																																		
Cahier des charges																																								
Etude d'impact																																								
Suivi écologique																																								
<b>Détail :</b> Etude HT <b>238 491 €</b> tva <b>47 699 €</b>																																								
Communication / sensibilisation																																								
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs																																		
20%	0%	50%	0%	30%	0%	0%																																		
47 698,20 €	0,00 €	119 245,50 €	0,00 €	71 547,30 €	0,00 €	0,00 €																																		

ACTION N° 4		SUIVI ECOLOGIQUE SPECIFIQUE					
<b>OPERATION n° 403 Participer au dispositif de surveillance/alerte eaux de baignade sur Ostreopsis ovata</b>							
<b>DEFI principal * : 1</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <i>Opération citée pour mémoire, financement déjà acquis.</i>					
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-8</b> Lancer une étude visant à établir un modèle prédictif sur la qualité des eaux de baignade et mettre en œuvre des actions de surveillance		<b>Contexte et objectif :</b> Depuis 2006, une nouvelle problématique est survenue en Méditerranée avec l'apparition d'Ostreopsis ovata. La surveillance et la connaissance de cette algue n'en sont qu'aux prémices sous nos latitudes. Bien connue sous les latitudes tropicales, ses « blooms » (développement rapide) sont imprévisibles et constituent une « menace » sanitaire pour les usagers susceptibles d'être en contact avec cette algue (inhalation, ingestion, cutané).  Les objectifs principaux de cette opération sont de : - Mettre en place un réseau de suivi complémentaire de l'algue Ostreopsis ovata sur le littoral ; - Acquérir de la donnée et de l'information quant à la présence d'Ostreopsis ovata sur le littoral de la rade de Marseille ; - Informer les acteurs (institutionnels, scientifiques, et décideurs) de la problématique Ostreopsis ovata.					
<b>Maitre d'ouvrage</b> Surfrider Foundation		<b>Description de l'action :</b>  Surfrider se propose de mettre en place un réseau de suivi d'Ostreopsis ovata entre les mois de juin et les mois de septembre sur 2 points préalablement définis avec les acteurs du projet (1 sur le secteur de la Côte Bleue au sein de la Réserve et 1 sur le littoral marseillais à définir) soit 24 analyses supplémentaires. Ce suivi pourra être couplé aux observations visuelles faites sur le terrain par les agents maritimes préalablement formés (agents parc marin, usagers, sauveteurs, etc.) en vue d'une gestion plus rapide (prélèvements supplémentaires quand suspicion). Les préleveurs, les « watermen testeurs », auront au préalable été formés au mode opératoire de prélèvement (conservation et acheminement). Les prélèvements seront sous-traités dans un laboratoire d'analyse agréé (Laboratoire Départemental) et analysés dans les délais impartis. Conformément à la réglementation s'appliquant aux eaux de baignade (2006/7/CE), l'association se référera à la note de service n°DGS/EA3/EA4/2010 de 2010 relative à la surveillance sanitaire et environnementale et aux modalités de gestion des risques sanitaires pour la saison estivale 2010, liés à la présence de la microalgue toxique Ostreopsis ovata dans les eaux de baignade en Méditerranée et à la contamination par ses toxines des produits de la mer issus de la pêche de loisir. En cas de non-conformité des résultats, une enquête sera amorcée avec, comme interlocuteurs privilégiés, les acteurs identifiés du projet. L'association propose, en collaboration avec les acteurs identifiés (sous réserve de leur accord) de réunir un comité de pilotage au travers d'une journée « Ostreopsis ovata ». Cette réunion en fin de chaque année aura pour but de partager les observations de la saison estivale, de mutualiser les compétences et de réfléchir à une gestion adaptée et évolutive en fonction des observations de l'année (travail déjà initié avec la Région PACA, l'ARS, l'Agence de l'Eau, etc.).					
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Agence de l'Eau RMC, PMCB, communes Conseil régional, Conseil Départemental Surfrider, ARS DREAL PACA, IFREMER Centre Anti Poison de Marseille, Parc national des Calanques							
<b>TERRITOIRE:</b> Contrat de baie							
<b>SDAGE n° masses d'eau:</b> FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b  Correspondance programme de mesures :							
<b>TYPE D'OPERATION:</b>							
Etude		<b>X</b>					
Gestion/Exploitation							
Travaux/prestation							
Experimentation							
Animation							
Communication / sensibilisation		<b>X</b>					
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b> Nombres d'analyses réalisées; Nombres d'observations terrain; Nombres d'enquêtes; Nombres de personnes sensibilisées; Nombres de réunions d'acteurs							
<b>COUT OPERATION TTC 49 200 €</b>							
Détail :		<b>Planning</b>					
Etude 61 500 €		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Travaux/prestation 0 €		Cahier des charges					
Communication / sensibilisation 0 €		Etude					
TVA 12 300 €		Travaux					
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs	
						PMCB(14%)  Surfrider Foundation (20%)	
0%	0%	36%	30%	0%	0%	34%	
0,00 €	0,00 €	17 712,00 €	14 760,00 €	0,00 €	0,00 €	16 728,00 €	

ACTION N°		4		SUIVI ECOLOGIQUE SPECIFIQUE																																																		
<p align="center"><b>Mise en place un réseau de surveillance de la qualité des eaux récréatives (zones d'activités nautiques et de baignade) toute l'année sur le littoral du contrat de baie de la Métropole marseillaise</b></p>																																																						
<b>DEFI principal * :</b> <span style="float:right">1</span> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> Opération citée pour mémoire, financement déjà acquis.																																																				
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> <span style="float:right">A1-8</span>  Lancer une étude visant à établir un modèle prédictif sur la qualité des eaux de baignade et mettre en œuvre des actions de surveillance		<b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b> La surveillance sanitaire des eaux de baignade sur le littoral est effective seulement en période estivale (mi-juin à mi-septembre pour la métropole). Cette dernière est cadrée et règlementée et concerne la surveillance de 2 paramètres microbiens ; les entérocoques et les Escherichia coli (bactéries d'origine fécale). Cependant, sur le littoral marseillais, la baignade ou l'usage du plan d'eau ne se limitent pas à 3 mois et force est de constater que son occupation s'effectue toute l'année ; plaisance, voile, surf, plongée, kite, kayak, etc. Ainsi, il apparaît important que les usagers de la mer soient informés de la qualité de l'eau dans laquelle ils évoluent et ce toute l'année. Ce programme de surveillance pourrait s'inscrire en complément du réseau de surveillance initié depuis 2007 par l'association à l'échelle du territoire littoral PACA et soutenu par de nombreux acteurs locaux, régionaux et nationaux.																																																				
<b>Maitre d'ouvrage</b> <span style="float:right">Surfrider Foundation</span>		<b>Les objectifs principaux de cette opération sont de :</b> - Mettre en place un réseau de surveillance sur 5 points préalablement définis avec les acteurs du contrat de baie (fréquentation et usages) toute l'année ; - Informer les usagers sur la qualité des eaux par un affichage simple sur site ; - Initier de la concertation et des enquêtes lors des dépassements des seuils pour en trouver la cause (et informer les usagers lorsque la source de la pollution a été isolée).																																																				
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse Région PACA; Conseil Départemental 13; ARS Parc marin Côte Bleue; Parc national des Calanques;		<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> Surfrider Foundation Europe se propose de coordonner le réseau de suivi complémentaire (réseau de suivi de la Ville, suivi ARS, etc.) en effectuant des campagnes de prélèvements toute l'année avec une fréquence bi-mensuelle. Les analyses seront soit réalisées par le laboratoire indépendant de l'association soit au sein d'un établissement agréé (laboratoire départemental). Les résultats des analyses seront affichés et communiqués sur sites toutes les 2 semaines après chaque campagne de prélèvements. Lors des dépassements de seuils réglementaires (fixés par le rapport de l'ANSES), une expertise ou enquête sera initiée afin d'isoler la source de la pollution. L'information sera alors communiquée auprès des usagers par les différents relais de communication (panneau affichage, réseaux, page web, etc.).																																																				
<b>TERRITOIRE:</b> Contrat de baie																																																						
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:  FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b																																																						
Correspondance programme de mesures :																																																						
<b>TYPE D'OPERATION:</b>																																																						
Etude		<b>X</b>																																																				
Gestion/Exploitation																																																						
Travaux/prestation																																																						
Expérimentation																																																						
Animation																																																						
Communication / sensibilisation		<b>X</b>																																																				
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b> Nombre de points suivis; Nombre d'analyses réalisées; Nombre de réunions organisées; Nombre d'enquêtes initiées; Nombre d'enquêtes résolues; Nombre de communication/information diffusée; Nombre de personnes impliquées; Nombre de personnes sensibilisées																																																						
<b>COUT OPERATION HT</b> <span style="float:right">100 000 €</span>		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2018	2019	2020	Etude																																		
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie																																																		
	2015	2016	2017	2018	2019	2020																																																
Etude																																																						
Détail : Etude <span style="float:right">100 000 €</span>																																																						
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs																																																
						PMCB Surfrider Foundation 20%																																																
0%	0%	36%	20%	10%	0%	34%																																																
0,00 €	0,00 €	36 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	34 000,00 €																																																

ACTION N°		FA 5		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PLUVIALES	
<b>opérations associées n°</b>		501 étude pour la réalisation d'un SDEP sur MPM et bassin versant; 502 étude pour la réalisation d'un SDEP sur GPMM 503 Amélioration de la gestion du ruissellement pluvial et des déjections équinés du centre équestre de Pastré 504 Accueil du dépotage des balayeuses de nettoyage des voiries sur le site adapté de Géolide			
<b>DEFI principal * :</b>		1		<b>COUT de l'ACTION HT</b>	
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)				2 500 000 €	
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</b>					
Agence de l'Eau		AERMC			
MPM, Communes de MPM concernées		EXPLOITANTS PORTUAIRES			
SERAMM		DDTM13			
<b>ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION</b>					
<b>Objectifs de l'action :</b>					
A1.1 : Mettre en place et réaliser un schéma directeur des eaux pluviales et des eaux usées;					
A1.3 : Réduire les rejets directs et indirects en mer en améliorant le traitement des événements pluvieux et en réduisant les rejets polluants					
Au-delà des traitements technologiquement possibles, une meilleure gestion des eaux et des polluants en milieu urbain doit être recherchée pour envisager une diminution à la source des rejets urbains par temps de pluie et de leurs impacts.					
En effet, les nuisances dues aux eaux pluviales et de ruissellement sont très importantes, sur les plans de la sécurité publique (inondations) mais aussi de la protection de l'environnement et de la santé publique (dégradation des eaux superficielles).					
L'artificialisation des sols perturbe le cycle naturel de l'eau. Du fait de leur imperméabilisation, les couches superficielles et profondes du sol ne sont plus alimentées naturellement par les eaux pluviales. Le bilan hydrologique s'en trouve modifié. À pluviométrie égale, l'infiltration passe ainsi de 50 % en zone naturelle à seulement 15 % en zone imperméabilisée.					
L'artificialisation des sols emporte deux conséquences : cela accroît le volume des eaux de ruissellement ; cela assèche les sols urbains et diminue l'alimentation des nappes souterraines. La poursuite de l'artificialisation au rythme actuel n'est guère compatible avec les capacités des réseaux enterrés des centres villes, qui ont tendance à saturer et à déborder en cas de fortes pluies. Le dessèchement des sols et la baisse du niveau des nappes pénalisent la végétation urbaine et induisent des tassements différentiels des sols, générateurs de dégâts pour les immeubles et les infrastructures urbaines. La ressource précieuse que constitue l'eau de pluie est perdue et transformée en menace. Ces apports brutaux d'eau fortement désoxygénée, chargée de matières en suspension ou organiques, génèrent une dégradation momentanée ou plus durable du milieu.					
Enfin, les rejets urbains par temps de pluie constituent vraisemblablement l'une des sources majeures d'apport au milieu aquatique de micropolluants toxiques minéraux (plomb, zinc, cuivre, chrome) ou organiques (ammonium, pesticides...), ce qui peut provoquer une accumulation toxique dans la chaîne alimentaire.					
Différents traitements de ces rejets sont possibles, utilisant des technologies classiques comme les stations d'épuration ou exploitant le caractère particulière des polluants et leur bonne décantabilité. Dans tous les cas, il est nécessaire de mettre en œuvre une stratégie fondée sur trois points principaux : prendre en compte l'ensemble des rejets, considérer la totalité de la durée de l'événement et minimiser non seulement les rejets émis mais surtout les impacts.					
Ce sont les raisons principales pour lesquelles il est important que des études sur les eaux pluviales, en vue de la réalisation de schémas directeurs, à la fois sur le territoire de MPM et de son bassin versant et dans l'enceinte privée du Grand port Maritime de Marseille soient réalisées.					
Par ailleurs, en vue d'améliorer la qualité des services offerts et la propreté sur les sites de baignade aménagés de Marseille, il sera procédé à l'amélioration de la gestion du ruissellement pluvial et des déjections équinés du centre équestre de Pastré.					

ACTION N°		FA 5	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PLUVIALES						
OPERATION n°		501	Etude pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales sur le territoire de MPM et son bassin versant						
<b>DEFI principal * :</b> <b>1</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> <b>A1-1</b> Mettre en place et réaliser un SD des eaux pluviales et des eaux usées		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>Contexte :</b> La communauté urbaine Marseille Provence Métropole exerce la compétence gestion du pluvial depuis décembre 2013. Le Schéma Directeur des Eaux Pluviales est un outil de planification d'études et de travaux dans le cadre d'une prise en compte globale de l'assainissement pluvial des 18 Communes membres de MPM. Il permet de mieux connaître et de diagnostiquer le réseau hydrographique souterrain ou à ciel ouvert en prenant en compte les surfaces apports et la sensibilité des milieux récepteurs. Il propose un ensemble d'actions (études, travaux, dispositions réglementaires) qu'il organise en différents scénarios de mise en œuvre. Il permet ainsi de définir un programme d'études et de travaux. <b>Objectif :</b> La première étape du schéma directeur consiste à réaliser une synthèse des données existantes ainsi qu'un lever topographique de l'ensemble du réseau hydrographique qui sera à terme intégré dans le SIG communautaire. Une analyse de la capacité de chaque entité du réseau et de chaque ouvrage hydraulique ainsi qu'une étude hydrologique seront conduites. Une investigation sera réalisée sur les contaminations pluviales. Ainsi les secteurs soumis aux aléas les plus importants seront identifiés. En fonction des enjeux rencontrés liés à la vulnérabilité des biens et des personnes, mais également des milieux récepteurs, des fiches actions seront établies. Des stratégies d'aménagement des cours d'eau et du réseau de MPM seront établies sur la base des fiches actions afin de proposer une planification à long terme à articuler sur plusieurs volets de 5 ans. Le Schéma Directeur aura également comme objectif de compléter et d'homogénéiser les données liées au risques inondations sur son territoire en mettant à jour les définitions des zones inondables. Un projet de réglementation et de zonage pluvial sera également établi dans le cadre de cette étude. Le montant de l'opération est évalué à 2millions d'€.							
<b>Maitre d'ouvrage</b> <b>MPM</b> <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Agence de l'Eau Communes de MPM concernées MPM (DEA)									
<b>TERRITOIRE:</b> MPM et son bassin versant									
<b>SDAGE</b>   n° masses d'eau: FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c Correspondance programme de mesures : OF5A ASS0101									
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude <b>X</b> Gestion/Exploitation Travaux/prestation Expérimentation Animation Communication / sensibilisation									
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b> Réalisation budgétaire									
<b>COUT OPERATION HT</b> <b>1 600 000 €</b> Détail : Etude HT <b>2 000 000 €</b> TVA <b>400 000 €</b> Communication / sensibilisation <b>0 €</b>		<b>Planning</b>		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
				2015	2016	2017	2018	2019	2020
		1 : connaissance réseaux et ouvrages							
		2 : hydrologie et hydraulique							
		3 : Volet qualité							
		4 : propositions de règles pour le PLUI							
		5 : scénarios d'aménagements							
MPM (budget général)	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs			
20%	0%	50%	0%	30%	0%	0%			
320 000,00 €	0,00 €	800 000,00 €	0,00 €	480 000,00 €	0,00 €	0,00 €			



ACTION N°		FA 5	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PLUVIALES							
OPERATION n°		503	Amélioration de la gestion du ruissellement pluvial et des déjections équine du centre équestre de Pastré							
DEFI principal * :		1	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  La phase 3 de la gestion des eaux usées et pluviale est reportée, du fait d'une réduction des crédits de paiement. 3 plateformes sont à créer pour éviter un ruissellement excessif. Chaque plateforme sera dirigée vers un bac de décantation. Le trop plein de chaque bac de décantation sera dirigé vers le bassin de rétention.  La surverse du bassin de rétention dont l'exutoire est situé plage Bains des Dames a été bloquée. Une vanne en position fermée évite le déversement des eaux du bassin de rétention vers l'anse.  Un nettoyage régulier du bassin de rétention est réalisé par le centre équestre de Pastré. La carrière de la pinède est en contre pente, le point le plus bas de la carrière est en aval de l'avaloir. Une inversion de pente est à faire. A ce jour, les eaux de ruissellement sont réceptionnées dans le fossé drainant.  Des merlons ont été réalisés en limite de propriété par les services de la Ville de Marseille compétents en partie haute du site afin de canaliser l'eau de ruissellement vers des ouvrages de collecte. La pose de drains a été faite autour de la grande carrière pour éviter les écoulements.  Cette opération est programmée pour la phase 2 du Contrat de Baie.							
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)										
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-4								
Améliorer la qualité des services offerts et la propreté sur les sites de baignade aménagés										
Maitre d'ouvrage		Ville de Marseille								
PARTENAIRES TECHNIQUES :										
AERMC										
MPM										
TERRITOIRE:		MARSEILLE								
SDAGE n° masses d'eau:		FRDC06a								
Correspondance programme de mesures :		OF5A ASS0201								
TYPE D'OPERATION:										
Etude		X								
Gestion/Exploitation										
Travaux/prestation										
Expérimentation										
Animation										
Communication / sensibilisation										
INDICATEUR DE SUIVI		Réalisation budgétaire								
COUT OPERATION HT		200 000 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
Détail :		-	Planning		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etude		200 000 €	Cahier des charges							
suivi opération		0 €	Etude							
Communication / sensibilisation		0 €								
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs à déterminer phase 2				
0%	50%	0%	0%	30%	0%	20%				
0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €				

ACTION N°		5	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PLUVIALES					
OPERATION n° 504 Accueil du dépotage des balayeuses de nettoyage des voiries sur le site adapté de Géolide								
DEFI principal * :		1	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>Contexte :</b> L'assainissement du littoral balnéaire de Marseille est de type séparatif. Néanmoins, afin de traiter sur Géolide les éventuels écoulements se produisant par temps sec ou de petites pluies sur les voiries, le réseau pluvial est raccordé au réseau sanitaire par des DN100 équipés de vannes by-pass. Ces vannes se ferment dès que le réseau sanitaire se met en charge afin d'éviter que les eaux usées n'empruntent le réseau pluvial. Il est par conséquent important que les écoulements pouvant survenir par temps sec dans les réseaux pluviaux ne soient pas trop importants ni ne contiennent des déchets susceptibles de bloquer les vannes by-pass. Les eaux de lavage des voiries pas les balayeuses sont contaminées par les pollutions récupérées à la surface des voiries (MES, DCO, métaux lourds, bactériologies, macro déchets). Ainsi, il est important que ces effluents soient traités en station d'épuration sans que l'accueil de ces effluents n'entraînent de dysfonctionnement sur le réseau.  <b>Objectif:</b> L'objectif de la présente action est de permettre l'accueil des balayeuses traitant le littoral balnéaire directement sur la station d'épuration Géolide afin de réduire les risques de dysfonctionnement des réseaux et par conséquent de pollution des zones de baignades.  <b>Description :</b> L'expérimentation conduite en 2014 sur Géolide ont permis de conclure à la faisabilité sans modification des installations de l'accueil des balayeuses. L'opération consiste désormais à déterminer et mettre en oeuvre les conditions de pérennisation de cet accueil, en termes de logistique et de financements.  Le montant de l'opération est évalué à 600 000,00 € HT soit 720 000,00 € TTC.					
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)								
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-3						
Réduire les rejets directs et indirects en mer en améliorant le traitement des évènements pluvieux et en réduisant les rejets polluants								
Maître d'ouvrage		MPM						
PARTENAIRES TECHNIQUES :								
SERAMM								
TERRITOIRE:								
MARSEILLE								
SDAGE n° masses d'eau:								
FRDR121b, FRDR11418, FRDC06a, FRDC06b								
Correspondance programme de mesures :								
TYPE D'OPERATION:								
Etude								
Gestion/Exploitation		X						
Travaux/prestation								
Experimentation		X						
Animation								
Communication / sensibilisation								
INDICATEUR DE SUIVI								
Rapport de mesure								
COUT OPERATION HT (2015 à 2020)		600 000 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
Détail :			Planning					
Etude HT		0 €	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Travaux/prestation HT		600 000 €	Cahier des charges					
TVA		120 000 €	études					
prélèvement et rapport analyses			mise en œuvre					
Rapport final			etc...					
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs		
60%	0%	30%	0%	10%	0%	0%		
360 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €		

ACTION N°		<b>FA 6</b>		<b>LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET PROFESSIONNELLES</b>	
<b>opérations associées n°</b>		6_01 Etude de définition du programme de dépollution des friches industrielles du littoral sud de Marseille; 6_02 Etude de définition pour la dépollution du site de la Lave sur la rade nord de Marseille; 6_03 Opération collective de lutte contre les pollutions professionnelles 6_03Bis Recrutement_Opération collective de lutte contre les pollutions professionnelles			
<b>DEFI principal * :</b>		<b>1</b>		<b>COUT de l'ACTION HT</b>	
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)				<b>6 204 000 €</b>	
<b><u>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</u></b>					
Agence de l'Eau		Ville de Marseille, MPM			
Etat, DREAL, ADEME		Conseil Départemental, Conseil régional			
GPMM		Rétia, Sanofi, Recyclax			
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>					
<p><b>Objectifs de l'action :</b></p> <p>A1.7 : Etudier les conditions d'une restauration des milieux littoraux impactés par les pollutions chroniques et / ou historiques.</p> <p>Le territoire du Contrat de Baie comporte deux zones terrestres fortement impactées par des pollutions industrielles. Dans les calanques, les anciennes industries implantées ont abandonnées des déchets dangereux pour la santé humaine et l'environnement. Au Nord de Marseille, dans le quartier de l'Estaque, des centaines d'hectares sont eux aussi pollués par des produits industriels. Le ruissellement pluvial entraine la dispersion de ces polluants et leur rejet à la mer, impactant de fait le milieu.</p> <p>La qualité des eaux de baignade du littoral du contrat de baie est nécessairement impactée par l'état de ces friches industrielles.</p> <p>Aussi, il a été inscrit au contrat de baie deux opérations , en vue d'étudier les conditions de restauration des milieux littoraux impactées par ces pollutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la première opération vise à la réalisation d'un programme de dépollution des friches industrielles du littoral sud de Marseille,</li> <li>- la seconde consiste en une étude de dépollution du site de "la Lave" au nord de Marseille.</li> </ul> <p>Enfin, il est apparu nécessaire de traiter aussi la problématique des pollutions issuent d'activités encore en cours. Pour cela, MPM portera une opération collective de lutte contre les pollutions professionnelles diffuses, en partenariat avec la CCIMP et les autres associations professionnelles. Un chargé de mission sera spécifiquement affecté à cette mission, au sein de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA).</p>					



ACTION N°		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET PROFESSIONNELLES						
OPERATION n°		602	Etude de définition pour la dépollution du site de la Lave sur la rade nord de Marseille					
DEFI principal * :		1	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  CONTEXTE ET OBJECTIFS :  Les activités industrielles passées (fabrication d'acide sulfurique, de sulfate de soude de soufre et de différents chlorures), localisées sur le relief aujourd'hui en friche, au nord et en contre-haut de la RD 568, ont été sources de pollution aux métaux lourds (arsenic, plomb, fer), par ruissellement, infiltration, ou par envol de poussières, du site maritime et terrestre des quais de la Lave et de ses abords. Si les emprises industrielles privées, au nord de la RD568, font l'objet d'opérations de dépollution déjà très avancées à ce jour, celles localisées au sud de la RD568 n'ont pas été traitées. Pour autant, celles-ci sont le siège du projet de création urbaine d'envergure.  Les objectifs sont: - de s'assurer de la compatibilité des terrains pollués avec les usages futurs envisagés et de s'assurer de l'absence de risque sanitaire par rapport aux activités envisagées. - d'estimer, dans un second temps, les opérations à réaliser pour la viabilisation des terrains et les éventuelles conséquences financières et techniques de l'état des sols au regard du futur projet.  DESCRIPTION DE L'ACTION :  Le procédé reste à déterminer plus précisément. En cas d'excavation de terres correspondant soit à des dépôts de matériaux superficiels à enlever, soit à des excavations dues à la mise en place de sous-sol, il sera réalisé des tests de lixiviation.  - Réalisation d'un diagnostic sur l'état environnemental pour chacune des zones ou secteurs spécifiques. Ce diagnostic se compose d'une étude historique et documentaire, d'une étude de vulnérabilité et d'investigations de terrains ciblées en particulier sur chacun des futurs bâtis.  - Réalisation d'un diagnostic approfondi, en cas de contamination avérée, pour préciser les voies de transferts et évaluer les risques, les impacts sur le milieu et les futurs usages identifiés : tests de lixiviation, sondages complémentaires, pose de piézomètres, analyses sur les eaux souterraines, gaz du sol... - En cas de risque probable pour les futurs usagers du site, un plan de gestion ainsi qu'un bilan coût-avantages devront être réalisés pour éliminer les sources de pollution et supprimer les voies de transfert.					
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)								
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-7						
Etudier les conditions d'une restauration des milieux littoraux impactés par les pollutions chroniques et/ou historiques en particulier au droit de la cuvette de Cortiou								
Maitre d'ouvrage		Ville de Marseille						
PARTENAIRES TECHNIQUES :								
Ville de Marseille,								
Rétia, Sanofi, Recyclex								
GPM								
DREAL								
Conseil Départemental,								
TERRITOIRE:								
Ville de Marseille (rade Nord)								
SDAGE n° masses d'eau:								
FRDC05, FRDC06a								
Correspondance programme de mesures :								
TYPE D'OPERATION:								
Etude		X						
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
INDICATEUR DE SUIVI								
Avancement de la démarche:								
- engagement financier (AP / CP)								
- consommation financière								
- repères de procédure : consultation, notification, ...								
COUT OPERATION HT		30 000 €						
Détail :			Planning					
Etude		30 000 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cahier des Charges								
Etudes								
Travaux								
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs		
0%	70%	0%	0%	30%	0%	0%		
0,00 €	21 000,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €		

ACTION N°		FA 6		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET PROFESSIONNELLES					
OPERATION n°		603		Opération collective de lutte contre les pollutions professionnelles					
<b>DEFI principal * :</b> <b>1</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> <b>A1.7</b>  Etudier les conditions d'une restauration des milieux littoraux impactés par les pollutions chroniques et/ou historiques en particulier au droit de la cuvette de Cortiou		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b> Le territoire concerné abrite un tissu d'entreprises important constitué de plusieurs zones industrielles et artisanales, ainsi que d'un nombre important d'entreprises implantées sur le territoire et non regroupées en ZI ou ZAC. Les effluents aqueux collectés auprès des établissements industriels, commerciaux et des entreprises installés sur les différentes zones d'activités sont transportés puis traités sur les ouvrages de la station d'épuration de Marseille dont le rejet rejoint au final la baie.  Compte tenu des particularités des effluents rejetés par les entreprises, il convient de s'assurer que leur composition est compatible avec les ouvrages de traitement de la station d'épuration de Marseille, en termes : - d'efficacité de traitement ou à contrario de toxicité pour celui-ci, - de quantité au regard de la capacité de la station, - de la conformité des boues pour leur valorisation.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>  Cette démarche vise en priorité les établissements dont les effluents liquides et/ou déchets constituent, de façon individuelle ou collective, une source de pollution suffisante pour impacter le fonctionnement des systèmes d'assainissement et la qualité des boues, la qualité des rejets ainsi que la qualité des milieux via le réseau pluvial.  Les partenaires de la future démarche se donnent pour objectifs de promouvoir : - L'amélioration qualitative et quantitative des effluents rejetés dans les systèmes d'assainissement collectifs ; - La mise en conformité administrative des rejets non domestiques dans les réseaux d'assainissement et la mise en œuvre de solutions acceptables pour la collecte et l'élimination des déchets toxiques ou dangereux pour l'eau ;  Objectifs visés / gains escomptés / indicateurs  L'objet de cette opération est de mettre en œuvre un programme d'actions visant à réduire l'impact des pollutions dispersées industrielles (déchets et effluents) dans l'objectif d'une amélioration de la qualité des milieux aquatiques.  Les principaux enjeux liés à la maîtrise des pollutions dispersées sont : - La diminution des rejets de substances dangereuses impactant l'eau et les milieux aquatiques - Le respect des règlements d'assainissement ; l'objectif étant de garantir un niveau de performance élevé des équipements de collecte et de traitement des eaux usées ; - La réduction et la maîtrise des pollutions accidentelles.							
<b>Maitre d'ouvrage</b> CCIMP  <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> CCIMP Professionnels Entreprises Industriels									
<b>TERRITOIRE:</b> périmètre du Contrat d'agglomération  <b>SDAGE n° masses d'eau:</b>  FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b  Correspondance programme de mesures :									
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude <b>X</b> Gestion/Exploitation Travaux/prestation Expérimentation Animation Communication / sensibilisation									
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>  Avancement de la démarche: - engagement financier (AP / CP) - consommation financière - repères de procédure : consultation, notification, ...									
<b>COÛT OPERATION HT</b> <b>3 000 000 €</b>  Détail : service police des réseaux (autorisations, conventions, vérifications banchements...) 300 000 € Etude diagnostique des entreprises 600 000 € Traitement des pollutions entreprises (études, prétraitement de certaines) 1 650 000 € Gestion des déchets dangereux des entreprises 400 000 € Animation, communication 50 000 € TVA 600 000 €		<b>Planning</b>		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
				2015	2016	2017	2018	2019	2020
		démarrage opération							
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau		Région	Département	COMMUNES		Autres financeurs CCIMP (10%) industriels/PME (39%)	
0,5%	0%	50%		0%	0%	0%		49,5%	
15 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		1 485 000,00 €	

ACTION N°		FA 6	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET PROFESSIONNELLES															
OPERATION n° 603 Bis Création d'un poste de TECHNICIEN REJETS NON DOMESTIQUES "POLICE DES RESEAUX"																		
<b>DEFI principal * :</b> <b>1</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  En lien avec la Fiche 603 "opération collective", il s'agit de procéder au recrutement d'un TECHNICIEN REJETS NON DOMESTIQUES "POLICE DES RESEAUX"  <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b> Le territoire concerné abrite un tissu d'entreprises important constitué de plusieurs zones industrielles et artisanales. Les effluents aqueux collectés auprès des établissements industriels, commerciaux et des entreprises installés sur les différentes zones d'activités sont transportés puis traités sur les ouvrages de la station d'épuration de Marseille dont le rejet rejoint au final la baie.  Compte tenu des particularités des effluents rejetés par les entreprises, il convient de s'assurer que leur composition est compatible avec les ouvrages de traitement de la station d'épuration de Marseille, en termes : - d'efficacité de traitement ou à contrario de toxicité pour celui-ci, - de quantité au regard de la capacité de la station, - de la conformité des boues pour leur valorisation.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>  Afin de mettre en œuvre les actions de suivi des rejets non domestiques dans le système d'assainissement de la station de Marseille, MPM va créer un poste de technicien pour accompagner les entreprises dans la mise en conformité de leur raccordement au réseau et dans la lutte contre les pollutions ponctuelles et accidentelles, en lien avec son délégataire ainsi que les partenaires de l'opération collective.  <b>Objectifs visés / gains escomptés / indicateurs</b>  Les missions de l'agent recruté s'inscriront dans la mission de Police des réseaux en matière de gestion des pollutions non domestiques impactant à la fois le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement et celui des milieux aquatiques.  Sa mission sera de : - faire respecter le règlement d'assainissement, - de contrôler et de conventionner les établissements à caractère industriels en lien avec son délégataire, - de détecter et résorber les dysfonctionnements de réseaux, et de réduire les charges de pollution entrant dans la station d'épuration ou rejetées dans le pluvial, - de sensibiliser les acteurs à une meilleure gestion des eaux dans le secteur.  <b>Indicateurs</b> - suivi de la qualité, - nombre d'entreprises suivies et mises aux normes administratives, - nombre de projets de mise aux normes techniques mis en œuvre, - nombre de communications																
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> <b>A1.7</b>  Etudier les conditions d'une restauration des milieux littoraux impactés par les pollutions chroniques et/ou historiques en particulier au droit de la cuvette de Cortiou																		
<b>Maitre d'ouvrage</b> <b>MPM (DEA)</b>																		
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>  CCIMP professionnels Agence de l'Eau																		
<b>TERRITOIRE:</b> périmètre du contrat d'agglomération																		
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:  FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b  Correspondance programme de mesures :																		
<b>TYPE D'OPERATION:</b> <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation	
Etude	X																	
Gestion/Exploitation																		
Travaux/prestation																		
Expérimentation																		
Animation																		
Communication / sensibilisation																		
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>  Avancement de la démarche: - engagement financier (AP / CP) - consommation financière - repères de procédure : consultation, notification, ...																		
<b>COUT OPERATION HT</b> <b>174 000 €</b>  <u>Détail :</u> Fonctionnement technicien (autorisations, conventions, vérification branchements ...) <b>150 000 €</b> Investissement technicien <b>24 000 €</b>		<b>Phase 1 du Contrat de Baie</b>		<b>Phase 2 du Contrat de Baie</b>														
		<b>Planning</b>		<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>									
		recrutement																
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs CCIMP												
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%												
87 000,00 €	0,00 €	87 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €												

ACTION N°		<b>FA 7</b>		<b>COORDINATION DES GESTIONNAIRES DU LITTORAL</b>	
<b>opérations associées n°</b>		<b>701 : Etude pour améliorer la coordination des cellules baignades du littoral</b> <b>702 : Etude pour améliorer la coordination locale POLMAR</b> <b>702bis : Appui aux communes littorales du PNC pour l'élaboration de plans infrapolmar</b> <b>703 : Création d'un Club associant les gestionnaires du littoral</b>			
<b>DEFI principal * :</b>		<b>1</b>		<b>COUT de l'ACTION HT</b>	
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)				<b>157 000 €</b>	
<b><u>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</u></b>					
Agence de l'Eau		Préfectures départementales		Préfectures maritimes	
Communes de MPM concernées		DDTM,		tous les gestionnaires de ports	
Conseil Régional, Conseil Départemental		PNC, PMCB, Marins pompiers		DDTM	
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>					
<b>Objectifs de l'action :</b>					
- A3.1 : Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du Contrat de Baie.					
La mise en place d'un Contrat de Baie sur le territoire doit être l'opportunité de mettre en cohérence un certains nombres d'actions structurantes portées par les gestionnaires.					
Plusieurs cellules baignades communales coexistent sur le territoire : coordonner ces différentes cellules serait un progrès notable pour améliorer la qualité des eaux de baignade dans les différentes masses d'eau concernées.					
Il s'agit également d'entamer un important travail de coordination pour la mise en place d'un plan POLMAR cohérent à l'échelle du territoire du Contrat.					
Enfin, un "Club des gestionnaires" sera créé. Il servira de plateforme d'échanges et de partage d'expériences sur des problématiques concernant les objectifs du contrat de baie.					

ACTION N°		FA 7	coordination des gestionnaires du littoral					
OPERATION n°		701	Etude pour améliorer la coordination des cellules baignades communales					
DEFI principal * :		3	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION de l'OPERATION</b> <b>CONTEXTE :</b> En vue d'améliorer la gestion du littoral, il est proposé, sur le périmètre du Contrat, de développer un partenariat entre les communes compétentes en matière de gestion des plages et de zones de baignade. Ce partenariat a pour objectif d'identifier ce qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour mieux coordonner les cellules baignades communales existantes et étendre les bonnes pratiques.  Cette opération permettra également d'envisager la sensibilisation et la responsabilisation des nombreux usagers des plages et du littoral pour qu'ils disposent d'un niveau d'information équivalent, afin de généraliser les pratiques respectueuses de l'environnement littoral et marin et d'améliorer la cohabitation entre eux.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> > Mettre en place un groupe de travail associant les représentants des partenaires concernés  > Rédiger le DCE  > Réaliser une étude de définition visant à : - rencontrer les acteurs en charge des cellules baignades du littoral; - établir un état des lieux des pratiques et des moyens mis en œuvre - recueillir leurs avis et leur proposition pour : - une gestion plus intégrée de ces cellules; - la mise en œuvre d'outils de coordination, de plateformes collaboratives, de campagnes et de supports de sensibilisation communs et de dispositifs d'alerte; - formuler des propositions planifiées et chiffrées (délais, moyens humain, techniques et financiers) pour une gestion plus intégrée de ces cellules baignades.  > Coordination et animation de l'actualisation du profil de plage (compétence communale).  > Faire adopter un programme consensuel de propositions à mettre en œuvre et à financer en phase 2 du Contrat de Baie.					
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)								
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A3-1						
Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du Contrat de Baie								
Maitre d'ouvrage		MPM (DEE)						
PARTENAIRES TECHNIQUES :								
Agence de l'Eau								
conseil régional								
Conseil Départemental								
Communes - CASSIS, LA CIOTAT, ST CYR SUR MER								
DDTM								
Surfrider, ARS								
TERRITOIRE:								
Contrat de Baie								
SDAGE n° masses d'eau:								
FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c								
Correspondance programme de mesures :								
OF4 GOU0202								
TYPE D'OPERATION:								
Etude		X						
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation		X						
INDICATEUR DE SUIVI								
réalisation budgétaire								
COUT OPERATION HT		60 000 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
Détail :			Planning					
Etude HT		60 000 €	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TVA		12 000 €						
GW + DCE								
Etat des lieux								
Propositions								
mise en œuvre des propositions								
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES CASSIS 5% LA CIOTAT 5%	Autres financeurs Surfrider		
20%	20%	50%	0%	0%	10%	0%		
12 000,00 €	12 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €		

ACTION N°	FA 7	coordination des gestionnaires du littoral							
OPERATION n°	702	Etude pour améliorer la coordination locale POLMAR							
DEFI principal * : <b>3</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION de l'OPERATION</b>							
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI <b>A3-1</b> Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du Contrat de Baie		<u>CONTEXTE :</u> Le dispositif POLMAR est un plan d'organisation opérationnel capable d'intervenir sur tout type de pollutions maritimes constitué d'un volet terrestre, confié au Préfet de département, et d'un volet marin, confié au Préfet maritime. Ce dispositif a été institué pour gérer les situations de crise dues aux pollutions de grande ampleur des milieux marins. Il permet de mobiliser et de coordonner les moyens de lutte préalablement identifiés. (A noter: la problématique des macro- déchets soulevée d'une part par la Ville de La Ciotat ainsi que par la Ville de Marseille sera intégrée à la réflexion générale).  A une échelle territoriale plus petite, les acteurs locaux ont la possibilité de mettre en place des plans infra-POLMAR pour faire face à des situations de crise de moindre ampleur.  L'objectif de l'étude est d'aboutir à une proposition quantifiée de mise en place d'un plan local de type INFRA-POLMAR décliné à l'échelle des principaux territoires du Contrat de Baie (Cote Bleue, Marseille, Parc Calanques, Baie de La Ciotat), listant les acteurs et les moyens techniques et humains mobilisables afin de faire face à une pollution de petite ampleur. Ce plan devra définir et quantifier les moyens et outils complémentaires à mettre en œuvre pour assurer la coordination l'animation et l'information à l'échelle du Contrat de Baie.							
Maitre d'ouvrage <b>MPM (DEE)</b>		<u>DESCRIPTION DE L'ACTION :</u> > Mettre en place un groupe de travail associant les représentants des partenaires concernés  > Rédiger le DCE  > Réaliser une étude de définition visant à : - établir un état des lieux des moyens mobilisables; - recueillir les avis des acteurs concernés et leurs propositions pour améliorer la coordination et l'information (cellule de crise, plateforme collaborative, supports d'information, annuaires, dispositifs d'alerte, etc.) - formuler des propositions planifiées et chiffrées (délais, moyens humain, techniques et financiers) pour renforcer les moyens mobilisables; - rédiger un projet de plan Infra POLMAR à mettre en œuvre en phase 2 du Contrat de Baie.							
PARTENAIRES TECHNIQUES : Préfectures départementales et maritimes DDTM Région Département ST CYR SUR MER et autres communes littorales PMCB, PNC, GPM, Marins Pompiers									
TERRITOIRE: Contrat de Baie									
SDAGE n° masses d'eau:  FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c									
Correspondance programme de mesures : OF4 GOU0202									
TYPE D'OPERATION:									
Etude		<b>X</b>							
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation									
Expérimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation		<b>X</b>							
INDICATEUR DE SUIVI réalisation budgétaire									
COUT OPERATION HT <b>60 000 €</b>		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
Détail: Etude <b>60 000 €</b>		<b>Planning</b>		<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
		Groupe de travail + DCE							
		Etat des lieux							
		Propositions							
		mise en œuvre des propositions							
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs Etat			
30%	30%	0%	0%	20%	20%	0%			
18 000,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €			

ACTION N°		FA 7	coordination des gestionnaires du littoral																																				
OPERATION n°		702bis	Appui aux communes littorales du Parc National des Calanques pour l'élaboration de plans infra-polmar communaux et une coordination intercommunale																																				
<b>DEFI principal * :</b> <b>3</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> <b>A3-1</b> Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du Contrat de Baie		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION de l'OPERATION</b> <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b> A la fois continental, insulaire, marin et péri-urbain, le parc national des Calanques se caractérise notamment par : - un linéaire de côtes important (106 km pour le cœur terrestre) essentiellement formé de côtes rocheuses abruptes et très dénichetées - un vaste espace marin (total cœur + aire maritime adjacente = 1415 km²) et étendu au large (limite à 12 miles nautiques des côtes).  Si les côtes du parc n'ont pas connu à ce jour un accident de pollution de grande envergure (entraînant le déclenchement du plan POLMAR par le Préfet maritime), elles sont en revanche très exposées et régulièrement touchées par des pollutions de faible à moyenne ampleur. Arrivant par la mer (boulettes et/ou nappes d'hydrocarbures ou autres produits), celles-ci peuvent avoir des impacts écologiques, esthétiques non négligeables, sans compter leurs conséquences sur les usages. Le nettoyage des côtes et la gestion des produits récupérés incombent à la commune concernée qui, si elle ne s'est pas dotée au préalable d'une planification spécifique, se trouve souvent démunie, avec une perte de temps, d'efficacité et des coûts plus élevés. En réponse à cette problématique, le cadre légal et administratif de la sécurité civile offre aux communes ou leurs regroupements la possibilité de se doter d'un plan infra-polmar, qui constitue alors le volet "Pollution accidentelle des eaux" du plan communal de sauvegarde pour l'organisation des secours à l'échelon local, réalisé en cohérence avec les plans départementaux. Malgré la récurrence des épisodes de petites pollutions, en 2014, aucune des 3 communes littorales du parc (Marseille, Cassis et La Ciotat) n'avait encore adopté cet outil en 2014. Le retour d'expérience de l'accident de pollution à la paraffine d'octobre 2014 a pourtant confirmé son utilité. La Charte du Parc national comporte une mesure partenariale qui prévoit que l'établissement public apportera un appui technique à ces communes afin qu'elles se dotent de ce plan en cohérence avec le plan départemental élaboré par l'Etat.																																					
<b>Maitre d'ouvrage</b> Parc National des Calanques  <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Préfectures départementales et maritimes DDTM sécurité civile ST CYR SUR MER et autres communes littorales																																							
<b>TERRITOIRE:</b> Communes littorales du PNC : Marseille, Cassis, La Ciotat et St Cyr sur Mer																																							
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau: FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c  Correspondance programme de mesures : OF4 GOU0202																																							
<b>TYPE D'OPERATION:</b> <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td>X</td></tr> </table>		Etude	X	Gestion/Exploitation	X	Travaux/prestation		Expérimentation		Animation	X	Communication / sensibilisation	X	<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> Sur la base d'un premier état des lieux réalisé en 2013 / 2014 par un groupe d'étudiants en Gestion des Risques (Master GERINAT / AMU), l'équipe du Parc appuiera les services techniques des 3 communes afin qu'elles adoptent un plan infra-polmar (unique ou 3 plans coordonnés) dès 2015. Les équipes de terrain du Parc seront incluses dans le dispositif d'alerte et de gestion de crise. Le Parc animera un plan d'action en lien avec les communes, veillera à l'équipement des communes en matériels de lutte et organisera des formations (à chiffrer ultérieurement). Les services de la CU MPM pourront engager la même action auprès des communes littorales hors du périmètre du parc.																									
Etude	X																																						
Gestion/Exploitation	X																																						
Travaux/prestation																																							
Expérimentation																																							
Animation	X																																						
Communication / sensibilisation	X																																						
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b> réalisation budgétaire																																							
<b>COUT OPERATION HT</b> <b>17 000 €</b> Détail: Etude HT 17 000 € TVA 3 400 €		<b>Planning</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude de faisabilité</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Rédaction et adoption</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en œuvre</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2018	2019	2020	Etude de faisabilité							Rédaction et adoption							Mise en œuvre								
	Phase 1 du Contrat de Baie				Phase 2 du Contrat de Baie																																		
	2015	2016	2017	2018	2019	2020																																	
Etude de faisabilité																																							
Rédaction et adoption																																							
Mise en œuvre																																							
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs Parc National des Calanques																																	
0%	0%	0%	70%	0%	0%	30%																																	
0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 900,00 €	0,00 €	0,00 €	5 100,00 €																																	

ACTION N°		coordination des gestionnaires du littoral																
OPERATION n°		Création d'un "Club" associant les gestionnaires du littoral.																
<b>DEFI principal * :</b> <b>3</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION de l'OPERATION</b> Le nombre très important des acteurs et des usagers du littoral rend la tâche des gestionnaires complexe. Or, le simple partage d'expériences d'acteurs soumis à des problématiques similaires s'avère être un moyen simple et efficace d'amélioration des performances. Il est proposé de regrouper, dans une sorte de "Club du littoral", tous les gestionnaires publics et privés du littoral du Contrat de Baie pour leur offrir un espace convivial d'échange d'expériences. Ce Club, doit disposer d'un budget permettant d'accueillir les membres du club, d'organiser des rencontres, des visites et des déplacements et de partager sur des supports à définir (site internet, lettre d'information, etc.) les informations et les données utiles aux adhérents. Si une aide spécifique "à l'installation" pourra être sollicitée auprès des principaux acteurs du Contrat de Baie, l'objectif de ces derniers est de rendre le Club le plus autonome possible.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>  > Mettre en place un groupe de travail associant les gestionnaires du littoral : en phase 1, ce groupe sera constitué des structures publiques. A partir de cette expérience, ce groupe de travail sera éventuellement élargi des autres gestionnaires du littoral.  > Animer le groupe de travail (un an) pour lui faire définir les contours et principes d'un "club littoral", création du club.  > Aide spécifique à la mise en place, à l'installation et à l'équipement du Club Littoral.  Ce travail s'effectuera en coordination avec le document sur la stratégie de gestion du littoral (présenté en 2014 aux collectivités territoriales)																
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> <b>A3-1</b> Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du Contrat de Baie																		
<b>Maitre d'ouvrage</b> <b>MPM (DEE)</b>																		
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> tous les gestionnaires de ports DDTM, DREAL Région, Rivages de France Département Communes littorales PMCB, PNC, GPMM																		
<b>TERRITOIRE:</b> Contrat de Baie																		
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau: FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c Correspondance programme de mesures : OF4 GOU0202																		
<b>TYPE D'OPERATION:</b> <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td></td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td>X</td></tr> </table>							Etude		Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation		Animation	X	Communication / sensibilisation	X
Etude																		
Gestion/Exploitation																		
Travaux/prestation																		
Expérimentation																		
Animation	X																	
Communication / sensibilisation	X																	
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b> réalisation budgétaire																		
<b>COUT OPERATION HT</b> <b>20 000 €</b> Détails: animation du groupe de travail rédaction des statuts 5 000 € aide à l'installation 20 000 € TVA 5 000 €																		
		<b>Planning</b>		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie												
				<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>									
		animation Groupe de travail																
		installation du Club																
		vie du Club																
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs												
40%	20%	0%	20%	0%	20%	0%												
8 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €												



CONTRAT DE  
**BAIE**  
de la métropole marseillaise

FICHES ACTIONS

Défi 2

Préserver et restaurer la qualité écologique  
des milieux littoraux et côtiers



ACTION N°	<b>FA 8</b>	<b>RESTAURATION DE COURS D'EAU</b>	
<b>opérations associées n°</b>	<b>801 : Etude de définition pour la restauration du ruisseau des Aygaldes</b> <b>801bis : Remise en nature du vallon des Aygaldes sur Euroméditerranée</b> <b>802 : Création d'un stade d'eaux vives</b> <b>803 : Programme pluri-annuel d'entretien des cours d'eau : Aygaldes</b> <b>804 : Programme pluri-annuel d'entretien des cours d'eau : BV littoraux marseillais</b>		
<b>DEFI principal * :</b>	<b>1</b>	<b>COUT de l'ACTION HT</b>	<b>20 448 450 €</b>
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			
<b><u>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</u></b>			
Agence de l'Eau	Préfectures départementales	Préfectures maritimes	
Communes de MPM concernées	DDTM,	tous les gestionnaires de ports	
Conseil Régional, Conseil Départemental	PNC, PMCB, Marins pompiers	DDTM	
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>			
<p><b>L'objectif de l'action :</b></p> <p>A2.4 : Restaurer progressivement la continuité écologique des cours d'eau</p> <p>Le ruisseau des Aygaldes est un cours d'eau important du périmètre d'intervention du contrat de baie. Aussi, des opérations spécifiques visant la réhabilitation de ce cours d'eau sont inscrites au contrat.</p> <p>Il s'agit d'une part de mener une étude pour la biodiversité visant à établir un diagnostic de la qualité de l'eau et des berges du ruisseau des Aygaldes et d'autre part, dans le cadre de l'opération EUROMEDITERRANEE 2, de procéder à la remise en nature du vallon des Aygaldes. Celle-ci permettra de mettre au cœur du projet global de réhabilitation ce cours d'eau qui en deviendra ainsi un élément constitutif majeur.</p> <p>Par ailleurs, une étude pour la création d'un stade d'eau vive sur ce secteur sera menée par la Ville de Marseille.</p> <p>Enfin, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de MPM pilotera un programme pluri-annuel d'entretien des cours d'eau du bassin versant du littoral marseillais.</p>			

ACTION N°		FA 8	RESTAURATION DE COURS D'EAU.						
OPERATION n°		801	Etude biodiversité, diagnostic qualité de l'eau et état des berges du ruisseau des Aygalades						
<b>DEFI principal * :</b>		<b>2</b>	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION de l'OPERATION</b>						
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p>Cette action est connexe à l'action "remise en nature du vallon des Aygalades sur Euroméditerranée"</p> <p><b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b></p> <p>Le Parc des Aygalades                      Dans le cadre de l'opération Euroméditerranée 2, il est prévu la création d'un parc de 14 hectares dans l'ancien vallon du ruisseau des Aygalades, occupé actuellement par un faisceau ferroviaire, avec pour objectifs :                      - de réintroduire la nature (développement de la biodiversité) au coeur de la ville.                      - La protection des zones habitées limitrophes et avalis vis à vis du risque inondation par débordement de cours d'eau.                      Ce parc s'inscrit dans la logique des trames vertes et bleues du Grenelle de l'environnement et dans le cas présent, participe fortement de la reconquête naturelle de l'ensemble du ruisseau des Aygalades.                      L'objectif de récréation du vallon dans sa partie sud, effacé de la géographie au XIX° siècle, s'inscrit dans une réflexion à plus grande échelle relative à l'ensemble du ruisseau en termes :                      - hydrauliques et de gestion du risque pour un bassin versant de 42 km², auquel le parc inondable apporte une réponse locale susceptible de s'inscrire dans un dispositif amont complémentaire,                      - de réintroduction de la nature en ville et de développement de la biodiversité dont il s'agit d'établir un inventaire / diagnostic des existants en vue du rétablissement de continuités,                      - de sensibilisation des habitants à l'action de mise en valeur du site du vallon et à la réintroduction de la biodiversité en vue de favoriser l'appropriation des aménagements futurs,                      - de fédération des acteurs du territoire autour d'un projet global en appui d'initiatives déjà engagées (Cascade de la Cité des Arts de la Rue, GR 2013....).</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Lancement du projet Janvier 2015                      - Caractérisation des potentialités écologiques du ruisseau des Aygalades. Il s'agira de réaliser un état des lieux des conditions physico-chimiques et biologiques du ruisseau des Aygalades comprenant la caractérisation de l'habitat ainsi qu'un inventaire des peuplements aquatiques. (dont état des berges)                      - Recommandations pour l'aménagement du futur parc, de l'amélioration des conditions d'habitat et de gestion en amont                      - Etablissement d'un guide /monographie du ruisseau, histoire géographique et pratiques ainsi qu'un inventaire de la biodiversité illustré à visée pédagogique .</p>						
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b>		<b>A2-4</b>							
Restaurer progressivement la continuité écologique des cours d'eau									
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée							
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>									
Agence de l'Eau									
MPM									
SERAMM									
<b>TERRITOIRE:</b>		Marseille - Bassin versant des Aygalades							
<b>SDAGE n° masses d'eau:</b>		FRDR11034							
<b>Correspondance programme de mesures :</b>		OF6 MIA0202							
<b>TYPE D'OPERATION:</b>									
Etude		X							
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation									
Expérimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation		X							
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>		réalisation budgétaire							
<b>COUT OPERATION HT</b>		140 000 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie				
<b>Détail :</b>			<b>Planning</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Etude	140 000 €								
TVA	28 000 €								
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs EUROMED 20%			
0%	0%	80%	0%	0%	0%	20%			
0,00 €	0,00 €	112 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 000,00 €			

ACTION N°		8		RESTAURATION DE COURS D'EAU																							
OPERATION n°		801bis		Remise en nature du vallon des Aygaldes sur Euroméditerranée																							
DEFI principal * :		2		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION																							
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)				<p><b>Le Parc des Aygaldes</b></p> <p>Dans le cadre de l'opération Euroméditerranée 2, il est prévu la création d'un parc de 14 hectares dans l'ancien vallon du ruisseau des Aygaldes, occupé actuellement par un faisceau ferroviaire, avec pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de réintroduire la nature (développement de la biodiversité) au cœur de la ville;</li> <li>- La protection des zones habitées limitrophes et avalis vis à vis du risque inondation par débordement de cours d'eau.</li> </ul> <p>Ce parc s'inscrit dans la logique des trames vertes et bleues du Grenelle de l'environnement et dans le cas présent, participe fortement de la reconquête naturelle de l'ensemble du ruisseau des Aygaldes.</p> <p>L'eau devient ainsi un élément constitutif du paysage, permet la création de zones humides et la gestion des espaces naturels créés.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable : gestion des eaux pluviales et lutte contre le risque inondation, réduction de l'entretien, choix des matériaux utilisés, implication des habitants.</p> <p>Ce projet sera développé en 2 phases:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réalisation d'un premier secteur de 4 hectares du parc appelé Parc de Bougainville au sud du boulevard de Lesseps.</li> <li>- l'acquisition des emprises ferroviaires du Canet, leur dépollution puis l'aménagement du deuxième secteur de 10 hectares.</li> </ul> <p>Le projet semble s'inscrire dans le Défi 2 du contrat de Baie, pour la préservation de la qualité écologique des milieux littoraux et côtiers et notamment la piste d'action concernant la restauration progressive de la continuité écologique des cours d'eau.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p><b>Lancement du projet du Parc de Bougainville et acquisition- dépollution des terrains SNCF du Canet.</b></p> <p><b>Parc Bougainville:</b></p> <table border="0"> <tr> <td>- étude dépollution 2014-2015</td> <td>62 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>- aménagements provisoires et concertation riverains 2015-2016</td> <td>500 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>- concours de maîtrise d'œuvre 2015</td> <td>300 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>- études 2015-2017</td> <td>1 120 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>- dépollution 2017-2018</td> <td>1 200 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>- travaux 2018-2020</td> <td>11 200 000 € HT</td> </tr> </table> <p><b>Acquisition dépollution terrains ferroviaires du Canet</b></p> <table border="0"> <tr> <td>- Connaissance de la Pollution 2014-2015</td> <td>200 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>- Acquisition foncière 2017</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Etudes hydrauliques 2017-2018</td> <td>100 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>- Dépollution des terrains, 1ère phase 2018</td> <td>2 000 000 € HT</td> </tr> </table> <p><b>La participation financière de l'Agence de l'Eau est délivrée à titre indicatif et ne sera définitivement proposée qu'après la communication du programme détaillé de l'opération</b></p>				- étude dépollution 2014-2015	62 000 € HT	- aménagements provisoires et concertation riverains 2015-2016	500 000 € HT	- concours de maîtrise d'œuvre 2015	300 000 € HT	- études 2015-2017	1 120 000 € HT	- dépollution 2017-2018	1 200 000 € HT	- travaux 2018-2020	11 200 000 € HT	- Connaissance de la Pollution 2014-2015	200 000 € HT	- Acquisition foncière 2017		- Etudes hydrauliques 2017-2018	100 000 € HT	- Dépollution des terrains, 1ère phase 2018	2 000 000 € HT
- étude dépollution 2014-2015	62 000 € HT																										
- aménagements provisoires et concertation riverains 2015-2016	500 000 € HT																										
- concours de maîtrise d'œuvre 2015	300 000 € HT																										
- études 2015-2017	1 120 000 € HT																										
- dépollution 2017-2018	1 200 000 € HT																										
- travaux 2018-2020	11 200 000 € HT																										
- Connaissance de la Pollution 2014-2015	200 000 € HT																										
- Acquisition foncière 2017																											
- Etudes hydrauliques 2017-2018	100 000 € HT																										
- Dépollution des terrains, 1ère phase 2018	2 000 000 € HT																										
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-4																									
Restaurer progressivement la continuité écologique des cours d'eau																											
Maitre d'ouvrage		Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée																									
PARTENAIRES TECHNIQUES :		à définir																									
TERRITOIRE:		Marseille - Bassin versant des Aygaldes																									
SDAGE n° masses d'eau:		FRDR11034																									
Correspondance programme de mesures :		OF6 MIA0202																									
TYPE D'OPERATION:																											
Etude		X																									
Gestion/Exploitation																											
Travaux/prestation		X																									
Expérimentation		X																									
Animation																											
Communication / sensibilisation		X																									
INDICATEUR DE SUIVI		réalisation budgétaire																									
COUT OPERATION HT		20 018 400 €		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie																					
Détail :				Planning																							
Etude HT		2 138 400 €		2015		2016																					
Travaux HT		17 880 000 €		2017		2018																					
TVA		4 003 680 €		2019		2020																					
Cahier des charges																											
Etude		794 400 €		720 000 €		624 000 €																					
aménagements provisoires		600 000 €																									
travaux dépollution 1ère tr puis 2ème tr				1 440 000 €		2 400 000 €																					
travaux parc 1ère tr				600 000 €		7 800 000 €																					
						5 040 000 €																					
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Euroméditerranée																					
0%	0%	10%	0%	0%	0%	90%																					
0,00 €	0,00 €	2 001 840,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 016 560,00 €																					

ACTION N°		FA 8	RESTAURATION DE COURS D'EAU					
OPERATION n°		802	Etude pour la création d'un stade d'eau vive à Fontainieu					
DEFI principal * :		2	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION de l'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b>  La Ville de Marseille a pour projet de créer un stade d'eaux vives (rivière artificielle permettant la pratique sportive de descente et de slalom en kayak et en canoë) sur le terrain sportif du Fontainieu, dans le 14e arrondissement. Le terrain visé offre l'avantage d'être situé à proximité immédiate des installations sportives du CD13.  Cet équipement permettrait de répondre aux manques d'infrastructures rencontré par les clubs locaux de canoë-kayak et plus généralement par la Fédération Française de Canoë Kayak.  Ce terrain inoccupé est aujourd'hui propriété de l'Etat et est situé en mitoyenneté aval du Canal de Marseille, ce qui permettrait d'alimenter gravitairement le circuit en eau. Le terrain est d'environ 3 ha, avec 20 mètres d'amplitude altimétrique. Le stade serait constitué d'une rivière de 250 à 300 mètres de long pour un dénivelé de 3 à 4 mètres et pour un débit en exploitation de 5 à 10 m3/seconde.  Deux bassins sont prévus, un en amont, l'autre en aval. L'ensemble des 2 bassins et de leurs abords pouvant être entièrement noyés en cas d'orage, constituant ainsi un vaste bassin de rétention. L'alimentation du stade d'eau vive pourrait permettre, entre le canal et le bassin amont, une production d'électricité. La vidange (entre les créneaux d'exploitation du stade) pourrait permettre un apport d'eau assainie dans le ruisseau des Aygaldes. La Ville propose de faire de ce stade un équipement innovant qui permettrait la rétention des eaux de pluie, une production hydro-électrique et une introduction d'eau assainie pour le ruisseau des Aygaldes.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>  La Ville Propose de mener une étude de faisabilité pour cet équipement, en coordination avec les services d'euroméditerranée qui portent d'autres projets sur le ruisseau des Aygaldes.  Cette étude devra confirmer la faisabilité technique du projet.					
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)								
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-4						
Restaurer progressivement la continuité écologique des cours d'eau								
Maitre d'ouvrage		Ville de Marseille						
PARTENAIRES TECHNIQUES :								
Euroméditerranée								
Services de l'Etat								
Fédération Française de canoë kayak								
SEM								
EDF								
TERRITOIRE:								
Ville de Marseille								
SDAGE n° masses d'eau:								
FRDR11034, FRDC06a								
Correspondance programme de mesures :								
TYPE D'OPERATION:								
Etude		X						
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
INDICATEUR DE SUIVI								
réalisation budgétaire								
COUT OPERATION HT		20 000 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
Détail :			Planning					
Etude		20 000 €	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cahier des charges								
Etude								
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs		
20%	80%	0%	0%	0%	0%	0%		
4 000,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

ACTION N° 8		RESTAURATION DE COURS D'EAU						
OPERATION n° 803		Programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau : Aygalades						
<b>DEFI principal * :</b> 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A2-4 Restaurer progressivement la continuité écologique des cours d'eau <b>Maitre d'ouvrage</b> MPM <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Ligue de Protection des Oiseaux PACA SERAMM <b>TERRITOIRE:</b> Ruisseau des Aygalades sur la commune de Marseille <b>SDAGE</b> n° masses d'eau: FRDR11034 Correspondance programme de mesures : <b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude X Gestion/Exploitation X Travaux/prestation Experimentation Animation Communication / sensibilisation <b>INDICATEUR DE SUIVI</b> Nombre d'espèces végétales et animales		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b> Le ruisseau des Aygalades prend sa source dans la commune de Simiane-Collongue au Nord de Marseille et se jette dans le port de l'agglomération au niveau du bassin d'Arenc. La majorité de son parcours se trouve en zone urbaine. Un plan de gestion écologique du site a été livré en 2014. Les principales actions envisagées visent à préserver et à favoriser la biodiversité, à lutter contre les impacts anthropiques, et à promouvoir cette gestion écologique auprès du public. <b>DESCRIPTION DE L'OPERATION :</b> Ce plan de gestion a été élaboré par le délégataire SERAMM avec l'aide de la LPO. Les différentes propositions de mesures pourront être mises en œuvre dans le cadre du contrat de délégation du Service Public de l'assainissement secteur MPM-Centre, sous réserve que les objectifs principaux du territoire, comme la préservation de la qualité des eaux de baignade et la lutte contre les inondations ne soient pas affectés par lesdites mesures et qu'elles puissent s'intégrer de manière réaliste dans les procédures d'exploitation de SERAMM. La programmation de l'opération comprend 2 phases. Phase 1 de 2014 à 2016 : - réalisation du plan de gestion écologique, - intégration des mesures de gestion préconisées, - mise en oeuvre des mesures de gestion écologique. Phase 2 de 2017 à 2019: - mise à jour du plan de gestion écologique, - intégration des mesures de gestion préconisées, - mise en oeuvre des mesures de gestion écologique. Le montant de l'opération est évalué à 32 591,00 € HT soit 39 109,20 € TTC (DSP rémunération Budget Principal MPM). L'opération n'est pas éligible au financement de l'Agence de l'Eau mais peut prétendre à une bonification.						
<b>COUT OPERATION HT</b> 32 591 € Détail : Etude HT 9 841 € Travaux/prestation HT 22 750 € TVA 6 518 €		<b>Planning</b>		Phase 1 du Contrat de Baie Phase 2 du Contrat de Baie				
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Réalisation plan de gestion	3590,5					
		Amélioration plan de gestion	2273,0					
		intégration plan de gestion	1704,4					
		Mise en œuvre plan de gestion	4550,0	4550,0	4550,0	4550,0	4550,0	
		Mise à jour plan de gestion					2273,0	
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs		
20%	0%	30%	0%	50%	0%	0%		
6 518,18 €	0,00 €	9 777,27 €	0,00 €	16 295,45 €	0,00 €	0,00 €		

ACTION N°		8		RESTAURATION DE COURS D'EAU																																																		
OPERATION n°		804		Programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau : Bassins versants littoraux marseillais																																																		
DEFI principal * :		2		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b>  La commune de Marseille présente un réseau naturel de plus de 80 ruisseaux à ciel ouvert représentant un linéaire total de 53 km. Ces cours d'eau drainent les bassins versants du littoral Nord, des Aygalades, du Jarret, de l'Huveaune et du littoral Sud. <b>NB :</b> Dans cette fiche, le ruisseau des Aygalades n'est pas pris en compte étant donné qu'il fait l'objet d'une fiche indépendante.  Les plans de gestion écologique des sites ont été livrés en 2014. Les principales actions envisagées visent à préserver et à favoriser la biodiversité, à lutter contre les impacts anthropiques, et à promouvoir cette gestion écologique auprès du public.  <b>DESCRIPTION DE L'OPERATION :</b>  Ces plans de gestion ont été élaborés par le délégataire SERAMM avec l'aide de la LPO. Les différentes propositions de mesures pourront être mises en œuvre dans le cadre du contrat de délégation du Service Public de l'assainissement secteur MPM-Centre, sous réserve que les objectifs principaux du territoire, comme la préservation de la qualité des eaux de baignade et la lutte contre les inondations ne soient pas affectés par lesdites mesures et qu'elles puissent s'intégrer de manière réaliste dans les procédures d'exploitation de SERAMM.  La programmation de l'opération comprend 2 phases.  Phase 1 de 2014 à 2016 : - réalisation des plans de gestion écologique, - intégration des mesures de gestion préconisées, - mise en œuvre des mesures de gestion écologique.  Phase 2 de 2017 à 2019: - mise à jour des plans de gestion écologique, - intégration des mesures de gestion préconisées, - mise en œuvre des mesures de gestion écologique.  Le montant de l'opération est évalué à 237 459,00 € HT soit 284 950,80 € TTC (DSP rémunération Budget Principal MPM).  L'opération n'est pas éligible au financement de l'Agence de l'Eau mais peut prétendre à une bonification.																																																		
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)																																																						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-4																																																				
Restaurer progressivement la continuité écologique des cours d'eau																																																						
Maitre d'ouvrage		MPM																																																				
PARTENAIRES TECHNIQUES :																																																						
Ligue de Protection des Oiseaux PACA																																																						
SERAMM																																																						
TERRITOIRE:																																																						
Cours d'eau marseillais (à l'exception des Aygalades de l'Huveaune et du Jarret)																																																						
SDAGE n° masses d'eau:																																																						
FRDC06																																																						
Correspondance programme de mesures :																																																						
OF4 GOU0202																																																						
TYPE D'OPERATION:																																																						
Etude		X																																																				
Gestion/Exploitation		X																																																				
Travaux/prestation																																																						
Experimentation																																																						
Animation																																																						
Communication / sensibilisation																																																						
INDICATEUR DE SUIVI																																																						
Nombre d'espèces végétales et animales																																																						
COUT OPERATION HT		237 459 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réalisation plan de gestion</td> <td>31259,9</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Amélioration plan de gestion</td> <td>30677,0</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Intégration plan de gestion</td> <td>10095,6</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en œuvre plan de gestion</td> <td>26950,0</td> <td>26950,0</td> <td>26950,0</td> <td>26950,0</td> <td>26950,0</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise à jour plan de gestion</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>30677,0</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2018	2019	2020	Réalisation plan de gestion	31259,9						Amélioration plan de gestion	30677,0						Intégration plan de gestion	10095,6						Mise en œuvre plan de gestion	26950,0	26950,0	26950,0	26950,0	26950,0		Mise à jour plan de gestion					30677,0	
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie							Phase 2 du Contrat de Baie																																														
	2015	2016	2017				2018	2019	2020																																													
Réalisation plan de gestion	31259,9																																																					
Amélioration plan de gestion	30677,0																																																					
Intégration plan de gestion	10095,6																																																					
Mise en œuvre plan de gestion	26950,0	26950,0	26950,0				26950,0	26950,0																																														
Mise à jour plan de gestion					30677,0																																																	
Détail :																																																						
Etude HT		102 709 €																																																				
Travaux/prestation HT		134 750 €																																																				
TVA		47 492 €																																																				
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département (Investissement)	COMMUNES	Autres financeurs																																																
40%	0%	30%	20%	10%	0%	0%																																																
94 983,64 €	0,00 €	71 237,73 €	47 491,82 €	23 745,91 €	0,00 €	0,00 €																																																

ACTION N°		FA 9 RESTAURATION DE SITES NATURELS	
<b>opérations associées n°</b>		<p>op_901 : Projet LIFE pour la gestion intégrée des Calanques</p> <p>op_902 : Suivi biologique des zones de non prélèvements en cœur marin du Parc national des Calanques</p> <p>op_903: Suivi des zones de non prélèvements du PMCB</p> <p>op_904: Définition d'une politique pour la valorisation et la restauration de la roselière de Boumandariel</p> <p>op_905: REXCOR_Restauration écologique Expérimentale des petits fonds de la cuvette de Cortiou</p> <p>op_906: REXCOR Suivi scientifique du projet</p>	
<b>DEFI principal * :</b>		<b>2</b>	
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<b>COUT de l'ACTION TTC</b>	
		<b>6 290 484 €</b>	
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</b>			
Agence de l'Eau / Conseil Régional		Communes de Marseille, La Ciotat,	Sausset, Martigues,
MPM / CG 13 / AAMP / ARPE		AIX-MARSEILLE université	DREAL / DDTM
Parc National des Calanques / PMCB		Conservatoire du littoral	Pole relais lagune
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>			
<p><b>Objectifs de l'action :</b></p> <p>A1.7 : Etudier les conditions d'une restauration écologique des milieux littoraux impactés par les pollutions chroniques et / ou historiques,</p> <p>A1.9 : Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes.</p> <p>Le territoire du contrat de baie comprend des sites naturels d'importance, comme le massif des calanques, le Parc Marin de la Côte Bleue ou la zone humide de Boumandariel.</p> <p>Si il s'agit d'abord de protéger ces espaces naturels existants, la restauration écologique peut-être envisagé lorsque la qualité des milieux a été altérée.</p> <p>Le territoire du contrat de Baie a déjà fait l'objet de projets de restauration écologique, notamment avec les récifs artificiels de Marseille ou de la Ciotat, et le projet GIREL mené au sein du GPMM. Logiquement, le Contrat de Baie s'inscrit dans la continuité de cette dynamique.</p> <p>Parmi les territoires d'enjeux, la calanque de Cortiou est située à l'exutoire du rejet de la station d'épuration de Marseille, en cœur marin du Parc national. Bien que des progrès aient été réalisés sur la qualité des rejets des eaux usées, l'état des habitats marins de cette cuvette est fortement dégradé.</p> <p>Pour y remédier, l'opération REXCOR consiste en l'immersion de récifs artificiels en plusieurs points de la zone. Un suivi scientifique permettra de mesurer l'efficacité de cette réalisation.</p> <p>Par ailleurs, le décret de création du parc national des Calanques a institué 7 Zones de Non Prélèvements (ZNP). En 2013, le parc national a lancé une étude "état 0" de ces zones. De nouveaux suivis permettront de mesurer l'efficacité de ces zones en terme d'effet réserve. D'autres suivis seront réalisés dans le Parc Marin de la Côte Bleue, qui dispose aussi de Zones de Non Prélèvements.</p> <p>Concernant les zones terrestres, un projet "LIFE" porté par le Parc national des Calanques devrait voir le jour en 2015-2016. Il a pour objectif la restauration des habitats terrestres littoraux d'intérêt communautaire (dans la zone Ouest du massif, à proximité des entrées urbaines de Marseille).</p> <p>Enfin, la zone de Boumandariel fait l'objet d'une attention particulière puisqu'il s'agit de la seule zone humide comprise dans le périmètre du Contrat de Baie. Un groupe de travail sera donc organisé pour engager une réflexion sur la valorisation de cette roselière.</p>			

ACTION N°		FA 9	RESTAURATION DE SITES NATURELS					
OPERATION n°		901	Etude et mise en œuvre du projet LIFE "HABITATS CALANQUES" pour la gestion intégrée des Calanques					
DEFI principal * :		2	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION					
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p>Sous réserve de son acceptation par la Commission Européenne, ce projet se déroulera sur 5 ans et demi à partir de juillet 2015. Il a pour objectif la restauration des habitats terrestres littoraux d'intérêt communautaire pour retrouver une continuité écologique et leur intégrité biologique.</p> <p>Ces habitats sont en effet impactés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) l'importante fréquentation humaine non sensibilisée aux enjeux du littoral et qui entraîne, par son comportement de divagation, la fragmentation des milieux et l'érosion du sol,</li> <li>(ii) le développement des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) qui entrent en compétition avec la flore patrimoniale,</li> <li>(iii) la nitrification des habitats insulaires par les activités des goélands leucophaea au moment de la période de reproduction</li> <li>(iv) les embruns pollués. Il s'agit en particulier de l'impact des tensio-actifs qui font partie des substances non traitées par les stations d'épuration et qui nécrosent la végétation, notamment l'Astragale de Marseille, espèce endémique, clé de voûte et rare à l'échelle de l'Europe, menacée de disparition.</li> </ul> <p>Le projet regroupe 37 actions réparties en 9 préparatoires, 8 concrètes de gestion, 6 d'évaluation, 11 de communication et 3 administratives.</p> <p>Les actions concrètes visent à (i) canaliser la fréquentation en aménageant des sentiers littoraux (boucle de promenade péri-urbaines, accès à la mer, sentier d'accès à des points de vues), (ii) lutter contre des EVEE sur les sites sensibles (falaises littorales continentales et insulaires, littoral ouest), (iii) mettre en place des méthodes de limitation des goélands sur les sites sensibles insulaires, (iv) restaurer les populations d'astragale par renforcement des stations existantes et introduction d'individus dans la niche fondamentale, entre les stations existantes, pour établir une continuité, (v) communiquer et sensibiliser le public notamment par : une campagne de communication engageante et novatrice, la création de la maison des habitats littoraux à la Villa Marine au Frioul, la création de 2 jardins pédagogiques (Callelongue, Frioul), des échanges avec les autres partenaires européens qui partagent aussi ces problématiques.</p> <p>Chaque action est évaluée par des indicateurs pré-définis.</p> <p>*Divers financeurs: AMU (1,38%) CBNMed (0,69%) DREAL PACA (6,48%) CdL (6,96%) Naturoscope (0,29%)</p>					
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-1						
Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes								
Maitre d'ouvrage		ARPE & Parc National des Calanques						
PARTENAIRES TECHNIQUES :								
CG 13, Ville de Marseille, Conservatoire du littoral, Aix-Marseille Université, Conservatoire Botanique national méditerranéen, Naturoscope MPM, Conseil Régional, DREAL PACA								
TERRITOIRE:								
Marseille, Riou, Frioul, communes MPM raccordées à la STEP le Rove, Niolon								
SDAGE n° masses d'eau:								
FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDR121b, FRDR11418								
Correspondance programme de mesures :								
TYPE D'OPERATION:								
Etude		X						
Gestion/Exploitation		X						
Travaux/prestation		X						
Experimentation		X						
Animation		X						
Communication / sensibilisation		X						
INDICATEUR DE SUIVI								
réalisation budgétaire								
COUT OPERATION HT		4 629 877 €	Planning					
Détail :			Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
Etude		4 629 877 €	2015	2016	2017	2018	2019	2020
0 €	Etudes, suivi, évaluation							
0 €	Mise en œuvre restauration							
0 €	Communication							
0 €								
0 €								
Autres financeurs			Région		Département		Communes	
* DIVERS (voir PnCal, EU ARPE (3,39%))								
0%		6%	0%	2%	6%	0%	86%	
0,00 €		269 921,83 €	0,00 €	100 005,34 €	300 016,03 €	0,00 €	3 959 933,80 €	

ACTION N°		FA 9	RESTAURATION DE SITES NATURELS																																								
OPERATION n°		902	Suivi biologique des zones de non prélèvements en cœur marin du Parc national des Calanques																																								
<b>DEFI principal * :</b> 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b> Le décret de création du Parc national des Calanques (PN Cal) du 18 avril 2012 a institué 7 zones de non prélèvements (ZNP) au sein du périmètre de cœur marin, où toute forme de pêche professionnelle et de loisir est interdite de façon permanente. L'objectif de cette réglementation spéciale est de favoriser le développement progressif d'un « effet réserve » au niveau de ces zones et des milieux environnants, au bénéfice de la biodiversité marine et de la ressource halieutique pour la pêche.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>  Dans ce cadre, le PN Cal a lancé en 2013, en partenariat technique avec l'AAMP et en y associant étroitement les instances représentatives de la pêche professionnelle, un "état zéro" des populations de certaines espèces de poissons, de mollusques et de crustacés d'intérêt patrimonial ou halieutique ainsi que du corail rouge. La réalisation de cet état zéro constitue le premier point d'un suivi de long terme de l'évolution de ces populations, tant au niveau des ZNP que sur des sites de référence hors ZNP. L'objectif est de pouvoir mesurer, au travers de suivis réguliers (globaux ou sectoriels) l'efficacité de ces zones en termes d'effet réserve. Cette démarche, concertée avec la profession, vise ainsi à devenir un outil de suivi et d'évaluation partagé.  <b>Phase 1 du Contrat de baie (2014-2016) :</b>  2013 : Phases terrain de l'état 0 démarrées en septembre 2013 2014 : Suite phases terrain et traitement des données 2015 : Rendu rapport final attendu pour fin février  <b>Phase 2 du Contrat de baie (2017-2019) :</b>  Réalisation du premier suivi global après l'état 0 (probablement vers 2018). Avant cette date, des suivis intermédiaires (partiels) seront réalisés en régie par le Parc en cohérence avec les protocoles définis dans le cadre de l'étude.  <b>Indicateur de suivi :</b> Suivi des indicateurs biologiques définis dans le cadre de l'étude. Résultats des pêches scientifiques standardisées et, plus globalement, analyse qualitative des enquêtes auprès des pêcheurs professionnels et de loisir.																																									
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A2-1  Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes																																											
<b>Maitre d'ouvrage</b> Parc National des Calanques																																											
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>  Agence des Aires Marines Protégées ;  Instances de la Pêche professionnelle ;  DIRM Med, DDTM ;  communauté scientifique.																																											
<b>TERRITOIRE:</b> Cœur marin et aire maritime adjacente (pour zones de référence) du parc national des Calanques																																											
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:  FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b  Correspondance programme de mesures :																																											
<b>TYPE D'OPERATION:</b> <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td>X</td></tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation	X	Animation		Communication / sensibilisation	X																									
Etude	X																																										
Gestion/Exploitation																																											
Travaux/prestation																																											
Expérimentation	X																																										
Animation																																											
Communication / sensibilisation	X																																										
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b> réalisation budgétaire																																											
<b>COUT OPERATION HT</b> 326 607 €																																											
<b>Détail :</b> <table border="1"> <tr> <td>Suivis externalisés HT</td> <td>263 258 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pêches scientifiques standardisées HT</td> <td>30 000 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ingénierie et suivis en régie HT</td> <td>115 000 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TVA</td> <td>81 651 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>0 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>0 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Suivis externalisés HT	263 258 €						Pêches scientifiques standardisées HT	30 000 €						Ingénierie et suivis en régie HT	115 000 €						TVA	81 651 €							0 €							0 €					
Suivis externalisés HT	263 258 €																																										
Pêches scientifiques standardisées HT	30 000 €																																										
Ingénierie et suivis en régie HT	115 000 €																																										
TVA	81 651 €																																										
	0 €																																										
	0 €																																										
		<b>Planning</b>	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie																																					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020																																			
		études																																									
		travaux																																									
		suivis																																									
		réunions																																									
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs																																					
						Parc National des Calanques (94%) AAMP (6%)																																					
0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%																																					
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	326 607,00 €																																					

ACTION N°		FA 9	RESTAURATION DE SITES NATURELS					
OPERATION n°		903	Suivi des zones de non prélèvements du Parc Marin de la Cote Bleue					
<b>DEFI principal * :</b> 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A2-1 Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  CONTEXTE ET OBJECTIFS :  Le Parc Marin de la Côte Bleue gère deux zones de non prélèvements, à Carry-le-Rouet (85 ha, créée en 1983) et au Cap-Couronne (210 ha, créée en 1996). Ces deux réserves intégrales sont aménagées avec des récifs artificiels de production et de protection anti-chalut et ont fait l'objet de différents programmes d'études et de suivi.  Le suivi de l'efficacité biologique de ces 2 zones ("l'effet réserve" qui se traduit par l'augmentation du nombre d'espèces, des abondances, des tailles et le retour d'espèces rares) est une démarche qu'il est important de pérenniser.  En effet les données recueillies sur ces zones créées dans les années 1980 et 1990 constituent l'une des très rares séries d'observations à long terme sur les effets de la protection du milieu marin, sur l'efficacité de la gestion mise en place, et sur les potentialités d'impacts écologique et halieutique de ce type de mesures.  Il apparait donc important de pérenniser ce dispositif qui répond pleinement aux attentes du défi 2 du Contrat de Baie.  DESCRIPTION DE L'ACTION :  - Le programme de suivi de la réserve de Cap-Couronne doit être répété tous les 3 ans selon le même protocole depuis 1995 où un point zéro de l'état des peuplements de poissons avant les mesures de protection et d'aménagement avait été fait. Le suivi combine des relevés en plongée dans et hors réserve et sur récifs artificiels, avec des pêches standardisées pratiquées avec les pêcheurs professionnels.  - Le suivi de la réserve de Carry-le-Rouet s'est déroulé sur 3 ans entre 1990 et 1993. Les comptages en plongée ont été effectués sur 2 sites (réserve et hors réserve), 2 fois par saison. Le Parc Marin a repris des éléments de ce protocole en 1993 et 1994, et il conviendrait de le mettre pleinement en application afin d'analyser à 20 ans d'intervalle les évolutions des peuplements de poissons réserve / hors réserve, sous l'influence de nombreux facteurs environnementaux et liés aux usages du milieu marin.						
<b>Maitre d'ouvrage</b> PMCB  <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> comité régional des pêches et des élevages marins de PACA AAMP DIRM Méditerranée								
<b>TERRITOIRE:</b> Cote bleue								
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:  FDRDC05  Correspondance programme de mesures :								
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude X Gestion/Exploitation Travaux/prestation Expérimentation Animation Communication / sensibilisation								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b> réalisation budgétaire								
<b>COUT OPERATION</b> 200 000 € Détail : Suivi Couronne TTC 100 000 € Suivi Carry le Rouet TTC 100 000 €		<b>Planning</b>	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Suivi Couronne								
Suivi Carry								
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs		
						PMCB		
0%	0%	50%	0%	0%	0%	50%		
0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €		

ACTION N°		FA 9	RESTAURATION DE SITES NATURELS						
OPERATION n°		904	Définition d'une politique pour la valorisation et la restauration de la roselière de Boumandariel						
<b>DEFI principal * :</b> 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A2-1 Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b> Le grand Vallat draine un bassin versant assez important au niveau du territoire des communes de Martigues (plaine de Saint-Julien) et de Sausset les Pins. Il donne naissance à une zone humide qui débouche dans l'anse de Boumandariel. Il s'agit de la seule zone humide littorale du territoire du Contrat de Baie. Cette zone recevait jusqu'au début des années 2000 les effluents de la STEP de Sausset Ouest. Les capacités de traitement tertiaire assurées par la zone humide ont progressivement été dépassées par l'urbanisation du secteur. Les effluents sont actuellement traités par la STEP intercommunale de Carry-Sausset.  L'objectif de protection et de valorisation de la roselière de Boumandariel est un objectif partagé par de nombreux acteurs (Collectivités, Etat, Conservatoire du littoral, Parc Marin de la Côte Bleue). L'inscription d'une action au Contrat de Baie pourrait permettre de mobiliser et réunir ces acteurs autour de la définition d'un projet commun de valorisation et de s'interroger également sur l'opportunité d'une maîtrise foncière par le Conservatoire du littoral.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> <b>La première étape est la constitution d'un groupe de travail pour engager la réflexion sur la valorisation de la roselière.</b>  En fonction des orientations prises par le groupe de travail : - Réalisation d'une étude préalable sur la qualité du milieu et identification d'un porteur: fonctionnement hydraulique, état physico-chimique de l'eau et des sédiments, valeur écologique, interactions avec la qualité des eaux de baignade de la plage de Boumandariel. - Mise en œuvre d'un programme d'actions pour l'accueil du public : requalification paysagère, gestion des espaces de stationnement - Réflexion sur l'opportunité d'une acquisition foncière par le Conservatoire du littoral - Des orientations de gestion (qui pourraient se limiter aux seuls aspects pédagogiques mis en place par la ville de Sausset et par une association de Martigues) pourraient à la suite de ce diagnostic être proposées aux gestionnaires et acteurs locaux.							
<b>Maitre d'ouvrage</b> MPM  <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> MPM, communes de Martigues et de Sausset PMCB, conservatoire du littoral, Pôle relais Lagune DDTM DREAL PACA									
<b>TERRITOIRE:</b> Roselière de Boumandariel									
<b>SDAGE n° masses d'eau:</b> FRDCOS  Correspondance programme de mesures :									
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude Gestion/Exploitation Travaux/prestation Experimentation Animation X Communication / sensibilisation									
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b> réalisation budgétaire									
<b>COUT OPERATION HT</b> 20 000 € Détail : Animation du groupe de travail 0 € Etude plan de gestion 20 000 € TVA 4 000 €		<b>Planning</b>		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
				2015	2016	2017	2018	2019	2020
		réunion d'un GT							
		étude plan de gest							
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs			
20%	0%	50%	0%	20%	10%	0%			
4 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €			

ACTION N°		FA 9	RESTAURATION DE SITES NATURELS			
<b>OPERATION n° 905 REXCOR : Restauration écologique Expérimentale des petits fonds de la cuvette de Cortiou</b>						
<b>DEFI principal * :</b> 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>				
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A1-7 Etudier les conditions d'une restauration écologique des milieux littoraux imactés par les pollutions chroniques et / ou historiques en particulier au droit de la cuvette de Cortiou		<b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b> Des progrès réels ont été réalisés ces dernières années sur la qualité des eaux usées rejetées par la station d'épuration communautaire Géolide au niveau de la calanque de Cortiou, en cœur marin du parc national des Calanques. Pour autant, et en particulier compte tenu de l'historique des rejets et des problèmes de pollutions liés au détournement des rejets de l'Huveaune, l'état des habitats marins de la cuvette reste très dégradé. Ce secteur est la seule masse d'eau côtière pour laquelle la DCE fixe à la France un objectif de retour au bon état écologique en 2021. La charte du Parc national des Calanques, validée en 2012 lors de sa création, identifie également la restauration écologique de ces petits fonds comme un enjeu prioritaire pour le Parc et ses partenaires institutionnels.  Dans ce cadre, le Parc national des calanques a lancé en 2013 un appel à idées en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Pôle Mer Méditerranée. Cette initiative s'inscrit en complémentarité des actions mises en oeuvre et en particulier des investissements lourds pour l'amélioration de la qualité des eaux, au titre des démarches de contrat d'agglomération et de contrat de baie de la métropole, ainsi que du contrat de rivière de l'Huveaune.  A l'issue de la phase d'appel à idées, les trois partenaires institutionnels ont sélectionné en 2014 les projets de deux bureaux d'études, Egis Eau et Architeutis, à qui ils ont demandé de mettre leur solutions de récifs artificiels en synergie. CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) Biodiversité a rejoint ce consortium pour assurer le portage administratif de ce projet de recherche-développement dont le financement est à 30 % privé et 70 % par l'Agence de l'Eau (vote en commission des aides le 13/10/2014). Le projet a été présenté au Conseil d'administration du Parc le 25/11/2014.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> L'expérimentation consiste en l'immersion de 3 types de récifs artificiels en plusieurs stations, réparties au droit des exutoires jusqu'à la limite de la zone la plus dégradée (Nb : au sein du périmètre de la zone de non prélèvement). Ces récifs, dont la structure est adaptée au contexte particulier de la cuvette, visent à agir d'une part, sur le facteur "habitat", en offrant aux organismes marin un support saint à coloniser et d'autre part, sur le facteur "connectivité", en essayant de favoriser les échanges entre modules et avec les habitats encore en relativement bon état.  L'action comprend les phases d'études techniques préalables, de rédaction des dossiers d'autorisation réglementaires, de fabrication et d'immersion des récifs. Le consortium assure également un suivi biologique et technique de base de l'évolution des structures, ainsi qu'une étude de développement d'un modèle économique de restauration de la cuvette à grande échelle. Le suivi scientifique de long terme de cette expérimentation est porté par le Parc national des Calanques, en lien avec ses partenaires, et fait l'objet d'une fiche-action spécifique. Le Parc assure par ailleurs en régie l'animation générale du projet, les échanges avec les services de l'Etat, l'accompagnement des procédures réglementaires, la conception de la communication (budget estimé à 45 000 € sur 6 ans)  Selon la durée des procédures réglementaires, l'immersion des récifs interviendra fin 2015 ou 2016 L'expérimentation porte sur une durée de 6 ans (2015 / 2020).				
<b>Maitre d'ouvrage</b> Parc national des Calanques						
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Agence de l'Eau Pôle Mer Méditerranée Etat Consortium privé maître d'ouvrage (CDC Biodiversité, Egis Eau, Architeutis)						
<b>TERRITOIRE:</b> Petits fonds de la cuvette de Cortiou sous l'influence des rejets d'eaux usées traitées et de l'Huveaune						
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:  FRDC07a  Correspondance programme de mesures :						
<b>TYPE D'OPERATION:</b>						
Etude		x				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation		x				
Experimentation		x				
Animation		x				
Communication / sensibilisation		x				
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b> réalisation budgétaire						
<b>COUT OPERATION HT</b> 1 034 000 €						
Détail : études 219 000 € travaux 720 000 € réunions (dont PNC=45,000€) 95 000 €						
		<b>Planning</b>			Phase 1 du Contrat de Baie	
					Phase 2 du Contrat de Baie	
					2015 2016 2017 2018 2019 2020	
études						
travaux						
suivis						
réunions						
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	
					Parc National des Calanques (4,35%)  consortium privé (28,7%)	
0%	0%	67%	0%	0%	0%	
0,00 €	0,00 €	692 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
					341 700,00 €	

ACTION N°		FA 9	RESTAURATION DE SITES NATURELS						
OPERATION n°		906	Suivi scientifique du projet REXCOR (Restauration écologique Expérimentale des petits fonds de la cuvette de Cortiou)						
<b>DEFI principal * :</b> <b>1</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>							
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> <b>A1-7</b> Etudier les conditions d'une restauration écologique des milieux littoraux impactés par les pollutions chroniques et / ou historiques en particulier au droit de la cuvette de Cortiou		<b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b> Dans le cadre de la mise en œuvre de sa charte (mesure partenariale n°10 - Réhabiliter la zone de rejet "cuvette de Cortiou"), le Parc national des Calanques a lancé en 2013 une initiative d'appel à idées pour une expérimentation de restauration écologique des petits fonds de la cuvette de Cortiou, sous l'influence des rejets des exutoires d'eaux usées traitées de la STEP Géolide et de l'Huveaune et ses affluents (by-passés). Cette démarche est menée en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Pôle Mer Méditerranée et a débouché en 2014 sur la validation du projet REXCOR .  La présente fiche concerne le suivi scientifique qui sera porté en maîtrise d'ouvrage par le Parc (en sus du suivi biologique et technique "de base" réalisé par le consortium privé maître d'ouvrage du projet), en lien avec ses partenaires, en vue d'observer et comprendre les résultats concrets de cette expérimentation.							
<b>Maitre d'ouvrage</b> Parc National des Calanques		<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>  Le suivi scientifique de cette expérimentation porte sur une durée initiale de 6 ans (2015 / 2020). Il se fondera en particulier sur les préconisations du conseil scientifique du parc qui, à la date de rédaction de la présente fiche, reste à préciser.  Il débutera par une phase initiale d'état zéro des habitats et de la qualité des eaux, avant l'immersion des récifs artificiels.  Les principaux questionnements scientifiques ou paramètres biologiques et physico-chimiques pré-identifiés, auxquels ce suivi devra apporter des réponses ou prendre en compte sont les suivants : - la caractérisation des peuplements de substrat dur s'installant sur les structures et de substrat meuble, à proximité de ces dernières (richesse spécifique, biomasse,...) - la qualité des eaux (paramètres physico-chimiques usuels , turbidité...) - l'évaluation du potentiel de colonisation de la macrofaune mobile (fonction de connectivité) - l'identification des stades de développement des individus et la structure des peuplements - le comportement et l'utilisation de l'habitat (quelques espèces sélectionnées).  A ces axes pourront s'ajouter d'autres paramètres et indicateurs (réflexion en cours au sein du Parc).  Nb : le coût estimé indiqué ci-dessous ne prend en compte que l'état 0 (prévu en 2015). Le chiffrage plus complet des différents suivis portés par le Parc sera réalisé une fois les objets d'études définis par ce dernier, en accord avec son Conseil scientifiques et ses partenaires institutionnels.							
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse Pole Mer Méditerranée Etat MPM, Ville de Marseille, CG13, région PACA									
<b>TERRITOIRE:</b> Petits fonds de la cuvette de Cortiou sous l'influence des rejets d'eaux usées traitées et de l'Huveaune									
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:  FRDC07a  Correspondance programme de mesures :									
<b>TYPE D'OPERATION:</b>									
Etude		x							
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation									
Expérimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation		x							
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b> réalisation budgétaire									
<b>COUT OPERATION HT</b> <b>80 000 €</b> Détail : Suivi 100 000 € Communication / sensibilisation TVA 20 000 €		<b>Planning</b>		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
				2015	2016	2017	2018	2019	2020
études									
travaux									
suivis									
réunions									
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES		Parc National des Calanques		
0%	0%	50%	0%	0%	0%		50%		
0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		40 000,00 €		

ACTION N°		<b>FA 10</b>		<b>GENIE ECOLOGIQUE</b>	
operations associées n°		op_1001: Installation de nurseries à poissons ou biohut dans le port de plaisance de La Ciotat op_1002: Valorisation de la passe Nord du GPMM			
DEFI principal * :		2		COUT de l'ACTION HT	
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)				2 791 444 €	
PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :					
CD13, Ville de La Ciotat, MPM, GPMM		AERMC		SAFEGE / ECOMERS	
Agence de l'Eau, Pole Mer Méditerranée		EGIS Eau		CEFREM / GIS Posidonie	
Parc National des Calanques		Lyonnaise des Eaux		Andromède Océan	
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>					
<p><b>Objectifs de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A2.6 : Favoriser des démarches expérimentales favorables à la biodiversité marine.</li> </ul> <p>Le génie écologique est un ensemble de techniques et une façon de concevoir qui associent l'ingénierie traditionnelle et l'écologie scientifique. Cette association vise à coopérer au mieux avec les capacités de résilience écologique des écosystèmes, et certaines capacités du végétal et de la faune à façonner et stabiliser ou épurer certains éléments du paysage (sols, pentes, berges, lisières, écotones, zones humides, etc).</p> <p>Le génie écologique permet de réaliser des aménagements (urbains, hydrauliques, agricoles...) en s'appuyant sur et en jouant avec les processus naturels à l'œuvre dans les écosystèmes ; plutôt qu'en faisant appel aux techniques lourdes et parfois plus coûteuses du génie civil (béton, palplanche, imperméabilisation, terrassement, bassins des stockage étanches...) qui le plus souvent doivent lutter contre la dynamique des écosystèmes, les dégrader, voire les détruire.</p> <p>Ce faisant, le génie écologique contribue indirectement ou directement à préserver et développer la biodiversité, notamment par des actions de renaturation (restauration de milieux naturels dégradés). Il peut aussi contribuer à optimiser les services écosystémiques (effets bénéfiques de la nature), voire les recréer ou les intégrer dans un environnement bâti. On peut citer comme exemples les zones humides et jardins naturels reconstitués, ayant notamment comme vocation le lagunage naturel, mais aussi l'accueil d'une faune et flore sauvage dans un écoquartier, une ville, un parc urbain, etc.</p> <p>Le génie écologique cherche aussi à préserver et développer la biodiversité existante des espèces locales ou l'écopotentialité du site, par des actions et projets adaptés sur des écosystèmes ciblés.</p> <p>En la matière, deux types d'opérations sont d'ores et déjà inscrites dans cette action:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'expérimentation pour la restauration écologique de la cuvette de Cortiou, répondant à l'objectif de qualité écologique du milieu;</li> <li>- l'installation de nurseries à poissons ou "biohut" poursuivant l'objectif visant à favoriser les démarches expérimentales favorables à la biodiversité marine.</li> </ul>					

ACTION N° FA 10		GENIE ECOLOGIQUE																	
<b>OPERATION n° 1001</b>		<b>Développement de la biodiversité dans les ports - SERAMM</b>																	
<b>DEFI principal * :</b> 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>																	
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEF</b> A2-6  Favoriser les démarches expérimentales favorables à la biodiversité marine																			
<b>Maitre d'ouvrage</b> DEA (DSP SERAMM)																			
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> MPM Agence de l'Eau Gestionnaires des ouvrages																			
<b>TERRITOIRE:</b> MPM																			
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:  FRDC07c, FRDC07b, FRDC06b, FRDC06a, FRDC05 Correspondance programme de mesures :																			
<b>TYPE D'OPERATION:</b> <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Etude</td><td style="text-align: right;">X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td style="text-align: right;">X</td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td style="text-align: right;">X</td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td style="text-align: right;">X</td></tr> </table>								Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation	X	Expérimentation	X	Animation		Communication / sensibilisation	X
Etude	X																		
Gestion/Exploitation																			
Travaux/prestation	X																		
Expérimentation	X																		
Animation																			
Communication / sensibilisation	X																		
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>  réalisation budgétaire et suivi des indicateurs biologiques																			
<b>COUT OPERATION HT</b> 779 000 €																			
Détail : Port pointe rouge HT 679 000 € Port La Ciotat HT 100 000 € TVA 155 800 €																			
0 € 0 € 0 €																			
0 €																			
		<b>Planning</b>		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie													
				2015	2016	2017	2018	2019	2020										
		Etude+ Installations																	
		Suivi et diagnostic																	
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES Gestionnaires		Autres financeurs												
50%	0%	50%	0%	0%	0%		0%												
389 500,00 €	0,00 €	389 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €												

ACTION N°		FA 10	GENIE ECOLOGIQUE			
OPERATION n°		1001 Bis	Déploiement d'une solution innovante de repeuplement ichtyque (halieutique et patrimonial) : Bioestore Marseille			
<b>DEFI principal *</b> : <b>2</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>				
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> : <b>A2-6</b>  Favoriser les démarches expérimentales favorables à la biodiversité marine		CONTEXTE ET OBJECTIFS :  Sous le pilotage du Pôle Mer et de l'Agence de l'Eau RM&C, un appel à projet a été lancé en 2010 ayant pour objet la restauration écologique en milieu marin méditerranéen. Dans ce cadre, Ecocean a pu mener sur Marseille une phase de prototypage du procédé Bioestore® (années 2012 et 2013) et la réalisation en « modèle 1 » de cette solution de repeuplement en rade de Marseille (projet GIREL_3R - Restauration, Repeuplement et Refuge).  Par ailleurs Ecocean a également participé à d'autres expérimentations de repeuplement selon le procédé Bioretore® notamment à Agde en 2010/2011, dans la Lagune du brusc (projet LANDEAU, en cours), en Corse et au Barcarès (Programme LIFE+ Sublimo, en cours) et en Guadeloupe (en cours).  Les résultats prometteurs obtenus dans ces différents projets, permettent aujourd'hui de proposer la mise en place d'une opération innovante et durable de repeuplement à l'échelle de la métropole marseillaise basée sur le procédé Bioestore®.  Ce procédé clé en main de restauration d'écosystème marin est basé sur une technique de prélèvement de post-larves océanique. Cette phase du cycle de vie des espèces marines est une période clé dans le renouvellement et le maintien des populations marines. Afin de les soustraire à la forte prédation naturelle inhérente à leur cycle de vie, les post-larves sont pêchées avant cette phase de mortalité puis pré-grossies dans une nurserie à terre avant de relâcher les juvéniles sur des habitats d'émancipation® adaptés.  Ce procédé permet donc d'accélérer et de stimuler durablement la résilience de l'écosystème des habitats repeuplés et de favoriser la présence d'espèces à fort intérêt halieutique et patrimonial. En ce sens il doit permettre - en complément notamment au développement des récifs artificiels - de contribuer au Défi 2 "Préserver la qualité écologique des milieux littoraux et côtiers" en s'inscrivant dans une optique de "préservation de la richesse écologique de méditerranée", de "contribution à la lutte contre le phénomène mondial d'extinction des espèces", et "d'amélioration de la connaissance des milieux marins".  DESCRIPTION DE L'ACTION :  Sur la base des premiers résultats obtenus dans le cadre notamment du projet GIREL-3R, il s'agira de déployer la solution Bioestore® sur le territoire du Contrat de Baie de la Métropole Marseillaise.  Le concept du projet consiste en trois phases, renouvelables annuellement en fonction des cycles biologiques des espèces :  - Une phase de capture des post-larves (sur 3 sites : Marseille, Cassis, La Ciotat) avec des attracteurs lumineux spécifiques (CARE). Ces prélèvements sont effectués par des pêcheurs petits métiers locaux formés à la technique.  - Suivi d'une phase de pré-grossissement des individus prélevés dans une ferme d'élevage spécifiquement conçue (installée dans la GPMM à la Vigie Sud). Cette phase s'appuie sur des procédures d'élevage particulières de non domestication.  - Enfin d'une phase de repeuplement en mer sur des habitats d'émancipation® (micro-habitats) adaptés aux juvéniles relâchés et immergés temporairement sur le territoire du contrat de baie. Ces relâchés seront effectués à proximité des lieux de pêche.  * participation de l'Agence de l'Eau à cette opération : l'enveloppe est prévisionnelle. Le taux et l'assiette pour le calcul de l'aide seront déterminés sur la base du descriptif détaillé de l'action précisé dans le dossier de demande de subvention en application des modalités du 10ème programme d'intervention.				
<b>Maitre d'ouvrage</b> : ECOCEAN SAS						
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>  Professionnels de la pêche (pêcheurs)  Agence de l'Eau						
<b>TERRITOIRE :</b> Communes littorales du PnCal : Marseille, Cassis et La Ciotat						
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:  FRDC07c, FRDC07b, FRDC06b, FRDC06a,  Correspondance programme de mesures :						
<b>TYPE D'OPERATION:</b>						
Etude						
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation		X				
Expérimentation		X				
Animation						
Communication / sensibilisation		X				
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b> Nombre de nuits de pêches, Nombre d'espèces et d'individus pêchées, nombres d'espèces et d'individus relâchés par site.						
<b>COUT OPERATION HT (pour 5 ans)</b> : 1 724 444 €						
Détail pour 5						
Gestion et réalisation du projet : 678 854 €						
Pêches : 521 152 €						
Elevages : 171 733 €						
Relâchés : 352 705 €						
TVA : 344 889 €						
		<b>Phase 1 du Contrat de Baie</b>			<b>Phase 2 du Contrat de Baie</b>	
		<b>Planning</b>			2015   2016   2017   2018   2019   2020	
Faisabilité (Girel 3 R) - réalisé						
Mise en œuvre						
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau*	Région	Département	COMMUNES Gestionnaires	ECOCEAN SAS
0%	0%	50%	0%	0%	0%	50%
0,00 €	0,00 €	862 222,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	862 222,00 €

ACTION N°		FA 10	GENIE ECOLOGIQUE							
OPERATION n°		1002	Valorisation écologique de la passe Nord du GPMM							
DEFI principal * :		2	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> CONTEXTE ET OBJECTIFS : L'élargissement de l'avant-port Nord est l'un des principaux investissements planifiés dans le projet stratégique du GPMM. La modification des digues du large, de Saumaty et de Mourepiane permet l'amélioration des conditions d'accès nautique pour les navires de commerce et de croisière dont les dimensions s'accroissent progressivement. Le programme GIREL ayant montré la pertinence et le caractère opérationnel de certains dispositifs d'amplification biologique des ouvrages maritimes, le projet inclut l'installation de ce type d'équipement au titre des mesures d'accompagnement.  DESCRIPTION DE L'ACTION :  En l'état des retours d'expérience issus de GIREL, les équipements envisagés sont de deux types : - des micro-habitats artificiels visant particulièrement les juvéniles, dont le recrutement est important dans les bassins portuaires, mais pour lesquels la morphologie des ouvrages offre peu d'abri. Les sites à équiper sont les nouveaux ouvrages construits ou modifiés, et présentant des caractéristiques propices : face Sud de la digue de Mourepiane (50 ml), face Sud de la digue de Saumaty (50 ml), face Est de la digue du large (60 ml); - des supports permettant le développement de macro-algues clés de voûte et indicateur biologique (DCE), cystoseira amentacea. Cette espèce à faible capacité de dissémination a disparu de la rade Nord à l'occasion des aménagements portuaires dans le courant du XXème S. Les sites visés sont les ouvrages modifiés aux abords immédiats de la Passe Nord, digues du large et de Saumaty (60 ml)  L'action inclut une phase d'étude détaillée, les travaux d'installation, et un suivi écologique et technique sur 2 ans.							
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)										
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-6								
Favoriser les démarches expérimentales favorables à la biodiversité marine										
Maître d'ouvrage		GPMM								
PARTENAIRES TECHNIQUES :										
AERMC										
DDTM13										
TERRITOIRE:										
Port de Commerce de Marseille										
SDAGE n° masses d'eau:										
FRDC07c										
Correspondance programme de mesures :										
TYPE D'OPERATION:										
Etude		X								
Gestion/Exploitation										
Travaux/prestation		X								
Experimentation										
Animation										
Communication / sensibilisation										
INDICATEUR DE SUIVI										
réalisation budgétaire et suivi des indicateurs biologiques										
COUT OPERATION HT		288 000 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
Détail :			Planning		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etude TTC		36 000 €	cahier des charges							
travaux TTC		306 000 €	Etude							
suivi TTC		18 000 €	Travaux							
TVA		72 000 €	Suivi							
		0 €								
		0 €								
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	GPMM				
0%	0%	80%	0%	0%	0%	20%				
0,00 €	0,00 €	230 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	57 600,00 €				

ACTION N°	<b>FA 11 STRATEGIE ET COORDINATION du BALISAGE et des ZONES DE MOUILLAGE du littoral</b>				
opérations associées n°	op_1101: Réalisation d'un suivi des usages et de la fréquentation du parc national des Calanques op_1102: Connaître l'évolution des usages et de la fréquentation sur la côte bleue op_1103: Organisation du plan de mouillage et de balisage du littoral du contrat de baie op_1104: Elaboration du schéma global d'organisation des mouillages et du balisage des espaces marins du PNC op_1105: Mise en œuvre du plan de mouillage et de balisage sur le secteur Cote Bleue op_1106: Diagnostic et préconisations sur l'organisation des mouillages écologiques dans les espaces marins du PNC op_1107: Proposition d'une réglementation du mouillage des grandes unités dans les espaces marins du PNC				
DEFI principal * :	2		<b>COUT de l'ACTION HT</b>		<b>780 400 €</b>
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)					
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</b>					
PNC      PMCB      Ville de Marseille      Bouche du Rhône Tourisme ONF, Ville de Cassis, Ville de La Ciotat, AGAM      AE RMC, AAMP      PNF      MPM      Préfecture Maritime      DDTM DREAL PACA, St Cyr sur Mer, GPMM					
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>					
<p><b>Objectifs de l'action :</b></p> <p>A2.2 : Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer.</p> <p>Afin de maîtriser les pressions dues aux activités de plaisance, la gestion raisonnée des usages apparait comme nécessaire sur le territoire du Contrat de Baie. Il s'agit d'une part de mieux connaître celle-ci, et d'autre part, de mettre en place les mesures de gestion adaptées. Cette gestion doit également profiter aux plaisanciers qui, souhaitent bénéficier d'équipements adaptés et d'une meilleure lisibilité des zones marines réglementées.</p> <p>Des études de fréquentations seront lancées à la fois dans le périmètre marin du Parc national des Calanques, mais également sur le territoire de la Côte Bleue, qui risque de faire l'objet d'un report de fréquentation.</p> <p>D'autre part, l'organisation du plan de mouillage et de balisage du littoral sera examinée sur la totalité du territoire du Contrat de Baie. Des schémas globaux seront mis en œuvre dans les calanques et sur la Côte Bleue, avec une attention particulière portée à la grande plaisance.</p>					

ACTION N°		FA 11	STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL					
OPERATION n°		1101	Réalisation d'un suivi des usages et de la fréquentation du parc national des Calanques					
DEFI principal * :		2	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  CONTEXTE ET OBJECTIFS :  Les études de fréquentation des parcs nationaux (dont les protocoles présentent un tronc commun) sont un outil d'aide à la décision en matière de protection des espaces concernés, d'aménagement des sites et des infrastructures, d'accueil du public et de communication.  Le territoire du parc national des calanques est une zone de pratiques très diversifiées et intenses, qui ne se limitent pas à la seule période estivale, dans un contexte très contrasté d'espaces naturels de haute qualité, côtoyant des espaces à très haute densité urbaine et portuaires. Il apparaît donc essentiel de mettre en place des outils harmonisés entre les différentes unités littorales pour suivre l'évolution des usages et de la fréquentation.  DESCRIPTION DE L'ACTION :  Il est proposé :  - de faire analyser les données recueillies sur le terrain par les équipes du parc national durant l'été 2014 (action 2015) ; - d'élaborer un protocole d'étude adapté aux enjeux du territoire et au cadre méthodologique des parcs nationaux (action 2015) - d'intégrer si possible au protocole certaines méthodologies innovantes de quantification des usages marins (action 2015) - d'acquérir et installer des dispositifs de comptage automatiques sur les routes et sur les sentiers et portes d'entrée du littoral (action 2015) - de réaliser l'étude de fréquentation sur les territoires terrestres et marins du parc (action 2016) - d'intégrer les données acquises au format de l'Observatoire du littoral du Contrat de Baie - de communiquer et restituer aux partenaires et aux usagers les résultats de l'étude (action 2017)					
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)								
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-2						
Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer								
Maitre d'ouvrage		Parc national des Calanques						
PARTENAIRES TECHNIQUES :								
Bouches du Rhône Tourisme								
Office national des forêts, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône								
Ville de Marseille, ville de Cassis, ville de la Ciotat, Agam								
MPM, Agence de l'eau RMC								
AAMP, PNF								
TERRITOIRE:								
Parc National des Calanques								
SDAGE n° masses d'eau:								
FRDC06a, DRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c,								
Correspondance programme de mesures :								
OF6 MIA0701								
TYPE D'OPERATION:								
Etude		X						
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation		X						
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation		X						
INDICATEUR DE SUIVI								
réalisation budgétaire								
COUT OPERATION HT		188 000 €						
Détail :			Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
			Planning					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
étude analyse données 2014 TTC		11 000 €	analyse des données					
étude protocole et réalisation TTC		117 000 €	Etude					
Communication / sensibilisation TTC		7 000 €	travaux					
Travaux/prestation TTC		100 000 €	communication					
TVA		47 000 €						
		0 €						
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	communes	PNF (7%) Parc National des Calanques (60%) et autres (15%)		
10%	0%	0%	0%	5%	3%	82%		
18 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 400,00 €	5 640,00 €	154 160,00 €		

ACTION N° 11		STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL												
OPERATION n° 1102		Connaître l'évolution des usages et de la fréquentation sur la Côte Bleue												
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-2 Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b>  La connaissance de l'évolution des usages et de la fréquentation du territoire est un préalable à la mise en œuvre d'une stratégie et d'une coordination du balisage et des zones de mouillage à l'échelle du littoral du contrat de baie.  L'évolution des usages en mer, en particulier de loisirs, est identifiée comme un risque fort vis-à-vis du maintien du bon état des masses d'eaux. Le territoire du Contrat de Baie est une zone de pratiques très diversifiées et intenses, qui ne se limitent pas à la seule période estivale, dans un contexte très contrasté d'espaces naturels de haute qualité côtoyant des espaces à très haute densité urbaine et portuaires. Il apparaît donc essentiel de mettre en place des outils harmonisés entre les différentes unités littorales pour suivre l'évolution des usages et de la fréquentation.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>  Il est proposé: - De poursuivre les comptages harmonisés de la fréquentation coordonnés par le PN des Calanques (pics de fréquentation d'été) ; - De faire des comptages supplémentaires, avec des observations complémentaires au printemps et à l'automne et hors week-end - De coordonner si possible certains comptages avec l'outil MEDOBS (observatoire aérien des usages) - De caractériser les sites fortement fréquentés au cours d'un cycle d'observation sur la journée entière (un site chaque année) - D'intégrer les données acquises au format de l'Observatoire du littoral du Contrat de Baie												
Maitre d'ouvrage PMCB														
PARTENAIRES TECHNIQUES :														
Etat														
MPM														
Ville de Marseille														
TERRITOIRE:														
cote bleue														
SDAGE n° masses d'eau:														
FRDC05														
Correspondance programme de mesures :														
OF 6 MIA0701														
TYPE D'OPERATION:														
Etude X														
Gestion/Exploitation														
Travaux/prestation														
Expérimentation														
Animation														
Communication / sensibilisation														
INDICATEUR DE SUIVI														
réalisation budgétaire														
COUT OPERATION 275 000 €							Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
Détail :							Planning		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etude 275 000 €							Etude							
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	communes	PMCB	et autre à trouver							
0%	0%	50%	0%	0%	0%	50%								
0,00 €	0,00 €	137 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	137 500,00 €								

ACTION N°		STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL						
OPERATION n°		Organisation du plan de mouillage et de balisage du littoral du contrat de baie						
<b>DEFI principal * :</b> <b>2</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> <b>A2-2</b> Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b>  Il existe une nécessité de préserver les fonds marins des sites les plus fragiles (fonds des Calanques, cœur du Parc National des Calanques, zone Natura 2000, spots de plongée) où les ancrages répétés créent des dommages irréversibles sur les espèces et les habitats fragiles (coralligène, herbiers de posidonie, etc.) En effet, en dehors des ZIM (Zone d'Interdiction de Mouillage), des ZIEM (Zone d'Interdiction d'Engin à Moteur) et des ZRUB (Zone Réservée Uniquement à la Baignade), les bateaux peuvent jeter leur ancre sans aucune contrainte. L'organisation des mouillages permettrait de : - mettre en place et organiser des mouillages sur ancrages écologiques sur les sites les plus fragiles, destinés aux plaisanciers et aux plongeurs. - interdire l'utilisation de l'ancre (sauf urgence) et ainsi préserver les fonds et les laisser se régénérer ; - limiter le nombre de bateaux présents simultanément sur un même site ; - contrôler et sensibiliser chaque bateau par une gestion innovante et la proposition de services (collecte de déchets, vidange des eaux grises et noires).  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>  L'objectif de cette action est de : - établir un état des lieux des mouillages et balisages existants ; - proposer une harmonisation de tous les plans de mouillages et balisage existants, - coordonner l'ensemble des gestionnaires; - réaliser des bilans annuels  Montant année 1: 10,000 € pour la réalisation de l'état des lieux et la rencontre de tous les acteurs du mouillage et balisage du territoire; Budget de fonctionnement par an pour réaliser le suivi et les bilans: 3,000€/an 2015: 10,000€ 2016: 3,000€ 2017:3,000€ 2018:3,000€ 2019: 3,000€						
<b>Maitre d'ouvrage</b> <b>MPM</b>  <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> CG13, Agence de l'Eau, ST CYR SUR MER et autres communes littorales Parc National des Calanques, MPM, AAMP GPMM, PMCB								
<b>TERRITOIRE:</b> Littoral du contrat de baie								
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:  FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c Correspondance programme de mesures : OF 6 MIA0701								
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude <b>X</b> Gestion/Exploitation <b>X</b> Travaux/prestation <b>X</b> Expérimentation Animation Communication / sensibilisation								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>  réalisation budgétaire								
<b>COUT OPERATION HT</b> <b>22 000 €</b> Détail : Etude 10 000 € suivi annuel sur la durée du contrat 12 000 €		<b>Planning</b>	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
		cahier des charges						
		Etude						
		Suivi et bilans						
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	communes	PMCB (10%) Parc National des Calanques (10%)		
20%	20%	40%	0%	0%	0%	20%		
4 400,00 €	4 400,00 €	8 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 400,00 €		

ACTION N°		FA 11	STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL			
OPERATION n°		1104	Elaboration du schéma global d'organisation des mouillages et du balisage des espaces marins du Parc National des Calanques			
DEFI principal * :		2	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  Les petits fonds côtiers de Méditerranée (jusqu'à environ - 30 à 40 m) concentrent la plus grande partie de la biodiversité marine. C'est également la zone soumise aux plus fortes pressions anthropiques, notamment celles liées aux mouillages forains des embarcations, principalement l'été en lien avec la plaisance de loisir.  Les mouillages répétés, particulièrement ceux des plus grandes unités, peuvent causer des dégâts importants (arrachage par les ancres, raguage des chaînes) et longs à cicatriser sur les habitats les plus sensibles. Ainsi, environ 80 % des herbiers de Posidonie du littoral des calanques sont en mauvais état de conservation. Les fonds de calanques constituent à ce titre des zones prioritaires.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>  Les plans de balisage mis en œuvre ces dernières années par les communes littorales du parc, sous l'égide de la Préfecture maritime de la Méditerranée, ou encore les zones de mouillages et d'équipements légers et divers mouillages écologiques destinés prioritairement aux plongeurs de loisirs ont d'ores et déjà permis d'améliorer sensiblement l'organisation des usages nautiques et de réduire l'impact des mouillages dans les calanques les plus fréquentées.  Pour autant, plusieurs facteurs font qu'une meilleure organisation du mouillage à l'échelle des espaces marins du parc reste un enjeu majeur : - le cadre juridique européen (les herbiers de Posidonie classés comme habitat prioritaire) et régional (arrêté préfectoral de protection des herbiers de Posidonie), - les études et dire d'expert sur le diagnostic de l'état écologique des petits fonds, - les observations de terrain réalisées depuis de nombreuses années par les Ecogardes du Parc, - les remarques de nombre d'usagers, - les perspectives d'accroissement de la fréquentation de la plaisance dans des sites déjà souvent saturés l'été (Cf. projets de la CU MPM d'augmentation des capacités d'accueil de certains ports de plaisance) et la création même du Parc, - La Charte du Parc, élaborée en concertation par les acteurs locaux et validée par le décret de création du Parc : objectifs de protection des patrimoines et proposition de mesure réglementaire n°2 « Mise en place d'une gestion globale du mouillage » (p.68), - la présence de la zone maritime et fluviale de régulation (ZMFR) du Grand port maritime de Marseille.  Sur ces bases, le Parc pilotera une large concertation avec les principaux acteurs institutionnels et représentants d'usagers concernés pour élaborer un schéma global d'organisation des mouillages à l'échelle des espaces marins du Parc (cœur et aire maritime adjacente).  Ce document cadre n'est pas censé avoir la précision d'un plan de balisage communal ou d'aménagement d'une ZMEL. Il ne se limitera pas à la thématique des mouillages organisés, qui ne sont qu'un outil parmi d'autres, mais devra identifier les solutions les plus adaptées pour les différents secteurs à enjeux. Le Parc prendra en compte les démarches existantes et les divers projets d'aménagements (ZMEL, AOT ...) et s'inscrira dans les préconisations inscrites dans la stratégie définie par l'Etat (Préfecture maritime de la Méditerranée et DREAL PACA) pour la gestion des mouillages sur la façade méditerranéenne. Des outils de communication seront produits pour le porté à connaissance de ce schéma aux collectivités locales et autres acteurs concernés.			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-2				
Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer						
Maitre d'ouvrage		Parc National des Calanques				
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
Préfecture Maritime Méditerranée, DDTM						
DREAL PACA, AERMC, AAMP, communes littorales, usagers, professionnels et de loisir (sociétés nautiques etc,,,) )						
St Cyr-sur-Mer et autres communes littorales						
TERRITOIRE:						
Parc National des Calanques (cœur et Aire maritime adjacente)						
SDAGE n° masses d'eau:						
FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c						
Correspondance programme de mesures :						
OF 6 MIA0701						
TYPE D'OPERATION:						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation		X				
INDICATEUR DE SUIVI						
Suivi des indicateurs biologiques et d'usages définis dans le cadre de la démarche						
COUT OPERATION HT		36 000 €				
Détail :						
Concertation TTC	40 000 €					
Communication TTC	5 000 €	concertation élargie				
TVA	9 000 €	Validation du schéma				
		Communication et mise en œuvre				
Planning						
		Phase 1 du Contrat de Baie				
		Phase 2 du Contrat de Baie				
		2015				
		2016				
		2017				
		2018				
		2019				
		2020				
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	communes	Parc National des Calanques
0%	0%	50%	0%	0%	0%	50%
0,00 €	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €

ACTION N°		FA 11	STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL			
OPERATION n°		1105	Mise en œuvre du plan de mouillage et de balisage sur le secteur Côte Bleue			
DEFI principal * :		2	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>PLAN DE MOUILLAGE</b>  CONTEXTE ET OBJECTIFS : Dès le début des années 2000, le Parc Marin de la Côte Bleue avait identifié que les balisages saisonniers de la bande des 300 mètres étaient sur la Côte Bleue la principale atteinte aux herbiers de Posidonie (dégradation de 5 à 10 m <sup>2</sup> d'herbier par bouée et par an). Dès 2003, les communes avaient adopté des dispositifs éliminant la chaîne sur le fond pour les bouées des 300 mètres. Il convient d'étendre les mouillages écologiques à l'ensemble des dispositifs dans la bande des 300 mètres. Le balisage saisonnier est par ailleurs un moyen intéressant pour réguler et orienter les usages en particulier dans les sites à forte fréquentation de mouillage  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> Pour le secteur de la Côte Bleue, le Parc Marin propose : - De poursuivre les travaux engagés auprès de chaque commune pour l'évolution en balisage écologique de la totalité des dispositifs de la bande des 300 mètres. - De poursuivre la gestion directe de la zone interdite au mouillage de l'anse de Méjean à Ensues-la-Redonne, - D'étudier anse par anse l'opportunité de dispositifs analogues ou d'une adaptation du balisage en place. - De suivre l'efficacité et la pérennité des dispositifs écologiques mis en place.  GESTION DES SITES DE PLONGEES:  <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b> La pratique de la plongée est un phénomène important sur la Côte Bleue, comme sur l'ensemble du territoire du Contrat de Baie. On estime à 115 000 le nombre annuel de plongées, essentiellement concentrées sur la partie Est de la Côte Bleue, avec notamment la présence du centre UCPA de Niolon qui totalise quelques 57 000 plongées par an.  Le Parc Marin a conduit dans le cadre de Natura 2000 une approche basée sur le croisement de données de fréquentation et de sensibilité sur les 34 principaux sites de plongée de la Côte Bleue. Il en ressort que 8 à 10 sites réunissent les critères pour un aménagement.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> Pour le secteur de la Côte Bleue, le Parc Marin propose : - De poursuivre les travaux engagés dans le cadre de Natura 2000 et du Plan de Gestion du PMCB pour l'aménagement de 8 à 10 sites de plongée au moyen de bouées d'amarrage pour les bateaux de plongée, ou d'anneaux scellés lorsque le site est peu profond, - De porter auprès des plongeurs la charte issue des démarches Natura 2000 et Plan de Gestion PMCB, pour un usage respectueux des 34 sites de plongée identifiés sur la Côte Bleue.			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-2				
Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer						
Maitre d'ouvrage		PMCB				
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
Communes de la Côte Bleue						
TERRITOIRE:						
Côte Bleue						
SDAGE n° masses d'eau:						
FRDC05						
Correspondance programme de mesures :						
OF6 MIA0701						
TYPE D'OPERATION:						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation		X				
Experimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation		X				
INDICATEUR DE SUIVI						
Réalisation budgétaire						
COUT OPERATION		177 000 €				
Détail :						
Plan de mouillage - mise en œuvre		112 000 €				
sites de plongées		65 000 €				
Chaier des charges						
étude						
travaux						
sensibilisation plongée						
mise en œuvre plongée						
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	AGENCE AMP (41%) PMCB (6,4%)
0%	0%	23%	0%	20%	9%	48%
0,00 €	0,00 €	40 710,00 €	0,00 €	35 400,00 €	15 930,00 €	84 960,00 €

ACTION N° FA11		STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL						
OPERATION n° 1106		<b>Diagnostic et préconisations sur l'organisation des mouillages écologiques pour la plongée dans les espaces marins du parc national des Calanques</b>						
<b>DEFI principal * :</b> 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A2-2 Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer <b>Maitre d'ouvrage</b> Parc National des Calanques <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Préfecture maritime de la Méditerranée, DDTM DREAL PACA, AERMC, AAMP, Région PACA Communes littorales du parc, Conseil Département des Bouches-du-Rhône Représentants d'usagers professionnels (structures commerciales) et de loisir (FFESSM, comité départemental, clubs, etc.)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> Contexte et objectif : La beauté et la richesse des fonds marins du parc national des Calanques en ont fait l'un des haut lieux de la plongée sous-marine en France. Bien que cette activité soit considérée comme une pratique « douce », l'impact des ancrages répétés des navires supports de plongée sur ces sites est problématique. Suite à ce constat certaines collectivités ont mis en œuvre depuis quelques années des dispositifs de mouillage fixe pour les navires de plongée. Les 35 équipements existants ont d'ores et déjà permis de limiter les pressions d'ancrage dans les eaux du parc, bien que le mouillage forain sur certains de ces sites soit toujours autorisé. L'objectif de l'action portée par le Parc est : - de réaliser un suivi biologique, en évaluant l'influence à moyen terme de ces mouillages écologiques sur les peuplements benthiques, en réponse à une réduction de l'ancrage forain sur ces sites - d'autre part de mener un suivi des usages, en évaluant la pertinence de ces équipements au travers d'une étude de fréquentation. Sur la base du bilan de l'impact de ces équipements, le Parc établira un document de référence, intégrant le cadrage réglementaires et des recommandations à l'attention des collectivités qui souhaiteraient mettre en place de nouveaux équipements de ce type. Description de l'action : Le Parc a identifié des stations d'étude et a élaboré un protocole de suivi, avec l'appui de scientifiques, qu'il mettra en œuvre dès 2015. Plusieurs indicateurs biologiques et paramètres physiques seront ainsi étudiés. Ce suivi devra s'étaler sur plusieurs années, car les espèces cibles ont une croissance très lente et il faudra du temps pour observer un changement des peuplements. Parallèlement, le Parc mettra en place une étude de fréquentation afin de suivre les usages nautiques et subaquatiques sur son territoire avec un focus sur la plongée et les mouillages fixes. Cette étude permettra de mesurer la pertinence de ces mouillages et du choix des sites actuels ou futurs, ainsi que le nombre d'équipements qu'il faudrait par site pour permettre aux plongeurs de fréquenter durablement les sites sans pour autant suréquiper les eaux du parc, etc. Sur cette base, le Parc pilotera une concertation avec les acteurs de la plongée sous-marine dans le but de proposer la mise en place de mesures de gestion à l'échelle des espaces marins du parc (cœur et aire maritime adjacente). Il pourra s'agir par exemple d'une réglementation du mouillage pour la plongée sous-marine autour des sites équipés, en lien avec le schéma global d'organisation des mouillages dans les eaux du parc national (Cf. fiche-action correspondante), ou une charte de bonnes pratiques.						
<b>TERRITOIRE:</b> Périmètre marin du Parc (cœur et Aire maritime adjacente) <b>SDAGE</b> n° masses d'eau: FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c Correspondance programme de mesures : MIA0701								
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude X Gestion/Exploitation Travaux/prestation X Expérimentation Animation X Communication / sensibilisation X								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b> Gouvernance : adoption de la réglementation par le Préfet maritime sur proposition du CA Usages : respect de la réglementation, pratique durable et responsable Milieux : évolution des peuplements benthiques								
<b>COUT OPERATION TTC</b> 65 600 € Détail : Suivi biologique TTC 41 000 € Suivi des usages (étude fréquentation) TTC 15 000 € Animation concertation TTC 21 000 € Communication TTC 5 000 € TVA 16 400 €		<b>Planning</b>	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Suivi biologique						
		Suivi des usages						
		Concertation						
		Communication						
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES Communes: CASSIS, LA CIOTAT, ST CYR		Parc National des Calanques	
0%	0%	50%	0%	0%	0%	50%		
0,00 €	0,00 €	32 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 800,00 €		

ACTION N°		STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL							
OPERATION n°		Proposition d'une réglementation du mouillage des grandes unités dans les espaces marins du parc national des Calanques							
<b>DEFI principal * :</b> <b>2</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>Contexte et objectif :</b> Les petits fonds côtiers de la Méditerranée (jusqu'à environ – 30 / 40 m) concentrent la plus grande partie de la biodiversité marine, en particulier deux habitats clés de voûte : l'herbier de Posidonie et le coralligène. C'est également la zone soumise aux plus fortes pressions anthropiques, notamment celles liées aux mouillages forains. L'activité des ports (en particulier de la croisière) et chantiers navals de Marseille et La Ciotat, ainsi que l'attrait grandissant pour le parc national attirent de plus en plus de navires de grande taille dans les eaux du parc.  Les mouillages répétés, particulièrement ceux des grandes unités, peuvent causer sur les habitats les plus sensibles des dégâts très importants (arrachage par les ancres, raguage des chaînes) et extrêmement longs à cicatrifier. Ainsi, environ 80 % des herbiers de Posidonies du littoral des calanques sont en mauvais état de conservation.  Les plans de balisage mis en œuvre ces dernières années par les communes littorales du parc, sur autorisation du Préfet maritime de la Méditerranée ; la création de la Zone maritime et fluviale de régulation du Grand port maritime de Marseille, ou encore l'interdiction pour les navires de plus de 20 mètres hors tout de pénétrer dans les calanques d'En Vau et Port Pin ont permis de réduire la pression de mouillage dans certains secteurs. Toutefois, l'ancrage forain de la grande plaisance, de plus en plus nombreuse, reste problématique pour le Parc national des Calanques  La charte du Parc comporte une mesure partenariale visant à l'élaboration par celui-ci d'un schéma global d'organisation des mouillages à l'échelle de ses espaces marins (Cf. fiche action correspondante) prévoit une mesure Les fonds de calanques constituent à ce titre des zones prioritaires. Dans cette mesure, la régulation du mouillage des grandes unités est identifiée comme une priorité. Cette action du Parc s'inscrit par ailleurs de façon cohérente dans les démarches portées par l'Eta sur ce sujet. Une réglementation interdisant le mouillage des navires de plus de 80 m. hors-tout par moins de 30 m de fonds devrait en effet être prise par le Préfet maritime à l'échelle de la façade méditerranéenne d'ici la fin 2014.							
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> <b>A2-2</b>  <b>Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer</b>									
<b>Maître d'ouvrage</b> Parc National des Calanques									
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Préfecture maritime de la Méditerranée, DDTM DREAL PACA, AERMC, AAMP, communes littorales,  Représentants d'usagers professionnels et de loisir (sociétés nautiques etc,,)									
<b>TERRITOIRE:</b> Espaces marins du parc national des Calanques (cœur et aire maritime adjacente)									
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:  FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c  Correspondance programme de mesures :  MIA0701									
<b>TYPE D'OPERATION:</b>									
Etude		X							
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation									
Expérimentation									
Animation		X							
Communication / sensibilisation		X							
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>  Gouvernance : adoption de la réglementation par le Préfet maritime sur proposition du CA Usages : respect de la réglementation Milieux : évolution des habitats impactés									
<b>COUT OPERATION HT</b> <b>16 800 €</b> <b>Détail :</b> Concertation et proposition 6 800 € Communication (outils papiers et numériques) 10 000 € TVA 3 360 €		<b>Planning</b>		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
				2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Concertation							
		Proposition de réglementation							
		Communication							
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES Communes: CASSIS, LA CIOTAT, ST CYR		Parc National des Calanques		
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 800,00 €		

ACTION N°		FA 12 ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES PLANS DE GESTION DES RECIFS ARTIFICIELS	
<b>opérations associées n°</b>		op_1201 : Elaboration du plan de gestion des récifs artificiels sur Marseille op_1202 : Mise en œuvre et suivi du plan de gestion des récifs artificiels sur Marseille op_1203 : Bilan des récifs artificiels sur la Côte Bleue op_1204 : Mise en œuvre et suivi du plan de gestion des récifs artificiels sur la baie de La Ciotat	
<b>DEFI principal * :</b>		2	
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<b>COUT de l'ACTION HT</b>	<b>426 000 €</b>
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</b>			
Ville de Marseille,		Agence de l'Eau	
Ville de La Ciotat		Parc National des Calanques	
PMCB		M.I.O	
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>			
<p><b>Objectif de l'action :</b></p> <p>A2.5 : Poursuivre la restauration des fonds marins par l'implantation de récifs artificiels.</p> <p>Le territoire du Contrat de Baie possède trois zones de récifs artificiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les récifs de la baie du Prado à Marseille,</li> <li>- les récifs du Parc Marin de la Côte Bleue,</li> <li>- les récifs de la Baie de la Ciotat.</li> </ul> <p>Les récifs marseillais ont une fonction de production et de restauration, tandis que les récifs du Parc Marin sont des récifs de production et de protection. Les récifs de la Ciotat sont également des récifs de production.</p> <p>Ces trois zones remplissent des fonctions différentes.</p> <p>A Marseille, un suivi important ait été réalisé pendant les 5 premières années. L'objectif est a présent de doté ce champs de récifs d'un plan de gestion sur 20 ans, avec des objectifs opérationnels pour 5 ans. En 2018, de nouveaux suivis scientifiques seront menés afin de réaliser le bilan de l'immersion des récifs à T+10.</p> <p>Les récifs artificiels de la Baie du Prado feront également l'objet de nouveaux suivis en 2015-2016.</p> <p>Enfin à La Ciotat, les récifs ne sont plus balisés ni suivis. Cette action va permettre de réactiver la gestion sur cette zone, avec un programme de suivi et un plan de gestion.</p>			

ACTION N°		FA 12	ELABORATION, MISE EN OEUVRE ET SUIVI DES PLANS DE GESTION DES RECIFS ARTIFICIELS																																												
OPERATION n°		1201	Elaboration des plans de gestion des récifs artificiels sur Marseille																																												
DEFI principal * :		2	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> CONTEXTE ET OBJECTIFS : La Ville de Marseille a immergé entre 2007 et 2008 un champ de Récifs Artificiels de 28 000 mètres cubes. Ces récifs ont fait l'objet de suivis scientifiques qui ont permis d'acquérir une importante quantité de données. Par ailleurs, la zone est soumise à une réglementation spécifique et doit faire l'objet d'une surveillance renforcée.  Un Comité de Pilotage est constitué, ainsi qu'un Conseil Scientifique.  DESCRIPTION DE L'ACTION :  Bien que les principales orientations futures existent déjà, l'action proposée vise à doter les récifs artificiels de Marseille d'un véritable plan de gestion écrit.  Celui-ci devra comporter : - un état des lieux; - la synthèse des études réalisées depuis 2009 - des objectifs opérationnels pour une durée de 5 ans; - les modalités d'évaluation de ces objectifs  La durée de vie de ce plan de gestion sera de 20 ans. Seuls les objectifs opérationnels seront revus tous les 5 ans.  La Ville de Marseille estime à environ 6 mois le temps de travail d'un tel plan.  Etat des lieux : 30 à 45 jours Elaboration et rédaction du plan opérationnel : 60 à 90 jours Evaluation : 30 à 45 jours  Le budget de 60 000 euros est calculé sur la base de 6 mois X 20 jours de travail X 500 euros/j.																																												
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)																																															
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-5																																													
Poursuivre la restauration des fonds marins par l'implantation de récifs artificiels																																															
Maitre d'ouvrage		Ville de Marseille																																													
PARTENAIRES TECHNIQUES :																																															
Parc National des Calanques																																															
ARRMC																																															
TERRITOIRE:																																															
Marseille																																															
SDAGE n° masses d'eau:																																															
FRDCO6a, FRDCO6b																																															
Correspondance programme de mesures :																																															
TYPE D'OPERATION:																																															
Etude		X																																													
Gestion/Exploitation		X																																													
Travaux/prestation		X																																													
Expérimentation																																															
Animation																																															
Communication / sensibilisation																																															
INDICATEUR DE SUIVI																																															
rédaction du plan de gestion																																															
COUT OPERATION HT		60 000 €	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>cahier charges</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>lancement</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>élaboration</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>rendu</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2018	2019	2020	cahier charges							lancement							élaboration							rendu						
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie																																											
	2015	2016	2017	2018	2019	2020																																									
cahier charges																																															
lancement																																															
élaboration																																															
rendu																																															
Détail :																																															
Prestation AMO HT		60 000 €																																													
TVA		12 000 €																																													
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	communes	Etat? Parc National des Calanques																																									
0%	40%	50%	10%	0%	0%	0%																																									
0,00 €	24 000,00 €	30 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																																									

ACTION N°		FA 12		ELABORATION, MISE EN OEUVRE ET SUIVI DES PLANS DE GESTION DES RECIFS ARTIFICIELS					
OPERATION n°		1202		Suivi scientifique 2018 des récifs artificiels du Prado - Marseille					
<b>DEFI principal * :</b>		<b>2</b>		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b>  La Ville de Marseille a immergé entre 2007 et 2008 un champ de Récifs Artificiels de 30 000 mètres cubes. Ces récifs ont fait l'objet de suivis scientifiques qui ont permis d'acquérir une importante quantité de données. Par ailleurs, la zone est soumise à une réglementation spécifique et doit faire l'objet d'une surveillance renforcée.  La création d'un plan de gestion est une des opérations proposées par la Ville de Marseille dans le cadre du Contrat de Baie.  Bien que ce plan ne soit pas encore réalisé, un suivi scientifique d'ampleur est prévu en 2018. Il correspond au bilan T+10 après l'immersion.  <b>DESCRIPTION DE L'OPERATION :</b>  Les exigences du suivi scientifique pour l'année 2018 sont déjà connues.  Il s'agit : - d'un suivi halieutique par pêches expérimentales; - d'un suivi halieutique par comptage des poissons en plongée; - d'un suivi de la colonisation des récifs en plongée; - d'un suivi de l'intégrité des modules en plongée; - d'un suivi de l'évolution sédimentaire autour des récifs; - d'un suivi de l'herbier de posidonie; - d'une cartographie de l'herbier de posidonie; - d'une enquête auprès des usagers.  Ce programme de suivi sur une année fera l'objet d'un rapport aux services de l'Etat.  Un tel programme, prévu dès l'immersion des récifs, permettra de s'assurer de leur bon fonctionnement et de la réussite de l'opération.  Il apportera également un éclairage précieux pour la gestion des autres opérations de récifs artificiels.					
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)									
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b>		<b>A2-5</b>							
Poursuivre la restauration des fonds marins par l'implantation de récifs artificiels									
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Ville de Marseille							
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>									
Bureaux d'études prestataires									
ARRMC									
CRPMEM									
Parc national des Calanques									
<b>TERRITOIRE:</b>		Marseille							
<b>SDAGE n° masses d'eau:</b>		FRDCO6a, FRDCO6b							
Correspondance programme de mesures :									
<b>TYPE D'OPERATION:</b>									
Etude		X							
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation									
Expérimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation									
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>		réalisation budgétaire							
<b>COUT OPERATION HT</b>		144 000 €		<b>Phase 1 du Contrat de Baie</b>			<b>Phase 2 du Contrat de Baie</b>		
<u>Détail :</u>				<b>Planning</b>					
pêches expérimentales TTC		80 000 €							
suivi halieutique en plongée TTC		30 000 €		Rédaction du CCTP					
suivi de la colonisation en plongée TTC		30 000 €		lancement marché					
suivi de l'intégrité des modules TTC		20 000 €		études					
suivi et cartographie de l'herbier TTC		20 000 €							
TVA		36 000 €							
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	communes	Etat?		Parc National des Calanques	
0%	50%	50%	0%	0%	0%	0%		0%	
0,00 €	72 000,00 €	72 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	

ACTION N°		FA 12	ELABORATION, MISE EN OEUVRE ET SUIVI DES PLANS DE GESTION DES RECIFS ARTIFICIELS							
OPERATION n°		1203	Bilan des récifs artificiels sur la Côte Bleue							
DEFI principal * :		2	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b>  L'immersion des récifs artificiels correspond à un essai de valorisation des ressources halieutiques poursuivi par le Parc Marin de la Côte Bleue dans l'objectif du maintien d'une activité significative de pêche professionnelle dans les ports de la Côte Bleue. Elle répond enfin à des objectifs de protection de la ressource, de respect de la réglementation, d'innovation et d'expérimentation nouvelle en matière de pêche et de recherche scientifique.  L'immersion des premiers récifs artificiels de production a été réalisée dans la réserve de Carry-le-Rouet en 1983. En 1985, deux types de modules (Bonna 158 m3 et 2 m3) sont immergés en zone périphérique, sur les concessions devant Sausset les Pins, Ensûs-la-Redonne et le Rove. Ces sites sont destinés à compléter le dispositif déjà présent, afin de maintenir et de promouvoir la pêche côtière aux " petits métiers ". En 1989, l'aménagement de ces trois sites est finalisé par la mise en place de modules Sabla de 1,7m3, formant ainsi une entité paysagère intéressante. A la suite de la création de la réserve du Cap Couronne des récifs sont immergés en 1996 dans la continuité des aménagements existants sur le reste de la Côte Bleue. Des récifs expérimentaux KHEOPS ont ensuite été immergés en novembre 2004. Tous ces modules de production ont été renforcés par l'immersion de modules de protection tout le long du littoral entre 1983 et 2000. Au total, 4 884 m2 de récifs artificiels sont déployés devant l'ensemble de la Côte Bleue.  Les suivis importants réalisés sur ces structures datent de 1987 avec la thèse de D.Ody, 1993 et 2000 par le GIS Posidonie. Depuis, seuls des suivis ponctuels sur quelques structures ont été réalisés jusqu'en 2008. Il est donc nécessaire de refaire un point global des différents sites et de leurs peuplements.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>  Cette action vise à : - inspecter les 7 modèles déployés en 5 sites de récifs de production ; - évaluer les récifs de protection ; - déterminer l'évolution des peuplements depuis 30 ans sur quelques sites représentatifs.							
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)										
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-5								
Poursuivre la restauration des fonds marins par l'implantation de récifs artificiels										
Maitre d'ouvrage		PMCB								
PARTENAIRES TECHNIQUES :										
PRUD'HOMIE DE PECHE										
Département 13										
AGENCE DE L'EAU										
Etat										
TERRITOIRE:										
Côte bleue										
SDAGE n° masses d'eau:										
FRDC05, FRDC04										
Correspondance programme de mesures :										
TYPE D'OPERATION:										
Etude		X								
Gestion/Exploitation										
Travaux/prestation										
Expérimentation										
Animation										
Communication / sensibilisation										
INDICATEUR DE SUIVI										
réalisation budgétaire										
COUT OPERATION		62 000 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
Détail :			Planning		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etude		62 000 €	Suivi des sites existants							
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	PMCB				
0%	0%	50%	0%	0%	0%	50%				
0,00 €	0,00 €	31 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	31 000,00 €				

ACTION N°		FA 12	ELABORATION, MISE EN OEUVRE ET SUIVI DES PLANS DE GESTION DES RECIFS ARTIFICIELS																																																			
OPERATION n°		1204	Mise en œuvre et suivi du plan de gestion des récifs artificiels sur la baie de La Ciotat																																																			
DEFI principal * :		2	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  CONTEXTE ET OBJECTIFS :  Des récifs artificiels sont immergés depuis 1984 dans la baie de La Ciotat. Aujourd'hui le récif n'est plus balisé ni suivi. Ce projet avait reçu en son temps l'aval de tous les acteurs du nautisme et le suivi qui a été réalisé sur les 5 premières années semblait être prometteur.  L'objectif est donc de redonner de la visibilité à ces récifs (positionnement et suivi) et de les étendre.  DESCRIPTION DE L'ACTION :  Une étude de réalisation a déjà été menée par le Conseil Général en 2007. Cette étude a abouti au choix d'un dispositif cohérent en termes d'aménagement et de financement. L'action vise donc à mettre en œuvre le dispositif choisi suite à l'étude. Remettre en place le balisage Mettre en place le schéma d'aménagement en trois étapes. Complexification des 3 grands récifs Bonna Mise en place de filières de 100m de long distante de 50m posées au - dessus des récifs existants, Les filières seront disposées perpendiculairement au courant dominant afin de limiter les forces de traction et pour garantir une meilleure exposition aux apports trophiques. Mise en place de panneaux d'informations à terre, au niveau des ports et des plages les plus proches.  La gestion s'appuiera sur des pêches expérimentales et un suivi en images sur plusieurs périodes de l'année avec les partenaires locaux Prudhommie de pêche, CPIE, GPES.																																																			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)																																																						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-5																																																				
Poursuivre la restauration des fonds marins par l'implantation de récifs artificiels																																																						
Maitre d'ouvrage		Ville de La Ciotat																																																				
PARTENAIRES TECHNIQUES :																																																						
PRUD'HOMIE DE PECHE, Etat																																																						
Département 13																																																						
AGENCE DE L'EAU																																																						
Parc National des Calanques																																																						
Ville de La Ciotat / St Cyr																																																						
TERRITOIRE:																																																						
Baie de La Ciotat																																																						
SDAGE n° masses d'eau:																																																						
FRDC07c																																																						
Correspondance programme de mesures :																																																						
TYPE D'OPERATION:																																																						
Etude																																																						
Gestion/Exploitation																																																						
Travaux/prestation		X																																																				
Expérimentation		X																																																				
Animation		X																																																				
Communication / sensibilisation		X																																																				
INDICATEUR DE SUIVI																																																						
réalisation budgétaire																																																						
COUT OPERATION HT		160 000 €																																																				
Détail :			<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux/prestation TTC</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>expérimentation TTC</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Animation TTC</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Communication / sensibilisation TTC</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TVA</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2018	2019	2020	Travaux/prestation TTC							expérimentation TTC							Animation TTC							Communication / sensibilisation TTC							TVA						
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie																																																		
	2015	2016	2017	2018	2019	2020																																																
Travaux/prestation TTC																																																						
expérimentation TTC																																																						
Animation TTC																																																						
Communication / sensibilisation TTC																																																						
TVA																																																						
Travaux/prestation TTC		150 000 €																																																				
expérimentation TTC		15 000 €																																																				
Animation TTC		25 000 €																																																				
Communication / sensibilisation TTC		10 000 €																																																				
TVA		40 000 €																																																				
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département (Investissement)	Ville de La Ciotat	Autres financeurs																																																
0%	0%	50%	0%	30%	20%	0%																																																
0,00 €	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €	48 000,00 €	32 000,00 €	0,00 €																																																

ACTION N°	FA 13 ETUDES ET ACTIONS SPECIFIQUES	
<b>operations associées n°</b>	op_1301: Etude de faisabilité pour le transfert du DPM du Frioul op_1302: Etude de définition pour réaliser la continuité des chemins piétons littoraux op_1303: Etude de définition pour l'utilisation de techniques douces pour stabiliser le trait de cote op_1304: Réalisation d'un plan Paysage sous-marin du Parc National des Calanques op_1305 : Diagnostic et retrait des filets et engins de pêche enragués dans les espaces marins du PNC op_1306 : Création d'une base de données des dechets littoraux op_1307 : Programme de surveillance des macrodéchets op_1308 : Récupération engins de peche perdus_PMCB	
<b>DEFI principal * :</b>	<b>2</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)	<b>COUT de l'ACTION HT</b> <b>362 200 €</b>
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</b>		
Ville de Marseille, Ville de La Ciotat PMCB	Agence de l'Eau Parc National des Calanques	
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>		
<p><b>Objectifs de l'action :</b></p> <p>A2.1 : Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes;</p> <p>A2.2 : Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer;</p> <p>A2.3 : Limiter l'impact des infrastructures portuaires et balnéaires sur les petits fonds marins.</p> <p>Dans le cadre des actions du contrat de baie, un certain nombre d'opérations concourent aux objectifs du Contrat de Baie sans correspondre aux fiches actions précédentes.</p> <p>Cette action "Etudes et actions spécifiques" présente donc les perspectives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en place d'une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer, notamment avec la mise en place des opérations liées au transfert du domaine public maritime du Frioul en faveur du conservatoire du littoral; l'étude de définition pour réaliser la continuité des chemins piétons littoraux;</li> <li>- la limitation de l'impact des infrastructures portuaires et balnéaires sur les petits fonds marins, notamment avec l'étude de définition pour l'utilisation de techniques douces pour stabiliser le trait de côte;</li> <li>- l'amélioration de l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, par la réalisation d'un plan Paysage sous-marin ou par le diagnostic et le retrait des filets et engins de pêche enragués dans les espaces marins du Parc national des Calanques, ou la récupération des filets de pêche perdus sur le territoire de la Côte Bleue.</li> </ul> <p>La création d'une base de données des déchets littoraux est aussi importante pour la connaissance des milieux, au même titre que la mise en place d'un réseau de surveillance des macrodéchets;</p>		

ACTION N°		ETUDES ET ACTIONS SPECIFIQUES						
OPERATION n° 1301		Etude de faisabilité pour le transfert du DPM du Frioul						
<b>DEFI principal * :</b> 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A2-2 Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer <b>Maitre d'ouvrage</b> Conservatoire du littoral <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> DDTM Ville de Marseille Parc National des Calanques DREAL <b>TERRITOIRE:</b> Frioul <b>SDAGE</b> n° masses d'eau: FRDCO6b Correspondance programme de mesures : <b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude X Gestion/Exploitation Travaux/prestation Experimentation Animation Communication / sensibilisation <b>INDICATEUR DE SUIVI</b> réalisation budgétaire; transfert effectif du DPM		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> CONTEXTE ET OBJECTIFS : Alors que l'action du Conservatoire du littoral s'exerçait jusqu'à présent uniquement sur la partie terrestre du littoral, la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de proximité lui permet désormais d'exercer ses missions sur le Domaine Public Maritime (DPM), propriété de l'Etat, dont certaines portions peuvent lui être attribuées au droit de ses propriétés. L'objectif de cette nouvelle compétence est clairement affiché : « promouvoir une gestion plus intégrée des zones côtières ». Dans le cadre d'une démarche partenariale forte, la Ville de Marseille a cédé le 14 février 2014 au Conservatoire du littoral 136 ha d'espaces naturels situés en cœur terrestre du Parc National des Calanques sur l'archipel du Frioul. D'autre part, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie d'intervention du Conservatoire du littoral, la zone maritime autour de l'Archipel du Frioul, qui se situe quant à elle en aire maritime adjacente, avait été identifiée comme zone potentielle pour une attribution du DPM. Une telle démarche permettrait d'assurer une continuité de protection et de gestion entre les terrains du Conservatoire sur le Frioul et la partie maritime autour pour lesquels une co-gestion Ville de Marseille et Parc National des Calanques est envisagée. Monsieur le maire de Marseille avait d'ailleurs exprimé au Conservatoire du littoral, dans un courrier du 05 septembre 2011, son intérêt pour engager une démarche permettant de proposer une homogénéité de gestion terre/mer autour du Frioul.  1/ L'objectif est donc de réaliser dans un premier temps un schéma de gestion préalable à une éventuelle intervention du Conservatoire du littoral sur le DPM afin d'effectuer et partager un diagnostic du milieu et des usages ce qui permettra de déterminer la pertinence et les modalités d'intervention (périmètre...)  Ce schéma de gestion comprendra ainsi : - Les principales informations concernant le site (situation, descriptif écologique, activités présentes, menaces et enjeux, AOT et/ou concessions existantes, réglementations applicables sur la zone incluant également les réglementations maritimes...) - Des propositions argumentées de périmètres d'intervention : l'argumentation pourra se faire sur un fondement écologique ou socio-économique ou sur la pertinence d'une cohérence de territoire par exemple. - Une analyse des autres démarches existantes ou en cours sur le secteur de façon à indiquer de quelle façon ces démarches peuvent s'imbriquer et les mutualisations éventuelles possibles. - Des préconisations de gestion opérationnelles  2 / Suivant conclusions du schéma de gestion et positionnement des institutions concernées, sera ensuite envisagée ou pas la conduite d'une procédure administrative d'attribution du DPM au Conservatoire du littoral.						
<b>COUT OPERATION HT</b> 30 000 €		<b>Planning</b>		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie		
Détail : Etude HT 30 000 € TVA 6 000 €			2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Cahier des charges						
		Etudes						
		Procédure d'attribution						
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	Communes	Conservatoire du littoral (20%) et autres à préciser (80%)		
0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%		

ACTION N° FA 13		ETUDES ET ACTIONS SPECIFIQUES							
OPERATION n° 1302		Etude de définition pour réaliser la continuité des chemins piétons littoraux							
<b>DEFI principal * :</b> 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A2-2 Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b> Sur le périmètre du contrat de baie tel que défini dans l'arrêté inter préfectoral du 17 décembre 2013 portant constitution du comité de baie, il existe d'ores et déjà des tronçons de chemins littoraux permettant un accès libre et sécurisé aux piétons. Cependant, l'ensemble du littoral côtier n'est pas intégralement relié.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> Définition d'une étude permettant de rechercher la continuité des chemins littoraux en reliant tous les tronçons accessibles aux piétons, sur le périmètre du Contrat de Baie, allant de Martigues à St Cyr sur Mer.							
Maitre d'ouvrage MPM									
PARTENAIRES TECHNIQUES :									
Région AERMC									
TERRITOIRE:									
Littoral du contrat de baie									
SDAGE n° masses d'eau:									
FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c									
Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION:									
Etude X									
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation									
Expérimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI									
réalisation budgétaire;									
COUT OPERATION HT 15 000 €		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
Détail :		Planning		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etude 15 000 €		Cahier des charges							
TVA 3 000 €		Etudes							
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	Communes	Etat et autres partenaires à déterminer			
20%	0%	0%	30%	0%	0%	50%			

ACTION N° FA 13		ETUDES ET ACTIONS SPECIFIQUES																																																																		
OPERATION n° 1303 Etude de définition pour l'utilisation de techniques douces pour stabiliser le trait de cote																																																																				
<b>DEFI principal * :</b> <b>2</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b> Sur le périmètre du contrat de baie tel que défini dans l'arrêté inter préfectoral du 17 décembre 2013 portant constitution du comité de baie, et afin de limiter l'impact des infrastructures portuaires et balnéaires sur les fonds marins, il convient de privilégier l'utilisation de techniques à faible impact sur l'environnement (ex. procédés Ecoplage ou Stabiplage) pour stabiliser le trait de côte et envisager l'agrandissement de certaines plages, telles que Pointe-Rouge et Corbière à Marseille entre autres. Ces techniques permettent par ailleurs de réduire les coûts de gestion liés au rechargement chronique en sable de ces plages.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> Définition d'une étude permettant de définir d'intérêt de l'utilisation de techniques douces pour stabiliser le trait de côte.  La Ville de Marseille souhaite lancer une étude afin de connaître la faisabilité d'un aménagement de protection du littoral sur le secteur. L'étude pourra identifier : la nature, les dimensions, les coûts, l'impact de l'ouvrage de protection sur la portion du littoral à protéger, les recommandations en terme de gestion de l'érosion.  Cette étude devra intégrer les contraintes : - Liées à la nature du site (physique, écologique, sédimentaire, paysager...) tant dans environnement immédiat qu'à l'échelle de la rade Sud - Liées au cadre juridique Les propositions formulées dans le cadre de cette étude devront comporter : - Des solutions innovantes, écologiques, souples, éventuellement réversibles - S'assurer de l'innocuité du projet sur les biocénoses locales - S'assurer du maintien de la qualité des eaux de baignade - S'assurer de l'innocuité du projet sur la stabilité des infrastructures et des aménagements alentours (ports, digues, enrochements...)  Cette étude devrait être suivie dans un deuxième temps d'une phase travaux, d'un coût de près de 3 millions.  CF CONVENTION VILLE-ETAT du 10 OCTOBRE 2014																																																																		
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> <b>A2-3</b> Limiter l'impact des infrastructures portuaires et balnéaires sur les petits fonds marins																																																																				
<b>Maitre d'ouvrage</b> Ville de Marseille																																																																				
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Etat Conseil Régional CD13																																																																				
<b>TERRITOIRE:</b> Ville de Marseille																																																																				
<b>SDAGE n° masses d'eau:</b> FRDC06b, Correspondance programme de mesures :																																																																				
<b>TYPE D'OPERATION:</b> <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation																																																			
Etude	X																																																																			
Gestion/Exploitation																																																																				
Travaux/prestation																																																																				
Expérimentation																																																																				
Animation																																																																				
Communication / sensibilisation																																																																				
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b> réalisation budgétaire;																																																																				
<b>COUT OPERATION HT</b> <b>46 000 €</b> Détail :		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cahier des charges</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etudes</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cahier des charges							Etudes																																									
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie																																																																
	2015	2016	2017	2018	2019	2020																																																														
Cahier des charges																																																																				
Etudes																																																																				
Etude bibliographique	10 000 €																																																																			
Investigation terrain	12 000 €																																																																			
Etude sur retours d'expérience	3 000 €																																																																			
Modélisation hydro-sédimentaire	10 000 €																																																																			
Test modélisation en bassin	11 000 €																																																																			
TVA	9 200 €																																																																			
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	Communes	Etat																																																														
0%	20%	0%	10%	30%	0%	40%																																																														
0,00 €	9 200,00 €	0,00 €	4 600,00 €	13 800,00 €	0,00 €	18 400,00 €																																																														

ACTION N°		ETUDES ET ACTIONS SPECIFIQUES							
OPERATION n° 1304		Réalisation d'un plan Paysage sous-marin du Parc National des Calanques							
DEFI principal * : 2		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> CONTEXTE ET OBJECTIFS : En 2013, le Parc National des Calanques et l'Agam (Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise) ont été désignés par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie parmi les lauréats d'un appel à projets, qui permettra de financer la réalisation d'un « plan paysages terrestres » du parc et des abords. L'objectif de la présente action est de compléter cette approche purement continentale et insulaire par un « plan paysages sous-marins du parc National des Calanques ». Cette approche est d'autant plus pertinente au sein des espaces marins du parc national des Calanques (cœur et aire maritime adjacente) qui abritent, outre une riche biodiversité et un patrimoine culturel de premier plan, des paysages sous-marins aussi variés que spectaculaires. Ces paysages sont également soumis à de fortes pressions anthropiques dont la plus impactante, car quasi-irréversible, est l'artificialisation des petits fonds côtiers. Ce plan paysages sous-marins répondra à un double objectif : - Améliorer, diffuser et valoriser les connaissances sur les patrimoines paysagers du parc par la réalisation d'un document technique de référence, qui pourra en outre servir de base à des outils de vulgarisation conçus par le Parc et ses partenaires. - Fournir aux collectivités locales et aux services de l'Etat compétents en matière de planification et d'aménagements marins un outil de référence pour l'élaboration ou la refonte des divers plans – programmes, notamment dans le cadre de la métropolisation et des lois Grenelles 2, ou pour leurs projets d'aménagements. A ce titre, le plan paysage sous-marins ne se limitera pas à un inventaire / diagnostic mais fixera des objectifs pour la préservation ou la reconquête de leur qualité. Compte tenu de son échelle et du portage de la démarche par le Parc, ce volet plan paysages sous-marins a vocation à faire référence au niveau non seulement local mais national. DESCRIPTION DE L'ACTION : - Mise en place d'un comité de pilotage composé d'acteurs du territoire qualifiés sur le sujet. - Elaboration concertée d'un cahier des charges de la mission à réaliser et d'objectifs de qualité paysagère déclinés selon les enjeux. - Passation par le Parc d'un marché pour la réalisation de l'étude paysagère qui servira de base au plan paysage. Cette prestation devra associer des paysagistes, biologistes et écologues spécialistes des milieux sous-marins méditerranéens. Le Parc assurera l'animation générale de la démarche ainsi que les actions de communication visant à la faire connaître et valoriser.							
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)									
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-1									
Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes									
Maitre d'ouvrage Parc National des Calanques									
PARTENAIRES TECHNIQUES :									
DREAL PACA, DDTM, AGAM, MPM, Conseil Régional									
Agence de l'Eau									
Agence des Aires marines Protégées									
TERRITOIRE:									
Périmètre marin du Parc (cœur et Aire maritime adjacente)									
SDAGE n° masses d'eau:									
FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c									
Correspondance programme de mesures :									
MIA0701									
TYPE D'OPERATION:									
Etude	X								
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation									
Expérimentation									
Animation	X								
Communication / sensibilisation	X								
INDICATEUR DE SUIVI									
réalisation du plan paysage									
COUT OPERATION HT 96 000 €		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
Détail :		Planning		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etude TTC	90 000 €	Cahier des charges							
Animation TTC	20 000 €	études							
Communication / sensibilisation TTC	10 000 €	animation							
TVA	24 000 €								
	0 €								
	0 €								
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES				
					Ville de CASSIS	Parc National des Calanques			
0%	0%	50%	10%	0%	0%	40%			
0,00 €	0,00 €	48 000,00 €	9 600,00 €	0,00 €	0,00 €	38 400,00 €			

ACTION N°		FA13	ETUDES ET ACTIONS SPECIFIQUES			
OPERATION n°		1305	Récupération des filets et autres engins de pêche enragués dans les espaces marins du Parc national des Calanques			
DEFI principal * :		2	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p><b>Contexte et objectif :</b></p> <p>La perte des filets ou engins de pêche existe depuis que l'Homme pêche. Cependant elle n'est pas sans engendrer des impacts négatifs sur l'environnement et l'économie. Qu'il s'agisse de filets, casiers ou lignes, ces engins qui restent accrochés sur les fonds ("enragés") peuvent continuer à capturer des poissons (ou autres espèces), de façon passive, sur une longue période. C'est ce que l'on appelle la « pêche fantôme ».</p> <p>Des espèces non cibles tels que les oiseaux marins, les tortues, les cétacés, peuvent également être capturées par enchevêtrement ou ingérer des matériaux synthétiques non dégradables, issus de ces engins.</p> <p>Des dégâts sur les habitats et les organismes benthiques peuvent aussi se produire lors du raguage des filets sur le fonds, en raison des courants ou des vents, sans oublier qu'ils peuvent constituer de véritables dangers pour les plongeurs sous-marins et la navigation.</p> <p><b>Description de l'action :</b></p> <p>Le Parc lancera, en lien avec les services de l'Etat en mer et en associant des pêcheurs professionnels, un appel à signalisation des filets et engins de pêche enragués auprès des usagers et notamment des pêcheurs et plongeurs, afin de récolter un maximum d'informations.</p> <p>Toutes les informations recueillies seront archivées et traitées par le Parc. Chaque déclaration devra faire l'objet d'une vérification de terrain afin d'évaluer la faisabilité et l'opportunité d'un retrait de l'engin signalé.</p> <p>Le Parc pilotera cette étape avec l'appui des services de l'Etat et de plongeurs professionnels (du Parc et externe).</p> <p>Il pilotera également le retrait par des plongeurs professionnels des filets ou autres engins qui auront été sélectionnés suite à la vérification de terrain, avec le concours des services de l'Etat et des pêcheurs professionnels.</p> <p>Cette action se développera dans le temps. Ainsi, chaque année, en fonction de nouveaux signalements ou de filets n'ayant pas pu être retirés l'année précédente, le Parc mettra en oeuvre les actions citées ci-dessus, selon un programme priorisé et concerté, et en assurera la communication.</p>			
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-1				
Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes						
Maître d'ouvrage		Parc National des Calanques				
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
Préfecture maritime de la Méditerranée, DDTM, DIRM						
DREAL PACA, AERMC, AAMP, communes littorales, Représentants d'usagers professionnels et de loisir (CRPMEM PACA, prud'homies, pêcheurs, sociétés nautiques, plaisancier, plongeurs, clubs de plongée,						
TERRITOIRE:						
Périmètre marin du Parc (cœur et Aire maritime adjacente)						
SDAGE n° masses d'eau:						
FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c						
Correspondance programme de mesures :						
TYPE D'OPERATION:						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation		X				
Expérimentation						
Animation		X				
Communication / sensibilisation		X				
INDICATEUR DE SUIVI						
Milieu: réduction des impacts et évolution des habitats et espèces impactés, restaurer la qualité paysagère du milieu Usages: implication dans la protection de l'environnement et respect de la réglementation						
COUT OPERATION HT		47 200 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie	
Détail :			Planning			
Communication		2 000 €	2015	2016	2017	2018
Traitement et archivage données		10 000 €	2019	2020		
Vérification terrain		15 000 €				
Retrait		32 000 €				
TVA		11 800 €				
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES CASSIS, LA CIOTAT, ST CYR	Parc National des Calanques
0%	0%	0%	30%	0%	0%	70%
0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 160,00 €	0,00 €	0,00 €	33 040,00 €

ACTION N°		ETUDES ET ACTIONS SPECIFIQUES																																																				
OPERATION n°		Création d'une base de données des déchets littoraux																																																				
DEFI principal * :		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION																																																				
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<p><b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b> Afin de centraliser les données sur les déchets marins, l'association Mer Terre propose la réalisation d'une base de données qui permette aux gestionnaires et spécialistes de mener une surveillance de cette pollution. Cet outil sert également dans le cadre de programmes pédagogiques locaux.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> L'association Mer Terre a réalisé une première version d'une base de données sur les déchets marins qui propose 3 niveaux de précisions de relevés quantitatifs et qualitatifs afin de répondre à la fois à la Directive Européenne Stratégie pour le Milieu Marin mais aussi aux attentes et contraintes des gestionnaires : <a href="http://www.resodema.org">www.resodema.org</a>.</p> <p>Cette première version est une bonne base, le schéma relationnel a été bien réalisé, cependant, elle présente encore des dysfonctionnements et des manques que l'association n'a pu résoudre ni combler en raison d'un manque de moyens. Cette première phase a été entièrement autofinancée.</p> <p>Aujourd'hui, l'association a comme partenaire AXA à tout cœur qui offre du Mécénat de compétence à l'association, lui permettant de réaliser un Odema.2.</p> <p>La base de données va pouvoir ainsi bénéficier du retour d'expériences de cette première année. Plusieurs aspects vont être améliorés, une table "poids" sera ajoutée afin de rendre les relevés compatibles avec la base Sinoe de l'ADEME. Une table "sites" donnera aussi la possibilité de choisir le lieu comme les cours d'eau et les petits fonds côtiers en plus des plages. De plus l'interface et le design du site sera amélioré. Elle pourra également intégrer les modifications éventuelles souhaitées par le Comité de pilotage du Contrat de Baie.</p> <p>L'association propose donc aux associations et autres parties prenantes intéressées d'utiliser cette base de données. Certaines associations comme l'Atelier Bleu à la Ciotat utilisent déjà cet outil comme outil pédagogique avec les scolaires. Elle est également utilisée dans le cadre de Calanques Propres et par de plus en plus d'associations de l'EEDD et de protection de l'environnement.</p> <p>Mer Terre a besoin d'ouvrir un poste dédié à la maintenance de cette base de données, sa gestion et son développement ainsi que d'animer le réseau de surveillance. Un(e) ingénieur(e) sera recrutée.</p>																																																				
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-1																																																				
Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes																																																						
Maitre d'ouvrage		Association Mer-Terre																																																				
PARTENAIRES TECHNIQUES :																																																						
MPM																																																						
COMMUNES DU TERRITOIRE DU CONTRAT DE BAIE																																																						
AGENCE DE L'EAU																																																						
TERRITOIRE:																																																						
Contrat de baie																																																						
SDAGE n° masses d'eau:																																																						
FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c																																																						
Correspondance programme de mesures :																																																						
TYPE D'OPERATION:																																																						
Etude		X																																																				
Gestion/Exploitation																																																						
Travaux/prestation																																																						
Expérimentation																																																						
Animation																																																						
Communication / sensibilisation																																																						
INDICATEUR DE SUIVI																																																						
réalisation budgétaire																																																						
COUT OPERATION HT		40 000 €																																																				
Détail :		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cahier des charges</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>études</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Actualisation</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cahier des charges							études							Actualisation																				
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie																																																		
	2015	2016	2017	2018	2019	2020																																																
Cahier des charges																																																						
études																																																						
Actualisation																																																						
Etude		49 000 €																																																				
Matériel		1 000 €																																																				
Prestations externes																																																						
achats tickets Navette Frioul																																																						
Météo France																																																						
TVA		10 000 €																																																				
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Association Mer-Terre 20% AUTRES FINANCEURS A DETERMINER (60%)																																																
10%	10%	0%	0%	0%	0%	80%																																																
4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 000,00 €																																																

ACTION N° 13		ETUDES ET ACTIONS SPECIFIQUES																																			
OPERATION n° 1307		Programme de surveillance des macrodéchets																																			
<b>DEFI principal * : 1</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-9</b> Améliorer l'état des connaissances sur les cours d'eau côtiers et le littoral en particulier les sources de pollution et de contamination		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b> Le littoral de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole présente une pollution par échouages et abandons de macrodéchets. Il s'agit de proposer la mise en œuvre d'un programme de surveillance de cette pollution.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> L'association Mer Terre procédera à des relevés 1 fois tous les 15 jours de septembre à mars puis une fois par semaine de avril à juin sur la plage de Pomègues (ferme aquacole) en appliquant le protocole de la Directive Cadre Stratégie pour le milieu marin ainsi qu'un protocole simplifié compatible avec les données recueillies par les services techniques de la CUMPM qui intègre leurs contraintes. Les relevés seront intégrés dans la base de données www.resodema.org  Un suivi sera mis en place sur des plages stratégiques de la Communauté Urbaine en accord avec les services techniques et le Comité de pilotage du programme afin d'avoir des relevés au cours de la saison balnéaire et hors saison mais aussi d'impliquer les services dans une démarche d'autoévaluation.  Les relevés seront également intégrés dans la base de données.  Identification et coordination des acteurs qui mènent des nettoyages bénévoles sur le Frioul et plus largement dans le Parc National des Calanques afin de les inviter à caractériser les déchets ramassés et à remplir la base de données.  Une analyse des données sera menée en relation avec la météo et le contexte géographique. Un rapport sera rédigé et rendu aux membres du Comité de pilotage à la fréquence qui sera souhaitée par celui-ci. Des préconisations seront faites en réponse à l'analyse des résultats.  Ce programme de surveillance permettra d'évaluer les mesures de réduction curatives et préventives mises en œuvre dans le cadre du Contrat de Baie sur la rade de Marseille et du Contrat de rivière sur l'Huveaune.																																			
<b>Maitre d'ouvrage Association Mer terre</b>  <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Mer Terre Envisage (analyse statistique en relation avec la météo) Associations qui interviennent sur le Frioul et dans le Parc National des Calanques MPM Parc National des Calanques																																					
<b>TERRITOIRE:</b> Contrat de baie																																					
<b>SDAGE n° masses d'eau:</b> FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c  Correspondance programme de mesures :																																					
<b>TYPE D'OPERATION:</b> <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>x</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>							Etude	x	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation																				
Etude	x																																				
Gestion/Exploitation																																					
Travaux/prestation																																					
Expérimentation																																					
Animation																																					
Communication / sensibilisation																																					
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b> réalisation budgétaire																																					
<b>COUT OPERATION TTC 28 000 €</b> Détail : Etude 28 000 € Matériel 500 € Prestations externes 5 000 € achats Navette Frioul 1 000 € Météo France 500 € TVA 7 000 €		<b>Planning</b> <table border="1"> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> <tr> <td>cahier des charges</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etude</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>etc</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2018	2019	2020	cahier des charges							Etude							etc						
	Phase 1 du Contrat de Baie				Phase 2 du Contrat de Baie																																
	2015	2016	2017	2018	2019	2020																															
cahier des charges																																					
Etude																																					
etc																																					
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Association Mer Terre UE																															
10%	10%	0%	0%	0%	0%	80%																															
2 800,00 €	2 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 400,00 €																															

ACTION N°		FA 13	ETUDES ET ACTIONS SPECIFIQUES							
OPERATION n°		1308	Récupération des filets de pêche perdus sur le territoire de la Côte Bleue							
DEFI principal * :		2	<p><b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b></p> <p><b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b></p> <p>Dans le cadre des sciences collaboratives, les usagers de la Côte Bleue (plongeurs, pêcheurs professionnels ou de loisirs, apnéistes,...) font régulièrement remonter des informations sur le milieu marin, et notamment la présence de filets de pêche récemment perdus. Ces filets sont parfois observés au contact d'habitats sensibles (tombant de coralligène, faciès à gorgones et à grands bryozoaires dressés) qui sont d'une très grande richesse écologique et paysagère, et constituent généralement des sites de plongée sous-marine très fréquentés.</p> <p>Ce matériel cassé et perdu accidentellement durant l'action de pêche dégrade fortement ces habitats et dans certains cas continue de pêcher (pêche fantôme) pendant plusieurs jours.</p> <p>Une intervention immédiate en plongée pour la récupération de ces filets perdus, en fonction de leur profondeur (0 à 30m) et de leur localisation, permet de limiter au maximum les atteintes faites aux habitats et aux espèces marines, et supprime l'effet de pêche fantôme si cela est réalisé le plus tôt possible. Cette réactivité pour la récupération après le signalement des filets perdus est primordiale pour la bonne conservation des habitats sensibles.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Récupérer le plus rapidement possible les filets de pêche perdus afin de préserver la grande richesse écologique des habitats marins sensibles, quand c'est techniquement faisable.</p>							
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)										
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-1								
Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes										
Maître d'ouvrage		PMCB								
PARTENAIRES TECHNIQUES :										
TERRITOIRE:		PMCB								
SDAGE n° masses d'eau:		FRDC05, FRDC04								
Correspondance programme de mesures :										
TYPE D'OPERATION:										
Etude										
Gestion/Exploitation										
Travaux/prestation		X								
Expérimentation										
Animation										
Communication / sensibilisation										
INDICATEUR DE SUIVI		réalisation budgétaire								
COUT OPERATION		60 000 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
Détail :			Planning		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Travaux/prestation		60 000 €	travaux							
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES			Autres financeurs		
								PMCB		
								U.E		
0%	0	0%	0%	0%	0%			100%		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			60 000,00 €		



CONTRAT DE  
**BAIE**  
de la métropole marseillaise

FICHES ACTIONS

Défi 3

Organiser la gouvernance du littoral, sensibiliser la population,  
les usagers et les acteurs du littoral



ACTION N°		FA 14		MISE EN PLACE D'OBSERVATOIRES	
<b>opérations associées n°</b>		op_1401 : Etude de définition pour la mise en place d'un observatoire op_1402 : Réseaux de surveillance du milieu marin par l'animation d'observatoires citoyens op_1403 : Animation d'un observatoire de la qualité des eaux du Parc national des Calanques op_1404 : Etude pour la création d'un lieu d'accueil pour l'observatoire à la "Villa Marine"			
<b>DEFI principal * :</b>		3		<b>COUT de l'ACTION HT</b>	
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)				385 000 €	
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</b>					
MPM, Conseil régional, Département 13		MOI, IMBE, ECOMERS, Université Méditerranée			
Communes La Ciotat, St Cyr, Martigues,		CNRS, AAMP, MedPAN,			
PMCB, Parc National des Calanques, SIBVH,		Agence de l'Eau			
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>					
<p>Objectifs de l'action :</p> <p>A3.1 : Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du Contrat de Baie.</p> <p>Les acteurs de l'aire littorale du Contrat de Baie, qu'ils soient gestionnaires d'un espace public, usagers ou détenteur d'une autorité administrative particulière, génèrent un très grand nombre d'informations et autant de "données".</p> <p>Or, on constate que ces informations et ces données sont non seulement utiles à ceux qui les produisent mais pourraient l'être, plus largement, à la société civile et aux habitants du littoral et même de la métropole. Elles permettraient, notamment, d'illustrer et de concrétiser les démarches pédagogiques et de sensibilisation des populations ou des usagers du littoral et de compléter les données statistiques liées à l'activité anthropique (données économiques, sociales, etc.) mais aussi aux domaines de l'environnement et de la protection de la nature (pollutions, impacts, qualité des milieux, inventaires de la biodiversité, etc.).</p> <p>Seulement, bien souvent, les informations et données produites sont partielles ou le sont sous une forme adaptée aux spécialistes mais inexploitable pour les autres. Elles ne profitent, au bout du compte, qu'à un nombre limité de bénéficiaires et sont perdues pour nombre d'acteurs qui ignorent jusqu'à leur existence.</p> <p>La création d'un Observatoire du littoral permettrait, en centralisant ces informations, de faire connaître les démarches existantes (et donc de valoriser les acteurs qui les réalisent), mais aussi, de compléter les données en quantité ou en fréquence (pour éviter les "trous" dans l'espace et dans le temps) et en qualité (en complétant les bases de données, en réalisant des mesures, en créant des indicateurs, etc.). Cet Observatoire pourrait aussi mettre à disposition des outils de partage, de visualisation ou d'exploitation de ces données (place forme collaborative internet, SIG, stockage de données en OPEN DATA ou accès limité, éditions d'ATLAS, etc.) et proposer de manière centralisée, régulière et surtout pérenne, l'analyse et la consolidation des données produites (sources, fiabilité, format, fréquence, nature, etc.) ainsi que l'évaluation de leur utilisation potentielle pour la société civile (enseignement, recherche, entreprises, monde associatif, etc.).</p> <p>Il pourrait aussi, dans le cadre de conventions spécifiques, réaliser des mesures complémentaires, effectuer des campagnes de communication et de sensibilisation pour le compte de ces mêmes acteurs, dont il deviendrait un partenaire.</p> <p>Si, vu la taille du territoire du Contrat de Baie, les enjeux et le nombre des acteurs concernés, les services que pourrait rendre un tel outil semblent à priori évidents dans les grandes lignes, il convient d'en préciser le périmètre d'intervention, la nature des missions et, pour la structure en tant que telle, son fonctionnement, son organisation, sa forme juridique et son financement.</p> <p>Pour ce faire, la rencontre des acteurs principaux du littoral est indispensable pour recueillir leurs avis et évaluer avec eux ce pourrait leur apporter un tel outil. Dans le même temps un inventaire des pratiques, des outils et des structures qui pourraient collaborer au projet sera réalisé.</p>					

ACTION N°		FA 14	MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE						
OPERATION n°		1401	Etude de définition pour la mise en place d'un observatoire						
<b>DEFI principal * :</b> <b>3</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>							
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> <b>A3-1</b>  Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du contrat de baie		<b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b>  <b>rencontre des acteurs et état des lieux:</b> La définition du périmètre d'intervention (missions, services) de l'Observatoire nécessite de rencontrer les principaux acteurs du littoral (publics et privés) et de recueillir leurs avis et leurs attentes vis à vis d'un tel outil.  A cette occasion, il sera nécessaire d'évaluer les pratiques en cours et de faire l'état des lieux de l'observation du littoral actuellement pratiquée sur le périmètre du Contrat de Baie en complétant, si nécessaire, la liste des partenaires potentiels.  <b>benchmark:</b> A la suite de cette première démarche, il conviendra de vérifier comment fonctionnent les structures existantes qui ont des vocations proches de celle de l'Observatoire et ceci dans le but de proposer différents scenario mettant en lumière les avantages et inconvénients de chacun.  <b>proposition de scenarios:</b> Des propositions seront formulées et évaluées pour répondre à la demande. Proposition de fond sur la nature des missions et des services attendus de l'Observatoire, proposition de forme sur la nature de la structure, son fonctionnement et ses moyens.							
<b>Maitre d'ouvrage</b> <b>MPM</b>  <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>  MOI, IMBE, ECOMERS, Université Méditerranée CNRS, CSIC, AAMP, MedPAN, Département13, AERMC, CR PACA. Parc National des Calanques, MPM, SIBVH, PMCB, Villes de Marseille, La Ciotat, St-Cyr, Martigues		<b>DESCRIPTION DE L'OPERATION :</b> phase 1 : Elaboration du cahier des charges  phase 2 : Lancement de l'étude / Etat des lieux -Interviews, entretiens des acteurs, benchmark, etc. phase 3 : préconisations phase 4 : lancement de l'Observatoire: - adoption d'une méthodologie - planning - remise du rapport final							
<b>TERRITOIRE:</b>  territoire du contrat de baie									
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:  FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c  Correspondance programme de mesures :  OF4 GOU0202									
<b>TYPE D'OPERATION:</b>									
Etude		<b>X</b>							
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation									
Expérimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation									
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>  Remise des rapports d'étude des différentes phases Nombre d'acteurs rencontrés									
<b>COUT OPERATION HT</b> <b>40 000 €</b>  Détail : Etude HT 25 000 € Animation (AMO) HT 15 000 € TVA 8 000 €		<b>Planning</b>		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
				2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Cahier des charges/consultation							
		Etudes							
		préconisations / choix du scenario							
		lancement							
		mise en œuvre							
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	Communes		Autres partenaires		
20%	10%	50%	20%	0%	0%		0%		
8 000,00 €	4 000,00 €	20 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €		

ACTION N°		FA 14	MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE							
OPERATION n°		1402	Réseaux de surveillance du milieu marin par l'animation d'observatoires citoyens							
DEFI principal * :		3	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION							
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p>Contexte :</p> <p>Les observatoires citoyens animés par le CPIE Côte Provençale ont pour but de répondre à divers objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser les habitants, à travers leurs activités de loisirs (plongée, pêche, sport nautique) à leur territoire et à leur environnement ;</li> <li>- avoir un bruit de fond sur l'état écologique des eaux côtières ;</li> <li>- sensibiliser les pratiquants aux enjeux de préservation de leurs sites de pratiques tant sur les aspects écologiques que sur les pressions liés à la fréquentation des sites.</li> </ul> <p>L'observatoire Méditerranéen des paysages sous-marins « Medobs-sub » a été créé en 2011 et se base sur une participation citoyenne volontaire des plongeurs de loisirs. Les observations sont saisies sur le site internet <a href="http://www.medobs-sub.org">www.medobs-sub.org</a>.</p> <p>L'observatoire « Pêcheurs sentinelles » créé en 2012 se base sur une participation citoyenne volontaire des pêcheurs de loisir ; qui peuvent transmettre leurs observations sur le site <a href="http://www.pecheurs-sentinelles.org">www.pecheurs-sentinelles.org</a>.</p> <p>En 2014, un nouvel observatoire vient compléter ceux existants : l'observatoire « Sport Mer Territoire » qui a pour finalité d'impliquer les pratiquants des sports nautiques. Les observations sont saisies sur le site internet <a href="http://www.sportmerterritoire.org">www.sportmerterritoire.org</a>.</p> <p>Ces observatoires répondent aux enjeux la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM).</p> <p>Objectifs :</p> <p>Assurer une veille du bon état écologique des eaux situées dans le périmètre du Contrat de Baie.</p> <p>Impliquer les habitants et les clubs nautiques de ce territoire.</p> <p>Tenir informés les acteurs du territoire concernés (scientifiques, associations, gestionnaires, entreprises).</p> <p>Description des actions :</p> <p>Les observatoires sont animés, sur le territoire de MPM, par le CPIE Côte provençale, et se fait autant à distance que sur le terrain.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser des ateliers de sensibilisation dans les clubs du périmètre du contrat ;</li> <li>- être présent (stands d'informations) lors d'événements ponctuels mis en œuvre sur le territoire ;</li> <li>- développer des liens étroits avec les acteurs du territoire concernés.</li> </ul>							
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A3-1								
Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du contrat de baie										
Maitre d'ouvrage		CPIE								
PARTENAIRES TECHNIQUES :										
Agence de l'Eau RMC										
DREAL PACA										
Marseille Provence Métropole										
Région PACA										
Organismes sportifs, Naturoscope de Marseille, AIEJE										
TERRITOIRE:										
territoire du contrat de baie										
SDAGE n° masses d'eau:										
FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c										
Correspondance programme de mesures :										
OF6 MIA0701										
TYPE D'OPERATION:										
Etude										
Gestion/Exploitation										
Travaux/prestation										
Experimentation		X								
Animation		X								
Communication / sensibilisation										
INDICATEUR DE SUIVI										
Nombre de sentinelles, nombre de sites suivis, nombre de clubs partenaires, nombre de manifestations organisées.										
COUT OPERATION TTC		0 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
Détail :			Planning		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etude			Cahier des charges							
Travaux/prestation			Etudes							
		0 €	Observatoire							
		0 €	Plateforme d'échange							
		0 €								
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	Communes		Autres			
0%	0%	0%	0%	0%	0%		20%			
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €			

ACTION N°		MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE																																													
OPERATION n°		Animation d'un observatoire de la qualité des eaux du Parc national des Calanques																																													
<b>DEFI principal * :</b> <b>3</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> <b>A3-1</b>  Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du contrat de baie  <b>Maitre d'ouvrage</b> Parc National des Calanques  <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Agence de l'Eau RMC  DREAL PACA  DDTM 13  <b>TERRITOIRE:</b> périmètre du PNCal : Coeur + Aire Maritime Adjacente  <b>SDAGE</b> n° masses d'eau:  FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c  Correspondance programme de mesures :  <b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude <b>X</b> Gestion/Exploitation Travaux/prestation Expérimentation Animation <b>X</b> Communication / sensibilisation <b>X</b>  <b>INDICATEUR DE SUIVI</b> Nombre de sentinelles, nombre de sites suivis, nombre de clubs partenaires, nombre de manifestations organisées.		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  Comme l'identifie la Charte du PNCal, la prévention et la réduction des différentes formes de pollution qui impactent les espaces marins du Parc - en particulier celles issues des bassins versants- représentent un enjeu majeur pour le devenir de ce territoire.  L'établissement public est engagé (cf. mesures partenariales 9 à 15), en coordination avec ses partenaires, dans la lutte contre toute forme de pollution pouvant altérer ou porter préjudice aux espèces, habitats et écosystèmes de son périmètre et dans la réduction ou suppression des sources de ces pollutions, venant à la fois de la terre (rejets d'eaux pluviales et usées, traitées ou non, Huveaune et ses affluents, rejets industriels...) et de la mer (pollutions dues aux navires, en provenance des ports..).  Il existe aujourd'hui, dans le périmètre marin du Parc, une multitude de données issues des différents suivis (réglementaires ou associés aux projets et travaux en cours) ; toutefois le Parc et ses partenaires institutionnels partagent souvent le constat d'un manque de coordination, de clarté et de lisibilité concernant cette multitude d'informations. Leur valorisation paraît essentielle au regard de plusieurs objectifs : - information et implication des collectivités compétentes en matière d'eau et d'assainissement (en vue de la prise de décision) - information et sensibilisation du public et des usagers (qui sont les premiers concernés par l'enjeu de qualité des eaux) - exploitation des connaissances acquises en vue de la gestion.  Face à ce constat et au volume très considérable de données concernées, et dans l'esprit d'évaluation permanente du milieu marin préconisé par la Directive Cadre Stratégie Milieu Marin, le PNCal projette de concevoir et mettre en place un observatoire de la qualité des eaux comprises dans son périmètre. Le fonctionnement de cet observatoire (secrétariat, animation, expertise technique...) sera assuré au travers du recrutement, par le PNCal, d'un chargé de mission avec un profil de type Ingénieur spécialiste en pollutions et qualité des eaux littorales, sur un poste à temps plein (CDD d'une durée initiale de 3 ans).  Les principales missions de ce chargé de mission seront : 1. la collecte des données 2. leur organisation et structuration dans une base de données 3. leur interprétation et synthèse 4. leur valorisation et diffusion (PAC ciblés usagers et services de l'Etat) 5. l'animation des échanges techniques avec les partenaires.  Le contenu précis des tâches du chargé de mission et les attendus du fonctionnement de cet observatoire seront définis par le Parc en collaboration avec les services de l'Etat et les établissements publics de l'Etat compétents (AERMC, DDTM13, DREAL PACA).  Parmi les missions de l'observatoire le Parc identifie d'ores et déjà plusieurs volets prioritaires : le suivi de la qualité des eaux au regard des exutoires débouchant dans la calanque de Cortiou (en lien avec le Contrat de Baie et le Contrat de Rivière Huveaune), ainsi qu'au regard du rejet de l'usine de traitement de la bauxite de Gardanne (canyon de Cassidaigne) ; l'assainissement des eaux usées domestiques et pluviales ; les pollutions diffuses (issues de la plaisance et des ports) ; les pollution accidentelles ; une veille juridique et technique générale sur les démarches de planification et/ou réglementaires de niveau national, européen et international																																													
<b>COUT OPERATION HT</b> <b>330 000 €</b>  Détail : Animation <b>330 000 €</b>		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animation</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>création base de données</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>études</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>propositions</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2018	2019	2020	Animation							création base de données							études							propositions						
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie																																											
	2015	2016	2017	2018	2019	2020																																									
Animation																																															
création base de données																																															
études																																															
propositions																																															
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	Communes	Parc National des Calanques <b>autre à trouver 50%</b>																																									
0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%																																									
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	330 000,00 €																																									

ACTION N°		MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE																
OPERATION n° 1404		Etude préalable à la création d'un lieu d'accueil à la "Villa Marine"																
<b>DEFI principal * :</b> 3 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b>  Le Conservatoire du littoral est affectataire de la Villa Marine sur l'archipel du Frioul depuis octobre 2013 (224 m <sup>2</sup> en R+1) Cet édifice est construit en surplomb de la mer sur une côte rocheuse de l'île de Ratonneau et sur la voie d'accès à la plage et à l'Hôpital Caroline (lieu de quarantaine utilisés lors de l'arrivée des bateaux à Marseille). Ayant connu plusieurs usages (logement militaire puis maison de vacances), il est à présent inoccupé depuis de nombreuses années. Son état général est mauvais et des désordres importants apparaissent notamment sur le mur de soutènement. La villa, située sur un parcours fréquenté d'accès à la plage, pourrait faire l'objet d'une réhabilitation et d'un projet de mise en valeur (expositions, accueil du public), mais la question se pose en premier lieu de la faisabilité d'une restauration. En 2014 doit être réalisé un diagnostic sur l'état de la villa et sur son potentiel de réhabilitation (faisabilité technique/coût). Dans le cas d'une possible rénovation le projet pourra être défini avec l'ensemble des partenaires concernés.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>  1/ Etude de définition du projet de valorisation de la Villa marine du programme de réhabilitation (maîtrise d'œuvre) visant la création d'une structure pour l'accueil du public et la sensibilisation aux enjeux présents mais également pour accueillir l'«Observatoire des petites îles de Méditerranée » dans le cadre du programme des Petites Îles de Méditerranée porté par le Conservatoire du littoral (délégation Europe et International) et la Ville de Marseille. Ce lieu d'accueil polyvalent et modulable pourra ainsi être utilisé par les acteurs de gestion, dont le Parc national des Calanques, tout en devenant un centre ouvert au public afin de sensibiliser, communiquer et promouvoir la protection du littoral ainsi que des espaces insulaires en Méditerranée.  2 /Modalité de mise en œuvre L'étude devra proposer différents scénarios de valorisation (esquisse et estimatif financier) en définissant la fonctionnalité des lieux après avoir analysé la faisabilité technique (diagnostic structures, portance, réseaux, réglementations administratives...) La restauration de ce bâtiment en cœur de Parc national est souhaitée selon les normes HQE (Haute Qualité Environnementale) afin de promouvoir les méthodes de constructions respectueuses de l'environnement sur les îles méditerranéennes et servir d'exemple concret de pratiques de développement durable. Un comité de pilotage permettra d'assurer la gouvernance et le partage du projet.																
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A3-2 Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'information des usagers																		
<b>Maitre d'ouvrage</b> Conservatoire du Littoral																		
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> MPM, Conseil régional PACA Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône Agence de l'Eau Ville de Marseille																		
<b>TERRITOIRE:</b> Marseille																		
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau: FRDC06a, Correspondance programme de mesures :																		
<b>TYPE D'OPERATION:</b> <table border="1"> <tr> <td>Etude</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Gestion/Exploitation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux/prestation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Expérimentation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Animation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Communication / sensibilisation</td> <td></td> </tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation	
Etude	X																	
Gestion/Exploitation																		
Travaux/prestation																		
Expérimentation																		
Animation																		
Communication / sensibilisation																		
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b> Respect des objectifs calendaires, réalisation budgétaire																		
<b>COUT OPERATION HT</b> 15 000 €																		
<b>Détail :</b> Etude HT 15 000 € TVA 3 000 €																		
		<b>Planning</b>		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie											
				2015	2016	2017	2018	2019	2020									
		cahier des charges																
		0 € étude																
		0 €																
		0 €																
		0 €																
		0 €																
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	conservatoire du littoral												
20%	30%	0%	0%	0%	0%	50%												
3 000,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 500,00 €												

ACTION N°	<b>FA 15 PILOTAGE ET EVALUATION DU CONTRAT DE BAIE</b>		
opérations associées n°	<b>FA 1501: Animation et secrétariat du comité de baie</b> <b>FA 1502: Réalisation et diffusion des bilans des actions du contrat de baie</b> <b>FA 1503: Définition et recueil des indicateurs centralisation et exploitation des données cartographiques</b>		
DEFI principal * : * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)	<b>3</b>	<b>COUT de l'ACTION HT</b>	<b>1 612 000 €</b>
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</b>  Marseille Provence Métropole, Ville de Marseille, Agence de l'Eau, Conseil Régional PACA			
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>			
<p>Objectifs de l'action :</p> <p>A3.1 : Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du Contrat de Baie.</p> <p>Le contrat de baie est un contrat de milieux poursuivant 3 objectifs déterminants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'amélioration de la qualité des eaux de la baie et des écosystèmes marins ;</li> <li>- la connaissance, le contrôle et la gestion des risques de pollutions liés aux eaux pluviales et aux inondations;</li> <li>- la construction d'une gestion collective et équilibrée de l'eau et du littoral.</li> </ul> <p>Cette démarche du Contrat de Baie, chapeauté par l'Agence de l'eau mandatée par la Préfecture, permet de réunir les acteurs, publics et privés, qui jouent un rôle dans la qualité des eaux concernées. Elle débute par une phase diagnostic et se concrétise par un programme d'action chiffré, échelonné sur 5/7 ans. L'agrément du projet sera demandé au Comité National d'Agrément (comité de bassin) en application de la procédure définie par délibération 2006-12 du 30 Juin 2006 du Comité d'agrément, actualisée le 11 juin 2009 ; et notifié par le ministère chargé de l'environnement.</p> <p>La gouvernance est assurée par un Comité de Baie (arrêté inter préfectoral du 17 décembre 2013) réunissant 55 membres composé de 4 collèges constitués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des collectivités territoriales et EPCL concernées (20 membres)</li> <li>- d'associations et représentants d'usagers (11 membres)</li> <li>- de personnes qualifiées (4 membres)</li> <li>- de représentants de l'Etat (20 membres)</li> </ul> <p>La présidence du Comité de Baie est assurée par MPM, deux vices présidences ont été proposées, l'une à un représentant de la ville de Marseille, l'autre au Président du Comité de rivière du bassin versant de l'Huveaune. Le « secrétariat » sera co-assuré par MPM et la ville de Marseille et un « chef de projet » animera le comité de pilotage en charge du suivi technique et administratif du Contrat de Baie.</p> <p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>Afin de piloter et d'animer la démarche du Contrat de Baie, des moyens humains, techniques et financiers sont nécessaires à la définition et la mise en œuvre de la politique globale de sensibilisation sur les enjeux de l'eau et des milieux . Marseille Provence Métropole et la Ville de Marseille mettront chacune à disposition un chargé de mission à temps plein sur la mission du Contrat de Baie. Une troisième personne sera aussi affecté aux missions de secrétariat.</p> <p>Le contrat de baie est par ailleurs un document de planification opérationnelle ayant été constitué par l'ensemble des partenaires membres du comité de baie, Ainsi, il convient que les politiques menées dans le cadre de ce contrat soient évaluées. Non pas par le biais des indicateurs de suivi des actions/opérations, mais bien dans le cadre de la définition générale de moyens permettant d'apprécier l'efficacité des dispositifs mis en œuvre.</p> <p><u>L'équipe du secrétariat du Contrat de Baie aura pour mission :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de faire le lien entre les différents intervenants du Contrat de Baie;</li> <li>- de lancer et de suivre les procédures de marchés publics des opérations pilotées par MPM et la Ville de Marseille;</li> <li>- d'élaborer les dossiers de demande de subventions nécessaires;</li> <li>- d'organiser et d'animer les réunions spécifiques nécessaires au bon déroulement des différentes opérations (en particulier les groupes de travail "eaux de baignade" ; "plan de mouillage"; "plan POLMAR"; "gestion de la roselière de Boumandariel"; "Club des gestionnaires du Littoral"...)</li> <li>- d'élaborer les outils de suivis des actions du contrat de baie;</li> <li>- de rédiger et de diffuser les rapports et bilans annuels, à mi-parcours et à échéance.</li> <li>- d'assurer la coordination avec les équipes chargées du Contrat d'Agglomération, du Contrat de Rivière, de l'opération Calypso et du projet ports Propres.</li> </ul>			

ACTION N° FA 15		PILOTAGE ET EVALUATION DU CONTRAT DE BAIE											
OPERATION n° 1501		Animation et secrétariat du comité de baie											
<b>DEFI principal * :</b> 3 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A3-1  Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du contrat de baie		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b> Afin d'animer la démarche du contrat de baie, tant dans la phase d'élaboration que de suivi, un certain nombre de moyens humains, techniques et financiers sont nécessaires à la définition et la mise en œuvre de la politique globale de sensibilisation sur les enjeux de l'eau et des milieux.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> - <b>Fonctionnement du secrétariat du comité de baie</b> /pour rappel le secrétariat du comité est assuré pour moitié par la CU MPM et la VDM : • Moyens humains : - un chargé de projet dédié dont le rôle est d'animer la démarche, de coordonner l'ensemble des actions à mettre en œuvre et la mise en place de la gestion concertée à l'échelle du territoire du contrat de baie. Il pilote les actions à maîtrise d'ouvrage MPM et assure l'interface avec les services MPM opérationnels concernés. - un chargé de mission technique missionné par la Ville de Marseille pour le suivi des opérations en qualité de co-pilote du contrat de baie - Une assistance – 1 ETP dont les tâches sont ainsi réparties : – Assistance administrative et juridique – 60% – Assistance sur la partie « communication » – 30% – Assistance Informatique – 10 % • Logistique (frais de reprographie, frais de réservation de salle, véhicule dédié pour les déplacements sur le territoire du contrat de baie), ... ; • Supports informatiques et outils de communication (plateforme internet, webmestre, graphiste, smartphones etc...)  - <b>Animation du comité de baie :</b> • défraiement des intervenants experts (y compris pour le conseil scientifique) • moyens financiers pour prestations de bouche (frais de représentation ou traiteur) • Logistique (frais de reprographie, frais de réservation de salle, véhicule dédié pour les déplacements sur le territoire du contrat de baie), ... ; • Supports informatiques et outils de communication (plateforme internet, webmestre, graphiste, etc...) • Assistance extérieure pour élaborer et conduire un plan de formation et ou de sensibilisation des élus et autres acteurs directement concernés par les enjeux du contrat de baie (techniciens territoriaux, restaurateurs et plagistes, encadrants sports nautiques et permis bateaux etc...)  Par ailleurs il est précisé que le suivi du plan de communication tel qu'il sera acté par les instances du comité de baie fera partie des missions des chargées de mission du Contrat de Baie. En effet, une étude sera réalisée par un prestataire (voir FA spécifique) visant à élaborer une stratégie globale de communication et de sensibilisation à l'environnement littoral. Cette stratégie se déclinera en sous-actions. Cet ensemble de sous-actions devra permettre de répondre au besoin sur le territoire et d'apporter le cadre aux actions entreprises par MPM et l'ensemble des maîtres d'ouvrages. Les associations, entre autres, pourront trouver dans ce cadre qui constituera les bases de discussions, des axes de travail rigoureux auxquels ils pourront se porter candidats. Les chargés de missions suivront la mise en œuvre de ce plan de communication générale.											
<b>Maître d'ouvrage</b> MPM <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> MPM Ville de Marseille Agence de l'Eau													
<b>TERRITOIRE:</b> Territoire du contrat de baie													
<b>SDAGE n° masses d'eau:</b>  FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c Correspondance programme de mesures : OF4 GOU0202													
<b>TYPE D'OPERATION:</b> <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td></td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td>X</td></tr> </table>								Etude		Gestion/Exploitation	X	Travaux/prestation	
Etude													
Gestion/Exploitation	X												
Travaux/prestation													
Expérimentation													
Animation	X												
Communication / sensibilisation	X												
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>  Respect des objectifs calendaires, réalisation budgétaire, réalisation des opérations inscrites au contrat de baie concourant aux objectifs définis													
<b>COUT OPERATION HT</b> 1 502 000 €		<b>Planning</b>		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie							
<b>Détail :</b> postes 2ETP chargés de mission 1 104 000 € Investissement 40 000 € défraiements intervenants 18 000 € divers fonctionnement 10 000 € 1 ETP secrétariat 330 000 € 0 €		2015 2016 2017 2018 2019 2020		2015 2016 2017 2018 2019 2020		2015 2016 2017 2018 2019 2020							
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	Communes	Autres							
25%	25%	50%	0%	0%	0%	0%							

ACTION N°		FA 15	PILOTAGE ET EVALUATION DU CONTRAT DE BAIE							
OPERATION n°		1502	Réalisation et diffusion des bilans des actions du contrat de baie							
DEFI principal * :		3	<p><b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b></p> <p><b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b></p> <p>Dans la phase de suivi des actions du contrat de baie, tel qu'il aura été voté par le comité de baie et agréé par le comité de bassin Rhône Méditerranée, des bilans annuels, à mi-parcours et à échéance seront à produire afin d'en assurer la plus grande visibilité et transparence, à la fois pour les membres du comité de baie, pour les partenaires et plus largement pour le grand public.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Les moyens énoncés ci-dessous sont nécessaires à l'accomplissement des différents bilans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens humains (suivi, rédaction, élaboration de supports adaptés)</li> <li>• Logistique (frais de reprographie, frais de réservation de salle, véhicule dédié pour les déplacements sur le territoire du contrat de baie), ... ;</li> <li>• Supports informatiques et outils de communication (plateforme internet, webmestre, graphiste, etc...)</li> </ul> <p>Parallèlement, dans le cadre de l'évaluation des actions du contrat de baie, parallèlement à la nécessité de procéder au recollement des indicateurs et des données cartographiques existantes, il convient, de procéder à l'élaboration de tableaux de bord adaptés au suivi du respect des objectifs du contrat de baie,</p> <p>Il est important dès la mise en œuvre du contrat de baie de pouvoir disposer des outils nécessaires à l'évaluation des politiques qui seront menées.</p> <p>Il s'agit de faire réaliser dans le cadre de l'objectif d'évaluation poursuivi :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1/ un benchmark des tableaux de bord existants</li> <li>2/ la réalisation de supports adaptés à l'évaluation des actions inscrites au contrat de baie, tenant compte de leurs diverses échéances, de leurs différents modes de financement, et leur portage par différents acteurs</li> </ol> <p>La structure qui sera retenue devra être formée aux méthodes évaluatives s'appuyant sur celles existant en matière d'évaluation des politiques publiques et comportant une méthodologie d'analyse pluridimensionnelle, globale, utilisant différents supports.</p>							
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)										
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A3-1								
Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du contrat de baie										
Maitre d'ouvrage		MPM								
PARTENAIRES TECHNIQUES :										
MPM										
Ville de Marseille										
Agence de l'Eau										
TERRITOIRE:										
Territoire du contrat de baie										
SDAGE n° masses d'eau:										
FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c										
Correspondance programme de mesures :										
OF4 GOU0202										
TYPE D'OPERATION:										
Etude										
Gestion/Exploitation		X								
Travaux/prestation										
Experimentation										
Animation		X								
Communication / sensibilisation		X								
INDICATEUR DE SUIVI										
Respect des objectifs calendaires, réalisation budgétaire										
COUT OPERATION HT		80 000 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
Détail :			Planning		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etude bilan		50 000 €								
tableaux de bord		30 000 €	Bilans annuels							
TVA		16 000 €	Bilan à mi-parcours							
		0 €	Bilan définitif							
		0 €								
		0 €								
		0 €								
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES		Autres			
25%	25%	50%	0%	0%	0%		0%			
20 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €			

ACTION N°		FA 15	PILOTAGE ET EVALUATION DU CONTRAT DE BAIE							
OPERATION n°		1503	Définition et recueil des indicateurs, centralisation et exploitation des données cartographiques							
DEFI principal * :		3	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <p>L'ensemble des acteurs travaillant actuellement sur le périmètre défini du contrat de baie utilisent des indicateurs de suivi des politiques indépendantes menées.</p> <p>Par ailleurs, un ensemble de données cartographiques existe aujourd'hui sur ce même périmètre.</p> <p>Il convient donc, dès la mise en œuvre du contrat de baie de pouvoir disposer des outils nécessaires à l'évaluation des politiques qui seront menées: que ce soit par le recensement des indicateurs existants (et leur complément éventuel par la définition de nouveaux indicateurs spécifiques); et la centralisation et l'exploitation des données cartographiques. Ces outils devront permettre notamment , d'évaluer l'efficience, l'efficacité et la pertinence des actions qui seront mises en place.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION:</b></p> <p>Il s'agit de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1/ centraliser les indicateurs existants,</li> <li>2/ compléter les indicateurs existants,</li> <li>3/ centraliser les données cartographiques,</li> <li>4/ exploiter ces données cartographiques.</li> </ol> <p>Le travail de recollement de ces données sera externalisé . La structure qui sera retenue devra être formée aux méthodes évaluatives s'appuyant sur celles existant en matière d'évaluation des politiques publiques et comportant une méthodologie d'analyse pluridimensionnelle, globale, utilisant différents supports.</p> <p>Le secrétariat du comité de baie assurera le suivi des indicateurs les plus adaptés et produira un rapport de suivi annuel, qui sera présenté en comité de baie.</p>							
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)										
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A3-1								
Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du contrat de baie										
Maitre d'ouvrage		MPM								
PARTENAIRES TECHNIQUES :										
Ville de Marseille										
AERMC										
Parc national des Calanques										
AGAM										
Conseil Régional PACA										
TERRITOIRE:										
Territoire du contrat de baie										
SDAGE n° masses d'eau:										
FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c										
Correspondance programme de mesures :										
TYPE D'OPERATION:										
Etude		X								
Gestion/Exploitation										
Travaux/prestation										
Expérimentation										
Animation										
Communication / sensibilisation		X								
INDICATEUR DE SUIVI										
Création d'un réseau actif de sentiers sous-marins sur le littoral de MPM										
COUT OPERATION HT		30 000 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
Détail :			Planning		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etude AMO		20 000 €	Cahier des Charges							
mobilisation ETP		10 000 €	Recensement sites							
TVA		6 000 €	Animation							
		0 €								
		0 €								
		0 €								
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autre				
30%	30%	15%	0%	0%	15%	10%				
9 000,00 €	9 000,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	4 500,00 €	3 000,00 €				

ACTION N°		FA 16		STRATEGIE GLOBALE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION	
opérations associées n°		op_1601: Etude pour la définition et l'évaluation d'une stratégie globale d'information et de sensibilisation pour le Contrat de Baie de la métropole marseillaise			
DEFI principal * :		3		COUT de l'ACTION HT	
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)				80 000 €	
PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :					
Marseille Provence Métropole, Ville de Marseille, Agence de l'Eau, Conseil Régional PACA.					
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>					
<p>Objectifs de l'action :</p> <p>A3-2: Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'information des usagers</p> <p>L'aire littorale du Contrat de Baie constitue, en nombre de poste à flot (et à terre), le premier pôle de plaisance d'Europe, elle est aussi reconnue dans le monde entier pour la qualité de ses sites de plongée, les voies d'escalades de ses Calanques et un Parc National vient d'y être créé.</p> <p>Cette aire littorale qui attirait déjà beaucoup de visiteurs va donc, très probablement, en attirer d'avantage dans les années à venir et une gestion adaptée de ces nouveaux flux de touristes et d'usagers doit être mise en œuvre pour protéger les milieux naturels vulnérables et encadrer ces nouvelles pressions anthropiques.</p> <p>Mais cet espace littoral n'est pas uniquement un espace naturel dévolu aux loisirs et au tourisme, c'est aussi un espace industriel et économique de premier plan et il constitue, en outre, la façade littorale de la 2ème ville de France qui y exerce le lot habituel des pollutions d'une ville de 800.000 habitants.</p> <p>L'enjeu consiste donc, sur un même espace, à traiter plusieurs types de pressions anthropiques, à priori contradictoires, tout en préservant un patrimoine naturel vulnérable de grande qualité.</p> <p>Pour y parvenir, l'<b>information et la sensibilisation du public</b> est un facteur primordial de réussite.</p> <p>Fort heureusement, cette activité humaine, a générée autant d'acteurs publics ou issus de la société civile (clubs nautiques et de plongé, associations, entreprises, etc.) susceptibles de participer à ce processus de sensibilisation ou de développer des actions pédagogiques ciblées.</p> <p>D'ores et déjà, de nombreuses actions sont en cours, plus ou moins bien coordonnées, et des soutiens financiers importants des collectivités locales et de l'Agence de l'Eau sont à l'œuvre. Il apparaît nécessaire aujourd'hui, sans réduire à priori le volume financier des soutiens, de les réorganiser autour d'un projet plus collectif afin d'en augmenter l'impact et la portée. Pour ce faire, l'état des lieux des forces et moyens mobilisables devra être dressé puis, sur cette base, il faudra proposer la définition d'une stratégie de communication et de sensibilisation adaptée aux nouveaux défis.</p> <p>Cette stratégie - ou plan d'action - devra répondre ou être compatible avec les attentes des organismes gestionnaires du littoral et des collectivités locales qui en assureront le financement.</p> <p>Il conviendra également, sans attendre la définition du contenu stratégique du plan d'action, d'identifier sur le littoral les lieux permettant de déployer des actions de sensibilisation et de communication adaptées à ce public particulier des usagers du littoral.</p> <p>Plusieurs lieux emblématiques tels que les anciennes "Consignes Sanitaires" du Vieux Port pourraient se prêter à cet exercice et être requalifiés dans ce but.</p>					

ACTION N°		STRATEGIE GLOBALE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION						
OPERATION n°		Etude pour la définition et l'évaluation d'une stratégie globale d'information et de sensibilisation pour le Contrat de Baie de la métropole marseillaise						
<b>DEFI principal * :</b> <b>3</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE POUR LA STRATEGIE D'INFORMATION :</b> Afin que toutes les structures, qu'elles soient associatives, institutionnelles ou privées puissent inscrire leurs actions dans le cadre d'une vision globale et cohérente, toujours en répondant aux objectifs et enjeux poursuivis par le contrat de baie, il convient de procéder à la définition d'une stratégie globale de communication à court, moyen et long terme.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> <b>Etude stratégie globale d'Information et de sensibilisation :</b> Sur accord des financeurs de l'Etude de stratégie globale d'information et de sensibilisation (AE, CR, MPM), une étude stratégique, sans attendre la signature du Contrat de Baie. Le secrétariat du comité de baie, qui sera en charge du suivi opérationnel du plan de communication se fera assister d'une AMO de 6 mois afin de faire un état des lieux de ce qui se fait actuellement sur le territoire, de définir ensuite des axes prioritaires., de proposer une stratégie globale de communication adaptée aux acteurs, aux enjeux et au territoire. Le prestataire aura pour mission de proposer une évaluation des dispositifs existants, d'identifier les manques et de fournir des recommandations en terme de publics cibles à atteindre et d'outils.  <b>Concernant l'évaluation de la stratégie proposée,</b> le prestataire devra proposer des outils de suivi et d'évaluation permettant d'adapter les actions de sensibilisation, communication et éducation. Plus précisément, Il s'agit de : 1/ définir les outils d'évaluation de la stratégie globale de communication (5,000€) 2/ évaluer l'ensemble des dispositifs qui seront mis en oeuvre par un organisme neutre, qui ne sera pas partie prenante à l'opérationnalité des actions (2,000€/an) La mission de la structure qui sera retenue aux fins d'expertise et d'évaluation de la stratégie globale de communication débutera dès la mise en oeuvre de la stratégie globale de communication et prendra fin à l'échéance du contrat Un rapport annuel sera réalisé et présenté en comité de baie.  <b>Une Etude pour l'identification, l'équipement et l'animation de lieux, sites et bâtiments ouverts au public</b> pour l'informer et le sensibiliser à la mer et au littoral sera menée dans le cadre de cette stratégie globale.						
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> <b>A3-2</b> Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'information des usagers								
<b>Maitre d'ouvrage</b> <b>MPM</b>								
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> MPM, Conseil régional PACA SIBVH, GPMM Agence de l'Eau Ville de Marseille Associations								
<b>TERRITOIRE:</b> Territoire du contrat de baie								
<b>SDAGE n° masses d'eau:</b>  FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c  Correspondance programme de mesures :								
<b>TYPE D'OPERATION:</b>								
Etude								
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation <b>X</b>								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>  Respect des objectifs calendaires, réalisation budgétaire								
<b>COUT OPERATION HT</b> <b>80 000 €</b>		<b>Planning</b>		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie	
<b>Détail :</b>				2015	2016	2017	2018	2019
Etude HT 80 000 €		rédaction du cc						
TVA 20 000 €		lancement de l'étude						
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	communes	Autres		
20%	15%	50%	15%	0%	0%	0%		
16 000,00 €	12 000,00 €	40 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

ACTION N° <b>FA 17</b> <b>ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE avant l'adoption du Plan Général de Communication</b>	
<b>opérations associées n°</b>	<p>1701: Campagne Ecogestes Méditerranée sur le territoire du Contrat de Baie</p> <p>1702: Campagne Inf'eau Mer à destination des usagers des plages et du grand public</p> <p>1703 : Coordination des actions d'éducation à l'environnement sur le Parc national des Calanques</p> <p>1704 : Information et sensibilisation des visiteurs et usagers du Parc national des Calanques par les écogardes</p> <p>1705 : Sensibilisation des usagers du PMCB</p> <p>1706 : Stratégie de communication intégrée des zones Natura 2000</p>
<b>DEFI principal * :</b> <b>3</b> <small>* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)</small>	<b>COUT de l'ACTION HT</b> <b>1 118 600 €</b>
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</b> MPM, Ville de Marseille, Agence de l'Eau, Conseil Régional PACA, Parc national des Calanques, PMCB Office de la Mer, Naturoscope, CPIE Côte Provençal, AIEJE.	
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>	
<p>Objectifs de l'action</p> <p>A3-2: Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'information des usagers</p> <p>A2-2: Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer.</p> <p>Le volet de sensibilisation et d'éducation est un des aspects les plus importants du Contrat de Baie. Il doit permettre une prise de conscience environnementale et civique des publics visés et ainsi favoriser l'émergence de comportements vertueux. Il constitue un outil de promotion du Contrat de Baie et des politiques publiques qui s'y rapportent.</p> <p>Cette action intègre deux catégories d'opérations :</p> <p>De nombreuses associations sont actives sur le territoire du Contrat de Baie. Beaucoup ont formulé des propositions pour travailler avec le grand public ou les scolaires.</p> <p>Ainsi, trois campagnes de communication seront menées à destination du grand public. Ces campagnes existent déjà sur le territoire depuis plusieurs années et il a semblé important de les perpétuer, en y ajoutant des éléments de communication et d'information sur le contrat de baie.</p> <p>Les gestionnaires d'espaces protégés portent aussi des opérations de stratégie de communication intégrée sur les zones Natura 2000 et sur les usagers et visiteurs du Parc Marin de la Côte Bleue et du Parc national des Calanques.</p> <p>Enfin, le Parc national des Calanques portera une mission de coordination des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable sur son territoire.</p> <p>La pérennisation des financements inscrits dans chaque opération ci-après, de l'ensemble des partenaires dans le cadre du Contrat de Baie, sera fonction des conclusions de l'étude mentionnée en FA 16-1.</p>	

ACTION N°		FA 17	ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE AVANT L'ADOPTION DU PLAN GENERAL DE COMMUNICATION					
OPERATION n°		1701	Campagne Ecogestes Méditerranée sur le territoire du Contrat de baie de la métropole Marseillaise					
DEFI principal * :		3	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION					
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			Contexte et objectif :					
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A3-2	La campagne Ecogestes Méditerranée est une campagne régionale de sensibilisation des usagers de la mer qui a pour but de promouvoir une pratique respectueuse de la plaisance auprès des usagers de la mer (professionnels et plaisanciers). L'objectif est de faire changer le comportement des usagers de la mer et d'accompagner les politiques publiques de réduction des pressions sur les milieux.					
Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'information des usagers			Dans le cadre du contrat de baie, la campagne sera le relais d'informations auprès du grand public des enjeux et des objectifs du contrat (dynamique du territoire, intérêt de la démarche contractuelle, parties prenantes ...).					
Maitre d'ouvrage		PMCB/AIEJE/NATUROSCOPE/CPIE CP	La Campagne Ecogestes Méditerranée est avec la Campagne Inf'Eau Mer la plus grande action de sensibilisation organisée sur le littoral méditerranéen : plus de 45 000 personnes sensibilisées en mer par Ecogestes Méditerranée et 40 000 sur les plages par Inf'eau Mer en 11 ans. Les actions mises en œuvre sur le territoire du Contrat de baie de la Métropole Marseillaise bénéficieront des campagnes de communication à l'échelle régionale voire interrégionale avec la mise en œuvre de la DCSMM dans laquelle cette action est proposée.					
PARTENAIRES TECHNIQUES :			Dans les ports, cette campagne veut renforcer le partenariat avec les gestionnaires de ports qui ont besoin de relayer leurs actions de communication pour inciter les professionnels (restaurateurs, magasins...) à mettre en place les recommandations dans le cadre de la certification européenne des ports de plaisance (filières de traitement des huiles de friture par exemple...). Cette action pourrait être complétée dans la 2ème phase du contrat de baie par la rédaction d'un guide technique et méthodologique à destination des professionnels pour relayer les messages des gestionnaires du port.					
Parc National des Calanques			Description de l'action :					
Collectif ecogestes méditerranée			L'action cible plusieurs catégories de public en fonction de leur activité. Elle se déroule donc sur plusieurs espaces :					
St Cyr			- Au port : lors des assemblées générales des sociétés nautiques pour un message global destiné aux plaisanciers ;					
Département13, Ville de Marseille			- Au port, auprès des professionnels (shipshandler, loueurs de bateaux,...) ;					
TERRITOIRE:			- En mer, avec les plaisanciers au mouillage.					
Territoire du contrat de baie			Les contacts directs avec les usagers sont privilégiés. Les éducateurs des structures sont formés pour relayer les messages décidés en comité de pilotage de la campagne.					
SDAGE n° masses d'eau:			Le lien avec les Observatoires citoyens est évident notamment pour les pêcheurs de loisirs et les clubs de plongée qui seront rencontrés au port.					
FRDC04, FRDC05, FRDC06, FRDC07			La coordination de la campagne est portée au niveau régional par l'Observatoire marin de la CC du Golfe de Saint Tropez et au niveau départemental par l'association Ecoute Ta Planète.					
Correspondance programme de mesures :			Montant annuel de l'action : 70,300€					
TYPE D'OPERATION:								
Etude		X						
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation		X						
INDICATEUR DE SUIVI								
Nombre de journées de sensibilisation mises en œuvre ;								
Nombre de plaisanciers et de professionnels sensibilisés ;								
Evolution des comportements des plaisanciers et des professionnels (en termes de réduction des déchets, respect des lieux...).								
COUT OPERATION HT		421 800 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
Détail :			Planning					
Réalisation		421 800 €	2015	2016	2017	2018	2019	2020
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES		PMCB/AIEJE/NATUROSCOPE/CPIE CP	
0%	13%	50%	0%	0%	Saint Cyr/Mer			
0,00 €	54 834,00 €	210 900,00 €	0,00 €	0,00 €	16 872,00 €		139 194,00 €	

ACTION N° FA 17 ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE AVANT L'ADOPTION DU PLAN GENERAL DE COMMUNICATION								
OPERATION n° 1702 Campagne InfEau Mer à destination des usagers des plages et du grand public								
<b>DEFI principal * :</b> 3 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A3-2 Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'information des usagers			<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> Contexte et objectifs : La campagne Inf'eau Mer est une campagne régionale de sensibilisation des usagers des plages sur la biodiversité marine, la gestion de la mer et du littoral d'une façon générale. Elle permet de toucher le grand public non captif sur l'ensemble de la région PACA depuis plus de 10 ans.  Des objectifs simples... - Communiquer sur le contrat de baie auprès du grand public et lui faire adopter des gestes éco citoyens pour limiter son impact sur le milieu ; - Lutter contre les dégradations liées aux pollutions marines (réduction des déchets, mégots...); - Faire du développement durable une idée accessible et partagée par tous ; - Mieux comprendre les attentes des usagers de la plage pour adapter les actions mises en œuvre par la collectivité ; - Accompagner les politiques publiques de gestion du littoral.  La Campagne Inf'Eau Mer est avec la Campagne Ecogestes Méditerranée la plus grande action de sensibilisation organisée sur le littoral méditerranéen : plus de 40 000 personnes sensibilisées sur les plages par Inf'eau Mer et 45 000 en mer par Ecogestes Méditerranée en 11 ans. Les actions mises en œuvre sur le territoire du Contrat de baie de la Métropole Marseillaise bénéficieront des campagnes de communication à l'échelle régionale voire interrégionale avec la mise en œuvre de la DCSMM dans laquelle cette action est proposée.  Description de l'action : L'action est déployée sous forme de stand itinérant sur les plages pendant la saison balnéaire. Le stand est animé par 2 intervenants de l'association dûment formés afin de promouvoir le contrat de baie et les messages définis en comité de pilotage de la campagne.  Les stands peuvent également être installés lors des manifestations nautiques pour informer et sensibiliser les publics.  Plan de financement : Région PACA : 20% Agence de l'Eau : 30% MPM : 20% Communes : 10% Autofinancement : 20%  Montant par jour de sensibilisation = 280€/jour					
<b>Maitre d'ouvrage</b> CPIE/Naturoscope/AIEJE <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>  <b>TERRITOIRE:</b> Territoire du contrat de baie <b>SDAGE</b> n° masses d'eau: FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c Correspondance programme de mesures :								
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude Gestion/Exploitation Travaux/prestation Expérimentation Animation X Communication / sensibilisation X								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b> * Nombre de stands mis en œuvre sur les plages ou lors d'évènements nautiques. * Nombre de personnes sensibilisées. * Evolution des comportements des usagers des plages (en termes de réduction des déchets respect des lieux...)								
<b>COUT OPERATION HT</b> 14 000 €  Détail : montant pour 50 jours sur 1 an 14 000 €			<b>Planning</b> Phase 1 du Contrat de Baie Phase 2 du Contrat de Baie					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
cahier des charges								
Mise en œuvre								
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs		
20%	20%	30%	0%	0%	10%	CPIE		
2 800,00 €	2 800,00 €	4 200,00 €	0,00 €	0,00 €	1 400,00 €	2 800,00 €		

ACTION N°		ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE AVANT L'ADOPTION DU PLAN GENERAL DE COMMUNICATION																																										
OPERATION n°		Coordination des actions d'éducation à l'environnement et au développent durable sur le Parc national des Calanques																																										
<b>DEFI principal * :</b> <b>2</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  Contexte et objectif : L'éducation et la sensibilisation à l'environnement et au développement durable des différents publics sont des composantes essentielles de la réussite du contrat de baie. Comme la communication, ces politiques publiques nécessitent une mise en cohérence et une coordination continue entre les multiples maîtres d'ouvrages porteurs de ce types d'actions. Au lancement du contrat la Communauté urbaine MPM se propose de réaliser une étude d'état des lieux des actions d'éducation et de sensibilisation existantes, ainsi que la mise en place d'un plan stratégique.  Le parc national des Calanques couvre une très large part du périmètre du contrat de baie et accueille une forte proportion d'usagers de la zone, lorsqu'ils pratiquent un sport ou loisir de nature. Son territoire est l'élément central de l'attractivité de la métropole en termes d'espace naturels. L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) font par ailleurs partie des missions fondamentales de l'établissement public.  Sur la base de l'étude EEDD portée par MPM pour garantir la cohérence et permettre l'évaluation des actions, le Parc national des Calanques se propose de recruter, sur la durée du contrat de baie, un chargé de mission EEDD ayant pour mission de : - Créer des programmes et des contenus à l'attention des publics cibles, les proposer aux collectivités et à l'éducation nationale, aux associations et acteurs culturels (animations, malettes, expositions) ; - apporter une assistance technique aux porteurs de projets et rechercher la cohérence entre ces derniers, faire du lien, former, créer des synergies ; - réaliser des bilans et évaluations des actions accomplies - rechercher des financements extérieurs ; - réaliser une veille nationale et méditerranéenne sur les thématiques du contrat de baie ; faire l'interface vers des programmes à plus grande échelle.  De par son positionnement central et non directement attaché à une collectivité territoriale en charge d'un territoire ou d'un cycle scolaire d'une part et au regard de ses missions et de son réseau national sur les sujets d'environnement et de développement durable d'autre part, le Parc national des Calanques apparaît comme la structure idéale pour assurer cette mission à l'échelle de son périmètre.  Description de l'action : Cette action se concrétise essentiellement par le travail du chargé de mission recruté par le Parc. Ce dernier aura un rôle « d'ensemblier » très transversal auprès des différents acteurs et en lien proche avec la mission de communication du Parc et de MPM. Il assure trois missions principales : - coordination / animation de réseau, formation sur les aspects EEDD des acteurs impliqués (animateurs, techniciens, élus ...) - ingénierie (conception et réalisation d'outils et de programmes mis en œuvre par le Parc, adaptés aux contextes et aux publics) ; - analyse (bilan, évaluation, propositions) Le recrutement, au cours de l'étude d'état des lieux et de stratégie sous la maîtrise d'ouvrage de MPM, permettra à la personne choisie de rencontrer les acteurs et d'inscrire son action en cohérence avec la mise en œuvre du contrat de baie.																																										
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> <b>A2-2</b>  mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer																																												
<b>Maître d'ouvrage</b> Parc National des Calanques																																												
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>  MPM  AERMC  CR PACA  Les associations d'EEDD du territoire  DREAL																																												
<b>TERRITOIRE:</b>  Parc National des Calanques																																												
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:  FRDC04, FRDC05, FRDC06, FRDC07  Correspondance programme de mesures :																																												
<b>TYPE D'OPERATION:</b> <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Etude</td><td></td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td style="text-align: center;">X</td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td style="text-align: center;">X</td></tr> </table>							Etude		Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation		Animation	X	Communication / sensibilisation	X																										
Etude																																												
Gestion/Exploitation																																												
Travaux/prestation																																												
Expérimentation																																												
Animation	X																																											
Communication / sensibilisation	X																																											
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b> réalisation budgétaire																																												
<b>COUT OPERATION HT</b> <b>280 000 €</b> Détail :		<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>recrutement</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>action</td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2018	2019	2020	recrutement							action																				
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie				Phase 2 du Contrat de Baie																																							
	2015			2016	2017	2018	2019	2020																																				
recrutement																																												
action																																												
Animation et formations (60%) TTC	210 000 €																																											
Evaluation des structures (20%) TTC	70 000 €																																											
Conception outils et actions com. (20%) TTC	70 000 €																																											
TVA	70 000 €																																											
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs Parc National des Calanques																																						
17%	0%	15%	15%	0%	0%	53%																																						
47 600,00 €	0,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	0,00 €	0,00 €	148 400,00 €																																						

ACTION N°		ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE AVANT L'ADOPTION DU PLAN GENERAL DE COMMUNICATION						
OPERATION n°		1704 Information et sensibilisation des visiteurs et usagers du Parc National des Calanques par les écogardes						
<b>DEFI principal * :</b> <b>2</b> * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> <b>A2-2</b> mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>Contexte et objectif :</b> Le parc national des Calanques occupe une très large proportion du périmètre du contrat de baie. Il accueille en outre la majeure partie des usagers et visiteurs des différents espaces naturels remarquables (terrestres et marins) que compte ce périmètre. Cette fréquentation très soutenue (estimée entre 1,5 et 2 millions de visiteurs par an en tout), que le Parc va par ailleurs s'attacher à mieux mesurer (Cf. fiche-action correspondante) génère des impacts qui peuvent porter gravement atteinte aux écosystèmes et au patrimoine culturel, et des conflits d'usage.  L'information et la sensibilisation des usagers et visiteurs de ces espaces terrestres et marins constituent une des missions fondamentales et prioritaires du Parc national des Calanques. C'est aussi une des priorités de tous les acteurs institutionnels et associatifs du contrat de baie de la métropole. En renfort du rôle premier que jouent dans ce domaine les gardes moniteurs du Parc présents à l'année sur le terrain, le Parc met en place chaque année, en haute et très haute saison (de début mai à fin septembre), un important dispositif d'agents saisonniers : les Ecogardes.  <b>Description de l'action :</b> Le Parc assure le recrutement, la formation, l'encadrement, ainsi que l'intégralité du financement de ce dispositif (salaires, charges, coût logistiques ...). Il veille également à coordonner étroitement son fonctionnement avec les missions des principaux services de l'Etat, les collectivités locales propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels du parc (communes de Marseille, Cassis et La Ciotat, Conseil général des Bouches-du-Rhône ...). Au plus fort du dispositif (juillet - août ), une trentaine d'agents est présente quotidiennement sur le terrain, sur les sites littoraux et marins les plus fréquentés du Parc (4 embarcations semi-rigides mises en oeuvre en 2014). La mission des Ecogardes consistent en premier lieu à informer les visiteurs et usagers sur les conditions d'accès au parc, ses réglementations spécifiques et les sensibiliser à la valeur et la fragilité de ses patrimoines naturels, paysagers et culturels. En 2013, 80 000 personnes ont ainsi été sensibilisées par les Ecogardes, dont 15 000 en mer à bord de 3 700 bateaux. En mer, les Ecogardes abordent directement les plaisanciers, auprès de qui ils font un très important travail de pédagogie sur les bons gestes à adopter pour ne pas polluer les eaux et dégrader les fonds. Ils assurent également des permanences dans les offices de tourisme des communes littorales et Parc et diffusent très largement les documents de communication produits par le Parc (ports, capitaineries, clubs nautiques ...). Bien que n'étant pas assermentés et habilités à verbaliser, les Ecogardes jouent également un rôle essentiel de veille et de signalement en urgence, aux agents permanents du Parc et autres services compétents, des infractions les plus graves ou des pollutions et départs de feux le cas échéant. Les Ecogardes participent également chaque été à des opérations de comptage de la fréquentations coordonnées avec plusieurs autres opérateurs (communes, associations ...). Enfin, les Ecogardes peuvent relayer l'information sur les campagnes ou outils d'échelle plus large que le parc qui vise à sensibiliser les usagers sur la protection des écosystèmes et le respect des autres usagers (campagne Ecogestes Méditerranée en coordination avec la Région PACA, application "DONIA" ...). Ils pourraient le cas échéant diffuser des messages ou un outil de communication sur le contrat de baie (sous réserve de sa réalisation par les services de MPM).						
<b>Maitre d'ouvrage</b> Parc National des Calanques <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Collectivités locales Services et établissement publics de l'Etat (ONF...) Offices de tourisme								
<b>TERRITOIRE:</b> Parc National des Calanques <b>SDAGE</b> n° masses d'eau: FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c Correspondance programme de mesures :								
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude Gestion/Exploitation Travaux/prestation Expérimentation Animation Communication / sensibilisation <b>X</b>								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b> réalisation budgétaire								
<b>COUT OPERATION HT</b> 309 800 € Détail : Masse salariale (base 2014) 243 800 € Frais logistiques 66 000 €		<b>Planning</b>	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Information, sensibilisation, veille						
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs Parc National des Calanques		
0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	309 800,00 €		

ACTION N° FA 17		ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE AVANT L'ADOPTION DU PLAN GENERAL DE COMMUNICATION					
OPERATION n° 1705		Sensibilisation des usagers du Parc Marin de la Côte Bleue					
<b>DEFI principal * :</b> 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b> A2-2  mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>Contexte et objectif :</b>  L'évolution des usages en mer, en particulier de loisirs, est identifiée comme un risque fort vis-à-vis du maintien du bon état des masses d'eaux. Le territoire du contrat de baie est une zone de pratiques très diversifiées et intenses, dans un contexte d'espaces naturels de haute qualité côtoyant des capacités de plaisance importantes.  Dans ce contexte de haute fréquentation des espaces marins sensibles, les solutions traditionnelles (restrictions réglementaires et/ou équipements de sites de mouillages) se heurtent à 3 écueils majeurs : - Ne pas pouvoir répondre à la demande quantitative en termes d'équipements, ou alors en dénaturant la vocation et les qualités paysagères des sites, - Etre confronté à des difficultés d'acceptation d'une réglementation trop restrictive, et à un manque de moyens sur le terrain pour la faire appliquer. - Amplifier les risques de reports et de pressions incontrôlables dans les sites « non-gérés »,  Une des seules issues apparait comme l'évolution du comportement individuel de chaque usager par une approche de sensibilisation et d'engagement.  <b>Description de l'action :</b>  Pour le secteur de la Côte Bleue, le Parc Marin propose : - De collecter des données sur les usagers ; - De porter la charte issue du Plan de Gestion PMCB et des démarches Natura 2000 auprès des différentes catégories d'usagers (plaisanciers, plongeurs, chasseurs, pêcheurs de loisirs, ...) au travers des « patrouilles Côte Bleue » ; - Impliquer les usagers dans la politique de gestion des mouillages sur le territoire du PMCB ; - De participer à une évaluation de cette politique.					
<b>Maitre d'ouvrage</b> PMCB  <b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Parc National des Calanques Pêcheurs sentinelles Medobs-sub							
<b>TERRITOIRE:</b> Côte Bleue							
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:  FRDC05, FRDC04  Correspondance programme de mesures :							
<b>TYPE D'OPERATION:</b> Etude X Gestion/Exploitation Travaux/prestation Expérimentation Animation X Communication / sensibilisation X							
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b> réalisation budgétaire							
<b>COUT OPERATION</b> 78 000 €  Détail : Etude 78 000 €		<b>Planning</b>	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie	
			2015	2016	2017	2018	2019
		réalisation					
MPM	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autres financeurs	
0%	0%	50%	0%	0%	0%	PMCB	
0,00 €	0,00 €	39 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	39 000,00 €	



CONTRAT DE  
**BAIE**  
de la métropole marseillaise

FICHES ACTIONS

Tableau général des actions  
et opérations

N°	ACTION	N°OP	OPERATIONS	Porteur	Territoire	Masses d'eau SDAGE	Défi principal	Objectif principal	Coût Prévisionnel HT	dont fin. MPM	dont fin. MARSEILLE	dont fin. AGENCE de l'EAU	dont fin. Région	dont fin. Département	dont financements COMMUNES	dont autres financeurs	PHASE 1 2015-2017	PHASE 2 2018-2020
									52 831 312 €	4 495 675 €	1 010 034 €	11 595 144 €	1 651 852 €	3 966 643 €	105 942 €	30 006 023 €	29 001 663,13 €	23 829 648,87 €
									265 053 105 €	142 901 881 €	1 279 956 €	63 221 765 €	1 786 617 €	4 276 659 €	105 942 €	51 480 285 €		
FA 1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES								197 767 120 €	137 551 075 €	192 000 €	52 561 211 €	1 187 600 €	1 758 454 €	5 600 €	4 511 180 €		
		1_01	Contrat d'agglomération - 25 opérations annexées	MPM (DEA)					185 640 000 €	135 640 000 €	0 €	50 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	pour mémoire	pour mémoire
		1_02	Etude pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement - CPA MARTIGUES	Communauté d'Agglomération Pays de Martigues	Communauté d'Agglomération Pays de Martigues	FRDC05	1	A1-5	150 000 €	0 €	0 €	75 000 €	0 €	45 000 €	0 €	30 000 €	150 000,00 €	0,00 €
		1_03	Travaux d'assainissement - La Ciotat - Ceyreste	MPM	Communes de La Ciotat et Ceyreste	FRDC07b, FRDC07c	1	A1-5	1 606 500 €	803 250 €	0 €	642 600 €	0 €	160 650 €	0 €	0 €	1 606 500,00 €	0,00 €
		1_04	Travaux d'Assainissement Carry le Rouet - Sausset les Pins	MPM	Communes de Carry le Rouet et Sausset les Pins	FRDC05	1	A1-2	595 760 €	315 753 €	0 €	220 431 €	0 €	59 576 €	0 €	0 €	595 760,00 €	0,00 €
		1_05	Diagnostic et préconisations pour l'amélioration de l'assainissement non collectif en cœur du parc national des Calanques	Parc National des Calanques	Cœur du Parc (notamment les calanques habitées)	FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	1	A1-3	22 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	22 500 €	22 500,00 €	0,00 €
		1_06	Diagnostic du système d'assainissement existant sur le Château d'If	Centre des monuments nationaux(CMN)	Archipel du Frioul : îlot d'If	FRDC06b	1	A1-3	21 600 €	4 320 €	0 €	10 800 €	0 €	0 €	0 €	6 480 €	21 600,00 €	0,00 €
		1_07	Etude et travaux pour la création d'un réseau interne et raccordement au réseau public des bâtiments de l'hôpital Caroline, Frioul	Ville de Marseille	Frioul	FRDC06b	1	A1-3	384 000 €	0 €	192 000 €	115 200 €	0 €	76 800 €	0 €	0 €	384 000,00 €	0,00 €
		1_08	* Actualisation des profils de baignade des zones de baignade de la Commune et analyse spécifique du profil des eaux de baignade au débouché du ruisseau de Saint Côme (étude d'identification des sources éventuelles de pollution du ruisseau de Saint-Côme)*	Commune de Saint Cyr sur Mer	St Cyr sur Mer	FRDC07c	1	A1-8	28 000 €	0 €	0 €	14 000 €	5 600 €	2 800 €	5 600 €	0 €	28 000,00 €	0,00 €
		1_09	Assainissement Non Collectif : Diagnostic de bon fonctionnement	MPM	MPM	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	1	A1-3	1 000 000 €	700 000 €	0 €	200 000 €	0 €	100 000 €	0 €	0 €	500 000,00 €	500 000,00 €
		1_10	Réalisation d'un réseau et d'un bassin de rétention d'eaux pluviales - ARENC	EPAEM	MARSEILLE	FRDC06a, FRDR11034, FRDC07b	1	A1-2	7 880 000 €	0 €	0 €	1 063 800 €	1 182 000 €	1 182 000 €	0 €	4 452 200 €	5 516 000,00 €	2 364 000,00 €
		1_11	Etudes pour l'amélioration de la connaissance des flux contaminants apportés par les cours d'eau, au littoral Marseillais	MPM	Ruisseaux urbains sur le territoire de Marseille	Petits ruisseaux marseillais	2	A2-1	438 760 €	87 752 €	0 €	219 380 €	0 €	131 628 €	0 €	0 €	438 760,00 €	0,00 €
FA 2	CONTRAT DE RIVIERE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE								17 600 000 €	136 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	17 463 600 €		
			x opérations annexées	SIBVH	Bassin versant de l'Huveaune	FRDR121b, FRDR11418	1		17 600 000 €	136 400 €						17 463 600 €	pour mémoire	
FA 3	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PORTUAIRES								6 046 716 €	3 329 807 €	0 €	1 622 910 €	300 000 €	372 000 €	0 €	422 000 €		
		301	PROJET CALYPSO (35 opérations annexées)	MPM (DIPOR)	Ports en gestion directe ou déléguée de MPM		1		4 202 716 €	2 629 807 €	0 €	1 572 910 €	0 €	0 €	0 €	0 €	pour mémoire	pour mémoire
		302	Démarche de certification en Gestion Environnementale Portuaire - Ports Propres	MPM	Territoire du contrat de baie	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	1	A1-5	1 000 000 €	700 000 €	0 €	0 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	600 000,00 €	400 000,00 €
		303	Lutte contre les pollutions portuaires du port de CARRO en gestion Département des Bouches-du-Rhône	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	Port de CARRO	FRDC05	1	A1-5	318 720 €	0 €	0 €	0 €	0 €	159 360 €	0 €	159 360 €	318 720,00 €	0,00 €
		303bis	Lutte contre les pollutions portuaires du port de CASSIS en gestion Département des Bouches-du-Rhône	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	Port de CASSIS	FRDC07b, FRDC07c	1	A1-5	425 280 €	0 €	0 €	0 €	0 €	212 640 €	0 €	212 640 €	425 280,00 €	0,00 €
		304	Diagnostic et étude pour le traitement des eaux de carénage du bassin de radoub	GPMM	GPMM	FRDC06a	1	A1-5	100 000 €	0 €	0 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	50 000 €	100 000,00 €	0,00 €
FA 4	SUIVI ECOLOGIQUE SPECIFIQUE								483 691 €	47 698 €	48 000 €	220 958 €	34 760 €	81 547 €	0 €	50 728 €		
		401	Mesure de la pollution contenue dans les vases accumulées dans le fond du lit de l'Huveaune au niveau de l'embouchure en remontant vers le pont de Mazargues	Ville de Marseille	Ville de Marseille	FRDC06b	2	A2-1	96 000 €	0 €	48 000 €	48 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	96 000,00 €	0,00 €
		402	Suivi du milieu marin au droit du rejet des STEP de MPM	MPM	MPM	FRDC06b	2	A2-1	238 491 €	47 698 €	0 €	119 246 €	0 €	71 547 €	0 €	0 €	238 491,00 €	0,00 €
		403	Participer au dispositif de surveillance/alerte eaux de baignade sur Ostreopsis ovata	Surfrider Foundation	Contrat de baie	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b	1	A1-8	49 200 €	0 €	0 €	17 712 €	14 760 €	0 €	0 €	16 728 €	pour mémoire	pour mémoire
		404	Mise en place un réseau de surveillance de la qualité des eaux récréatives (zones d'activités nautiques et de baignade) toute l'année sur le littoral du contrat de baie de la Métropole marseillaise	Surfrider Foundation	Contrat de baie	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b	1	A1-8	100 000 €	0 €	0 €	36 000 €	20 000 €	10 000 €	0 €	34 000 €	pour mémoire	pour mémoire
FA 5	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PLUVIALES								2 500 000 €	680 000 €	100 000 €	1 030 000 €	0 €	600 000 €	0 €	90 000 €		
		501	Etude pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales sur le territoire de MPM et son bassin versant	MPM	MPM et son bassin versant	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	1	A1-1	1 600 000 €	320 000 €	0 €	800 000 €	0 €	480 000 €	0 €	0 €	1 120 000,00 €	480 000,00 €
		502	Etude pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales dans l'enceinte du GPMM	GPMM	Zone portuaire de Marseille	FRDC06a	1	A1-1	100 000 €	0 €	0 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	50 000 €	100 000,00 €	0,00 €
		503	Amélioration de la gestion du ruissellement pluvial et des déjections équine du centre équestre de Pastré	Ville de Marseille	MARSEILLE	FRDC06a	1	A1-4	200 000 €	0 €	100 000 €	0 €	0 €	60 000 €	0 €	40 000 €	0,00 €	200 000,00 €
		504	Accueil du dépotage des balayuses de nettoyage des voiries sur le site adapté de Géolide	MPM	MARSEILLE	FRDR121b, FRDR11418, FRDC06a, FRDC06b	1		600 000 €	360 000 €	0 €	180 000 €	0 €	60 000 €	0 €	0 €	300 000,00 €	300 000,00 €

N°	ACTION	N°OP	OPERATIONS	Porteur	Territoire	Masses d'eau SDAGE	Défi principal	Objectif principal	Coût Prévisionnel HT	dont fin. MPM	dont fin. MARSEILLE	dont fin. AGENCE de l'EAU	dont fin. Région	dont fin. Département	dont financements COMMUNES	dont autres financeurs	PHASE 1 2015-2017	PHASE 2 2018-2020
FA 6	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET PROFESSIONNELLES								6 204 000 €	102 000 €	21 000 €	1 587 000 €	0 €	999 000 €	0 €	3 495 000 €		
		601	Travaux de dépollution des friches industrielles du littoral sud de Marseille	ADEME	MPM	FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b	1	A1-7	3 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	990 000 €	0 €	2 010 000 €	0,00 €	3 000 000,00 €
		602	Etude de définition pour la dépollution du site de la Lave sur la rade nord de Marseille	Ville de Marseille	Ville de Marseille (rade Nord)	FRDC05, FRDC06a	1	A1-7	30 000 €	0 €	21 000 €	0 €	0 €	9 000 €	0 €	0 €	30 000,00 €	0,00 €
		603	Opération collective de lutte contre les pollutions professionnelles	CCIMP	périmètre du Contrat d'agglomération	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b	1	A1.7	3 000 000 €	15 000 €	0 €	1 500 000 €	0 €	0 €	0 €	1 485 000 €	3 000 000,00 €	0,00 €
		603bis	Création d'un poste de TECHNICIEN REJETS NON DOMESTIQUES "POLICE DES RESEAUX"	MPM (DEA)	périmètre du contrat d'agglomération	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b	1	A1.7	174 000 €	87 000 €	0 €	87 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	174 000,00 €	0,00 €
FA7	COORDINATION DES GESTIONNAIRES DU LITTORAL								157 000 €	38 000 €	34 000 €	30 000 €	15 900 €	12 000 €	22 000 €	5 100 €		
		701	Etude pour améliorer la coordination des cellules baignades communales	MPM (DEE)	Contrat de Baie	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	3	A3-1	60 000 €	12 000 €	12 000 €	30 000 €	0 €	0 €	6 000 €	0 €	60 000,00 €	0,00 €
		702	Etude pour améliorer la coordination locale POLMAR	MPM (DEE)	Contrat de Baie	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	3	A3-1	60 000 €	18 000 €	18 000 €	0 €	0 €	12 000 €	12 000 €	0 €	0,00 €	60 000,00 €
		702bis	Appui aux communes littorales du Parc National des Calanques pour l'élaboration de plans infra-polmar communaux et une coordination intercommunale	Parc National des Calanques	Communes littorales du PNC : Marseille, Cassis, La Ciotat et St Cyr sur Mer	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	3	A3-1	17 000 €	0 €	0 €	0 €	11 900 €	0 €	0 €	5 100 €	17 000,00 €	0,00 €
		703	Création d'un "Club" associant les gestionnaires du littoral.	MPM (DEE)	Contrat de Baie	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	3	A3-1	20 000 €	8 000 €	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €	20 000,00 €	0,00 €
FA8	RESTAURATION DE COURS D'EAU								20 448 450 €	105 502 €	16 000 €	2 194 855 €	47 492 €	40 041 €	0 €	18 044 560 €		
		801	Etude biodiversité, diagnostic qualité de l'eau et état des berges du ruisseau des Aygaldes	Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranéen	Marseille - Bassin versant des Aygaldes	FRDR11034	2	A2-4	140 000 €	0 €	0 €	112 000 €	0 €	0 €	0 €	28 000 €	140 000,00 €	0,00 €
		801bis	Remise en nature du vallon des Aygaldes sur Euroméditerranéen	Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranéen	Marseille - Bassin versant des Aygaldes	FRDR11034	2	A2-4	20 018 400 €	0 €	0 €	2 001 840 €	0 €	0 €	0 €	18 016 560 €	6 005 520,00 €	14 012 880,00 €
		802	Etude pour la création d'un stade d'eau vive à Fontainieu	Ville de Marseille	Ville de Marseille	FRDR11034, FRDC06a	2	A2-4	20 000 €	4 000 €	16 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 €	20 000,00 €
		803	Programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau : Aygaldes	MPM	Ruisseau des Aygaldes sur la commune de Marseille	FRDR11034	2	A2-4	32 591 €	6 518 €	0 €	9 777 €	0 €	16 295 €	0 €	0 €	22 813,63 €	9 777,27 €
		804	Programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau : Bassins versants littoraux marseillais	MPM	Cours d'eau marseillais (à l'exception des Aygaldes de l'Huveaune et du Jarret)	FRDC06	1	A1-2	237 459 €	94 984 €	0 €	71 238 €	47 492 €	23 746 €	0 €	0 €	152 882,00 €	84 577,00 €
FA9	RESTAURATION DE SITES NATURELS								6 290 484 €	4 000 €	269 922 €	842 300 €	100 005 €	304 016 €	2 000 €	4 768 241 €		
		901	Etude et mise en œuvre du projet LIFE "HABITATS CALANQUES" pour la gestion intégrée des Calanques	ARPE & Parc National des Calanques	Marseille, Biou, Frioul, communes MPM rattachées à la STEP le Rove, Niohon	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDR121b, FRDR11418	2	A2-1	4 629 877 €	0 €	269 922 €	0 €	100 005 €	300 016 €	0 €	3 959 934 €	pour mémoire	pour mémoire
		902	Suivi biologique des zones de non prélèvements en cœur marin du Parc national des Calanques	Parc National des Calanques	Cœur marin et aire maritime adjacente (pour zones de référence) du parc national des Calanques	FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b	2	A2-1	326 607 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	326 607 €	163 303,50 €	163 303,50 €
		903	Suivi des zones de non prélèvements du Parc Marin de la Cote Bleue	PMCB	Cote bleue	FRDR05	2	A2-1	200 000 €	0 €	0 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	100 000 €	100 000,00 €	100 000,00 €
		904	Définition d'une politique pour la valorisation et la restauration de la roselière de Boumandariel	MPM	Roselière de Boumandariel	FRDC05	2	A2-1	20 000 €	4 000 €	0 €	10 000 €	0 €	4 000 €	2 000 €	0 €	20 000,00 €	0,00 €
		905	REXCOR : Restauration écologique Expérimentale des petits fonds de la cuvette de Cortiou	Parc national des Calanques	Petits fonds de la cuvette de Cortiou sous l'influence des rejets d'eaux usées traitées et de l'Huveaune	FRDC07a	1	A1-7	1 034 000 €	0 €	0 €	692 300 €	0 €	0 €	0 €	341 700 €	1 034 000,00 €	0,00 €
		906	Suivi scientifique du projet REXCOR (Restauration écologique Expérimentale des petits fonds de la cuvette de Cortiou)	Parc National des Calanques	Petits fonds de la cuvette de Cortiou sous l'influence des rejets d'eaux usées traitées et de l'Huveaune	FRDC07a	1	A1-7	80 000 €	0 €	0 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €	40 000 €	80 000,00 €	0,00 €
FA10	GENIE ECOLOGIQUE								2 791 444 €	389 500 €	0 €	1 482 122 €	0 €	0 €	0 €	919 822 €		
		1001	Développement de la biodiversité dans les ports - SERAMM	DEA (DSP SERAMM)	MPM	FRDC07c, FRDC07b, FRDC06b, FRDC06a, FRDC05	2	A2-6	779 000 €	389 500 €	0 €	389 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	779 000,00 €	0,00 €
		1001 Bis	Déploiement d'une solution innovante de repeuplement ichtyque (halieutique et patrimonial) : Bioestore Marseille	ECOCEAN SAS	Communes littorales du PnCal : Marseille, Cassis et La Ciotat	FRDC07c, FRDC07b, FRDC06b, FRDC06a,	2	A2-6	1 724 444 €	0 €	0 €	862 222 €	0 €	0 €	0 €	862 222 €	1 293 333,00 €	431 111,00 €
		1002	Valorisation écologique de la passe Nord du GPMM	GPMM	Port de Commerce de Marseille	FRDC07c	2	A2-6	288 000 €	0 €	0 €	230 400 €	0 €	0 €	0 €	57 600 €	288 000,00 €	0,00 €

N°	ACTION	N°OP	OPERATIONS	Porteur	Territoire	Masses d'eau SDAGE	Défi principal	Objectif principal	Coût Prévisionnel HT	dont fin. MPM	dont fin. MARSEILLE	dont fin. AGENCE de l'EAU	dont fin. Région	dont fin. Département	dont financements COMMUNES	dont autres financeurs	PHASE 1 2015-2017	PHASE 2 2018-2020
		1103	Organisation du plan de mouillage et de balisage du littoral du contrat de baie	MPM	Littoral du contrat de baie	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	2	A2-2	22 000 €	4 400 €	4 400 €	8 800 €	0 €	0 €	0 €	4 400 €	22 000,00 €	0,00 €
		1104	Elaboration du schéma global d'organisation des mouillages et du balisage des espaces marins du Parc National des Calanques	Parc National des Calanques	Parc National des Calanques (cœur et Aire maritime adjacente)	FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	2	A2-2	36 000 €	0 €	0 €	18 000 €	0 €	0 €	0 €	18 000 €	36 000,00 €	0,00 €
		1105	Mise en œuvre du plan de mouillage et de balisage sur le secteur Côte Bleue	PMCB	Côte Bleue	FRDC05	2	A2-2	177 000 €	0 €	0 €	40 710 €	0 €	35 400 €	15 930 €	84 960 €	177 000,00 €	0,00 €
		1106	Diagnostic et préconisations sur l'organisation des mouillages écologiques pour la plongée dans les espaces marins du parc national des Calanques	Parc National des Calanques	Périmètre marin du Parc (cœur et Aire maritime adjacente)	FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	2	A2-2	65 600 €	0 €	0 €	32 800 €	0 €	0 €	0 €	32 800 €	65 600,00 €	0,00 €
		1107	Proposition d'une réglementation du mouillage des grandes unités dans les espaces marins du parc national des Calanques	Parc National des Calanques	Espaces marins du parc national des Calanques (cœur et aire maritime adjacente)	FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	2	A2-2	16 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	16 800 €	16 800,00 €	0,00 €
FA12	ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES PLANS DE GESTION DES RECIFS ARTIFICIELS								426 000 €	0 €	96 000 €	213 000 €	6 000 €	48 000 €	32 000 €	31 000 €		
		1201	Elaboration des plans de gestion des récifs artificiels sur Marseille	Ville de Marseille	Marseille	FRDC06a, FRDC06b	2	A2-5	60 000 €	0 €	24 000 €	30 000 €	6 000 €	0 €	0 €	0 €	60 000,00 €	0,00 €
		1202	Suivi scientifique 2018 des récifs artificiels du Prado - Marseille	Ville de Marseille	Marseille	FRDC06a, FRDC06b	2	A2-5	144 000 €	0 €	72 000 €	72 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 €	144 000,00 €
		1203	Bilan des récifs artificiels sur la Côte Bleue	PMCB	Côte bleue	FRDC05, FRDC04	2	A2-5	62 000 €	0 €	0 €	31 000 €	0 €	0 €	0 €	31 000 €	0,00 €	62 000,00 €
		1204	Mise en œuvre et suivi du plan de gestion des récifs artificiels sur la baie de La Ciotat	Ville de La Ciotat	Baie de La Ciotat	FRDC07c	2	A2-5	160 000 €	0 €	0 €	80 000 €	0 €	48 000 €	32 000 €	0 €	160 000,00 €	0,00 €
FA13	ETUDES et ACTIONS SPECIFIQUES								362 200 €	9 800 €	16 000 €	48 000 €	32 860 €	13 800 €	0 €	241 740 €		
		1301	Etude de faisabilité pour le transfert du DPM du Frioul	Conservatoire du littoral	Frioul	FRDC06b	2	A2-2	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	30 000 €	30 000,00 €	0,00 €
		1302	Etude de définition pour réaliser la continuité des chemins piétons littoraux	MPM	Littoral du contrat de baie	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	2	A2-2	15 000 €	3 000 €	0 €	0 €	4 500 €	0 €	0 €	7 500 €	15 000,00 €	0,00 €
		1303	Etude de définition pour l'utilisation de techniques douces pour stabiliser le trait de cote	Ville de Marseille	Ville de Marseille	FRDC06b,	2	A2-3	46 000 €	0 €	9 200 €	0 €	4 600 €	13 800 €	0 €	18 400 €	46 000,00 €	0,00 €
		1304	Réalisation d'un plan Paysage sous-marin du Parc National des Calanques	Parc National des Calanques	Périmètre marin du Parc (cœur et Aire maritime adjacente)	FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	2	A2-1	96 000 €	0 €	0 €	48 000 €	9 600 €	0 €	0 €	38 400 €	96 000,00 €	0,00 €
		1305	Récupérations des filets et autres engins de pêche enragés dans les espaces marins du Parc national des Calanques	Parc National des Calanques	Périmètre marin du Parc (cœur et Aire maritime adjacente)	FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	2	A2-1	47 200 €	0 €	0 €	0 €	14 160 €	0 €	0 €	33 040 €	23 600,00 €	23 600,00 €
		1306	Création d'une base de données des déchets littoraux	Association Mer-Terre	Contrat de baie	FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	2	A2-1	40 000 €	4 000 €	4 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	32 000 €	0,00 €	40 000,00 €
		1307	Programme de surveillance des macrodéchets	Association Mer terre	Contrat de baie	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	1	A1-9	28 000 €	2 800 €	2 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	22 400 €	0,00 €	28 000,00 €
		1308	Récupération des filets de pêche perdus sur le territoire de la Côte Bleue	PMCB	PMCB	FRDC05, FRDC04	2	A2-1	60 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	60 000 €	30 000,00 €	30 000,00 €
FA14	MISE EN PLACE D' OBSERVATOIRES								385 000 €	11 000 €	8 500 €	20 000 €	8 000 €	0 €	0 €	337 500 €		
		1401	Etude de définition pour la mise en place d'un observatoire	MPM	territoire du contrat de baie	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	3	A3-1	40 000 €	8 000 €	4 000 €	20 000 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €	25 000,00 €	15 000,00 €
		1402	Réseaux de surveillance du milieu marin par l'animation d'observatoires citoyens	CPIE	territoire du contrat de baie	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	3	A3-1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	pour mémoire	pour mémoire
		1403	Animation d'un observatoire de la qualité des eaux du Parc national des Calanques	Parc National des Calanques	périmètre du PNCAI : Cœur + Aire Maritime Adjacente	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	3	A3-1	330 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	330 000 €	330 000,00 €	0,00 €
		1404	Etude préalable à la création d'un lieu d'accueil à la "Villa Marine"	Conservatoire du Littoral	Marseille	FRDC06a,	3	A3-2	15 000 €	3 000 €	4 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 500 €	15 000,00 €	0,00 €
FA15	PILOTAGE ET EVALUATION CONTRAT DE BAIE								1 612 000 €	404 500 €	404 500 €	795 500 €	0 €	0 €	4 500 €	3 000 €		
		1501	Animation et secrétariat du comité de baie	MPM	Territoire du contrat de baie	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	3	A3-1	1 502 000 €	375 500 €	375 500 €	751 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	751 000,00 €	751 000,00 €
		1502	Réalisation et diffusion des bilans des actions du contrat de baie	MPM	Territoire du contrat de baie	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	3	A3-1	80 000 €	20 000 €	20 000 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	56 000,00 €	24 000,00 €
		1503	Définition et recueil des indicateurs, centralisation et exploitation des données cartographiques	MPM	Territoire du contrat de baie	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	3	A3-1	30 000 €	9 000 €	9 000 €	4 500 €	0 €	0 €	4 500 €	3 000 €	30 000,00 €	0,00 €
FA16	STRATEGIE GLOBALE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION								80 000 €	16 000 €	12 000 €	40 000 €	12 000 €	0 €	0 €	0 €		
		1601	Etude pour la définition et l'évaluation d'une stratégie globale d'information et de sensibilisation pour le Contrat de Baie de la métropole marseillaise	MPM	Territoire du contrat de baie	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	3	A3-2	80 000 €	16 000 €	12 000 €	40 000 €	12 000 €	0 €	0 €	0 €	80 000,00 €	0,00 €

N°	ACTION	N°OP	OPERATIONS	Porteur	Territoire	Masses d'eau SDAGE	Défi principal	Objectif principal	Coût Prévisionnel HT	dont fin. MPM	dont fin. MARSEILLE	dont fin. AGENCE de l'EAU	dont fin. Région	dont fin. Département	dont financements COMMUNES	dont autres financeurs	PHASE 1 2015-2017	PHASE 2 2018-2020
FA17	ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE avant l'adoption du Plan Général de Communication								1 118 600 €	53 400 €	57 634 €	296 100 €	42 000 €	3 000 €	18 272 €	648 194 €		
		1701	Campagne Ecogestes Méditerranée sur le territoire du Contrat de baie de la métropole Marseillaise	PMCB/AIEJE/NATUR OSCOPE/CPIE CP	Territoire du contrat de baie	FRDC04, FRDC05, FRDC06, FRDC07	3	A3-2	421 800 €	0 €	54 834 €	210 900 €	0 €	0 €	16 872 €	139 194 €	210 900,00 €	à consolider avec conclusions étude 16_01
		1702	Campagne InfEau Mer à destination des usagers des plages et du grand public	CPIE/Naturoscope/AIEJE	Territoire du contrat de baie	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	3	A3-2	14 000 €	2 800 €	2 800 €	4 200 €	0 €	0 €	1 400 €	2 800 €	14 000,00 €	à consolider avec conclusions étude 16_01
		1703	Coordination des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable sur le Parc national des Calanques	Parc National des Calanques	Parc National des Calanques	FRDC04, FRDC05, FRDC06, FRDC07	2	A2-2	280 000 €	47 600 €	0 €	42 000 €	42 000 €	0 €	0 €	148 400 €	175 000,00 €	à consolider avec conclusions étude 16_01
		1704	Information et sensibilisation des visiteurs et usagers du Parc National des Calanques par les écogardes	Parc National des Calanques	Parc National des Calanques	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	2	A2-2	309 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	309 800 €	309 800,00 €	à consolider avec conclusions étude 16_01
		1705	Sensibilisation des usagers du Parc Marin de la Côte Bleue	PMCB	Côte Bleue	FRDC05, FRDC04	2	A2-2	78 000 €	0 €	0 €	39 000 €	0 €	0 €	0 €	39 000 €	39 000,00 €	à consolider avec conclusions étude 16_01
		1706	Stratégie de communication intégrée des zones Natura 2000	MPM	Territoire du contrat de baie	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	2	A2-2	15 000 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €	3 000 €	0 €	9 000 €	15 000,00 €	à consolider avec conclusions étude 16_01







**Communauté urbaine Marseille Provence Métropole**

Direction de l'Environnement et de l'Écologie urbaine

Siège social Le Pharo - 58 bd Charles Livon

13007 Marseille

Mail : [contratdebaie@marseille-provence.fr](mailto:contratdebaie@marseille-provence.fr)

[www.marseille-provence.com](http://www.marseille-provence.com)



**Ville de Marseille**

Direction de la Mer, du Littoral et du Nautisme

2 avenue Georges Pompidou

13008 Marseille

[www.marseille.fr](http://www.marseille.fr)



**Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**

2-4 allée de Lodz

69363 Lyon Cedex 07

Tél : 04 72 71 26 00 - Fax : 04 72 71 26 01

[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)



AGENCE D'URBANISME  
DE L'AGGLOMÉRATION  
MARSEILLAISE

**Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise**

Louvre & Paix - 49, La Canebière

CS 41858 13221 Marseille Cedex 01

Tél. : 04 88 91 92 90 - Fax : 04 88 91 92 66

[www.agam.org](http://www.agam.org)